

Secrétariat général

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
18 ET 19 MAI 2017**



PROCÈS-VERBAL

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr

SOMMAIRE

FEUILLE DE PRÉSENCE	page 3
OUVERTURE DE LA SÉANCE	page 5
VOTE DE L'URGENCE	page 6
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	page 7
FAITS MARQUANTS	page 8
QUESTIONS ORALES	page 8

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE	page 6
--	---------------

CR 2017-105 : Désignation des représentants du conseil régional dans divers organismes – Mai 2017	page 16
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI - Finances	page 18
--	----------------

CR 2017-069 : Compte administratif 2016	page 18
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET - Transports	page 35
---	----------------

CR 2017-077 : Plan Vélo régional	page 35
---	---------

CR 2017-083 : Participation de la Région au capital de la SEM SIGEIF Mobilités	page 50
---	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable	page 55
---	----------------

CR 2017-078 : Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt autour d'un projet de nouvelle forêt (SMAPP)	page 55
--	---------

CR 2017-094 : Lutte contre la précarité énergétique des Franciliens : renouvellement du partenariat avec l'Agence nationale de l'Habitat en 2017	page 62
---	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD – Sécurité	page 72
---	----------------

CR 2017-085 : Mieux protéger les victimes - Approbation du dispositif cadre.	page 72
---	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ - Ruralité et agriculture	page 84
--	----------------

CR 2017-075 : Complément au dispositif de soutien exceptionnel aux producteurs de céréales franciliens - récolte 2017.	page 84
---	----------------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN - Éducation	page 89
---	----------------

CR 2017-079 : Rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension des établissements privés sous contrat d'association.	page 89
---	---------

CR 2017-108 : – Valoriser le mérite et l'excellence - soutien à la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis.	page 98
---	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM - Sports, jeunesse et vie associative	page 104
--	-----------------

CR 2017-093 : Une politique de la ville rénovée.	page 104
---	----------

CR 2017-088 : Nouvelles ambitions pour un Conseil régional des jeunes rénové et dynamique. page 117

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi page 127

CR 2017-101 : Actions en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications page 127

CR 2017-102 : Campus des métiers et qualifications : règlement d'intervention et signature de deux nouveaux campus - Hub de l'aéroportuaire Grand Roissy – Le Bourget - campus conception et construction automobile. page 139

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE UDI - Au titre de l'article 7.2 du règlement intérieur page 147

CR 2017-113 : Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales. page 147

ANNEXES page 161

FEUILLE DE PRÉSENCE DU JEUDI 18 MAI 2017 MATIN

Mesdames Farida ADLANI, Samira AIDOU, Mathilde ANDROUËT, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKLI, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAINLARCHÉ, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLET, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne MESSIER, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Valérie PÉCRESSE, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Benoît HAMON, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAÎTRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Robin REDA, Jérémy REDLER, Vincent ROGER, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLEToux, Jean-François VIGIER, Yann WEHLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Marie-Do AESCHLIMANN, Magali ALEXANDRE, Clémentine AUTAIN, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Marie-Carole CIUNTU, Nathalie DELEPAULE, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Nathalie ELIMAS, Christine FREY, Muriel GUENOUX, Anne Claire JARRY-BOUABID, Philippine LANIESSE, Anne-Louise MESADIEU, Déborah PAWLIK, Isabelle PERDEREAU, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Jordan BARDELLA, Dominique BOURSE-PROVENCE, David DOUILLET, Philippe LAURENT, Mohammed MECHMACHE, Julien PROFFIT, Arnaud RICHARD, Roberto ROMERO.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU JEUDI 18 MAI 2017 APRÈS-MIDI

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOU, Mathilde ANDROUËT Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKL, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCKET, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne MESSIER, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, James CHERON, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, , Benoît HAMON, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Mohammed MECHMACHE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Paul PLANCHOU, Jérémy REDLER, Vincent ROGER, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER, Yann WEHLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Magali ALEXANDRE, Clémentine AUTAIN, Isabelle BERESSI, Marie-Carole CIUNTO, Gorette DE FREITAS, Alexandra DUBLANCHE, Nathalie ELIMAS, Christine FREY, Muriel GUENOUX, Anne Claire JARRY-BOUABID, Philippine LANIESSE, Anne-Louise MESADIEU, Sophie TAILLÉ-POLIAN.

Messieurs Claude BODIN, Dominique BOURSE-PROVENCE, Jérôme CHARTIER, Taylan COSKUN, David DOUILLET, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Jean-Lin LACAPELLE, Philippe LAURENT, Jean-Vincent PLACÉ, Julien PROFFIT, Robin REDA, Arnaud RICHARD, Roberto ROMERO, Yannick TRIGANCE.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU VENDREDI 19MAI 2017 MATIN

Mesdames Farida ADLANI, Samira AIDOU, Mathilde ANDROUËT, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKL, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Manon LAPORTE, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Déborah PAWLICK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Pierre CHERRIER, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Benoît HAMON, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Mohammed MECHMACHE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Paul PLANCHOU, Robin REDA, Jérémy REDLER, Vincent ROGER, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Marie-Do AESCHLIMANN, Magali ALEXANDRE, Clémentine AUTAIN, Isabelle BERESSI, Marie-Carole CIUNTU, Gorette DE FREITAS, Alexandra DUBLANCHE, Nathalie ELIMAS, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLLET, Christine FREY, Muriel GUENOUX, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Philippine LANIESSE, Béatrice LAVALETTE (DE), Anne MESSIER, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Messieurs Julien BAYOU, Claude BODIN, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Gilbert CUZOU, Olivier DOSNE, David DOUILLET, Denis GABRIEL, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Jean-Lin LACAPELLE, Bruno MILLIENNE, Brice NKONDA, Jean-Vincent PLACÉ, Julien PROFFIT, Arnaud RICHARD, Roberto ROMERO, Pierre SERNE, Olivier THOMAS, Ludovic TORO.

La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, le 18 mai 2017 à 9 heures 10.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE

Mme la Présidente – Nous allons débiter la séance. Je souhaite rendre un nouvel hommage. Nous l'avons fait solennellement dans la cour du Conseil régional voici quelques semaines. Néanmoins, à l'ouverture de cette séance, il me semble important que le Conseil régional rende hommage et dise la reconnaissance et le soutien de la Région au policier Xavier JUGELÉ qui a trouvé la mort sur les Champs-Élysées, victime d'un attentat terroriste odieux. Nous sommes aux côtés de tous les policiers d'Île-de-France et de France, des forces de sécurité, des polices municipales, des gendarmes et des militaires qui nous protègent et payent, parfois du prix de leur vie, leur courage extraordinaire.

Je propose d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Mme la Présidente – Merci. Je salue la présence des élèves du lycée Les Sept Mares de Maurepas. Des lycéens assisteront désormais à chaque séance du Conseil régional. Nous espérons que celle-ci sera instructive. Je demande à tous les conseillers régionaux d'être à la hauteur de leur mission puisqu'ils sont regardés par nos jeunes.

Je vous annonce la nomination de Manon LAPORTE comme déléguée spéciale à l'éducation artistique et culturelle. Sa mission est dense puisqu'il lui revient de développer les ciné-clubs dans les lycées. Nous n'en avons que 40 et voulons atteindre le nombre de 200 cette année. Sa mission consistera également à organiser le Prix littéraire des Lycéens d'Île-de-France et de faire circuler les œuvres du Fonds régional d'art contemporain, l'Orchestre national d'Île-de-France, les œuvres de spectacle vivant, les films et les équipes cinématographiques de la Région dans les lycées, et de développer les partenariats culturels avec les jeunes. Je rappelle que nous lançons cette année les Tremplins Rock franciliens avec les lycées. Nous essayerons de faire en sorte que chaque lycée d'Île-de-France puisse présenter un programme culturel spécifique et utiliser les ressources de la Région pour s'immerger dans la culture s'agissant des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la lecture, de la danse et de la musique. La mission consiste à prendre contact avec tous les référents culturels que nous avons placés dans les 500 lycées d'Île-de-France et de s'assurer que chaque lycée a accès à un programme culturel de grande qualité.

Je salue la nomination du nouveau Président de la commission des Sports, Benoît JIMENEZ, en remplacement de Manon LAPORTE.

Je salue également les naissances, à savoir le petit Baptiste chez Alexandre DUBLANCHE et le petit Gaston chez Karine FRANCKET. Nous sommes très fiers que les conseillères et les conseillers se sentent bien au Conseil régional, qu'ils s'y épanouissent et participent à la dynamique démographique.

Je souhaite vous faire part d'une autre bonne nouvelle. Nous rapatrions en Île-de-France le Women's Forum, lequel sera organisé les 5 et 6 octobre 2017. La Région souhaite y prendre toute sa part. Sous le haut patronage de Marie-Pierre BADRÉ, je propose que la délégation à l'égalité femme homme de la Région se réunisse afin de déterminer comment associer pleinement la Région à ce Forum des Femmes et le coupler avec la mise en valeur d'un certain nombre de femmes remarquables d'Île-de-France qui auraient marqué l'année. Toutes les participantes et les participants de la délégation égalité femme homme sont mobilisés pour faire en sorte que ce Forum de Femmes se déroule de manière digne de la première Région d'Europe.

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, nous avons, en commission permanente, affiché et affirmé tout notre soutien vis-à-vis des homosexuels victimes de persécutions en Tchétchénie et partout dans le monde. Pour marquer notre solidarité avec les populations tchétones, une distribution du ruban de l'association Le Refuge à tous les élus du Conseil régional interviendra au cours de cette séance. Je souhaiterais que tous les élus s'associent à la défense de la liberté partout dans le monde et à la lutte contre l'homophobie.

Nous passons à l'ordre du jour. Je vais vous demander de voter l'urgence sur les rapports CR 2017-078, 2017-088, 2017-093 et 2017-101.

Je cède la parole à M. DAMERVAL pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. DAMERVAL (EELVA) – Madame la Présidente, chers collègues, vous nous demandez de voter l'urgence sur quatre rapports.

Disposant de deux mois, nous nous interrogeons sur le fait que vous ne parveniez pas à nous fournir les rapports dans un délai raisonnable. Je constate que le secteur de M. KARAM est intégralement en urgence. Un point poserait-il problème ?

En termes de méthode, vous nous avez convoqués mardi matin pour une commission se tenant mercredi matin en ne respectant ni les règles du code général des collectivités territoriales, ni notre règlement intérieur. En dépit des deux mois dont nous disposons, vous nous soumettez de nouveau des rapports dans l'urgence et nous faites travailler dans des conditions qui ne sont pas acceptables compte tenu de l'importance des sujets traités. Pouvez-vous justifier du caractère urgent de ces rapports et nous indiquer la raison pour laquelle ceux-ci n'ont pas été fournis et mis en ligne en temps utiles ?

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – En ce qui concerne l'urgence, nous nous abstiendrons.

Je salue la présence dans les tribunes de notre amie Mme Sophie FESSARD, victime de l'horrible attentat de Nice et qui est extrêmement handicapée. Elle a été heurtée par le camion fou de Nice. Elle a été très touchée par l'hommage rendu au policier tué sur les Champs-Élysées.

Mme la Présidente – Je vous souhaite la bienvenue, Madame. J'espère que nous pourrions nous rencontrer en marge de la séance. Je viendrai vous rencontrer lors des débats et du vote du compte administratif puisque la Présidente n'est pas autorisée à y assister. Nous pensons beaucoup à toutes les victimes des attentats de Nice.

Monsieur DAMERVAL, je souhaite rendre un hommage appuyé aux services de la Région. Nous lançons actuellement la dématérialisation totale de toutes les délibérations et nous sommes en pleine réorganisation de la Région. Nous sommes également confrontés à un certain nombre de blocages de l'État. Je mentionnerai le dossier de la forêt de Pierrelaye qui est en panne depuis environ vingt ans. Il s'agit d'une immense forêt située dans le Val-d'Oise que nous souhaitons absolument soutenir. Je pense que M. DAMERVAL y est tout aussi attaché que la Présidente. Il s'agit d'un sujet urgent. Les sujets présentés aujourd'hui ont tous un caractère d'urgence. Il est vrai que, dans cette période marquée par l'actualité nationale, nous aurions souhaité passer un minimum de sujets au Conseil régional. Tous les dossiers traités aujourd'hui ont un caractère absolu d'urgence et doivent passer en mai pour avoir une traduction financière avant décembre. Par ailleurs, le dossier sur la réforme du Conseil régional Jeunes n'a pu passer en raison du *bug* informatique survenu le week-end dernier. Il est très difficile de passer d'un système qui n'était pas du tout informatisé à un système tout informatisé. Je crois néanmoins qu'il s'agit d'une modernisation absolument nécessaire. Je remercie les services qui ne sont nullement à l'origine du retard des dossiers. J'ajoute que nous avons largement amélioré la situation par rapport au début de la mandature.

Je mets l'urgence aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

Vote de l'urgence

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Approbation du procès-verbal de la séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Mme la Présidente – Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance plénière des 9 et 10 mars 2017. Je cède la parole à M. DAMERVAL.

EXPLICATION DE VOTE

M. DAMERVAL (EELVA) – La dernière séance a été marquée par un fait concernant votre gouvernance puisque nous avons constaté que la question du pluralisme vous pose un énorme problème dans le traitement de notre niche. L'amendement de l'Exécutif déposé en dernière minute a changé l'intégralité du sens de la niche et a renvoyé à l'Exécutif le fait de mettre en exécution un travail effectué par notre groupe. Je remercie les collaborateurs de notre groupe pour la qualité du rapport présenté. Je passe sur les sarcasmes relatifs à notre demande de partir un quart d'heure plus tôt en week-end lors du débat sur la niche, en sachant que vous avez inversé l'ordre puisque notre niche devait passer avant celle du groupe CD.

Sur la question de votre gouvernance, il sera mis à votre débit le fait que l'exercice démocratique que sont les niches, qui sont au nombre d'une seule par an pour chacun des groupes, a conduit, de la part de l'Exécutif, à un jeu contre le pluralisme et la possibilité pour l'opposition de s'exprimer. Ceci vient à la suite de la modification du règlement intérieur et de la mise en ligne très tardive de rapports, ce qui ne permet pas un travail serein sur le sujet. Comme nous le faisons depuis la mise en application de votre règlement intérieur, nous ne prendrons pas part au vote sur le PV.

Mme la Présidente – Monsieur DAMERVAL, permettez-moi de vous dire que ce qui doit nous rassembler au sein de cet hémicycle est l'intérêt des Franciliens. L'engagement de l'Exécutif à faire un approvisionnement 100 % local des cantines avec 50 % de bio à l'horizon 2024 est très puissant. Je comprends que votre niche n'allait pas assez loin, ce qui est normal dès lors que vous êtes un groupe d'opposition et que vous n'avez pas forcément tous les moyens à la disposition du Conseil régional. Par ailleurs, il convenait de mettre votre niche en cohérence avec la politique du Conseil régional pour pouvoir l'adopter. Nous voulions l'adopter car nous voulions du bio dans les cantines franciliennes. Il n'était pas question de nous opposer stérilement à une niche portée par l'opposition parce qu'elle n'allait pas assez loin. En démocratie, le pouvoir d'amendement est infini. Si l'opposition soulève un projet d'intérêt régional, il est normal que l'Exécutif le mette en cohérence avec sa stratégie et le vote. Vous auriez dû vous réjouir que nous allions au-delà et votions ensemble dans une démarche très macronienne puisque je crois que vous êtes vous-même à la fois de droite et de gauche. Je regrette que vous ne l'ayez pas fait. Nous retrouverons peut-être la prochaine fois sur ces sujets.

Je mets le procès-verbal aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière des 9 et 10 mars 2017

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, FdG, RCDEC

NPPV : EELVA

ABSENT : NI

ADOPTION

Faits marquants

Mme la Présidente – Mme Manon LAPORTE devient déléguée spéciale à l'éducation artistique et culturelle et est remplacée par M. Benoît JIMENEZ en tant que Président de la commission Sports. Arnaud RICHARD remplace Frédérique DUMAS à la commission du Règlement.

Nous avons deux communications sans débat sur table, à savoir les actions entreprises en réponse aux observations des recommandations formulées dans le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes sur la gouvernance de la Région et le compte rendu sur l'usage par la Présidente de la délégation pour signer les marchés et avenants en application de l'article L4231-8 du CGCT.

L'ordre de passage des groupes est le suivant : CD, UDI, LR, S&R, FdG, FN, RCDEC, EELVA.

Questions orales

Mme la Présidente – Nous passons aux questions orales. Je cède la parole à M. de SAINT JUST pour un rappel au règlement.

M. de SAINT JUST (FN) – Il s'agit de l'article 15. Pouvons-nous vérifier que nous sommes assez nombreux en séance pour statuer ?

Mme la Présidente – Demandez-vous le *quorum* ?

M. de SAINT JUST (FN) – Oui.

Mme la Présidente – Lorsqu'il s'agit de questions d'actualité, nous n'avons pas besoin de *quorum*, me semble-t-il. Je cite : « *Le Conseil régional ne peut délibérer si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est pas présente. Le quorum s'apprécie au début de chaque délibération* ». Vous pourrez me poser la question au début du point relatif au compte administratif. Il serait néanmoins bienvenu que les conseillers soient présents dès 9 heures. Chacun sait que nous commençons désormais à l'heure. Je remarque que les bancs du Front national sont plus fournis que les autres. Toutefois, vous êtes aussi moins nombreux.

Je cède la parole à M. WEHRLING.

M. WEHRLING (CD) – La commission d'évaluation du CIO s'est rendue en Île-de-France mi-mai pour évaluer la candidature de la capitale aux Jeux olympiques 2024. Les premiers retours font part de l'excellence de notre candidature, ce qui a également été dit de celle de Los Angeles. Objectivement, nous faisons la différence en matière de transports en commun. Los Angeles annonce néanmoins un investissement de 88 milliards d'euros pour améliorer sa situation.

Parmi les points positifs nous concernant, nous avons bien répondu à la question de l'héritage, de l'adhésion de la population et de l'engagement de toutes les sphères de pouvoir, jusqu'au Président de la République nouvellement élu, ce qui n'a pas été le cas aux États-Unis où l'on constate l'absence totale d'implication de la part de Donald TRUMP.

Toutefois, la partie n'est pas gagnée. Alors que nous sommes placés à égalité sur une appréciation d'excellence, nous devons particulièrement examiner les points faibles de notre candidature. Il s'agit notamment d'être au rendez-vous, en termes de date, sur la finalisation du Grand Paris Express. Il nous faut rassurer sur le coût global des Jeux olympiques. Nous devons être prudents sur la question de la construction du village olympique. Nous sommes attendus sur le point relatif à la circulation et à la pollution de l'air. La question de la sécurité est également un sujet. Enfin, l'ambiance générale positive est à l'avantage de Los Angeles.

Je souhaite savoir comment nous répondons à ces points pour être parfaitement au rendez-vous de cette candidature.

Mme la Présidente – Merci pour cette question importante. Le projet des Jeux olympiques nous réunit tous au-delà des clivages. L'entrevue avec la délégation du CIO s'est très bien déroulée. Je dois vous confesser que ses membres ont indiqué, de manière officieuse, qu'ils étaient impressionnés par la qualité de la candidature vis-à-vis de la précédente candidature déposée. Ils ont constaté notre professionnalisme. En outre, la plupart des infrastructures sont désormais construites. Lorsque nous avons échoué en 2012, Jacques Chirac, Président de la République, avait décidé la poursuite des constructions. Nous disposons désormais du vélodrome, du golf national, de la base nautique de Vaires, du Grand Stade, de la Grande Arena des Hauts-de-Seine et de Bercy 2. Il ne manque que la piscine. La commission d'évaluation a noté le fait que le village des athlètes n'est pas encore construit alors que Los Angeles prévoit de loger les athlètes sur le campus de l'université de Californie. Toutefois, je pense que nous pouvons construire un village olympique en Île-de-France en moins de sept ans. Vous connaissez notre capacité à exproprier, construire et rénover dans le cadre d'une OIN. L'offre de transports a été notée comme un point marquant de la candidature. Nous avons indiqué que nous aurions la possibilité d'emmener 100 % des spectateurs aux Jeux en transports en commun grâce à la Révolution des transports, au Grand Paris et à Roissy Express. J'ai évoqué la capacité exceptionnelle d'organiser des Jeux olympiques sans embouteillages en plein été. Ceux d'entre vous qui ont eu la chance de se rendre aux Jeux olympiques de Rio comprennent que l'absence d'embouteillages offre la perspective d'un événement propre et écologique. Notre candidature est beaucoup plus environnementale que celle de Los Angeles.

Je pense que nous avons donné un très bel exemple de cohésion. Le Président de la République a tenu à recevoir le CIO deux jours après son investiture et a été extrêmement amical. Sur la sécurité, la prestation du préfet de police a été saluée et rassurante. Il a montré que ni la Californie ni la Région Île-de-France ne sont à l'abri d'une fusillade et a démontré notre très haut niveau de sécurité. Il nous faut évidemment renforcer ce point, notamment pour la sécurisation du village des athlètes.

Par ailleurs, la commission a posé la question de la pertinence du village pour les médias, lequel renchérit le coût des Jeux, mais n'est pas obligatoire. Nous pensons qu'il s'agit d'une bonne option.

Selon les membres du CIO, les deux candidatures sont très bonnes et très différentes. Celle de Paris se base sur des sites historiques magnifiques comme Versailles, la Tour Eiffel et le Grand Palais à faire découvrir aux spectateurs du monde entier. Je souhaite que les Jeux se déroulent à Paris en 2024. Le CIO n'a toujours pas délibéré pour savoir s'il attribuerait les deux, à savoir 2024 et 2028, à Lima. Nous suivrons cette question. Toutefois, la candidature de Paris, porte sur 2024 et non 2028.

Merci pour cette question à laquelle j'ai répondu de manière un peu longue. J'aurais pu en faire un point d'actualité. Cependant, je préférerais répondre à la question pour vous rendre compte de tout ce que nous avons mis en œuvre pour la candidature aux

JO, laquelle constitue une formidable occasion pour l'Île-de-France, notamment pour améliorer nos transports et la pratique du sport, et développer les valeurs de l'olympisme dans la Région.

Je cède la parole à M. DUGOIN-CLÉMENT.

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Depuis 2016, les gros producteurs de biodéchets sont tenus d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique tel que prévu dans le cadre de la loi Grenelle 2 portée par Mme Chantal JOUANNO. Sur les 470 lycées d'Île-de-France, qui accueillent 500 000 lycéens dont la majorité utilisent des services de demi-pension, les cantines scolaires sont de gros producteurs de biodéchets provenant de la préparation des repas dans les cuisines et des restes de repas. Ceux-ci s'ajoutent aux déchets verts des espaces extérieurs. La quasi-totalité des lycées franciliens sont donc, au sens de la loi, de gros producteurs de biodéchets. Pour autant, combien respectent cette loi ? Une vingtaine d'entre eux ont développé des dispositifs innovants de compostage sur place dans le cadre du programme Lycées écoresponsables. D'autres ont mis en place une collecte spécifique de biodéchets. Quatre d'entre eux (trois à Paris et un à Livry-Gargan) ont noué un partenariat avec une start-up. Les biodéchets collectés sont envoyés vers une installation de méthanisation agricole. Les méthaniseurs à la ferme sont en plein développement en Île-de-France. Ils permettent d'assurer le retour à la terre de la matière organique et de produire du biogaz. Il s'agit d'une véritable économie circulaire qui crée une boucle énergétique vertueuse. Les biodéchets du lycée Condorcet produisent l'équivalent de 50 % de la consommation de gaz de l'établissement.

Ces expériences de compostage sur place ou de tri et de collecte de biodéchets constituent autant d'occasions de mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le tri des biodéchets les rend visibles et permet de sensibiliser les lycéens. La mission sur le plan francilien de lutte contre le gaspillage alimentaire s'appuie notamment sur ces opérations pilotes. Pourtant, le nombre de lycées qui trient leurs déchets, à savoir une trentaine, est faible. Aussi, au-delà de l'exemplarité de quelques établissements, plus de 90 % des lycées franciliens ne seraient probablement pas en règle avec les dispositions de la loi Grenelle sur les biodéchets.

En tant que gestionnaire des lycées régionaux, le Conseil régional ne pourrait-il pas mettre en place un dispositif systématique dans chaque établissement, adapté à chaque situation locale, permettant de prévenir et de détourner totalement les biodéchets vers des pratiques et des filières vertueuses ?

Mme la Présidente – Monsieur DUGOIN-CLÉMENT, vous attirez notre attention sur la valorisation des biodéchets des lycées d'Île-de-France. De façon générale, la valorisation des biodéchets dans notre Région est indispensable compte tenu de la quantité de déchets produite alors même que notre dépendance énergétique est très élevée. Nous avons pris beaucoup de retard sur la valorisation des biodéchets. Avec Chantal JOUANNO, nous avons voulu engager la Région dans un objectif zéro déchets et une économie circulaire qui transforme les déchets en énergie. Il s'agit de la délibération que nous avons votée en septembre dernier.

Nous devons jouer un rôle d'animation et de coordination des différents acteurs, lesquels sont insuffisamment mobilisés selon la Cour des comptes. 2018 sera l'année de la définition de notre Plan Déchets qui permettra à l'ensemble des territoires et des acteurs d'être porteurs de ces enjeux. Le 26 juin prochain, j'installerai la commission consultative du Plan Déchets avec Chantal JOUANNO. Je souhaite que les travaux, qui s'étendront jusque fin 2019, nous permettent d'aboutir à une vision partagée et très opérationnelle pour réduire les quantités de déchets produites et faire émerger de nouvelles filières de valorisation.

La valorisation des biodéchets est un volet déjà bien identifié dans ces travaux. Nous avons un réel défi pour nos lycées. Comme vous, je souhaite que nous progressions dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets des cantines. Je m'en ouvrais récemment au Président d'Emmaüs France avec lequel nous établissons une convention de partenariat. Nous avons élaboré une structure de collecte et de valorisation régionale au niveau des lycées. Ces déchets alimentaires peuvent être valorisés par la méthanisation, ce qui participerait au développement des énergies renouvelables. En outre, j'ai demandé à mes équipes d'avancer sur ce sujet pour construire une stratégie régionale énergétique.

Ces actions se traduisent par un soutien financier significatif, à savoir 9 millions d'euros dans le budget 2017, soit 4 millions d'euros pour le Fonds propreté qui a été quadruplé en un an et 5 millions d'euros pour accompagner le développement des déchetteries, des points de collecte et des plateformes de tri et de valorisation. Nous soutenons, entre autres, les investissements pour trier les biodéchets dans les cantines.

Je vous informe que, suite à l'annulation du PREDEC par le tribunal administratif le 9 mars dernier, la Région a déposé un mémoire en appel et a formé une demande de sursis à exécution. Notre politique en matière de déchets consiste à agir pour l'équilibre de notre territoire et ne pas faire de la Seine-et-Marne le déversoir de tous les déchets d'Île-de-France.

Je cède la parole à M. HUGONET.

M. HUGONET (LR) – Madame la Présidente, mes chers collègues, lors de notre séance des 9 et 10 mars, l'adoption de la délibération sur l'ouverture des marchés publics franciliens aux PME qui comprenait les engagements de la clause Molière a suscité un certain nombre de débats. Le 27 avril à quelques jours de la fin du quinquennat de François HOLLANDE, quatre ministres cosignaient une instruction interministérielle destinée au service du contrôle de légalité des préfectures pour les inciter à limiter l'usage de la clause dans les marchés publics. Dans cette instruction, les anciens ministres n'ont fait qu'évaluer une critique juridique supposée sans jamais laisser place à la réalité du terrain qui fournit pourtant aux élus locaux les arguments opérationnels qui plaident en faveur de l'adoption de la clause Molière dans certains marchés publics.

Nous rappelons que cette clause qui impose la présence d'un traducteur sur les chantiers où travaillent les ouvriers ne parlant pas le français est justifiée par des motifs de sécurité. En aucun cas il n'est question d'interdire les travailleurs détachés ou de limiter les marchés publics aux seuls nationaux comme l'ont laissé entendre certains dans cet hémicycle, ce qui serait parfaitement illégal.

La clause Molière permet d'encadrer un usage raisonnable des travailleurs détachés dans certains travaux publics, ce qui n'est en rien contraire à la loi. Il n'est pas utile de rappeler que l'opposition régionale, qui avait saisi le préfet afin qu'il défère au juge administratif pour annulation de cette délibération, n'avait pas obtenu gain de cause. Le préfet a reconnu la légalité de la délibération. À cette instruction, ou plutôt ce testament ministériel, une nouvelle ombre plane au-dessus de cette clause Molière qui est attendue par nos PME franciliennes, notamment dans le BTP.

Madame la Présidente, quelles démarches comptez-vous entreprendre avec le nouveau gouvernement pour que la posture politicienne de quelques anciens ministres idéologues peu concernés par la réalité du terrain ne vienne pas pénaliser notre tissu économique régional qu'il est notre responsabilité de défendre ?

Mme la Présidente – Monsieur HUGONET, vous m'interrogez sur la mise en œuvre de la clause Molière. Contrairement à ce qui a été écrit dans de nombreux journaux, cette clause n'interdit pas de ne pas parler le français sur les chantiers d'Île-de-France. En revanche, pour la sécurité des ouvriers, nous avons exigé que, lorsque ceux-ci ne comprennent pas le français, un traducteur soit recruté par l'entreprise afin que soient traduits les ordres donnés, notamment les prescriptions de sécurité. Cette obligation renchérit le coût d'un salarié détaché qui ne comprend pas le français. L'objectif est que les PME d'Île-de-France, notamment sur les chantiers, soient fortement incitées financièrement à recruter des salariés vivant en France et comprenant le français, quelle que soit leur nationalité. Cette clause n'est pas discriminatoire. Elle permet la sécurité des ouvriers. Je rappelle que la France compte près de 150 morts sur les chantiers de BTP chaque année. Les métiers du bâtiment et des travaux publics sont extrêmement dangereux. Il nous semble que la présence de traducteurs est une clause de sauvegarde des ouvriers et de leur sécurité.

Le précédent gouvernement a voulu faire un coup de communication avant les élections présidentielles en dénaturant la clause votée en Île-de-France et en faisant croire qu'elle excluait les travailleurs étrangers des chantiers, ce qui n'est pas le cas. L'opposition a déféré notre délibération au préfet pour contrôle de légalité. J'ai le plaisir de vous annoncer que celui-ci n'a pas souhaité déférer notre délibération au tribunal administratif, jugeant que celle-ci n'était pas de nature à être annulée.

Nous avons introduit cette clause dans tous nos appels d'offres de marchés publics. J'assume cette clause, la défense de la sécurité des ouvriers sur les chantiers et le rétablissement financier du coût relatif des salariés installés en France par rapport aux salariés venus d'ailleurs. Cette clause est indispensable, légale et opérationnelle. Elle permet une fois de plus à la Région Île-de-France de se montrer exemplaire dans la protection des ouvriers et pionnière.

Je cède la parole à M. DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Madame la Présidente, comme vous venez de le démontrer et comme le montrera l'examen du compte administratif, nous pouvions espérer qu'après une année d'atermoiements, nous aurions enfin une année 2017 utile aux Franciliennes et aux Franciliens. Malheureusement, avec l'examen des rapports présentés, nous constaterons que la Région ne s'investit pas sur les grands sujets de préoccupation de ses habitants.

Madame la Présidente, pendant plus d'un an, vous avez justifié votre inaction en rejetant la faute sur les prétendues difficultés financières de notre collectivité qu'il fallait redresser. Comme nous le verrons lors de cette séance avec le compte administratif, cette excuse est parfaitement infondée. Ce qui résulte d'abord des comptes administratifs est le gâchis de l'argent que vous n'avez pas investi en faveur des Franciliens avec une baisse de 4 % des dépenses d'investissement par rapport à 2015. Vous

promettiez pourtant de relancer la Région et d'investir pour la jeunesse, l'éducation, l'insertion professionnelle et la réussite. Or nous constatons une baisse de 36 millions d'euros pour votre politique économique, des territoires totalement délaissés sans un euro supplémentaire pour les transports et un manque d'investissement pour les plus fragiles, notamment les quartiers en difficulté. Par ailleurs, les dispositifs que vous proposez sont, au mieux, la reprise de ceux qui ont été créés par la gauche sous l'ancienne mandature comme l'aide au départ en vacances ou des mesures de façade inapplicables qui ne respectent pas la loi et qui fleurent mauvais l'extrême droite. L'exercice de la réalité est plus complexe que ce que vous prévoyiez. Vos premiers résultats ne sont pas à la hauteur de vos promesses.

Quel sera l'investissement réel de la Région sur le territoire ? Quel sera votre investissement personnel pour l'Île-de-France ? De coupure en coupure de presse, nous découvrons que votre agenda n'est plus disponible sur le site de la Région et constatons que vous préférez faire le tour de l'Île-de-France pour soutenir les candidats LR aux législatives plutôt que traiter les dossiers de la Région.

Mme la Présidente – Vous auriez dû conclure depuis 20 secondes, Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Vous n'écoutez pas, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Je n'écoute plus.

M. DA SILVA (S&R) – Madame la Présidente, comme d'habitude, au long de tout ce mandat, nous vous poserons la réalité de votre engagement pour les Franciliennes et les Franciliens.

Mme la Présidente – Je rappelle que vous disposez de deux minutes pour les questions à la Présidente.

M. DA SILVA m'interpelle sur le niveau d'investissement de notre collectivité, ce qui me permet de rétablir quelques vérités devant cette assemblée. Vous savez que nous partions avec un double handicap pour l'exécution du budget 2016. En premier lieu, nous avons quatre mois d'exécution de moins qu'en 2015 puisque nous avons voté notre budget en avril. Monsieur DA SILVA, il est tout à fait facile de faire en huit mois ce que l'on peut faire en douze et vous l'avez prouvé en exécutant le budget des transports à hauteur de 40 % quand vous étiez à la direction de cette Région. Par ailleurs, nous avons été confrontés à la nécessité de revoir une série de dispositifs cadres comme le secteur de la culture, de l'environnement et de l'aménagement, ce qui a nécessité un travail considérable de l'ensemble des services pour aboutir à des services légaux.

Cependant, l'année 2016 a été marquée par un niveau d'investissement inégalé dans des secteurs essentiels pour les Franciliens, et que vous aviez délaissés, comme les transports où nous avons dépensé 571 millions d'euros contre 552 millions d'euros en 2015 et les lycées, dont 300 sur 500 sont vétustes en Île-de-France, avec 400 millions d'euros d'investissement. La situation épouvantable des lycées nous a incités à mettre en œuvre un plan de 5 milliards d'euros quand vous aviez prévu 2 milliards d'euros. L'enseignement supérieur a connu une hausse de plus de 66 % par rapport à 2015 car nous avons des projets universitaires de grande ampleur. Le budget de la sécurité, qui avait été divisé par cinq, a fait l'objet de plus de 18 millions d'investissement. Ce secteur avait été abandonné au cours de la précédente mandature. Nous avons reçu des demandes de sécurisation de la part de plus de 400 des lycées, de dizaines de communes, ainsi que dans les transports.

Il est vrai que nous marquons une rupture avec l'ancienne équipe dans notre niveau d'exécution des autorisations de programme, à savoir le taux de dépense par rapport aux dépenses autorisées. Celui-ci est passé de 66 % en 2015 à 89,6 % en 2016. Nous avons voté un budget sincère et l'avons beaucoup mieux exécuté que vous. Vous votiez des choses et ne dépensiez pas l'argent, ce qui s'appelle « un rideau de fumée », Monsieur DA SILVA. Telle était votre gestion en Île-de-France.

Je vous rappelle une très bonne nouvelle qui a été récemment communiquée à la Région. Nous avons hérité d'une Région sous perspective négative des agences de notation et qui risquait d'être dégradée, ce qui porte à conséquence sur les taux d'intérêt des emprunts et peut plonger la Région dans des difficultés financières.

Intervention de Mme BORD hors micro.

Madame BORD, vous êtes regardée par des lycéens qui doivent se demander qui sont ces gens qui interrompent la Présidence, ce qui ne se fait pas normalement. Je pense que tous les adolescents savent qu'il n'y a que la vérité qui blesse et quand on réagit ainsi, c'est que l'on est piqué au vif.

Cette perspective négative nous a été attribuée à cause du vote du Pass Navigo unique non financé qui était garanti par la Région. Nous devons mettre 300 millions d'euros par an sur un budget de 4 milliards d'euros pour combler le trou du Syndicat

des Transports d'Île-de-France sur la mise en œuvre du Pass unique, ce qui plombait les finances régionales et inquiétait les agences de notation. Le contrat de plan État-Région, dans lequel nous avons mis absolument...

Intervention de Mme de la GONTRIE hors micro.

Madame de la GONTRIE, la Présidence a la parole libre.

Le contrat de projet État-Région prévoyait 1,5 milliard d'euros de projets de transport non financés et non finançables, ce qui inquiétait fortement les agences de notation. Cette situation montre la démagogie qui a prévalu à l'approche des élections régionales de la part du Président sortant et de sa majorité qui avaient « bourré les enveloppes » avec nombre de projets pour lesquels il n'y avait pas le moindre financement. Nous avons tout remis d'équerre et obtenu des financements pour le Pass Navigo et réalisé une économie de 250 millions d'euros dans le fonctionnement. Nous sommes désormais la Région la plus économe de France et les agences de notation ont été très impressionnées par notre capacité à réaliser ces économies. Elles ont également été surprises de l'ampleur des investissements décidés car elles ignoraient que nous avions de tels besoins de financement pour les transports et les lycées. Je me suis trouvée dans l'obligation de les informer que l'état de vétusté des lycées dont j'ai hérité m'oblige à investir massivement. Les agences de notation ont été convaincues et ont supprimé la perspective négative, ce qui est votre succès. Merci à la majorité qui m'a suivie dans cette direction et cette démarche.

Je cède la parole à M. JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – Madame la Présidente, les services publics, vecteurs d'égalité, permettent l'accès au droit et le vivre ensemble. À chaque attentat, à chaque crise économique, climatique ou sanitaire, leur utilité et l'abnégation de leurs agents sont saluées. Pourtant les gouvernements successifs n'ont cessé de les privatiser, de les démanteler et de précariser leur personnel. Les entreprises publiques se plient avec zèle au cadre de la concurrence libre et non faussée, et au *dumping* social, ce qui réduit la qualité des services et leurs implantations.

La suppression de lignes, de gares et de guichets SNCF, de centres de CPAM, d'agences Pôle Emploi et EDF GDF, de maternités et de commissariats génère des coûts directs pour les collectivités. Notre Région est fortement affectée. De nombreux usagers, élus et personnels se mobilisent contre ce processus, ce qui fut le cas pour l'hôpital de Villiers-le-Bel. La Poste a fermé 400 bureaux l'année dernière. Une menace pèse sur 16 bureaux à Paris, 5 dans le Val-de-Marne, 16 dans les Yvelines, dont 5 dès cette année. Rien ne le justifie. La santé économique de La Poste est excellente. Ses bénéficiaires sont en hausse de 34 %. La baisse du courrier, qui représente 9 milliards d'euros de son chiffre d'affaires, n'a pas d'impact sur la fréquentation des bureaux. Les colis, recommandés et mandats internationaux progressent. Parallèlement, La Poste bénéficie d'un milliard de CICE et d'un fonds de péréquation de 140 millions d'euros annuels. Les citoyens, auxquels La Poste appartient, sont en droit d'exiger le maintien de son implantation et sa qualité de service.

La convergence nationale des services publics vient de créer un collectif national et appelle à 10 jours de mobilisation du 1^{er} au 10 juin. Celui-ci a constaté que les maires ruraux sont très mal renseignés sur leur marge décisionnelle. La Région peut-elle informer des obligations que doit respecter La Poste vis-à-vis des élus locaux ? Pouvez-vous demander à la Direction régionale de La Poste son plan prévisionnel afin que les élus ne soient pas mis devant le fait accompli ? Pouvez-vous saisir l'État et le Premier Ministre pour qu'il exige une autre politique de La Poste ? Plus largement, nous aimerions connaître la vision de l'Exécutif régional sur ces questions.

Mme la Présidente – Monsieur JALLAMION, votre question s'adresse d'abord au futur ministre de l'aménagement du territoire du gouvernement. En effet, la plupart des services publics sont du domaine de l'État. Néanmoins, la Région ne peut se désengager de la cohésion territoriale. Nous avons une double frontière sociale, à savoir les quartiers populaires que les services publics quittent et les territoires ruraux que les services publics abandonnent. Nous avons à nous mobiliser pour aider ces services publics à se maintenir.

Nous avons décidé de signer un partenariat avec La Poste pour transformer un certain nombre de bureaux de poste en lieux de *coworking* afin de leur assurer une forme de rentabilité et d'activité. Il est de plus en plus demandé aux communes de financer ces structures. Par ailleurs, les horaires d'ouverture de ces bureaux de poste sont de plus en plus restreints, ce qui est inadapté et conduit à leur fermeture, ce qui est autoréalisateur. Nous voulons développer des services publics et des commerces de proximité, lesquels pourraient se voir déléguer des missions de service public comme les bars tabac qui assurent déjà la distribution de forfaits et proposent le compte Nickel. Par ailleurs, nous devons développer à marche forcée le très haut débit dans toute la Région Île-de-France, ce qui permettra le télétravail et une nouvelle forme de vie en Île-de-France où l'on travaillera et consommera à l'endroit où l'on vit. Nous revitaliserons ainsi les centres-villes de banlieue. Notre projet est l'anti

« métro, boulot, dodo » en évitant les déplacements pendulaires qui génèrent une désertification de la banlieue. Nous y travaillerons ensemble et j'espère que je vous trouverai à mes côtés pour défendre ces principes.

Nous sommes la première Région de désertification médicale en France car l'exercice en Île-de-France est coûteux et tout est concentré à Paris *intra-muros*. En juillet, nous vous présenterons un plan de lutte contre les déserts médicaux.

Sur la formation, j'échangerai avec les trois recteurs d'Île-de-France. Il est anormal qu'en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne, seuls 50 % des bacheliers poursuivent des études supérieures, ce qui montre un problème d'orientation et de déséquilibre de l'offre de formation dans les départements populaires comme dans les territoires ruraux. Nous travaillerons avec les recteurs pour corriger cette situation, ainsi que sur des internats qui permettraient aux familles de voir leurs enfants étudier dans de bonnes conditions.

Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Madame la Présidente, je souhaite revenir sur les subventions à certaines associations que vous avez fait voter hier à la commission permanente. Je ne reviendrai pas sur celle de l'association LGBT. J'ai simplement bien entendu que vous nous aviez expressément indiqué que celle-ci est favorable à la GPA.

Je reviens sur la subvention que vous avez fait verser à l'association SOS Racisme. Cette subvention décidée par vous-même et votre majorité est tout à fait symbolique. Depuis les années 1983-1984, avec Messieurs ATTALI et Harlem DÉSIR, l'association SOS Racisme n'a jamais fait autre chose que d'essayer de faire croire que le patriotisme est du racisme et que les amoureux de la France sont racistes. Ils vous ont tendu un piège dans lequel vous êtes toujours tombée.

Le versement de cette subvention constitue un pas symbolique de votre part et de celle de votre majorité vers Emmanuel MACRON et ce gouvernement plein de vent composé de girouettes. Vous avez indiqué hier que cette subvention accordée à SOS Racisme porterait uniquement sur du *testing*, ce qui est un procédé totalement déloyal. M. KARAM nous a indiqué que l'imputation de cette subvention serait contrôlée, ce que vous ne serez pas en mesure de faire.

Allez-vous vers ce REMPS (Républicains En Marche Parti Socialiste) ? Allez-vous continuer à travailler avec ces associations qui font tant de mal à notre pays ?

Mme la Présidente – Monsieur de SAINT JUST, dès notre arrivée, nous avons souhaité nous engager dans une démarche de transparence s'agissant des financements associatifs en adoptant la charge pour la nouvelle éthique politique en Île-de-France. Les associations ne sont plus financées de manière récurrente, dans une logique qui s'apparentait parfois à du pur clientélisme. Un montant de 24 millions d'euros a été versé à des associations qui n'ont jamais rendu de compte rendu d'activité, ce qui totalement illégal puisque nous devons obtenir un service fait pour les subventions que nous attribuons. Dans le respect de cette charte, la Région finance désormais les associations sur la base d'appels à projets avec un jury pour des actions concrètes, ce qui garantit la transparence des procédures et permet de lutter contre le clientélisme, la gabegie et le gaspillage qui étaient monnaie courante sous la précédente mandature.

Vous évoquez le cas de l'association SOS Racisme. Il n'est pas un mystère de dire que cette association n'est pas historiquement marquée par un attachement philosophique aux valeurs de la droite et du centre, ce qui ne constitue toutefois pas un critère. Cette association figure parmi les 15 organismes retenus dans le cadre de l'appel à projets « Lutte contre les discriminations pour l'égalité entre les femmes et les hommes » au terme d'un processus de sélection totalement transparent qu'il ne saurait être question de remettre en cause. L'association SOS Racisme est l'une des seules à avoir développé la pratique du *testing* qui consiste à se rendre dans une association, une boîte de nuit ou un bar et à s'assurer de l'absence de discrimination à l'entrée. Cette méthode est également appliquée dans le cadre des embauches et des stages. Nous souhaitons développer ce genre d'action car nous pensons que les discriminations vis-à-vis de chacun constituent un sujet en Île-de-France. Toute discrimination, quelle qu'elle soit, sera sanctionnée.

Les critères d'appartenance politique ne sont pas pertinents pour attribuer ou refuser une subvention à une association. Vous êtes sectaires, ce que nous ne sommes pas. Si nous devons sélectionner uniquement les associations qui ne disent pas de mal du FN, nous ne subventionnerions pas grand monde, ce qui nous ferait réaliser beaucoup d'économies. Cependant, je ne suis pas sûre que cela contribuerait au lien social dans la Région.

Je cède la parole à M. AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Madame la Présidente, le vendredi 12 mai, en moins de 24 heures, le rançongiciel WannaCry a perturbé le fonctionnement de bon nombre d'administrations et d'entreprises partout dans le monde. Des hôpitaux britanniques aux constructeurs automobiles Renault, près de 200 000 postes ont été rendus inutilisables dans près de 150 pays pour un coût estimé à près d'un milliard de dollars. Le 5 mai dernier, à l'avant-veille du second tour de l'élection présidentielle, 15 Go de données piratées étaient mis en ligne sur le forum 4Chan. Plus de 70 000 e-mails et des documents issus des membres de l'équipe de campagne d'En Marche se retrouvaient divulgués.

Une nouvelle fois, l'actualité soulève la question cruciale pour la démocratie de la sécurité du réseau numérique. La stratégie d'*open data*, d'ouverture et de partage des données publiques mise en œuvre par le gouvernement, notamment à grâce au travail de la mission Etalab dirigée par le Premier Ministre, a permis d'offrir une plus grande transparence à nos concitoyens sur l'activité de l'État et de renforcer notre démocratie. Ce travail a pour corollaire celui de la protection des données personnelles.

En la matière, le Conseil régional d'Île-de-France n'est pas en reste. Le choix résolu de l'innovation et du numérique fait pour notre communication, notre fonctionnement interne, la gestion des services publics et notre relation aux administrés a permis d'en améliorer la qualité. Nous saluons ce choix. Néanmoins cette décision accroît de fait notre vulnérabilité aux cyber-attaques et pose la question cruciale de la sécurité des données dont nous avons la charge. La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, portée par Axelle LEMAIRE, a permis un renforcement salutaire de la législation. L'introduction de nouveaux droits pour les individus en matière de données personnelles et la création de sanctions dissuasives quant à la diffusion frauduleuse de données vont dans le bon sens. Par ailleurs, la mobilisation de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information permet aux collectivités de disposer d'un véritable support. Entre 2014 et 2015, l'ANSSI déclare avoir vu les signalements augmenter de plus de 50 %, ce qui est le signe d'une véritable intensification des cyber-attaques contre les collectivités.

Face à de tels enjeux, le Conseil régional d'Île-de-France doit se tenir prêt. Madame la Présidente, pourriez-vous préciser si la Région Île-de-France a subi des attaques ou des tentatives de piratage ? Quels dispositifs de défense et de protection sont mis en place ? Quelles mesures comptez-vous prendre afin de garantir le bon fonctionnement de nos services dématérialisés et la sécurité des données dont le Conseil régional a la responsabilité ?

Mme la Présidente – La Région n'a pas été affectée par l'attaque informatique de ce week-end. Nous pouvons nous en féliciter, même s'il convient de rester prudent en la matière et de continuer à améliorer en permanence nos outils et nos pratiques dans un domaine complexe et en constante évolution.

Lors de notre arrivée, nous avons rapidement procédé à un état des lieux sécurité couvrant tous les aspects de la sécurité informatique visant à préparer les futures évolutions des systèmes d'information de la Région. Suite à ce diagnostic, une feuille de route structurée a été établie, mise en œuvre et régulièrement régularisée. Une deuxième action a été lancée pour évaluer et mettre en évidence les risques d'intrusion dans nos systèmes d'information à partir de différents points d'entrée Extranet et site institutionnel en réalisant des tests d'intrusion. L'axe d'amélioration majeur qui ressort de ces audits est la sensibilisation aux pratiques de sécurité des agents et des développeurs. Dans ce cadre, la Région a mis en place, en février 2016, une charte informatique qui précise les enjeux de sécurité pour tous les agents. En complément, la Région a nommé un responsable de la sécurité du système d'information au sein de la Direction des systèmes d'information, lequel est le garant de la politique de sécurité informatique de la Région.

Lors de l'attaque du rançongiciel WannaCry, la Région procédait à des opérations de maintenance lourde pour renforcer ses défenses contre les intrusions. Notre nouvelle architecture de sécurité respecte désormais les préconisations de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information. Cette politique en matière de cybersécurité se poursuivra avec d'autres actions au cours de l'été. Vous constaterez que nous répondons particulièrement à votre préoccupation.

Je cède la parole à M. SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Je salue les personnes présentes dans la tribune, et particulièrement les lycéennes et les lycéens, dont la présence est positive pour notre démocratie.

Madame la Présidente, depuis votre arrivée aux responsabilités, vous avez modifié de nombreux dispositifs régionaux. Nous ne sommes pas en accord avec nombre d'entre eux, mais il est de votre droit le plus strict d'imposer vos orientations. Souvent dans l'urgence, parfois de manière improvisée, les modifications de dispositifs que vous faites voter ont un impact direct sur toutes les collectivités et les structures de la société civile de notre Région. Hier encore, en commission permanente, vous avez soumis au vote des élus des rapports incluant les règlements d'intervention et les subventions afférentes. Je passerai sur le caractère cocasse de cette façon de procéder, laquelle doit toutefois nous interroger collectivement sur le fait que les délais trop

courts mettent de nombreuses structures en difficulté. Beaucoup de ces acteurs franciliens nous demandent à quoi bon déposer d'autres dossiers puisque c'est trop tard. Il s'agit, ici, d'un artisan notifié qu'il ne sera pas présent parmi les stands du Salon de l'Agriculture ; là, d'une charte de la laïcité imposée en deux mois à des structures ne disposant pas du temps matériel d'organiser les conseils d'administration ; ailleurs, d'un appel à projets à marche forcée avec un délai d'un mois.

Madame la Présidente, il n'est pas nécessairement besoin de déstabiliser les structures de terrain pour effectuer des changements. Notre groupe souhaiterait que vous ne confondiez pas efficacité et précipitation et que vous prévoyiez de mesures transitoires dans l'application de vos délibérations pour que les bénéficiaires aient le temps de s'adapter. Comptez-vous prendre cette situation en mains ? Avez-vous des propositions concrètes à faire aux acteurs de notre Région ?

Mme la Présidente – Monsieur SATOURI, votre question étant particulièrement vaste, je ne peux y répondre de manière détaillée. Il est vrai que nous allons vite et qu'il est difficile de faire bouger un paquebot comme l'Île-de-France. Ne disposant que de cinq ans pour apporter des transformations, il convient donc d'aller vite.

Ma philosophie est de ne jamais me résigner, d'essayer et de corriger si nécessaire. Il s'agit d'une philosophie d'action. Vous avez fait part de votre opposition sur la charte des stages qui demande désormais à tous ceux qui sont financés par la Région d'embaucher des stagiaires. Ne s'agit-il pas d'un objectif d'intérêt régional que de faire recruter des jeunes en stage ? Combien de jeunes ne trouvent pas de stage d'été parce qu'ils n'ont pas de carnet d'adresses et ne peuvent poursuivre leur cursus alors que les jeunes de la classe moyenne qui ont des relations en trouvent ? Le fait que la Région oblige le recrutement de stagiaires relève de notre mission d'intérêt général. Il est vrai que cela ennuie un peu les communes et les associations, mais cela leur rappelle également leurs devoirs de service public et d'intérêt général vis-à-vis de la formation des jeunes en tant que structures financées par l'argent public. Notre première urgence sociale porte sur les 25 % de jeunes au chômage en Île-de-France. Il s'agit de la seule mesure mise en œuvre qui génère un peu de complexité.

Il est vrai que nous avons rénové le système d'aide au départ en vacances de manière un peu rapide. Toutefois, sous la précédente mandature, 450 jeunes se rendaient dans les bases de loisirs l'été contre 900 en 2016. Nous avons doublé l'efficacité du dispositif. Certes, Monsieur SATOURI, tout n'est pas parfait. S'agissant des aides aux agriculteurs, vous avez soulevé un point de divergence. Nous mènerons des actions en complément. Je suis d'accord pour corriger collectivement et améliorer ce qui ne fonctionne pas, mais je suis défavorable à la mise en place de dispositifs transitoires. En revanche, si vous avez des propositions constructives, je vous assure que nous serons à votre écoute et que nous les voterons.

CR 2017-105 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES – MAI 2017

Mme la Présidente – Nous devons désigner des représentants du Conseil régional dans divers organismes. Êtes-vous d'accord pour une procédure à main levée ?

Vote de la procédure à main levée

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Bulletin de vote n° 1

Mme la Présidente – Qui est pour le bulletin de vote n° 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote du bulletin n° 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Bulletin de vote n° 2

Mme la Présidente – Qui est pour le bulletin de vote n° 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote du bulletin n° 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Bulletin de vote n° 3

Mme la Présidente – Qui est pour le bulletin de vote n° 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote du bulletin n° 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous remercie. Je cède la présidence de cette séance à la Vice-présidente Chantal JOUANNO. M. Stéphane SALINI va présenter le compte administratif. J'appelle M. Michel GIORDANO du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) pour donner son avis. Je vous donne rendez-vous après le vote du compte administratif.

Mme JOUANNO remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

Mme la Présidente – Bonjour à toutes et à tous. Je cède la parole au Vice-président.

M. SALINI – Merci Madame la Présidente, très chère Chantal, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, je vous prie d'excuser mon absence de la commission des Finances. J'ai dû partir pour des raisons d'urgence personnelle et n'ai pu présenter le compte administratif. Je remercie Mme la Présidente d'avoir néanmoins accepté de l'examiner et de sa bienveillance à mon égard. Je suis très heureux de vous retrouver pour vous présenter le compte administratif 2016. Je tiens à rappeler l'efficacité des services et les remercie pour le travail fourni, ainsi que pour leur disponibilité.

En tant que bilan de notre première année de mandat, ce compte administratif est le reflet de la parole donnée aux Franciliens. L'exercice 2016 aura été atypique et ce bilan aura été réellement établi sur une demi-année avec des dispositifs nouveaux votés en juin et juillet. Les premières affectations ont débuté en septembre. Cependant, nous avons rapidement mis en place les engagements pris devant les Franciliens. Nous avons respecté nos objectifs de relance des investissements les plus utiles aux Franciliens et d'amaigrissement du fonctionnement. Avec un montant des dépenses réalisées de 4,724 milliards d'euros et des recettes totales de 4,866 milliards d'euros, l'exercice 2016 s'est clos sur un excédent budgétaire de 141 millions d'euros. Ce résultat sera affecté lors d'un budget supplémentaire qui sera prochainement voté. Il servira principalement à compenser le report du versement du solde du Plan 500 000 dû par l'État, lequel devait nous verser 70 millions d'euros en 2017 et nous a fait savoir qu'il nous réglerait cette somme en 2018. L'excédent sera diminué d'autant et il nous faudra poursuivre nos efforts de rationalisation.

Les nouveaux dispositifs, qui ont, pour la plupart été adoptés en milieu d'année, produiront pleinement leur effet en 2017. Néanmoins, ils ont déjà rencontré un vif succès en 2016. J'en veux pour preuve la montée en puissance du bouclier sécurité avec presque 8 millions d'euros affectés, les bourses au mérite entraînant des autorisations d'engagement de presque 3 millions d'euros où nous avons budgété 2,3 millions d'euros et les budgets autonomie dans les lycées. 76 d'entre eux ont candidaté alors que nous en avions prévu une douzaine. Les dispositifs investissant dans la transition environnementale ou la lutte contre les fractures territoriales ont également été plébiscités. S'agissant du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques » voté en juin dernier, nous avons répondu à 56 dossiers et affecté un peu plus de 12 millions d'euros. 80 % des 2,4 millions d'euros en autorisations de programme affectés aux tiers lieux l'ont été pour des zones rurales. Nous avons affecté 1,2 million d'euros en autorisations de programme pour sauvegarder les commerces de proximité.

Malgré une année raccourcie, nous pouvons nous féliciter d'un taux d'exécution élevé témoignant de la bonne adéquation et de la justesse d'appréciation entre notre prévisionnel et le réel. Nous avons investi davantage et mieux budgété nos dépenses par rapport à nos recettes. Notre budget a été plus sincère et précis puisque nous avons abandonné la pratique trompeuse du gel des autorisations de programme, ce dont je ne peux que nous féliciter.

En ce qui concerne les ressources, les dotations de l'État, qui s'élèvent à 658 millions d'euros, sont en baisse de 80 millions d'euros par rapport au compte administratif de 2015. Nos recettes permanentes, qui s'élèvent à 4,122 milliards d'euros, sont stables par rapport au compte administratif 2015. Nous constatons un meilleur rendement sur les DMTO avec une recette supplémentaire de 55 millions d'euros et sur la TICPE, notamment dédiée à l'apprentissage. La hausse des recettes fiscales ne compense pas la baisse des dotations. Nous ne pourrions continuer ainsi à supporter les charges grandissantes de la décentralisation sans engager rapidement une réforme de nos finances régionales. Celle-ci devra s'articuler autour de recettes plus dynamiques et cohérentes avec nos nouvelles compétences, et une refonte de la péréquation.

Nous avons relancé les investissements sur les secteurs prioritaires pour les Franciliens avec + 18 millions d'euros en autorisations de programme affectés aux transports par rapport au CA 2015, 18 millions d'euros affectés à l'enseignement supérieur et 96 millions d'euros dédiés au financement du grand centre documentaire du campus Condorcet. Nous subissons une légère sous-exécution en CPI en raison du retard pris par les opérateurs transport dans la transmission de leurs factures et de la montée en puissance tardive de certains dispositifs. Hors transports, les CPI sont en hausse de 51 millions d'euros par rapport à 2015.

La revoyure du CPER en fin d'année n'a pas particulièrement modifié les équilibres. Les engagements de l'État et de la Région sont respectivement portés à 2,917 milliards d'euros et 4,448 milliards d'euros. Sur le volet enseignement supérieur et recherche, un quart de nos obligations ont été réalisés avec le mandatement de 96 millions d'euros sur le campus Condorcet.

Nos dépenses globales de fonctionnement sont en nette diminution par rapport au compte administratif 2015, à savoir - 55 millions d'euros sur les AE et - 105 millions d'euros sur les CPF, soit environ 4 %.

Au-delà des économies réalisées, nous avons su apporter une solution pérenne au financement du Pass Navigo à tarif unique. Ainsi, l'impasse des 300 millions d'euros ne pèse plus sur la Région Île-de-France. Nous avons également baissé les dépenses de fonctionnement de notre institution de 13 millions d'euros par rapport à 2015. Cette baisse reflète notre volonté de maîtriser les dépenses de l'Administration malgré une forte dynamique des dépenses correspondant à nos compétences obligatoires qui ne sont pas toujours compensées. Cette rationalisation des dépenses ne nous a pas empêchés d'être une Région solidaire et d'accompagner les communes, les agriculteurs et le secteur du tourisme fortement touchés par les intempéries du printemps dernier. Je rappelle que nous avons voté ensemble 5 millions d'euros d'aide exceptionnelle.

L'année 2016 sera marquée par une nette diminution de notre emprunt d'équilibre qui s'établit à 650 millions d'euros, soit une baisse de 8,7 % par rapport à 2015. Il est à son niveau le plus faible depuis 2012, ce qui est d'autant plus remarquable que nos recettes sont quasiment stables par rapport à 2015. Il a été couvert en une émission obligataire publique verte et responsable lancée en juin 2016 qui a rencontré un très large succès auprès des investisseurs étrangers et nous a permis d'emprunter à 0,59 % sur une maturité de 9 ans. Nous avons pu bénéficier d'une opportunité exceptionnelle en termes de taux.

Grâce à notre gestion budgétaire exemplaire et rigoureuse, nos indicateurs financiers et budgétaires progressent dans tous les domaines et nous permettent d'améliorer notre capacité essentielle d'autofinancement pour financer durablement nos investissements. Il s'agit de la traduction concrète de notre politique d'investissement et d'assainissement des finances qui est reconnue. Le compte administratif 2016 en est l'illustration. Il est le signe des engagements tenus et de la parole donnée, des investissements utiles pour les Franciliens relancés grâce aux économies réalisées sur nos dépenses de fonctionnement et d'un retour à l'emprunt d'équilibre au niveau de 2012.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Michel GIORDANO pour la présentation de l'avis du conseil économique, social et environnemental régional.

M. GIORDANO – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président en charge des finances, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, le Conseil économique, social et environnemental, assemblée consultative de la Région Île-de-France, vient de rendre son avis sur le compte administratif 2016 de la Région. À chaque étape de la procédure budgétaire, le Cese se livre à une analyse des finances régionales, ce qui fait dire à la Chambre régionale des Comptes, dans son rapport de janvier 2016 sur la gouvernance de la Région Île-de-France, que le Cese est un organe actif qui joue pleinement son rôle de conseil et d'expertise. Voici l'essentiel de l'avis du Cese avec une analyse en quatre points du compte administratif 2016 *stricto sensu*, puis une réflexion élargie du Cese sur les finances régionales avec quelques propositions.

Sur le compte administratif 2016, le Cese rappelle que la notion de maîtrise budgétaire se juge en particulier lors du compte administratif dans une comparaison avec le budget voté et les crédits ouverts de l'exercice concerné. L'exercice budgétaire dans son annualité est aussi la résultante d'une programmation pluriannuelle des crédits, autorisations de programmes et d'engagement qui se doit, comme c'est le cas en 2016, d'être bien calibrée. Nous relevons le fait que ce compte administratif retrace le premier exercice budgétaire complet réalisé par l'Exécutif élu en décembre 2015 et que les engagements intérieurs pris par la Région sont respectés. Nous remarquons la bonne exécution en dépenses et en recettes des crédits ouverts au budget primitif 2016, soit 95 % en dépenses et 101 % en recettes permanentes. Nous constatons une bonne adéquation entre le prévisionnel 2016 et sa réalisation. Par ailleurs, nous notons l'ampleur du résultat clôturé à hauteur de 141,7 millions d'euros qui sera repris lors du prochain budget supplémentaire. Cela est dû en large part au défaut de facturation de certains fournisseurs. Nous y voyons une illustration du décalage existant entre approche budgétaire et comptable des collectivités territoriales. Nous signalons que le report du remboursement de créances de la SNCF et la RATP pour un montant de 100 millions d'euros a un impacte budgétaire et comptable 2016 dans la section d'investissement. Le Cese souligne avec satisfaction l'amélioration de plusieurs paramètres du tableau de bord budgétaire et financier de la Région. L'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire se réduit, passant de 712 millions d'euros en 2015 à 650 millions en 2016. La capacité d'endettement de la Région cesse de se dégrader pour se situer à 7,2 années. Les taux d'épargne brute et d'épargne nette, indicateurs incontournables de l'équilibre financier d'une collectivité territoriale, s'améliorent clairement.

Le Cese encourage l'Exécutif à poursuivre l'effort entrepris pour redonner à la collectivité régionale la capacité d'autofinancement lui permettant de financer durablement ses investissements.

Sur les finances régionales, le Cese constate de nouveau la faible marge de manœuvre sur le budget de la Région du fait d'une autonomie fiscale et financière quasi inexistante et de la rigidité des dépenses de fonctionnement. À l'instar de l'Exécutif régional, nous continuons d'appeler de nos vœux une réforme des finances régionales à partir des trois principes suivants :

- donner à la Région davantage d'autonomie fiscale et des recettes plus dynamiques ;
- redéfinir les mécanismes de péréquation des ressources des Régions en prenant en considération leur juste mesure, les spécificités de la Région Île-de-France liées à son urbanisation et à la concentration de sa population qui représente près de 20 % de la population métropolitaine française ;
- mesurer avec le recul nécessaire les effets du remplacement en 2018 dans le budget régional en recettes de la dotation globale de fonctionnement par une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Le Ceser souhaite que soit développé un processus d'amélioration de l'information financière par l'agrégation des comptes et leur certification. Il encourage l'Exécutif régional à avancer dans la voie d'une image fidèle des comptes de la collectivité auquel le paradigme récent de cadre conceptuel des comptes publics doit contribuer. Concomitamment, le Ceser suggère que soit confortée la mise en place d'une évaluation des politiques publiques afin de pouvoir mieux apprécier l'efficacité de l'action de la collectivité territoriale. Il rappelle que l'article 32 de la loi NOTRe confère au Ceser une nouvelle mission de contribution à l'évaluation et au suivi du déroulement des politiques publiques régionales. L'Exécutif régional doit donc anticiper les voies et moyens permettant au Ceser de mener à bien cette mission.

Mme la Présidente – Merci de votre présence et de cet avis, Monsieur le Rapporteur. Je demande l'avis de la commission des Finances à Mme de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – En premier lieu, je me permets de regretter l'absence de la Présidente du Conseil régional lors de cette discussion qui est très importante, et même plus importante que celle du budget. Si l'obligation pèse pour le Président de l'Exécutif de ne pas être présent au moment du vote, il n'en est rien au moment du débat. Au regard du CGCT, la présence au moment du vote ne s'applique pas au Conseil régional ou au Conseil général. Je regrette d'autant plus l'absence de Mme PÉCRESSÉ qu'un certain nombre de points examinés en commission contredisent les propos qu'elle a tenus en début de séance.

Le Conseil économique, social et environnemental a relevé la diminution du taux d'exécution de 5 % par rapport au CA précédent et le fait que les dépenses d'investissement sont inférieures de 6 % par rapport à l'année dernière et de 9 % par rapport à ce qui était prévu au budget primitif, alors que les recettes fiscales d'investissement ont augmenté de 11 %. Nous constatons un décalage entre le vote du document que nous faisons adopter par cette assemblée et son exécution. Lorsqu'il convient de donner une vision chatoyante du sujet, on parle d'AP. Pour le compte administratif, il s'agit de CP. Lorsque l'on parle d'augmentation de CP, on se limite à quelques sujets. En page 19 du compte administratif, sont mentionnés - 194 millions d'euros pour les transports, - 26 % en formation professionnelle et apprentissage, - 10 % pour l'aménagement, - 14 % pour le développement économique, - 14 % pour la culture, - 30 % pour la politique de la ville, - 35 % pour le tourisme, - 132 % pour la sécurité et - 8 % pour la recherche. Il est amusant de constater que le *ratio* investissement/fonctionnement est toujours au bénéfice du fonctionnement. Que n'avions-nous pas entendu ?

Concernant la notation des agences, je rappelle la dégradation de la notation de la France sous le gouvernement FILLON et, le 13 janvier 2012, de celle de l'ensemble des entités publiques, dont le Conseil régional le 30 janvier 2012. En 2014, nous avons obtenu une perspective négative, laquelle fut relevée en octobre 2016. Le Conseil régional a pu voir sa notation relevée à « stable » parce que la perspective de la France a elle-même été relevée à « stable ». Nous souhaitons tous le succès de la Région, mais raconter des balivernes ne constitue pas une bonne information du Conseil régional.

Le Vice-président SALINI n'a pu être présent, mais Jean-Philippe de SAINT-MARTIN, que j'ai qualifié de couteau suisse des services régionaux, a parfaitement fait l'affaire. Nous avons pu échanger sur ce sujet et approuver le compte administratif.

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Vous savez que le parti socialiste disposera d'un temps de parole dans le cadre de la discussion générale. Je ne suis pas sûre qu'il soit pertinent d'attribuer des qualificatifs aux membres de l'Administration de la Région. Si vous avez le souhait de qualifier les uns et les autres, faites-le auprès des politiques, mais pas nécessairement auprès des administratifs. Je constate toutefois que vous progressez dans vos critiques puisque la dernière fois, elle était moins aimable.

Un intervenant prend la parole hors micro.

Mme la Présidente – Il me semble que ce qui est scandaleux est d'insulter ainsi les membres de l'Administration.

Nous en arrivons à la motion de renvoi en commission n°5 présentée par M. DAMERVAL.

Motion de renvoi n°5 (EELVA)

M. DAMERVAL (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, le 2 mars dernier, je vous interrogeais sur l'exécution budgétaire de notre Région sur quelques secteurs bien choisis. Nous sommes le 18 mai et je n'ai toujours pas obtenu de réponse. À titre de comparaison, quand je vous ai interrogés sur le cumul de salaire du DGS et son poste de directeur de campagne du candidat François FILLON, j'obtenais une non-réponse en moins de 24 heures. Dans les secteurs choisis, je soulignais tous les points où le pluralisme doit normalement exister. Il y avait aussi le volet RH, la composition des cabinets et les chargés de mission, les déplacements et les frais de réception. Enfin, je vous interrogeais sur le mode de fonctionnement de la gestion des fonds européens. Nous n'avons obtenu aucune réponse. Or, pour examiner un compte administratif, il aurait été intéressant que l'Exécutif daigne répondre à mon courrier du 2 mars.

Vous reprenez l'adage très thatchérien : « *On ne dit jamais de mensonge délibéré, mais il est parfois utile de rester évasif* ». En cela vous faites votre politique.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. le Vice-président.

M. SALINI – Monsieur DAMERVAL, la réponse est prête et vous parviendra dans un instant.

Je ne peux adhérer à votre motion de renvoi. Vous disposez du compte établi par chapitres budgétaires, des mouvements effectifs des dépenses par secteur budgétaire et du document retraçant les faits marquants en 2016. Ces documents vont largement au-delà des obligations découlant du CGCT dont les exigences sont plus que satisfaites. Je demande le retrait ou le rejet.

Mme la Présidente – La motion de renvoi est-elle maintenue ? Elle l'est. Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est rejetée.

Vote de la motion de renvoi n°5 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à Mme DIRRINGER.

Mme DIRRINGER (CD) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, si, l'an dernier, l'heure était aux promesses et aux gages de bonne gestion, nous sommes désormais à l'heure des résultats. La précision des documents budgétaires sur lesquels nous avons pu travailler ces dernières semaines nous permet de vérifier les faits et les annonces de l'Exécutif. Ces faits conduisent aujourd'hui l'agence financière Standard & Poor's à lever les perspectives négatives sur la note de la dette francilienne. Nous avons eu le plaisir de voir cette décision confirmée par Fitch, ce qui ne doit toutefois pas nous exonérer d'un examen approfondi des finances régionales ; en dépendent la crédibilité et la stabilité de notre institution.

Sur le plan de la gestion budgétaire, l'exécution sérieuse de la stratégie votée l'an dernier nous permet de réduire l'emprunt d'équilibre à un record historique depuis cinq ans, soit 650 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 55 millions d'euros par rapport à la moyenne de la précédente mandature. Les faibles taux auxquels les obligations furent cédées doivent nous inciter à poursuivre notre stratégie. C'est aussi une preuve de la compétence des services de la Région et nous les en félicitons.

Alors que, l'an passé, nous déplorions une chute de l'épargne de gestion de 20 %, nous constatons une amélioration du *ratio* d'endettement. Au vu des incertitudes budgétaires des prochaines années, autant sur le remboursement des annuités que sur l'évolution des recettes régionales, il s'agit d'une garantie que nous devrions tous saluer. À ce titre, l'augmentation de 10 millions d'euros du remboursement des engagements passés nous indique que nous devons poursuivre les efforts d'efficacité et de réduction du train de vie de la Région. Le budget que nous avons adopté en début d'année nous permettra de poursuivre en 2017 cette stratégie déjà bien engagée. Si certains déplorent les économies budgétaires sur les secteurs

importants de la vie citoyenne, il convient de ne pas oublier pas qu'il y a juste un an, 70 % des dossiers de subvention étaient considérés comme déficients par le cabinet d'audit E&Y.

Madame la Présidente, vous avez engagé un travail important de recentrage des politiques régionales et de lutte contre le saupoudrage qui nuisait à l'efficacité de la dépense publique. 2016 fut résolument une année de conquête pour l'avenir de l'Île-de-France. Outre la réduction de l'emprunt, nous avons relancé les investissements structurants pour notre territoire.

Concernant les transports, près de la moitié des Franciliens considèrent les trajets quotidiens comme un mauvais moment à passer, avec des retards à répétitions et de mauvaises conditions de transport. Nous avons promis de mobiliser le STIF sur le renouvellement du matériel roulant, ce qui est chose faite, et de débloquer rapidement les investissements pour la modernisation de la construction de nouveaux réseaux de transports, ce qui est le cas. Dès la première année de mandat, l'augmentation conséquente des autorisations de programme témoigne des nouveaux projets engagés. Nous avons débloqué le prolongement du RER E à l'ouest pour désenclaver la Grande Couronne et décharger le RER A. Nous avons débloqué la tangentielle ouest et le tram-train Massy-Evry qui permettront d'améliorer les trajets de banlieue à banlieue, véritable serpent de mer des politiques de transport franciliennes. Nous avons débloqué la modernisation des lignes de trains quotidiens à l'image de l'électrification de la ligne P.

Pour ce qui est de l'éducation, nous avons déjà fait le constat l'an dernier que les lycéens ont été oubliés par la précédente majorité. Après un recul de 113 millions d'euros en cinq ans, un lycée sur trois était considéré vétuste et le parc régional était largement sous-dimensionné pour accueillir l'ensemble de la jeunesse francilienne. Dans ce domaine, l'attente des Franciliens est forte et nous avons su y répondre avec une augmentation de près de 70 millions d'euros en une seule année.

En matière d'enseignement supérieur, je rappelle que l'Île-de-France est la Région la plus jeune d'Europe avec celle de Dublin, ce qui est un atout formidable et une responsabilité importante. Paris figure en tête de nombreux classements d'attractivité pour les jeunes européens et nous ferons tout pour continuer dans cette voie. C'est pourquoi nous déplorons la cure d'austérité de - 30 millions d'euros imposée par la précédente majorité et nous félicitons de la hausse de 40 % des investissements en une seule année. Les inégalités sociales ne pourront être durablement résorbées qu'avec une politique active de promotion de l'égalité des chances. Comme vous, Madame la Présidente, nous sommes profondément attachés à la réussite des jeunes Franciliens. Ce compte administratif en est la démonstration.

Nous notons la grande progression de l'apprentissage grâce à la simplification administrative et à une nouvelle politique de qualité couplée aux réformes menées dans le domaine de la formation continue, notamment pour les métiers en tension et d'avenir. Grâce à Défi Métiers, je ne doute pas que nous gagnerons la bataille de l'emploi dans notre Région. Dans cette optique, la relance des formations sanitaires et sociales, pour lesquelles nous avons lancé un fonds d'intervention d'urgence après dix années de blocage, constitue un exemple parlant.

Investir pour notre avenir concerne la transition environnementale. Madame la Présidente, vous montrez par ce budget qu'au-delà des polémiques, la Région est de retour sur ce sujet. Nous nous étions récemment fait l'écho d'un classement paru dans la presse faisant de l'Île-de-France la lanterne rouge des Régions françaises en matière de développement durable. Nous apprécions aujourd'hui que la Région consacre davantage de ressources au soutien des acteurs agricoles et environnementaux après une baisse de plus de 17 millions d'euros sous la précédente mandature. La qualité de l'air, sujet sur lequel nous sommes particulièrement attendus suite aux accords de pics de pollution en 2016, doit continuer à nous mobiliser. Le démarrage du Plan Air l'an dernier est un premier effort qui devra être poursuivi, notamment grâce au développement des mobilités actives et de nouveaux services de transport.

C'est avec la conviction du devoir accompli quant au sérieux de la gestion ou à l'ambition des politiques engagées que nous voterons le compte administratif.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. CECCONI.

M. CECCONI (UDI) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président en charge de finances, Monsieur le rapporteur du Ceser, chers collègues, le débat sur le compte administratif est un moment important de la vie de notre collectivité. Il l'est d'autant plus cette année qu'il s'agit du premier de la nouvelle mandature et qu'il est l'occasion de faire le point sur notre action au service des Franciliens.

Sans m'attarder sur le passé, il me semble nécessaire de rappeler la situation héritée de la gestion précédente. Lors du compte administratif 2015, j'avais tenu à en souligner l'insincérité du fait de la sous-exécution budgétaire à laquelle s'est ajoutée une gestion peu rigoureuse de nos dépenses. Le défi était d'ampleur et les Franciliens attendaient de nous que nous soyons

capables de le relever. Force est de constater que nous nous y sommes employés avec détermination et que nous y sommes parvenus. À cet égard, Madame la Présidente, la notation financière de la Région Île-de-France rehaussée à AA par Standard & Poor's en est la plus éclatante preuve et je tiens à vous en féliciter, ainsi que l'ensemble de l'Exécutif. Nous sommes sur la bonne voie.

Depuis 24 mois, notre Région était placée sous perspective négative en raison de la crise économique, du désengagement de l'État et de la perte d'autonomie financière, de l'impasse du Pass Navigo à tarif unique et du non-financement des investissements prévus par le contrat de plan État-Région en matière de transports. Face à ces contraintes budgétaires, nous avons su mettre en place les mesures de redressement nécessaires. Nous avons trouvé une solution pérenne au financement du Pass Navigo afin qu'il ne pèse plus sur les finances régionales et dégagé les véritables économies de fonctionnement promises aux Franciliens. Il s'agit du premier enseignement à tirer de ce compte administratif.

Nous avons fait preuve d'ambition pour transformer l'Île-de-France pour tous les Franciliens en redonnant la priorité à l'investissement. Certains secteurs tels que les transports, l'enseignement supérieur et la culture présentent des montants affectés en évolution par rapport au compte administratif 2015, ce qui témoigne de la volonté de notre Exécutif de faire de la Région une véritable collectivité d'investissement. Notre volonté de réaliser des économies en fonctionnement s'est traduite par une diminution des autorisations d'engagement dans de nombreux domaines comme les moyens généraux ou les dépenses de communication. Nous avons réduit le rythme de progression de la dette. Je me réjouis de la réduction de l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire et de la capacité de désendettement qui cesse de se dégrader en se situant désormais à 7,2 années contre 7,5 l'an dernier. Nous avons tenu près de 70 % de nos promesses en investissant massivement dans les principaux domaines de compétence et avons mis en place une gestion sobre et exemplaire des moyens de l'Administration, prenant ainsi pleinement part à l'effort collectif. Nous avons su répondre à l'exigence exprimée par nos concitoyens de renouveau de la pratique politique consistant à respecter la parole donnée.

Nous avons dû faire des choix ambitieux et parfois difficiles, mais ils se sont révélés productifs et conformes à l'intérêt général. Par ce compte administratif, nous montrons qu'il est possible de concilier rigueur et innovation. Il ne s'agit pas uniquement d'assainir nos finances, mais de répondre aux attentes des Franciliens et de s'engager résolument dans la réduction des fractures territoriales, ce qui n'est possible qu'en mettant en œuvre de nouvelles pratiques budgétaires aussi efficaces que viables. Celles-ci sont les seules à même de donner à notre Région l'impulsion qu'elle attend et qu'elle mérite.

Lors de l'examen du budget 2017, nous avons réaffirmé notre ambition, à savoir accélérer les projets d'investissement et poursuivre la baisse des dépenses de fonctionnement avec l'ambition de faire de l'Île-de-France une Région exemplaire et leader en Europe.

Au regard des éléments contenus dans le rapport, le groupe UDI approuvera sans réserve le compte administratif 2016.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. LECOQ.

M. LECOQ (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, cher Stéphane SALINI, mes chers collègues, le moment du compte administratif est toujours le moment de vérité de l'exercice budgétaire où la réalité de l'action est comparée aux promesses de campagne.

Avec l'application de la règle des quatre douzièmes dans l'attente du vote du budget primitif et son adoption en avril 2016, cet exercice aura été réduit, ce qui ne nous a pas empêchés d'appliquer sans tarder notre projet au bénéfice des Franciliens. Le compte administratif 2016 est la marque des engagements tenus. La défunte majorité nous a laissé une situation financière plombée avec une augmentation bien plus rapide des dépenses que des recettes pourtant dopées à plusieurs reprises. En engageant un changement de culture budgétaire, nous avons montré notre capacité à générer des économies de fonctionnement afin d'investir tout en maîtrisant la dette, qui avait fortement augmenté sous les précédentes mandatures, dans un contexte de diminution des ressources de l'État. L'agence Standard & Poor's ne s'est pas trompée. La nouvelle notation AA attribuée est une juste reconnaissance de l'assainissement récent de nos finances depuis notre élection.

Chacun d'entre nous peut se féliciter de la suppression de la perspective négative sous laquelle était placée la Région Île-de-France depuis 24 mois en raison, notamment, de la diminution des concours de l'État, de l'impasse financière du Pass Navigo à tarif unique et du non-financement des investissements prévus par le contrat de plan État-Région en matière de transports. Les mesures de redressement mises en place par Valérie PÉCRESSÉ dès son arrivée ont permis de trouver une solution pérenne pour le financement du Pass Navigo et de dégager des économies de fonctionnement sans précédent compensant la diminution des concours de l'État tout en relançant les investissements les plus utiles aux Franciliens.

Avec 253 millions d'euros d'économies réalisées en deux ans, soit 21 euros pour chaque Francilien, notre Région est désormais la plus économe de France et parmi les mieux notées. Nous sommes parvenus à concrétiser notre engagement d'un amaigrissement du budget de fonctionnement. Les autorisations d'engagement ont baissé de 55 millions d'euros de 2015 à 2016. À périmètre constant, hors autorisations d'engagement supplémentaires liées à la mise en œuvre du Plan 500 000 formations, la baisse atteint 165 millions d'euros, soit une diminution de 7,2 % en ligne avec l'objectif de l'Exécutif qui visait à contrebalancer par des autorisations de fonctionnement la diminution des dotations de l'État et l'augmentation de la contribution de la Région au fonds de péréquation de la CVAE.

Les crédits de paiement de fonctionnement diminuent de 4,7 %, soit la première baisse depuis 2010, année qui fut marquée par la nouvelle étape majeure en matière de décentralisation. Les dépenses courantes hors masse salariale ont été particulièrement concernées. La diminution des dépenses a prévalu tant pour l'investissement que pour le fonctionnement. En parallèle, la Région a relancé l'investissement, ce qui s'est concrétisé dès 2016, particulièrement dans les secteurs d'avenir que sont les transports, les lycées et l'enseignement supérieur.

Au cours des derniers mois, le nouvel Exécutif a approuvé une version révisée du contrat de plan État-Région plus ambitieuse en matière de transport et a lancé un plan d'investissement massif de 5 milliards d'euros pour les lycées qui avaient été délaissés par la gauche. Ceux-ci avaient fait l'objet d'une diminution de 15 % d'investissement entre 2010 et 2015 et près d'un tiers d'entre eux se trouve dans un état de vétusté préoccupant. Au total, 571 millions d'autorisations de programme ont été affectées sur le secteur des transports, soit une augmentation de 5,8 %, avec des engagements très forts sur des projets longtemps attendus comme EOLE, le tram-train Massy-Evry, le prolongement du tramway T4 à Clichy-Montfermeil ou la tangentielle ouest reliant Saint-Germain-en-Laye à Saint-Cyr-l'École, ainsi que pour la mise en œuvre du schéma d'accessibilité.

Pour les lycées, les autorisations de programme atteignent 398 millions d'euros contre 323 millions d'euros en moyenne sur la période 2010-2015, soit une augmentation de 23 %. Les lycéens de Seine-Saint-Denis ont pu bénéficier de l'ouverture du magnifique lycée international de Noisy-le-Grand. Avec 96 millions d'euros d'autorisations de programme, l'enseignement supérieur a bénéficié d'un montant inédit d'investissement avec, en perspective, le grand équipement documentaire du futur campus Condorcet.

Dans un contexte national où, pour la troisième année consécutive, la croissance de la France était inférieure à celle de la zone euro, les efforts de Valérie PÉCRESSE pour renforcer les investissements en faveur de l'économie francilienne se sont traduits par une augmentation de 6,5 % des autorisations de programme.

En matière d'investissement, l'année 2016 a été marquée par le succès des dispositifs créés par notre nouvel Exécutif, à savoir le bouclier de sécurité, les dispositifs visant à faciliter la transition environnementale et lutter contre les fractures territoriales, l'appel à projets sur les 100 quartiers innovants écologiques, le fonds propreté, le fonds pour l'urbanisme transitoire, la lutte contre les fractures territoriales, les contrats ruraux, etc. En raison de leur succès et conformément au vote de l'Assemblée régionale lors de notre séance budgétaire en janvier 2017, ces dispositifs ont vu leurs moyens renforcés. Pour la première fois, la Région a été offensive en allant chercher les fonds européens. Plus de 16 millions ont été mobilisés en autorisations de programme, dont 6 millions d'euros pour le renforcement des facteurs de compétitivité et 8 millions d'euros pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone. Le taux d'exécution des autorisations de programme se situe à 89,6 %, soit plus de 20 points supérieur au compte administratif 2015, ce qui témoigne d'une relance de l'investissement. Il est également la marque de la sincérité des annonces budgétaires, en rupture avec la pratique précédente largement utilisée du gel budgétaire. Grâce au nouvel Exécutif, le temps des AP votées, mais volontairement non mobilisées, et donc des AP fictives, est donc terminé. La nouvelle mandature est placée sous le signe de la transparence. Ce terme a été étranger à nos collègues de l'ancienne majorité pendant de longues années.

S'agissant des crédits de paiement permettant de couvrir les autorisations de programme antérieures, l'exécution 2016 a été pénalisée par la diminution des appels de fonds des opérateurs de transport, tant par rapport à l'exécution de 2015 qu'aux prévisions 2016. Cela s'est traduit par des mandatements moindres de 115 millions d'euros par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2016 sur le budget relatif aux transports. Il conviendra d'accentuer le dialogue et la coopération avec les opérateurs de transports qui doivent épauler la Région dans son effort considérable d'investissement. Les crédits de paiement d'investissement se sont élevés à 1,120 milliard d'euros, soit une progression de 50 millions d'euros par rapport à l'exécution 2015, avec une exécution de 438 millions d'euros sur les lycées contre 380 millions d'euros en 2015. Un tel niveau d'investissement sur le secteur des lycées n'avait pas été atteint depuis 2011.

Les économies réalisées n'ont pas empêché l'Exécutif de s'engager vers l'objectif d'une Région solidaire. La nouvelle tarification de la restauration scolaire a été étendue à trois nouveaux départements. Le département de Paris sera concerné

cette année. La Région s'est fortement mobilisée suite aux intempéries du printemps 2016 pour accompagner les acteurs sinistrés que sont les communes, les exploitants agricoles et les opérateurs de tourisme fluvial. Le sérieux de la gestion mise en œuvre tout au long de l'année 2016 a permis de réduire le niveau de l'emprunt d'équilibre à 650 millions d'euros, soit une diminution d'environ 9 % par rapport à celui de 2015, ce qui permet un retour au niveau de 2012. Standard & Poor's relève que la gestion de la dette et de la trésorerie est prudente et sophistiquée ; la Région bénéficiant d'une situation de liquidités exceptionnelle.

Nous ne pouvons que nous féliciter que le résultat de la politique d'économies ait été largement reconnu ; les économies réalisées ayant été massivement réinvesties en faveur des Franciliens. Les actions entreprises permettent d'améliorer l'attractivité et la compétitivité de la Région. En décembre 2016, la fréquentation touristique est revenue à son niveau de fin 2014. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a diminué d'un peu moins de 2 % grâce à l'effort de formation entrepris. En parallèle des investissements supplémentaires réalisés dans les transports et les lycées, l'enseignement supérieur et la transition environnementale permettent de préparer l'avenir. Les investisseurs, y compris internationaux, confirment leurs investissements.

Notre majorité tient ses promesses et le groupe LR est fier d'approuver le compte administratif 2016.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président en charge des finances, Monsieur le Rapporteur du Ceser, chers collègues, à la lecture de vos éléments de communication sur le premier véritable compte administratif de votre mandature, Madame la Présidente, je me suis demandé si nous avons été destinataires des mêmes chiffres. Entre les analyses de l'Exécutif et les chiffres présentés dans le rapport, je constate une distance et parfois un monde. Dans votre exposé des motifs, je lis : « *Relance de l'investissement* ». Or je découvre dans vos tableaux une baisse constatée de 4,3 % des dépenses d'investissement par rapport à l'année dernière. D'une part, vous mettez en avant l'amaigrissement du fonctionnement ; de l'autre, je calcule que le montant de vos économies est presque parfaitement égal à la sous-exécution de votre propre budget. D'un côté, vous regrettez un contexte national où la croissance de la France a été inférieure à celle de la zone euro ; de l'autre, je note que, grâce au précédent gouvernement, les recettes fiscales de notre collectivité ont augmenté entre 2015 et 2016.

Madame la Présidente, vous ne pouvez appeler une relance de l'investissement la baisse de 80 millions de CPI entre 2015 et 2016, faute de quoi notre débat n'aura aucun sens, si ce n'est celui de vous placer à votre tour dans l'ère de la post-vérité où celui qui crie le plus fort parvient à imposer des faits alternatifs.

J'entends M. le Vice-président SALINI s'époumoner pour nous expliquer que « *La diminution des appels de fonds des opérateurs de transport explique l'effondrement des CPI* ». Cette explication risque d'être un peu courte lorsque l'on constate que les autorisations de programme ont globalement baissé de 3,1 % en investissement. J'entends la majorité répondre à grand renfort de Standard & Poor's et de Fitch pour souligner le relèvement de notre Région. Vous aurez beau surligner les quelques passages qui abondent dans votre sens, il n'en demeure pas moins que cette bonne nouvelle a peu à voir avec la politique conduite. Au premier rang des explications portées par Standard & Poor's figure : « *Une économie très solide* », ce dont vous pouvez être grés à nos précédents gouvernements. Je cite : « *Le cadre institutionnel et financier des Régions françaises est très prévisible et équilibré* ». Vous pouvez remercier François HOLLANDE pour la loi NOTRe. Je cite : « *Une augmentation plus forte des recettes de fonctionnement à venir* ». Vous pouvez remercier le gouvernement de Manuel VALLS et Bernard CAZENEUVE.

Madame la Présidente, vous pouvez remercier la précédente majorité gouvernementale sans laquelle il ne resterait pas grand-chose de votre compte administratif. Lorsque nous nous penchons sur le détail de vos dépenses, les chiffres ne finissent pas de nous consterner. Il apparaît que l'amaigrissement du fonctionnement, mis ouvertement en avant dans votre présentation, résulte en premier lieu d'une mauvaise gestion budgétaire de l'Exécutif, lequel, dans de nombreux domaines, a été incapable d'exécuter correctement son budget. Seuls 34 % du budget citoyenneté, 32 % du budget logement, 64 % du budget sports et loisirs, et actions internationales et européennes, et 72 % du budget de la sécurité ont été exécutés, ce qui signifie que 28 % du budget sécurité de M. le Vice-président PÉCHENARD dédié à la protection des Franciliens, sous votre arbitrage, Madame la Présidente, n'auront pas été dépensés. Cette sous-exécution nous semble tenir à la suppression irresponsable de certains dispositifs alors que rien n'est prévu pour les remplacer. Je pense au club formateur dans le secteur de M. KARAM, aux audits énergétiques et aux emplois d'insertion environnementale dans celui de Mme JOUANNO. Cette sous-exécution tient également à la pratique assumée d'une nouvelle forme de gel budgétaire, qui n'est pas du tout fictive, en refusant de mener à terme certains appels à projets comme la lutte contre les discriminations ou l'action internationale de la Région. Il est frappant de constater que cette économie de 105 millions d'euros réalisée en 2016 par rapport à 2015 correspond, à l'unité près, au

montant sous-exécuté cette même année, soit 105,32 millions d'euros en moins en 2016 et 2015 et 105,51 millions d'euros de sous-exécution. Je rappelle que le budget 2015 a été intégralement consommé.

L'examen de l'évolution des dépenses sectorielles de la Région est riche d'enseignement lorsqu'il est mis en regard avec vos promesses de campagne. Quelle Révolution des transports défendez-vous aujourd'hui avec un budget amputé de près de 200 millions d'euros par rapport à 2015 ? Quel est le bouclier de sécurité pour les Franciliens lorsque les dépenses passent de 23 à 16 millions d'euros ? Comment augmenter de 20 % le budget culture en le baissant de 10 millions d'euros dès votre première année de mandat ? Comment faire croire aux Franciliens que vous placez l'emploi au cœur de votre action et que vous souhaitez construire une Région pro-business en diminuant de 22 millions d'euros le budget dédié à l'apprentissage et de 14 millions d'euros le budget dédié au développement économique ? À l'aune de ces chiffres, je comprends mieux que le fameux site www.valeriepromessestenu.es.fr ait été récemment désactivé.

La publication des comptes administratifs constitue un moment de vérité pour tous les Exécutifs locaux. C'est le moment où les ambitions sont confrontées à la réalité. Dans ce calcul, Madame la Présidente, pour nous-mêmes et pour les Franciliennes et les Franciliens, le compte n'y est pas et nous ne pouvons nous y retrouver. Trop souvent, au cours de l'année écoulée, les ambitions politiques affichées se sont heurtées à votre manque de vision et vos intuitions politiques n'auront pas été suivies de mise en œuvre effective. Le premier véritable compte administratif de cette mandature témoigne que votre politique n'a pas de colonne vertébrale ni de ligne directrice. L'écart entre le programme électoral et la réalité de sa mise en œuvre en constitue la première preuve. Le contexte n'avait pourtant jamais été aussi favorable à la réussite, Madame la Présidente. Vos ressources sont en augmentation et sont assises sur une base fiscale dynamique. Pour la première fois depuis la loi décentralisation de 2004, le total des dépenses régionales liées à la décentralisation est inférieur à l'année précédente. Vous disposez de davantage de ressources et de moindres contraintes obligatoires de la part de l'État dans vos dépenses, et vous trouvez le moyen de signer, dès la fin de la première année de votre mandat, le reniement d'une large partie de votre programme électoral.

Notre Région aura dépensé moins d'argent en 2016 qu'en 2015 au prix d'une gestion hiératique des dépenses de la collectivité et d'importants sacrifices pour de nombreux Franciliens et Franciliennes qui pensaient pouvoir compter sur la présence de la Région à leurs côtés.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, ce premier compte administratif de votre majorité est un moment essentiel de vérité pour évaluer les résultats comptables de vos engagements budgétaires. Nous nous étions opposés à votre budget d'austérité. Ce compte administratif sanctionne vos choix politiques et financiers désastreux pour les Franciliens. Le moment est au bilan : une année de décisions politiques guidées par la satisfaction d'intérêts particuliers au profit de ceux qui ont déjà beaucoup et au mépris de l'intérêt général. Votre règle irrigue toutes vos politiques, des lycées à l'aménagement, aux transports, à l'environnement et à l'action sociale. Il a été fait le choix délibéré d'un désinvestissement conséquent auprès de nombreux partenaires régionaux.

Il s'agit d'une année de coupes en fonctionnement que vous valorisez et en investissements que vous camoufflez. Contrairement à vos affirmations, investir induit mécaniquement des dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'une année de creusement des inégalités sociales, territoriales et économiques dans notre Région, de saignée hors du commun enterrant le logement social et le principe du logement pour tous, asphyxiant les associations, dont les plus petites en premier chef, déstructurant les services régionaux et mettant un terme à des dispositifs de solidarité et d'égalité. Il s'agit d'une année emblématique pour mettre en œuvre votre programme antisocial au pas de course en rompant le principe de continuité de service public auprès d'acteurs pourtant fragilisés par des baisses de dotations publiques et en renforçant l'austérité mise en œuvre à la tête de l'État.

Une fois encore, les discours ne passent pas l'épreuve des faits car les chiffres sont têtus. Non seulement les lignes budgétaires au cœur des compétences régionales ont subi des baisses drastiques, mais le taux d'exécution des dépenses est moins important que les années précédentes dans de nombreux secteurs. Le cas de l'investissement est flagrant. Comment pouvez-vous annoncer une relance de l'investissement quand il a diminué de plus de 30 millions d'euros en autorisations de programme ? Les chantiers nécessaires aux formations sanitaires et sociales peinent à être respectés. Près d'un tiers du budget n'est pas consommé alors que ce schéma de formation est en deçà des besoins réels. Avec un taux d'exécution d'à peine 60 % sur la ligne Activités culturelles et artistiques, la culture n'est pas mieux lotie. Sur la question environnementale, votre Exécutif a beau avoir changé certaines nomenclatures et réaménagé les secteurs selon vos impératifs politiques, la ligne globale ne cesse de diminuer et est extrêmement mal exécutée. Vous ne prenez pas la mesure du défi environnemental qui nous est collectivement posé et de son urgence. À son échelle, la Région devrait agir pour une transition écologique. Les crises

climatiques et environnementales devraient vous inciter à un plan d'actions d'envergure. Il n'en est rien alors que les nombreux pics de pollution de 2016 ont compté parmi les plus graves et que votre seule mesure a été d'en finir avec la gratuité des transports en commun. Continuer à négliger la santé de nos concitoyens et de nos enfants est impensable. La Région devrait être pionnière et moteur en la matière. Comment expliquez-vous aux Franciliens que le fret ferroviaire et fluvial soit délaissé, que 10 % de la ligne dédiée aux transports ferroviaires des voyageurs ne sont pas exécutés quand les problèmes du RER B sont le quotidien de milliers de nos concitoyens ?

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les chiffres contredisent vos déclarations. Vous vous enorgueillez d'une baisse de 100 millions d'euros des dépenses de fonctionnement alors que vous clôturez l'année 2016 avec un excédent de 141 millions d'euros. Vous faites peser cette baisse à 80 % sur les associations qui perdent 82 millions d'euros. Soit, le soutien régional se réduit à peau de chagrin ; soit, il est inexistant avec l'avalanche des conséquences négatives pour le monde associatif qui assure des missions de service public et tisse du lien social. Cette baisse devient dramatique quand il s'agit de la citoyenneté où vous ajoutez des coupes budgétaires de 40 % et une non-consommation de 65 %, ce qui est révélateur de votre orientation. Il s'agit de documents à visée uniquement politique sans anticipation de leur mise en application, comme la charte des valeurs de la République et de la laïcité, qui n'ont en réalité que peu d'impacts financiers hormis celui de se désengager de pans entiers d'actions citoyennes indispensables en ces temps de crise sociale, morale, civile et démocratique. Vous sabrez le budget alloué aux organismes associés en les asphyxiant pour restructurer à marche forcée sans tenir compte des besoins. Les partenariats avec les collectivités territoriales ont baissé et le soutien aux entreprises n'augmente pas. Il s'agit d'autant de conséquences concrètes sur la vie des Franciliens.

Les dépenses pour les agents sont identiques à celles de 2015. Que se cache-t-il derrière cette stabilité ? Une non-augmentation est problématique. L'obligation de la prise en compte du glissement de la vieillesse et de la technicité associée à la création de 50 postes de cadres contractuels au salaire élevé prouve si nécessaire que la suppression de postes, en particulier des personnels de catégorie C, est importante dans notre Région. Les crédits ouverts aux lycées privés ont été extrêmement bien exécutés quand ceux des lycées publics demeurent plus faibles. Vos priorités sont donc respectées, à savoir favoriser la sélection et l'élitisme scolaire et financier en faisant fi de l'intérêt général.

Nous ne comprenons pas cette volonté absurde de vouloir rembourser de manière anticipée la dette régionale puisque la part de la dette dans les dépenses réelles et l'encours de la dette ont augmenté. L'emprunt devrait être utilisé comme un levier économique majeur pour lever un plan d'investissement public massif répondant aux besoins des Franciliens et des collectivités territoriales en matière de transport, de logement et d'aménagement de services publics. Là sont les vraies références pour évaluer la qualité et l'utilité des politiques publiques *a contrario* des critères libéraux retenus par les agences de notation.

Vous nous expliquez régulièrement que votre gestion est celle d'un bon père de famille que l'on nomme dorénavant « raisonnable ». Vous ne gérez pas le budget d'un ménage qui a vocation à se désendetter, mais celui d'une collectivité importante ayant vocation à investir en usant de tous les leviers nécessaires. Votre rapport timoré à l'emprunt met un frein alors que les taux n'ont jamais été aussi bas. Vous devrez user davantage de ce levier dans des conditions beaucoup moins favorables au cours des prochaines années.

Jouer avec les mots est un exercice à la portée de tous. Le jeu des chiffres est bien plus délicat car il ne trompe personne. Leur vérification rend votre budget 2016 insincère à plus d'un titre, dément votre slogan de campagne car vous n'avez pas fait davantage pour les Franciliens et fissure votre communication. Votre plan de relance fait pschitt. Nous voterons contre ce compte administratif.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, vous venez de nous présenter votre compte administratif 2016. Cet exercice annuel traditionnel permet de mesurer la réalité et d'évaluer la sincérité de vos engagements politiques. Il est le reflet de l'application de votre programme. En réalité, votre budget primitif est sous-exécuté. Il s'agit de l'avis du Cese et la preuve que votre programme n'est pas appliqué.

Vous avez communiqué sur une hausse de l'investissement à grand renfort de publicité. En vérité, celui-ci est plus faible que vous ne le prétendez. C'est ce qui vous a permis de dire que la Région va raser gratis. Nous constatons que les recettes, notamment de fonctionnement, et les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont en baisse, ce qui sonne moins « *Région ambitieuse* » comme vous le déclamiez à l'époque de la campagne électorale. À l'examen des chiffres, on est rattrapés par la réalité. Les dépenses d'investissement résultant d'un choix politique, pourquoi diminuent-elles dans les transports, l'aménagement du territoire, le développement économique et l'innovation, la formation professionnelle, l'apprentissage, la sécurité, la politique de la ville, la culture, etc. ?

Les recettes s'établissent à 4,212 milliards d'euros et sont *quasi* stables par rapport à 2015. Les recettes propres à la fiscalité régionale régressent de 25 %. Les autres recettes (cartes grises, taxes sur les bureaux, taxe d'apprentissage) progressent de 11 %. Le reversement de la TICPE s'établit à 1,151 milliard d'euros. La dotation de l'État baisse de 11 %. Les recettes diverses restent stables. Les ressources régionales traduisent une absence totale d'autonomie vis-à-vis de l'État puisque 46 % sont constitués de ce qu'accorde l'État ; la fiscalité propre ne pesant que 17,7 %. Vous êtes soumis à des compromis récurrents comme le versement de 50 millions d'euros par l'État fin 2016 pour le Plan 500 000 formations qui a uniquement permis le maintien des ressources permanentes. Face à une telle dépendance vis-à-vis de l'État, comment l'Exécutif peut-il mettre ses volontés et désirs en adéquation avec la réalité ?

Les dépenses s'établissent en repli de 3,9 % par rapport au compte administratif 2015, - 3 % pour les dépenses liées à l'institution régionale, - 4 % pour les dépenses de fonctionnement, - 5,9 % pour les dépenses d'investissement et + 1,7 % pour les dépenses à caractère financier, soit 604 millions d'euros contre 594 millions d'euros en 2015, ce qui est curieux compte tenu du contexte historique de baisse des taux constatée en 2016. Les dépenses de fonctionnement représentent 53 % de vos dépenses contraintes par l'exécution des politiques publiques dévolues par la loi aux Régions. Les dépenses d'investissement représentent 33 %. Elles sont contraintes, mais pour un Exécutif qui affiche de grandes ambitions pour la Région, diminuer globalement l'investissement de 4,9 % interpelle, notamment en ce qui concerne les secteurs clés. Pour les transports et la mobilité, nous avons - 13 %, soit 194 millions d'euros. S'agissant de la formation professionnelle, seul l'enseignement du second degré progresse modestement. Nous avons - 30 % pour la sécurité, - 20 % pour la politique de la ville, - 15 % pour le développement économique, - 13 % pour l'aménagement du territoire, - 12 % pour la culture et - 8 % pour le tourisme.

Vous menez une gestion de comptable en privilégiant le court terme et en procédant par effet d'annonce. Vous indiquez que vous affectez le résultat excédentaire de 141 millions d'euros au report à nouveau dans la perspective des changements de règles imposées par l'État dans le cadre du Plan 500 000 formations, ce qui n'est pas crédible. L'article 2 de l'avis du Ceser indique : « *Ce résultat excédentaire est en grande partie dû au défaut de facturation de certains fournisseurs* », ce qui illustre le décalage entre votre annonce comptable et la réalité des faits. J'attends des explications sur ce point car nous constatons que nous serions dans un tour de passe-passe particulièrement négatif. Vous affirmez que vous pérennisez le financement du Pass Navigo en 2017 grâce à une augmentation du versement transport et à la lutte contre la fraude, dont les recettes sont particulièrement aléatoires. Les dépenses à caractère financier sont excessives et risquent d'augmenter prochainement étant donné l'augmentation certaine des taux.

L'année 2016 est la continuité sans le changement. Il s'agit d'une gestion similaire à celle de M. HUCHON. Les chiffres précis du compte administratif montrent que vous n'avez en aucun cas tenu la moindre de vos promesses.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. ROMERO-MICHEL.

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, l'examen du compte administratif est un moment important de travail de notre assemblée. Il est l'occasion de dresser le bilan de l'action entreprise par le nouvel Exécutif et de mesurer l'écart entre les promesses faites aux Franciliennes et aux Franciliens et les réalisations effectives de la politique régionale.

Nous appelons votre attention sur le fait que les délais de transmission du rapport n'ont, une nouvelle fois, pas permis au Ceser de formuler un avis aussi approfondi que nécessaire. Je souligne le nécessaire travail de transparence qu'il convient de mener afin de donner une image fidèle des comptes de notre collectivité. Comme l'indique l'avis du Ceser, afin de garantir le bon fonctionnement de la démocratie locale, il est essentiel d'aller plus loin dans ce domaine.

Je me souviens que, dans l'opposition, vous aviez beau jeu de critiquer le taux d'exécution des budgets présentés par la précédente majorité. Alors que vous êtes aux responsabilités depuis plus d'un an, vous ne faites pas mieux et parfois pire. Le taux d'exécution de dépenses globales des crédits inscrits au budget primitif 2016 en baisse de 5 points par rapport à 2015 demeure acceptable. Néanmoins, certaines politiques voient leur taux d'exécution se réduire à peau de chagrin, ce qui est le cas de la politique de l'énergie avec un taux d'exécution qui passe sous la barre des 50 %. Les recettes dites permanentes se révèlent inférieures de 7 milliards d'euros à celles votées lors du budget supplémentaire 2016 quand leur taux de réalisation atteignait presque 103 % en 2015. Là encore, un cruel manque de sérieux se fait sentir.

Si, des paroles aux actes, il n'y a parfois qu'un pas, il semble que vous ayez chaussé la Botte de 7 lieues. Vous nous promettiez à grand renfort de communication une Révolution des transports en tant que priorité absolue de votre mandat. Aujourd'hui, le bilan est sans appel. La seule révolution que connaissent les Franciliens est la hausse continue des tarifs. Comment pourrait-il en être autrement alors que les dépenses réelles du secteur transport et mobilité ont chuté de 194 millions

d'euros, soit une baisse de 13 % par rapport à 2015 ? L'autre priorité annoncée dans les médias consistait à agir en faveur de la croissance et l'emploi. Il en résulte que les dépenses réelles de ce secteur ont diminué de 17 millions d'euros, soit une baisse de 15 %. En matière de sécurité, qui était le cheval de bataille de votre campagne électorale, il était urgent d'agir, selon vos propres termes. Il fallait mettre particulièrement l'accent sur ce domaine des politiques publiques. Or l'examen des comptes administratifs souligne une baisse drastique des dépenses de 30 %. Je citerai la culture, la politique de la ville, l'aménagement du territoire et la santé, mais la liste serait très longue pour pointer tous les manquements à vos engagements envers les Franciliens.

Enfermée dans une logique cherchant à détruire minutieusement les politiques engagées sous les anciennes mandatures, vous avez pour unique priorité la baisse des dépenses, quelles qu'en soient les conséquences. Cette préoccupation légitime de notre assemblée ne saurait être l'alpha et l'oméga de notre action. Derrière les effets d'annonce, vous nous proposez une véritable politique de désengagement du Conseil régional dans de nombreux secteurs. Ce type de politique conduit les plus vulnérables à subir de plein fouet ces choix idéologiques. Tel est le véritable programme que vous proposez aux Franciliennes et Franciliens, lesquels méritent mieux que des effets de manche ou de communication. Ils attendent du Conseil régional et de ses élus qu'ils mènent une politique ambitieuse à la hauteur des enjeux et des défis posés dans la période actuelle. Il est encore temps de changer de cap et nous vous y invitons dans l'intérêt de nos concitoyens.

Les élus du groupe RCDEC, ancrés dans les territoires et animés par le devoir de faire vivre une opposition constructive mais vigilante, ne peuvent que s'opposer à une telle politique. Nous déplorons ces orientations voulues par l'Exécutif mû par les seuls effets d'affichage et les coups de communication au détriment d'une action d'envergure au service des habitants de nos territoires. Fidèles à notre attachement à l'intérêt des Franciliennes et des Franciliens, nous ne voterons pas ce rapport qui sanctionne le désengagement de la Région Île-de-France et le choix de l'austérité budgétaire dans nombre de secteurs clés. Croyez que nous le regrettons !

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, Monsieur le représentant du Ceser, le compte administratif présenté peut être lu de deux façons. Sur le plan purement comptable et dans sa globalité, son taux d'exécution est correct. Bien qu'en légère hausse, la charge de la dette est contenue. Sur le plan politique, des politiques publiques et des services apportés aux Franciliennes et aux Franciliens, il y a beaucoup à dire. Vous ne vous étonnez pas que nous soyons très inquiets de la marque durable que vous imprimez sur notre Région. Tous les efforts de communication que vous faites ne peuvent masquer la réalité des chiffres.

Vous ne pouvez masquer que le total des investissements en crédits de paiement hors dette et équipements s'élève à 1,577 milliard d'euros alors qu'il était de 1,666 milliard d'euros en 2015, soit en baisse de 90 millions d'euros, ce qui équivaut à 5 %. J'ignore comment vous parvenez à y constater une hausse. En 2015, l'investissement était en hausse de 38 millions d'euros. En fonctionnement hors dette, vous vous félicitez de réaliser plus de 105 millions d'euros d'économie. Personnellement, je ne me réjouis pas de cette baisse qui cache de sombres réalités. Vous réussissez à baisser l'investissement et le fonctionnement alors que la charge de la dette augmente, passant de 443 euros à 458 euros par habitant en 2015.

Vous avez promis une hausse de 20 % du budget culture et affichez une baisse de 10 millions d'euros pour 2016, soit 12 %. L'apprentissage, qui devait être votre engagement, baisse de 25 millions d'euros, soit 8 %. Alors que les territoires sont en tension, vous affichez une baisse de 14 millions d'euros, soit 20 %, pour la politique de la ville. Les acteurs en faveur de la citoyenneté voient leurs crédits divisés par deux. S'agissant de la mobilisation des fonds européens, Monsieur le Vice-président, j'ai presque honte pour votre majorité en constatant une baisse de 83 %. L'environnement fait l'objet d'une division par quatre des autorisations d'engagement pour le soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable avec 940 000 euros en 2016 contre 4 millions d'euros en 2015. Alors que le transport est censé constituer la priorité de votre budget, 2016 aura été la pire année depuis 2011 avec une baisse de 200 millions d'euros, soit 13 %.

Derrière ces chiffres, il convient de ne pas oublier les personnes. Nous ne comptons plus le nombre de dispositifs qui sabrent les politiques régionales qui faisaient sens pour la cohésion sociale, la solidarité, la santé et le développement humain. L'humain doit être au cœur des politiques publiques. Notre Région dispose d'une richesse humaine qui ne peut se chiffrer comptablement. Des hommes et des femmes agissent dans tous les domaines utiles pour les habitantes et les habitants. Je pense aussi aux agents de la Région qui sont une richesse pour notre institution et non une charge. Vous semblez vous satisfaire de la baisse de 102 millions d'euros en charges de fonctionnement, ce dont je ne me satisfais pas. Tout ce qui fait sens pour la nécessaire transition écologique et sociale à travers le soutien aux associations, aux initiatives citoyennes dans les

domaines de la culture, de la lutte contre les discriminations, l'éducation à la santé et à l'environnement est de l'investissement pour l'avenir. Les subventionner en fonctionnement, c'est investir pour l'avenir dans notre Région.

Un budget ou un compte administratif ne se compte pas en grosses masses, en notation financière AAA ou en coups de communications pour cacher la misère. Il s'examine en détail. J'y vois des investissements étalés, des paiements de factures repoussés, des PPP dont la Région supportera les effets dans cinq à dix ans, un déménagement hors de prix qui grèvera les finances régionales sur le long terme et un recul de la présence publique régionale au cœur de nos territoires. En creusant vos beaux discours, nous voyons une Région qui s'endette profondément.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. le Vice-président.

M. SALINI – Merci Madame la Présidente de séance, chers collègues, Mesdames et Messieurs les orateurs de la majorité. Vous remerciez le travail effectué, mais il m'appartient de vous remercier de ce beau résultat dû à votre travail, votre vote et votre persévérance à faire en sorte que la Région Île-de-France sorte de sa léthargie et retrouve sa vocation à investir plus massivement en direction des Franciliens.

Monsieur DA SILVA, il semble que tout aille bien grâce au PS, à François HOLLANDE, à M. le Premier Ministre CAZENEUVE et à M. le Premier Ministre VALLS. J'invite le Conseil régional à s'autodissoudre puisque nous n'avons plus rien à faire ici dès lors que tout est décidé par l'État. Vous ne pouvez pas affirmer, d'une part, que tout va bien grâce à vos gouvernements successifs et, d'autre part, que le compte administratif n'est pas bon. Je ne pense pas que tous les Français partagent votre affirmation selon laquelle le pays est mieux géré aujourd'hui qu'hier. Il conviendrait de les côtoyer davantage. Leur avis est grandement différent.

Vous évoquez la sous-consommation. Or une mauvaise politique, même consommée à 100 %, reste une mauvaise politique. Certes, nous avons consacré moins d'argent à l'apprentissage, mais nous obtenons de meilleurs résultats. Avec 80 000 apprentis, nous connaissons une première hausse depuis 2012. Vous constatez que l'on peut faire mieux avec moins d'argent.

Madame MALAISÉ, les transports et le fluvial ne sont pas oubliés. Nous avons décidé d'attribuer 110 millions d'euros au projet canal Seine Nord. Le montant de la masse salariale est effectivement identique à celui de 2015, mais nous avons 50 agents de moins au siège et avons sanctuarisé dans les lycées. Les économies réalisées au siège ont été gommées par le point d'indice voté par le précédent gouvernement.

Monsieur de SAINT JUST, notre interprétation diffère. Sur l'augmentation des charges financières, notamment de l'emprunt, je souligne que le montant de 6 millions d'euros provisionnés, ce qui n'avait pas été le cas depuis plusieurs années sur des litiges comme l'arrêt du bail avec la Tour Montparnasse, et 10 millions d'euros sur le remboursement de la taxe sur l'urbanisme. En effet, en cas de non-réalisation des travaux alors qu'un permis de construire a été attribué, nous nous trouvons dans l'obligation de restituer le montant de la taxe d'urbanisme au propriétaire.

Monsieur ROMERO-MICHEL, la question de l'énergie est délicate car elle concerne de gros projets, ce qui peut conduire à une surexécution de la ligne. Nous remettons cette politique à plat en septembre afin d'éviter cette dépendance.

Monsieur SATOURI, je vous remercie de votre compliment concernant la charge de la dette. S'agissant des fonds européens, nous nous situons derrière Mayotte. Au BP 2016, les résultats sont sous-exécutés car la Région n'est l'autorité de gestion que depuis décembre 2016. Par ailleurs, nous avons mis en place un vrai service en passant de 23 à 51 agents, dont 7 développeurs. Nous passons de 4 à 16 gestionnaires. Vous verrez notre politique menée en direction des fonds européens dans le compte administratif 2017.

L'exécution budgétaire et le CA 2016 sont des CP, mais également des AP et des AE. Les taux d'exécution étaient de 66 % en 2015 en raison de la pratique du gel à laquelle nous avons mis un terme. Aujourd'hui, notre exécution en AP est de 90 %. Le sous-investissement en termes de CP est dû à la sous-exécution de 115 millions d'euros sur les transports résultant de retards pris par les opérateurs dans la transmission de factures et de la forte diminution des appels de fonds de la RATP. En 2012, les factures s'élevaient à 291 millions d'euros. En 2016, elles s'établissent à 149 millions d'euros, dont 55 millions d'euros à fin décembre 2016. La sous-exécution dans la sécurité correspond à la fin du dispositif Jeunes Vigilance Écoute qui ne fonctionnait pas. Alors que vous dépensiez environ 11 millions d'euros en communication, nous avons budgété 8 millions d'euros et n'avons dépensé que 6 millions d'euros. Sur le total des CPI et des CPF de 4,2 milliards d'euros si l'on ajoute les créances RAPT et SNCF, le taux d'exécution est de 98 % par rapport au compte administratif 2015. Les crédits que nous votons en BP se situent à la limite haute de ce que nous sommes autorisés à dépenser, mais en aucun cas une obligation qui nous est faite de

dépenser l'intégralité. Nous avons ouvert des crédits et réalisé des économies. Sur les CPI, nous avons une sous-exécution par rapport au budget primitif, mais nous avons 15 % de plus qu'en 2015. En recherche, 35 millions d'euros, hors DIM, ont été exécutés. Sur les CPF, la baisse reflète notre volonté de maîtriser les dépenses de l'Administration malgré une forte dynamique des dépenses correspondant à des compétences obligatoires comme le STIF, les lycées, les formations sanitaires, etc.

Nous assumons cette baisse que nous assimilons à une gestion de bon père de famille. Le compte administratif est un acte financier, mais également politique. Un certain nombre de nouveaux dispositifs, comme le bouclier de sécurité et la transition environnementale, ont été votés et porteront leurs fruits en 2017. Je pense notamment au fonds d'investissement pour les activités économiques et la sauvegarde des commerces de proximité votés en juillet.

Je comprends que l'interprétation du compte administratif diffère. En revanche, les ratios sont implacables. L'épargne brute est passée de 717 millions d'euros en 2015 à 775 millions d'euros en 2016, soit de 20 à 22 %. L'épargne nette est passée de 276 millions d'euros à 339 millions d'euros, soit 7,9 % à 9,8 %. Notre capacité de désendettement est passée de 7,5 à 7,2 années. Notre capacité d'autofinancement est passée de 968 millions d'euros à plus d'un milliard d'euros. La charge de la dette est maîtrisée puisqu'elle est passée de 13,6 % à 13,4 %. Ces chiffres sont implacables. L'emprunt que nous avons contracté en 2016 en est la preuve absolue puisque l'opération a été très largement souscrite à de très bons taux.

Je constate que le groupe PS et le groupe de la majorité à la Mairie de Paris se félicitent de l'amélioration de la notation. J'imagine que si celle-ci s'améliore à la Région Île-de-France, la majorité et l'opposition de gauche s'en féliciteront au même titre. Il existait une perspective négative liée à l'État. Or la Région et les collectivités ne peuvent obtenir une note meilleure que celle de l'État. La seconde notation de perspective négative était intrinsèquement liée à la politique et à la gestion en 2015. La conclusion s'interrogeait sur l'impasse des baisses importantes de dotations et la difficulté de financer le Pass Navigo. La notation s'est améliorée car les agences considèrent la bonne performance budgétaire, la forte maîtrise des charges de fonctionnement et le règlement de l'impasse sur la Pass Navigo.

Concernant le CPER, la Région prend toute son importance. Elle a pallié le recul de l'État de 300 millions d'euros à 175 millions d'euros sur le train-tram Massy-Evry. S'agissant du CPER enseignement supérieur, un quart de nos obligations ont été réalisées grâce au campus Condorcet.

Je remercie les services pour le travail formidable effectué sur le reste à mandater en transport. Nous poursuivrons cette action au cours de l'année pour d'autres politiques. Nous travaillons sur les 328 millions de reste à mandater superfétatoire.

Monsieur de SAINT JUST, l'excédent budgétaire résulte d'un excès d'emprunt, à savoir 650 millions d'euros alors que nous n'avions besoin que de 500 millions d'euros. L'État a reporté en 2018 la recette de 70 millions d'euros relative au Plan 500 000 emplois affectée en 2017. Nous avons décidé de flécher 70 millions d'euros, qui pallieront le manque de diplomatie de l'État envers la Région, dans un budget supplémentaire qui devrait être voté en juillet.

Mme la Présidente – Merci pour ces multiples précisions. Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Mme la Présidente – Je mets l'article 1 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Je mets l'article 2 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2
POUR : LR, UDI, CD
CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°74 (EELVA)

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. DAMERVAL pour la présentation de l'amendement n°74.

M. DAMERVAL (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, nous proposons cet amendement pour établir une séparation entre les fonds européens et le compte administratif avec le reste du budget, faute de quoi vous mettez en place un système de Ponzi permettant de créer de la fausse monnaie dans votre budget et votre compte administratif.

M. SALINI – Nous avons déjà fait un bleu Europe dans le BP 2017. Nous tendons vers un jaune Europe plus détaillé qui vous sera présenté avant fin 2017. Nous poursuivons avec le handicap et l'environnement. Nous allons au-delà de votre demande. C'est pourquoi, je demande le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Il l'est. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°74 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) – Nous voterons contre ce compte administratif car il s'agit de notre budget et de votre politique. Ce que l'on y trouve démontre qu'il conviendrait de prévoir un véritable système d'évaluation fiable pour mesurer l'impact de vos politiques. Vous n'avez pas mis en place ces outils d'évaluation alors que l'article 32 de la loi NOTRe confère cette mission au Ceser. Vous n'avez pas attribué de moyens au Ceser pour accomplir cette mission. Vous ne disposez pas de cellule interne d'évaluation des politiques publiques et n'avez pas respecté la loi ni travaillé avec le Ceser sur ce point crucial. Il faut évaluer vos politiques, mesurer l'efficacité et la réussite des dispositifs, les réorienter si nécessaire et informer les élus et les citoyens en toute transparence. Ce compte administratif en montre la véritable nécessité.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Monsieur le Vice-président aux Finances, je regrette que l'on tente d'éluder la réalité de votre action. Il est un fait que le contexte financier, législatif et réglementaire des Régions s'est amélioré. Les agences de notation constatent une meilleure stabilité, laquelle devrait vous permettre de mieux déployer votre action. Il s'agit d'un fait incontestable qui transparaît dans vos chiffres puisque les recettes sont en hausse.

Madame la Présidente a pris un certain nombre d'engagements. Or depuis plus de quinze mois, nous constatons beaucoup d'agitation, mais sur les budgets, dont elle avait annoncé l'augmentation et qui devaient traduire son ambition politique pour les Franciliennes et les Franciliens, le compte n'y est pas. Vous pouvez nous renvoyer à la gestion HUCHON, mais la réalité est que vous êtes en responsabilité. Vous arguez du fait que le premier budget n'était pas correct comme si la situation n'était pas identique pour tous les élus municipaux et régionaux qui arrivent en mars et ne disposent que d'un mois pour faire voter leur budget. D'une part, vous n'avez pas tenu vos ambitions, que nous pouvions parfois partager comme la question du développement économique ou de l'apprentissage ; d'autre part, vous n'avez pas su exécuter ces budgets.

Dans son discours d'investiture, Madame la Présidente affirmait qu'elle souhaitait faire de la Région Île-de-France une Région de l'investissement. Or le compte n'y est pas. Vous n'y parvenez pas car vous n'avez pas de colonne vertébrale quant à ce que vous voulez faire de cette Région. Vous l'utilisez parfois pour servir les amis, ce que nous avons constaté hier en commission permanente pour les trois dossiers passés en urgence qui concernent des lycées localisés dans des communes de droite. Vous faites preuve de retards à l'allumage tout à fait dommageables comme pour les inondations qui ont nécessité plusieurs commissions permanentes pour aider convenablement nos concitoyennes et concitoyens les plus frappés. L'absence de stratégie globale se traduit dans le compte administratif. C'est pourquoi nous ne pouvons vous donner *quibus* et voter favorablement ce compte administratif. Nous le regrettons car, comme vous, nous souhaitons que l'Île-de-France réussisse.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, il était simple d'être clair sur la question des fonds européens. Les dossiers d'assistance technique qui sont des fonds de compensation émanant de la commission européenne n'apparaissent jamais. Un distinguo est établi entre une ressource pour la Région et un compte de transit. Ne parvenant pas à être clair, vous fabriquez du faux argent dans ce compte administratif alors qu'il serait plus simple d'établir un budget annexe.

Vous m'apportez une réponse partielle ce jour au courrier du 2 mars. Je souhaite savoir pourquoi la communication de documents qui vous sont opposables, comme les factures de voyage de l'Exécutif dans le cadre de mandats spéciaux, nous est refusée. Vous refusez de communiquer la composition des cabinets et le recrutement des chargés de missions qui apparaissent au compte administratif. Votre compte administratif annonce 50 agents en moins et l'accentuation portée sur les lycées. Or la charge de personnel des lycées baisse et celle du siège augmente. Vous refusez de communiquer sur les dépenses relatives à la communication. Vous supprimez la publication régionale diffusée dans les boîtes aux lettres des Franciliens qui constituait le seul espace d'expression de l'opposition, et conservez néanmoins l'intégralité des dépenses de communication uniquement pour l'Exécutif. Je rappelle que la loi vous oblige à associer l'opposition et à un certain pluralisme dans chacune de vos communications et chacun des événements. Vous vous évertuez à nier le coût supplémentaire induit par le déménagement. Vous manquez totalement de transparence sur ce sujet. Vous refusez de communiquer les frais de formation et de fonctionnement des groupes à la Région, ce qui me semble problématique en matière de transparence.

Nous voterons contre ce compte administratif.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Monsieur le Vice-président, je vous ai écouté attentivement. Vous expliquez que l'excédent budgétaire est dû à un emprunt trop important. Vous aviez prévu un emprunt de 800 millions d'euros et n'avez emprunté que 650 millions d'euros. Vous expliquez que vous avez trop emprunté, mais les investissements baissent.

Les investissements étaient le fer de lance de vos engagements politiques. Vous vous êtes engagés à devoir davantage aux Franciliens. En réalité, les investissements sont largement à la baisse, même sur les secteurs qui vous sont chers comme la sécurité et le développement économique. Alors que la Présidente se targue d'être une Présidente entrepreneuse, le soutien aux entreprises est stable par rapport à 2015.

Vous avez fait de l'année 2016 une année présidentielle et vous êtes servi de la Région comme un laboratoire électoral en vue des élections nationales de 2017, ce qui n'a pas fonctionné étant donné les résultats de l'élection présidentielle. Vous vous êtes servi des Franciliens comme de cobayes. En 2017, il vous faudra changer de façon de procéder.

Il ne vous surprendra pas que nous votons contre ce compte administratif.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme MONTANDON.

Mme MONTANDON (LR) – Monsieur DA SILVA, s'agissant des intempéries, vous n'ignorez pas que cette question requerrait une certaine réactivité et des séances complémentaires. La Présidente a très bien géré cet événement redoutable.

Pour ce qui est du clientélisme, lorsque l'on sort de la mandature HUCHON, je pense que l'on n'a pas de leçon de morale à donner étant donné que cette mandature a été guidée par des actions clientélistes.

Monsieur DAMERVAL, lorsque l'on envisage un déménagement, les frais actuels s'ajoutent aux investissements. Je ne vous trouve pas très honnête sur ce sujet car vous savez que les économies seront visibles après le déménagement.

Le groupe Les Républicains votera ce compte administratif.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-069

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. le Vice-président et M. le Rapporteur du Ceser. Nous passons à la présentation du Plan Vélo régional.

CR 2017-077 : PLAN VÉLO RÉGIONAL

M. BEAUDET – Nous avons débuté les travaux relatifs au Plan Vélo voici plusieurs mois, notamment au travers d'un colloque. L'objectif est d'installer le vélo dans le quotidien des Franciliens. Celui-ci est insuffisamment utilisé et l'est encore trop souvent au titre du loisir. Ce plan vise à tripler le nombre de déplacements quotidiens à vélo. Derrière la politique relative au vélo, se posent des questions environnementales et sanitaires.

Nous considérons le plan proposé comme massif et coordonné avec le STIF à hauteur d'environ 100 millions d'euros. Nous dénombrons environ 650 000 trajets quotidiens à vélo alors que nous avons 5 millions de trajets de moins de 5 kilomètres, ce qui montre le potentiel considérable du transport à vélo. Seuls 1,6 % des trajets s'effectuent à vélo. Il s'agit de faire évoluer cette pratique sur des distances courtes. Il n'est évidemment pas question d'effectuer 40 kilomètres par jour depuis la Grande Couronne. L'objectif est de 2 millions de trajets par jour à vélo en 2021.

Nous avons établi un bilan des précédents Plans Vélo. Je remercie la précédente majorité avec laquelle j'ai pu échanger sur les travaux effectués, lesquels ont permis d'augmenter considérablement le nombre de kilomètres de pistes cyclables, bien que celles-ci demeurent très utilisées pour des trajets liés aux loisirs. Je souligne que nous avons constaté le détournement de financements vélo pour accompagner des aménagements urbains. Nous avons obtenu un millier de contributions à la concertation. Près de 200 personnes représentant les associations cyclistes d'Île-de-France ont participé. La question du maintien et du déploiement de ces grands itinéraires cyclables sera confortée par la Région, mais ne le sera plus sous l'égide des transports. Je présidais la semaine dernière le comité de pilotage de l'EuroVéloroute 3 qui sera inauguré dans un peu moins d'un an. Les questions qui se posent ne concernent plus la création de kilomètres de liaison piétonne, mais l'accompagnement du déploiement de ces grandes liaisons de plusieurs centaines de kilomètres à travers la capacité hôtelière et de restauration. Il s'agit davantage d'un sujet portant sur le développement du tourisme que sur le transport du quotidien.

Les questions identifiées par les usagers portent sur la sécurité. La précédente majorité a déployé des bornes Véligo dans les gares, ce qui constitue une avancée majeure. Toutefois, leur utilisation est insuffisante car la compatibilité avec l'accessibilité à la gare n'a pas été suffisamment traitée. Sont également évoqués le stationnement en gare, au travail, sur les lieux d'études et de tourisme, ainsi que la sécurisation du trajet, le jalonnement et les services de réparation, d'information et de location de vélos.

Sans se détourner du travail effectué précédemment, il s'agit d'appuyer le déploiement du vélo du quotidien et de se tourner, avec l'empreinte financière de la Région, vers nos territoires dans le cadre de Plans Vélo concertés et globaux. Il convient de ne pas être uniquement prescripteurs de subventions à des territoires autour d'aménagements urbains et paysagers. Il nous faut nous inscrire dans des logiques de déploiement du vélo cohérentes et globales entre les services, les pistes et le stationnement. C'est pourquoi nous proposons un plan opérationnel sur trois ans. Je persiste à souhaiter porter un plan de déplacement Administration au titre de nos personnels de la Région lorsque nous aurons déménagé. Il convient de déployer les dispositifs permettant à la Région stratège d'accompagner les territoires disposant d'une politique vélo globale.

Je terminerai par la question de la promotion du vélo avec le STIF qui déploie des Véligo en gare. Le Pass Navigo donne accès par abonnement à une seule consigne Véligo. Cette problématique est posée par l'utilisateur et il pourrait s'agir d'un point de développement important. Offrir la possibilité de prolonger de 5 kilomètres à vélo pour rejoindre la station suivante en cas de difficultés sur le RER peut changer le quotidien des usagers. Par ailleurs, nous initierons la location longue durée de vélos électriques, ce qui correspond à une réelle demande. Enfin, un travail est en cours avec le STIF sur un calcul d'itinéraire à vélo.

Ce Plan Vélo est ambitieux et très pragmatique dans la perspective de l'utilisation du vélo comme un moyen intermodal de déplacement dans notre mobilité du quotidien.

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission de l'Environnement.

Mme DESCHIENS (LR) – L'avis est favorable avec deux points mis en exergue, à savoir la territorialisation qui est particulièrement appréciée et la volonté de mettre en application ce Plan Vélo qui est en rapport avec notre Plan « Changer d'air en Île-de-France ».

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission des Transports.

M. GAUDUCHEAU (UDI) – L'avis est favorable.

Mme PÉCRESSE reprend la présidence de la séance.

Mme la Présidente – Je remercie Mme JOUANNO d'avoir présidé cette séance pendant l'examen du compte administratif. Pour couper court aux polémiques stériles Twitter, je rappelle à l'opposition qu'il est de tradition que le Président n'y assiste pas.

Je demande l'avis de la commission des Finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Nous savions que vous pouviez être sur Twitter et que vous pouviez donc être présente. C'est inexact. Vous pouvez tout à fait être présente, sauf lors du vote. Sans doute, cela ne vous intéressait-il pas.

Mme la Présidente – Je vous ai regardés avec beaucoup d'attention à la télévision, Madame de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – En l'absence de Vice-président, la commission des Finances n'a pas pu examiner ce rapport. Celle-ci n'a donc pas émis d'avis.

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des transports : **avis favorable***

*Commission des finances : **Le rapport n'est pas mis aux voix***

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. WEHLING.

Discussion générale

M. WEHLING (CD) – Je me félicite que la Région mette au débat la question du vélo, propose une délibération et mette en valeur ce mode de mobilité qui ne pollue pas, est bon pour la santé et permet des déplacements plus rapides qu'en voiture ou en transports en commun si les aménagements sont présents.

Le déplacement de loisir à vélo n'est pas à négliger. L'aspect tourisme est indéniable. Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail constituent actuellement moins de 50 % des déplacements à vélo.

Vous avez identifié les trois demandes majeures des usagers, à savoir la continuité du réseau, la sécurisation du stationnement et l'intermodalité. J'insiste sur les deux premiers points qui me semblent cruciaux pour le développement du vélo et l'atteinte de l'objectif de triplement annoncé. Celui-ci est très ambitieux puisque nous avons à peine doublé les déplacements à vélo au cours des dix dernières années.

Concernant le réseau continu, que j'appelle « les autoroutes à vélos », les expériences menées à Copenhague et Amsterdam, et qui se développent en Suisse, montrent le succès et la capacité de ces réseaux à inciter à l'usage du vélo. Un bon réseau et une bonne autoroute à vélos sur des portions de 5 à 10 kilomètres permettent d'aller plus vite que la voiture et les transports en commun, ce qui conforte les ambitions de désengorgement des réseaux routiers. Pour ce faire, il convient de détacher les réseaux cyclables des réseaux routiers. Comme vous, je crois qu'il convient de se doter d'objectifs de mise en place de véritables autoroutes à vélos en Île-de-France et de quelques grands axes autoroutiers cyclables permettant de nous situer en comparaison des grandes villes européennes ayant fait le choix du vélo.

La sécurisation est également un grand sujet de préoccupation. Les propriétaires de vélo, notamment électrique, souhaitent éviter le vol. Avec une soixantaine de parkings sécurisés sur les 509 gares d'Île-de-France, nous sommes loin d'offrir la capacité d'éviter les vols de vélo. Il convient d'envoyer rapidement des signaux positifs aux cyclistes et de sensibiliser les communes et les entreprises. De nombreuses personnes ne trouvent pas de lieu de stationnement sécurisé pour leur vélo au travail. Il faut informer les cyclistes sur les parkings existants et lancer des appels à projets pour aboutir à des solutions innovantes et *low cost* de parkings sécurisés.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. GAUDUCHEAU.

M. GAUDUCHEAU (UDI) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, le vélo a été longtemps inexistant à Paris ou était réservé au loisir. Force est de constater qu'il est devenu très populaire en Île-de-France. Selon une étude réalisée par l'IAU, le nombre de déplacements quotidiens réalisés exclusivement à vélo a été multiplié par deux pour atteindre environ 650 000 déplacements depuis 2001. L'usage du vélo est désormais une réalité très ancrée dans le quotidien des Franciliens.

L'élaboration de ce plan régional vise à renforcer l'offre et à améliorer le maillage territorial d'un moyen de transport devenu incontournable. Étendre l'utilisation du vélo en Île-de-France, c'est favoriser un outil de mobilité et de santé publique, développer une pratique écologique pour faire face aux défis climatiques et environnementaux et répondre aux besoins diversifiés des Franciliens en matière de déplacement. Ce plan régional s'inscrit dans la continuité de Vélib dont le succès ne se dément pas.

Le Vélib est principalement présent en cœur de ville et n'a pas été étendu aux zones suburbaines et rurales. Ce plan régional entend étendre le dispositif à l'ensemble des territoires francilien. Faire du vélo un mode de déplacement à part entière est un enjeu majeur. Il doit tenir compte de nombreux facteurs mis en lumière dans ce rapport. Le vélo ne peut être perçu comme la seule réponse aux problèmes de mobilité rencontrés par les Franciliens, mais comme un complément aux autres modes de déplacement.

Il convient de tenir compte de la diversité des matériels car le vélo électrique peut être une réponse adaptée aux territoires à forte déclivité ou aux trajets plus longs. Le déploiement du vélo dans toute la Région Île-de-France nous oblige également à prévoir un système antivol et de protection du matériel. La sécurisation des places de stationnement est essentielle et le déploiement de parkings vélos est une réponse adaptée.

Nous attendons beaucoup de ce plan et regrettons l'absence de mesures spécifiques dédiées au développement des bornes de rechargement dont l'extension sur tout le territoire francilien est une priorité. Enfin, il faut intégrer la réflexion de la disponibilité des vélos et permettre aux utilisateurs, grâce à une application pour smartphone, de connaître les disponibilités de vélos en gare ou dans des lieux publics. Cette offre de service est indissociable du Plan Vélo et répondrait à une attente forte. Il nous faut être innovants et imaginatifs, prévoir des stationnements sécurisés et nous adapter aux évolutions technologiques afin d'offrir une réponse adaptée en fonction des territoires. Assurer la complémentarité des modes de transport est aussi permettre aux bus de transporter des vélos, ce qui n'existe pas encore en France. Il faudra prendre en compte ce détail de notre réglementation pour soutenir le vélo en tant que mode de déplacement à part entière.

Au regard des éléments de ce rapport, le groupe UDI votera pour le plan régional.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme CAMARA.

Mme CAMARA (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, dans son ouvrage intitulé « Le France pour tous », en 1994, le Président Jacques CHIRAC écrivait : « *Mobilité et stabilité ne sont pas antinomiques. Un cycliste n'est stable sur une bicyclette qu'en avançant* ». Cette idée ne date pas d'hier. Pourtant, rien de véritablement ambitieux n'a été entrepris dans notre Région à ce jour pour développer la part modale du vélo dans les déplacements. Le constat est accablant. Seuls 1,6 % des déplacements quotidiens en Île-de-France s'effectuent à vélo alors que 78 % des déplacements franciliens s'effectuent sur une distance inférieure à 5 kilomètres. On mesure *de facto* que le potentiel de développement du vélo en Île-de-France est considérable.

Si nous avons pu observer un essor de la petite reine depuis les années 2000, notamment illustré par la démocratisation de son accès *via* les réseaux de vélos en libre-service tels que Vélib, cet outil de mobilité peine à devenir un mode de transport à part entière. Le vélo reste malheureusement le parent pauvre des politiques de transport. La proportion de cyclistes journaliers demeure identique à celle de 1976, sans compter le retard pris par rapport aux autres pays européens comme le Danemark, les Pays-Bas ou l'Allemagne où le nombre de cyclistes quotidiens dépasse largement 20 % contre 4 % en France. À l'heure où l'on ne cesse d'affirmer que le mode de déplacement du futur passe par les véhicules et les navettes autonomes, le vélo assurera très probablement aussi l'avenir de la route. Bien que des mesures aient déjà été prises en faveur du vélo, force est de constater que notre Région est encore loin du niveau de service des métropoles européennes qui sont leaders dans ce domaine. Jusqu'à présent, l'Île-de-France a simplement axé sa politique autour de la pratique du vélo loisir, ce qui est notoirement et grandement insuffisant.

Grâce au nouveau Plan Vélo proposé, il s'agit clairement d'opérer un basculement de dynamique afin d'orienter notre politique avec lucidité. Notre objectif est d'encourager et développer le vélo du quotidien, ce qui n'a pas été traité par le précédent Exécutif. Nous l'avions promis et le faisons. Notre engagement est tenu. Il s'agit pour la Région de changer de braquet et de

mettre fin au saupoudrage qui a été la règle sous le précédent mandat. Il ne s'agit pas pour autant de renier ce qui a été fait auparavant concernant le vélo de loisir et de tourisme. C'est pourquoi le nouveau dispositif comporte une phase transitoire. Nous observons que la politique des grands itinéraires touristes s'avère profondément limitée. Nous souhaitons tripler le nombre d'usagers et atteindre 2 millions de déplacements quotidiens afin de faire en sorte que le vélo devienne le moyen, voire « *l'art d'extraire le plaisir d'une contrainte* » comme le disait Jean BOBET, grand cycliste français. Nous devons lever les verrous qui entravent l'expansion du vélo et donner envie aux Franciliens de se tourner vers ce mode de transport.

En termes de santé publique, nous n'avons aucun mal à imaginer que le vélo s'avère hautement bénéfique dans la mesure où il permet de réduire les gaz à effet de serre et de diminuer les nuisances sonores. Il ne génère pas moins de 35 000 emplois directs.

Pour rendre la pratique cycliste attractive et inciter nos concitoyens à en faire usage, notre Région devait se doter d'un véritable Plan Vélo ambitieux, pragmatique, global et adossé aux véritables besoins des usagers. La concertation lancée l'année dernière et les très nombreuses contributions qui en ont découlé nous ont été d'une aide capitale.

Les Franciliens attendent de nous des mesures concrètes et efficaces. Il fallait donc mettre en œuvre une politique de sécurisation des liaisons et itinéraires afin de permettre aux usagers d'effectuer leur trajet domicile/travail, domicile/gare et domicile/lycée dans de bonnes conditions. Une politique de sécurisation du stationnement doit permettre de trouver un endroit sûr pour stationner sur l'espace public, devant les lycées ou aux abords des gares. Nous devons mener une politique de services afin d'assurer l'apprentissage du vélo aux plus jeunes tout en permettant aux plus expérimentés de les faire entretenir. Le STIF prendra toute sa part dans ce nouveau dispositif grâce au déploiement de Véligo et en initiant un service de location longue durée pour les vélos à assistance électrique.

Ce Plan Vélo assume un fort choix politique. Le groupe LR entend apporter son plein et entier soutien à cette délibération.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, nous атаquons la deuxième étape de ce Plan Vélo après la présentation de juillet dernier puisqu'il s'agit d'un rapport cadre. J'associe à mon intervention Sophie TAILLÉ-POLIAN, François KALFON et Isabelle BERESSI.

La pratique du vélo progresse vite de par le changement de mentalité des Franciliens et grâce à la volonté affichée par de nombreuses collectivités territoriales. Parmi elles, la Région Île-de-France est exemplaire depuis près de vingt ans avec le triplement du linéaire cyclable aménagé entre 1999 et 2015, soit plus de 5 000 kilomètres de pistes, avec les bémols évoqués par M. le Vice-président, et le doublement de la pratique quotidienne du vélo pour atteindre 650 000 déplacements quotidiens. Ce bon résultat est dû aux efforts considérables de certaines collectivités. Il convient de saluer le volontarisme de la Mairie de Paris depuis plus d'une décennie. Nous pouvons regretter qu'aucune mention du dispositif Vélib ou de dispositifs équivalents ne figure dans ce rapport.

Nous proposons un amendement pour que la Région puisse continuer à accompagner la demande croissante des usagers et faciliter le report modal de la voiture vers le vélo en libre-service. La pratique du vélo ne représente que 1,5 % des 41 millions de déplacements quotidiens dans notre Région alors qu'elle est un vecteur du défi écologique et sanitaire majeur qui nous attend. La pollution sonore, la pollution de l'air, le stress, le manque d'activité physique sont des facteurs de risques pour les Franciliens. La pratique du vélo aide à la réduction de la pollution lorsque l'on sait qu'un tiers des émissions de CO2 est lié au transport routier. Les Franciliens qui pratiquent quotidiennement 30 minutes de vélo ont un gain d'espérance de vie de 3 à 14 mois selon les dernières études. Ce mode de déplacement constituant un enjeu de sécurité routière et de mobilité, nous devons être attentifs à améliorer la signalétique et le marquage au sol des pistes cyclables afin que la route soit partagée par tous pour tous. L'aménagement de grands axes cyclables reliant les centres-villes au reste d'une agglomération doit être poursuivi.

En conséquence, nous souhaitons une augmentation raisonnable du budget sur cette question en faisant passer la ligne budgétaire de 17 à 24 millions d'euros, soit 2 euros par Francilien. En fonction de la prise en compte ou non de nos amendements et des avancées qui pourront surgir du débat, notre groupe approuvera ou s'abstiendra sur ce rapport qui contient des éléments indéniablement positifs.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Madame la Présidente, chers collègues, voici donc le Plan Vélo que vous nous annonciez depuis un an. Notre groupe considère qu'il existe de véritables enjeux concernant la pratique du vélo, à savoir la mobilité, l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que des enjeux environnementaux et de santé publique. Il s'agit d'une question de politique publique forte qui demande à notre collectivité une ambition forte. Différentes avancées ont été accomplies au cours des dix dernières années par notre Région, les départements et un certain nombre de villes pour impulser et généraliser la pratique du vélo, et développer les équipements cyclables. Le PDUIF a posé des bases et des objectifs importants. Il ne s'agit pas encore d'une révolution. Toutefois, une évolution culturelle a été impulsée par les collectivités et de nombreuses initiatives associatives qui dynamisent la politique du vélo en Île-de-France.

Il convient d'aller au-delà sur la politique d'aménagement, de maillage territorial, d'équipements et d'offre de services connexes. Il faut faire évoluer les pratiques de mobilité et les usages en généralisant la multimodalité et le recours aux modes doux. La synthèse de contributions présentées dans ce rapport montre les attentes fortes en la matière. En 2016, la part modale du vélo dans les déplacements en Île-de-France dépassait à peine 2 % alors qu'une part de 8 à 10 % semble tout à fait atteignable, voire rapidement dépassable. Une volonté politique est partagée par de nombreuses collectivités. Vous exprimez celle de la Région et nous partageons la plupart des grands objectifs énoncés, à savoir tripler le volume de déplacements, faire du vélo un mode de transport du quotidien et développer une politique globale et de cohérence territoriale. Disposons-nous pour autant d'un véritable Plan Vélo ? Nous en doutons.

L'essentiel de vos propositions consiste en un appel à projets vers les collectivités engageant des stratégies locales. Il s'agit d'un pas en avant, mais il convient d'y attribuer des moyens bien plus conséquents. Les plafonds de dépenses subventionnables proposés sur les pistes cyclables et l'aménagement des coupures urbaines sont trop faibles. S'il est réellement souhaité d'accélérer le basculement au vélo des territoires les plus stratégiques, la Région doit jouer un rôle moteur plus important et un plan plus global mis en œuvre au niveau du STIF est nécessaire. Ce dernier doit devenir une réelle autorité organisatrice. Il est également indispensable de nous montrer plus exigeant auprès de l'État pour obtenir de nouvelles sources de financement. Ces questions feront l'objet de nos amendements.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme GUIBERT.

Mme GUIBERT (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, voilà enfin le fameux Plan Vélo tant attendu par la gauche francilienne. N'est-ce pas Anne HIDALGO en personne qui, en début d'année, prophétisait : « 2017 sera l'année du vélo ». Si l'importance de l'utilisation du vélo dans le réseau urbain de notre Région paraît incontestable au regard des préoccupations écologiques et de son alternative aux véhicules, il n'en demeure pas moins que la politique du tout vélo déployée par l'Exécutif est exagérée. Le bon sens veut que la part des cyclistes et éventuels futurs cyclistes se déplaçant par ce mode de transport n'est pas significative, surtout lorsqu'il s'agit de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une vision irréaliste et idéologique de la situation imposée par l'ancienne majorité socialiste qui n'a clairement pas mené une politique raisonnée à long terme de développement du vélo dans la Région. Ils ont préféré injecter des sommes faramineuses dans des aménagements dont les cyclistes ne constatent toujours pas l'effet bénéfique. Derrière ces grands effets d'annonce, se cache toujours la chasse aux voitures.

En janvier dernier, l'INSEE a rappelé à quel point la voiture demeure le mode de transport privilégié des Franciliens. Dans l'une de ses études sur le déplacement domicile-travail en Île-de-France, l'INSEE a montré que seuls 1,7 % des Franciliens se rendent à vélo sur leur lieu de travail.

Mme PÉCRESSE déclarait voici quelques mois : « *Si nous voulons promouvoir le vélo, il faut que les gens aient envie de le prendre* », comme s'il fallait à tout prix justifier les futurs investissements en la matière. Nous notons une certaine hypocrisie et un manque cruel de réalisme quand l'Exécutif veut ériger ce mode de transport en priorité régionale. Il serait amusant de savoir combien d'élus de l'hémicycle se déplacent en vélo dans leurs trajets quotidiens. Il s'agit d'un manque de réalisme car chacun sait à combien il est complexe de circuler en cycliste dans Paris au regard de la dangerosité des routes et des comportements humains sur celles-ci. C'est sans compter sur l'attitude très souvent négligée vis-à-vis du code de la route des cyclistes sur les voies parisiennes.

Les autres départements de l'Île-de-France auraient du mal à revoir toute leur infrastructure pour si peu de cyclistes sur les routes. En Grande Couronne, pour des raisons multiples, l'automobile est le mode de transport social privilégié et ceci ne peut être changé de manière aussi radicale. Dans ces zones, la nécessité des travailleurs se rendant à Paris n'est pas forcément de voir fleurir des pistes de vélo ou des accès vélo plus simples, mais de connaître une amélioration du matériel roulant SNCF, RATP et de l'ensemble du réseau ferroviaire. Affirmer le contraire, serait déconnecté des réalités pratiques du quotidien.

Réduire la place de la voiture en ville est louable pour tous les bienfaits que nous connaissons, mais il est illusoire de penser remplacer des voitures par des vélos. Nous aurions préféré que l'immensité du budget accordé au vélo dans les transports soit réinvestie dans des opérations concrètes et prioritaires comme l'amélioration du réseau des transports en commun franciliens et l'investissement dans les gares et autres infrastructures ferroviaires. Sans les opposer, ces opérations sont nettement prioritaires par rapport à un Plan Vélo, certes utile, mais déconnecté des préoccupations des travailleurs franciliens qui sont les premiers concernés et non le cycliste occasionnel roulant à vélo par loisir.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, la thématique du vélo et de la pratique cyclable nous apparaît cruciale. Le vélo est une alternative extrêmement importante à la voiture et a vocation à l'être de plus en plus. Il s'agit d'un levier formidable d'amélioration de la santé publique et de lutte contre la pollution de l'air, ainsi qu'un levier de croissance et d'emploi dans notre Région comme dans le reste du pays.

Le travail effectué pour sortir ce Plan est sérieux et solide. Il s'inscrit dans un véritable souci de continuité avec les politiques menées jusqu'à présent, notamment lorsque j'étais Vice-président au transport. Je note un souci de dispositif transitoire qui fait une sorte de tuilage entre l'ancien Plan Vélo et le nouveau, ce qui correspond à une prise en compte de la difficulté pour les collectivités de passer d'un dispositif à un autre.

Je note l'hommage rendu par le Vice-président au travail effectué précédemment qui a permis une très forte augmentation de la pratique du vélo et du linéaire cyclable dans notre Région. Affirmer que ce travail n'était tourné que vers le loisir est un peu exagéré lorsque l'on constate la quantité de pistes cyclables urbaines, notamment à Paris et en proche Couronne. Nous savons qu'il ne pourrait pas y avoir 1,6 million de déplacements quotidiens dans notre Région s'il ne s'agissait que d'une pratique touristique et de loisir. L'essor des zones apaisées, en tant que vrai critère de choix de basculement vers le vélo de la part des usagers, qui a accompagné l'explosion des vélos en libre-service et l'installation dans le paysage des vélos à assistance électrique, est une réalité dans notre Région. Je remercie le Vice-président de l'avoir souligné, à la différence de certaines interventions, notamment celle des Républicains que je trouve cynique alors qu'il y a à peine dix ans, les élus parisiens, notamment Républicains, s'opposaient à chaque piste cyclable votée et que certains maires Républicains ont symboliquement supprimé des pistes cyclables pour en faire des parkings voitures en 2014.

J'observe un réel consensus au sein de cet hémicycle autour de l'intérêt de la pratique du vélo, à l'exception des fascistes, ce qui ne nous étonne pas. Ce plan représente une belle nouvelle étape dont nous partageons la philosophie et les axes, ainsi que l'intégration dans une politique plus globale, notamment concernant les subventions pour le vélo. Je note la réelle prise en compte des services et le lien renforcé avec le travail du STIF qui est en train de faire sa mue vers une autorité organisatrice de la mobilité, ainsi que le sujet de la promotion qui est crucial.

Nous présenterons quelques amendements d'amélioration ou de complément du dispositif et serons vigilants sur le budget.

Mme la Présidente – Je rappelle que les premières pistes cyclables à Paris ont été mises en œuvre par Jean TIBERI. Lorsque l'on gagne les élections, on a souvent la mémoire courte. Je cède la parole à M. BEAUDET.

M. BEAUDET – Je vous remercie collectivement du soutien que vous apportez à ce travail. Je remercie le service Transports Mobilité de la Région Île-de-France qui nous a beaucoup aidés, a travaillé sur la concertation et, à travers le tuilage avec les anciens dispositifs, le recensement des nouveaux besoins et l'apport de solutions proposées dans cette délibération. Un travail considérable a été effectué. Nous pouvons les applaudir.

La plupart des questionnements trouveront des réponses dans les amendements.

Monsieur GUILLAUD-BATAILLE, le plus important est de disposer de montants qui répondent aux besoins exprimés pour cette politique de vélo et pour les territoires. Ce n'est pas parce que nous passerions de 17 millions d'euros, qui correspondent à la dépense annuelle communément admise à la Région depuis des années, à 100 000 millions pour les vélos que les territoires seraient capables de les dépenser. Il s'agit de savoir comment nous sommes capables de mettre en place une politique globale de vélo associée à la sécurisation, l'information et le jalonnement. Soyons pragmatiques. Portons des projets. Je tends à mener une politique des moyens plutôt que l'inverse, ce qui me paraît d'autant plus important sur ce type de sujet.

Madame GUIBERT, il faut arrêter d'opposer tous les modes systématiquement. La Région et les habitudes des Franciliens sont intermodales. Ce n'est pas parce que nous tentons de faire passer l'usage du vélo de 600 000 à 2 millions d'usagers au quotidien que nous abandonnons les transports publics lourds et massifs. Nous avons été très critiqués au sein de cet

hémicycle car nous portons un Plan Route. Répondre à la mobilité, c'est répondre à tous les besoins des Franciliens. Le vélo fait partie de ces réponses et des sujets sur lesquels nous pouvons nous développer. Dès lors, il est tout à fait normal et honorable que la Région s'engage dans ce plan.

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen du projet de délibération. Je suis très satisfaite d'entendre tous les groupes se féliciter de l'attribution de 100 millions d'euros au vélo dans les cinq ans à venir. Monsieur de SAINT JUST, j'espère que vous ne déplorez pas que nous investissions dans le vélo, ce qui serait à rebours de toutes les prescriptions de santé, d'environnement et de bien-être en Île-de-France.

Le Plan Vélo qui va être adopté est sans précédent pour faire de l'Île-de-France une Région où il fait bon vivre. Le Plan anti-bouchons était une première étape vers cette ambition. Nous sommes partis du constat simple selon lequel 1,6 % des trajets actuellement effectués en vélo est insuffisant. Nous triplerons le nombre de déplacements à vélo d'ici 2021 au travers de l'incitation à prendre son vélo. Pour inciter, il faut faciliter, d'où le système global et continu pour le vélo et les cyclistes du quotidien en Île-de-France que nous mettons en place. Nous nous appuyons sur les initiatives des territoires et améliorons les services aux cyclistes. Toutes nos actions sont extrêmement concrètes. Celles-ci sont menées en coordination avec les investissements du STIF. Vive le vélo en Île-de-France !

Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendement n°46 (CD)

Mme la Présidente – À l'article 1, nous avons un amendement n°46. Est-il défendu ?

M. WEHLING (CD) – Il est défendu.

M. BEAUDET – Cet amendement sollicite la priorisation des financements sur les itinéraires inscrits dans le plan de déplacement urbain et d'insister, dans la première rédaction, sur les itinéraires longue distance. Les itinéraires très empruntés sont intégrés et renvoient aux territoires de porter une politique globale avec nous sur ces secteurs. J'ai évoqué le renvoi de la question des grands itinéraires vers le budget tourisme. La deuxième partie de l'amendement est satisfaite sur la prise en compte des pistes les plus empruntées. Considérant que cet amendement est satisfait, je demande son retrait ou son rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ?

M. WEHLING (CD) – Nous le retirons. Toutefois la question portait sur les autoroutes à vélo que nous souhaitons voir se développer en Île-de-France.

Mme la Présidente – C'est une bonne idée. L'amendement est retiré.

L'amendement n°46 (CD) est retiré.

Amendement n°58 (RCDEC)

Mme la Présidente – L'amendement n°58 est retiré.

L'amendement n°58 (RCDEC) est retiré.

Amendements n°80 (EELVA) et n°44 (S&R)

Mme la Présidente – En discussion commune, l'amendement n°80 est-il défendu ? Il l'est. Pour l'amendement n°44, je cède la parole à M. KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – La révolution du vélo en libre-service conduite par les communes a sensiblement fait évoluer la culture du vélo dans notre Région et levé de nombreux freins à sa pratique. Nous constatons une prise de conscience des pouvoirs publics sur les atouts environnementaux et économiques du vélo. Alors que des millions de Franciliens pourraient bénéficier d'une offre de vélo en libre-service à proximité de leur lieu d'habitation et de travail, il convient que l'investissement de la

Région, aux côtés des collectivités, puisse continuer et contribuer à poursuivre le développement territorial de cette offre de transport.

M. BEAUDET – Cet amendement vise la prise en charge des stations de vélo en libre-service de façon plus large. La loi NOTRe, qui a créé des compétences nouvelles et supprimé la clause de compétence générale nous impose de limiter nos interventions aux équipements d'intérêt régional direct. Nous avons résolument fait le choix de travailler sur la question du stationnement en gare et de nous appuyer, avec les territoires, sur les stationnements et les zones d'intérêt régional que sont les pôles d'emplois, les pôles d'études et les pôles touristiques. Le reste ne relève pas de la compétence régionale. Il est proposé le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Sont-ils tous deux maintenus ? Je les mets aux voix. Qui est pour l'amendement n°80 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°80 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°44 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°44 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°62 (RCDEC)

Mme la Présidente – L'amendement n°62 est retiré.

L'amendement n°62 (RCDEC) est retiré.

Amendement n°84 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n°84 est-il défendu ? Il l'est.

M. BEAUDET – Il s'agit d'une demande de modification du taux de subvention de certains aménagements pour le porter à 60 %. Je répète que notre objectif est de provoquer un basculement dans l'usage du vélo que les politiques précédentes n'ont pas permis, au-delà des pistes cyclables déjà évoquées. Nous souhaitons passer d'une logique de guichet à une logique de projet de territoire sur lequel les créations d'infrastructures cyclables nouvelles sont toutes subventionnées au même taux, quelle que soit la fonction de desserte assurée par l'aménagement. Il s'agit d'une volonté clairement affichée d'investissement réel par les collectivités. La logique de priorisation de certaines fonctions proposées par l'amendement n'est pas compatible avec notre objectif. Je demande le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Il l'est. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°84 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°9 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n°9 est-il défendu ?

M. BEAUDET – La réponse est identique car il s'agit d'une demande de rehaussement des plafonds de dépenses subventionnables pour les aménagements cyclables et les ouvrages d'art. Les plafonds actuels sont largement suffisants pour prendre en compte les dépenses ayant trait aux aménagements cyclables et restent supérieurs à ceux pratiqués par la majorité des départements franciliens. Il n'y a donc pas lieu de les augmenter. Nous souhaitons que les coûts demeurent limités pour permettre à tous les maîtres d'ouvrage d'avancer rapidement. Il nous faut être pragmatiques sur ces projets. Il s'agit de disposer d'aménagements sécurisés et rapidement opérationnels. Je propose le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Il l'est. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°9 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendements n°60 (RCDEC) et n°61 (RCDEC)

Mme la Présidente – Les amendements n°60 et n°61 ne sont pas défendus.

Les amendements n°60 (RCDEC) et n°61 (RCDEC) ne sont pas défendus.

Amendement n°83 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n°83 est-il défendu ? Il l'est.

M. BEAUDET – Il s'agit d'une réponse commune. Il nous est proposé de consacrer un budget de 20 millions d'euros à la mise en œuvre du Plan Vélo. Celui-ci s'inscrit dans un principe d'efficacité avec la définition d'une stratégie cyclable à une échelle pertinente et la priorisation d'actions dans une temporalité à court terme. Le budget régional annuel nécessaire à la mise en œuvre du Plan Vélo dépendra de la nature des projets proposés et du calendrier souhaité. En l'état, définir d'emblée une enveloppe annuelle minimum de 20 millions d'euros ne semble pas raisonnable. Si nous recevons des demandes à hauteur de 15 millions d'euros, nous attribuerons cette somme. S'il s'agit de 25 millions d'euros, nous trouverons les moyens de fournir ce montant. Il ne s'agit pas de décréter le montant à dépenser, mais de solliciter et d'intéresser les territoires pour que nous dépensions le maximum. Je propose le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est retiré.

L'amendement n°83 (EELVA) est retiré.

M. DAMERVAL intervient hors micro.

Mme la Présidente – J'ai demandé s'ils étaient défendus et personne ne l'a fait. Si un amendement n'est pas défendu, il n'est pas voté. Il s'agit des règles de base du fonctionnement d'un hémicycle. En votre absence, vos amendements seraient considérés comme non défendus et ne seraient pas votés.

Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

ADOPTION

Article 4

Amendement n°42 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement n°42 est-il défendu ? Il l'est.

M. BEAUDET – Il nous est demandé le maintien du dispositif relatif à la réalisation d'un réseau vélo loisir et tourisme. Ce sujet sera discuté avec Othman NASROU dans le cadre de la stratégie touristique qui sera présentée d'ici la fin de l'année. Cette politique n'est absolument pas annulée, mais déplacée. Les itinéraires touristiques ne sont pas seulement des aménagements de voirie, mais constituent un accompagnement touristique au titre de l'hébergement, de la restauration et de la communication. Je propose le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°42 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets l'article 4 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°43 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement n°43 est-il défendu ? Il l'est.

M. BEAUDET – Notre proposition vise à être pragmatique. Il ne s'agit pas d'évoquer l'affichage monétaire en amont. Travaillons sur les actions et engageons-nous à les financer. Je propose le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°43 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

REJET

Amendement n°63 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement n°63 est-il défendu ? Il ne l'est pas.

L'amendement n°63 (RCDEC) n'est pas défendu.

Amendement n°82 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n°82 est-il défendu ? Il l'est.

L'amendement n°82 (EELVA) tombe.

Amendement n°93 (CD)

Mme la Présidente – L'amendement n°93 est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-président pour une réponse commune.

M. BEAUDET – Je propose un amendement de l'Exécutif. Il est en cours de distribution. Il vous est proposé un article 5 : « *S'engage à mener une étude d'impact sur la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo en faveur des agents de la Région dès l'entrée en vigueur du décret d'application étendant le dispositif à la fonction publique territoriale* ». Nous partageons cette volonté. J'ajoute que nous porterons un plan de déplacement Administration dès que le déménagement sera effectif.

Mme la Présidente – Les amendements sont-ils retirés ?

M. SERNE (EELVA) – Pouvons-nous dire un mot sur l'amendement de l'Exécutif ? Ce décret avait obtenu tous les contreseings nécessaires et ne requerrait plus que la signature du Premier Ministre, laquelle n'a pu avoir lieu avant la passation, ce qui conduit à un report. Je répète que certaines collectivités ont déjà mis en place l'indemnité kilométrique vélo en utilisant le fait que le décret actuel n'interdit pas formellement une mise en place dans la fonction publique territoriale.

Mme la Présidente – Monsieur SERNE, je suis très indulgente avec vous, mais il est 13 heures 07 et vous n'avez plus de temps de parole. Nous avons compris.

M. SERNE (EELVA) – Qu'avez-vous compris ?

Mme la Présidente – Vous pensez que nous aurions pu le faire. Toutefois, d'après mon expérience ministérielle, lorsque l'on veut signer un décret avant de partir, on le fait.

M. SERNE (EELVA) – Je veux dire que les collectivités qui ont mis en place l'indemnité kilométrique vélo n'ont pas été retoquées. Il n'est pas forcément nécessaire de réaliser une étude d'impact. C'est pourquoi, nous jugeons cet amendement de l'Exécutif un peu mou par rapport au reste du plan. Nous maintiendrons le nôtre et voterons celui-ci.

Mme la Présidente – Il le fait tomber.

M. SERNE (EELVA) – Par conséquent, nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – Il fait tomber les deux.

Amendement n°47 (CD)

Mme la Présidente – L'amendement n°47 est-il défendu ? Il l'est.

M. BEAUDET – Nous présentons un amendement de l'Exécutif. Cet amendement propose d'ajouter un article n° 5 : « *Décide de lancer un appel à projets sur les innovations et les expérimentations relatives à la pratique du vélo et délègue à la commission permanente l'adoption du règlement d'intervention et les modalités financières du dispositif* ». Il est proposé de faire en sorte que cet appel à projets soit un accélérateur d'initiatives pour faire émerger des innovations et tester, par le biais d'expérimentations, des solutions adaptées aux besoins des usagers. C'est pourquoi, nous avons une nouvelle rédaction de l'article 3 de la délibération ainsi complété et modifié : « *Approuve le principe de l'appel à projets incluant les innovations et expérimentations cyclables telles que présentées en annexe II et délègue à la commission permanente l'approbation des modalités de sa mise en œuvre* ». La délibération est ainsi complétée : « *Ainsi, l'appel à projets ciblera les territoires les plus favorables au vélo et s'appuiera sur les initiatives existantes pour assurer la mobilisation des acteurs sur les actions jugées prioritaires et permettre l'émergence de premières réalisations rapides* ». Nous ajoutons : « *Il s'agit également d'inciter les porteurs de projet à développer des innovations et des expérimentations pour encourager la pratique du vélo. C'est enfin une opportunité pour la Région...* ».

Mme la Présidente – Retirez-vous votre amendement, Monsieur WEHRLING ?

M. WEHRLING (CD) – Nous retirons notre amendement. Toutefois, ce qui nous a été distribué ne correspond pas à l'amendement n°47.

L'amendement n°47 (CD) est retiré.

Mme la Présidente – L'amendement est donc retiré au bénéfice de la proposition du Vice-président. Pouvez-vous distribuer tous les amendements de l'Exécutif ? Je suspends la séance pour 5 minutes.

La séance est suspendue à 13 heures 11 et reprise à 13 heures 16.

Mme la Présidente – Si les Présidents de groupe sont d'accord, nous passons. Sinon, nous attendons l'impression. Nous avançons. Merci à tous de votre esprit constructif. Je mets l'amendement de l'Exécutif aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

ADOPTION

Amendement n°8 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n°8 est-il défendu ? Il l'est.

M. BEAUDET – Il s'agit de mandater la Présidente afin de faire élaborer un Plan Vélo par le STIF. Celui-ci est d'ores et déjà missionné sur ce sujet puisqu'il doit présenter, lors d'un prochain Conseil d'Administration, sans doute avant l'été, son plan en faveur de développement de l'usage du vélo. Considérant que cet amendement est satisfait, nous demandons son retrait ou son rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n°8 (FdG) est retiré.

Amendement n°10 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°10. Je cède la parole à M. GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Il y a un amendement de l'Exécutif. Comment procédons-nous ?

Mme la Présidente – Il y a un sous-amendement. Vous défendez votre amendement et nous répondons au sous-amendement.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – L'amendement vise à demander officiellement que le STIF soit la compétence organisatrice, y compris du transport à vélo, et de négocier les financements liés.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. le Vice-président pour la présentation du sous-amendement de l'Exécutif.

M. BEAUDET – Il est proposé de mandater la Présidente pour négocier avec l'État la création d'un financement fléché spécifiquement pour la politique vélo régionale. En revanche, l'Exécutif veut constater que le STIF, qui est déjà autorité organisatrice de mobilité durable, intervient activement pour la promotion du vélo. Il ne souhaite pas que la compétence voirie appartenant aux communes, à leurs groupements et aux départements soit modifiée alors qu'elle est nécessaire pour réaliser les aménagements relatifs au vélo.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Nous sommes en désaccord sur ce point et maintenons notre amendement en l'état.

Mme la Présidente – Je mets le sous-amendement de l'Exécutif aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement n°10 (FdG) ainsi sous-amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement n°10 (FdG) sous-amendé

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Madame la Présidente, sur la base de l'article 24 sur le droit d'amender, vous nous présentez deux choses étranges. Vous avez réussi à faire tomber un amendement, à savoir une partie de l'amendement n°82, avec un amendement de l'Exécutif et à nous faire voter, dans des amendements additionnels, une modification d'un article déjà voté. Je souhaite savoir comment vous décrivez cette situation en termes génériques. L'amendement proposé par l'Exécutif était bien

une modification de l'article 3 déjà voté puisque nous abordons les articles additionnels. Un article additionnel peut-il modifier un article déjà voté ?

Mme la Présidente – M. DAMERVAL tient à retarder le déjeuner. Nous procédons à une suspension de séance pour éclaircir ce point.

La séance est suspendue à 13 heures 20 et reprise à 13 heures 25.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. le Vice-président.

M. BEAUDET – La remarque de M. DAMERVAL est parfaitement recevable. Évoquiez-vous l'article 3 et l'annexe 2 sur l'amendement de l'Exécutif n°47 ? L'amendement n°47 de Yann WEHRLING ne tombe pas. Par conséquent, nous intégrerons cette demande au cahier des charges de l'appel à projets, mais ne pouvons le modifier ici.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DAMERVAL. Je cède la parole à M. KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Notre collègue DAMERVAL ne nous fait pas perdre de temps, mais pallie aux manquements de l'Exécutif qui en est au quatrième sous-amendement ou amendement de son rapport.

Mme la Présidente – Les amendements et les sous-amendements visent à intégrer les demandes de l'opposition et des groupes de la majorité, ce qui s'appelle de la bonne gestion, de l'écoute, de la concertation et de la démocratie. Je comprends que vous ne soyez pas très flexible, Monsieur KIENZLEN. Vous ne l'avez pas été avec nous. Pas un seul de mes amendements n'a été sous-amendé ou accepté par la précédente mandature. C'est pour vous dire que les pratiques sont différentes.

Amendement n°40 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement n°40 est-il défendu ? Il l'est.

M. BEAUDET – Nous porterons une réflexion globale au STIF avant l'été sur ces mobilités nouvelles, dont la trottinette. Je propose le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°40 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDEC, NI

REJET

Amendement n°41 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement n°41 est-il défendu ? Il l'est.

M. KIENZLEN (S&R) – Cet amendement vise à promouvoir le savoir-faire industriel francilien et l'émergence de start-ups innovantes pour accompagner le report modal vers le vélo. En outre, encourager le « Made in France » et la relocalisation en Île-de-France d'une partie des services d'entretien, d'assemblage, voire de construction des pièces participera à la diminution de l'impact environnemental de cette industrie tout en favorisant l'emploi local.

M. BEAUDET – Cette proposition est très intéressante, mais hors sujet. Je propose qu'elle soit reprise dans la discussion lorsque le plan de réindustrialisation de l'Île-de-France sera mis à l'ordre du jour des travaux du Conseil régional par Jérôme CHARTIER. Je propose le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°41 (S&R)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

REJET

Amendement n°81 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n°81 est-il défendu ?

M. BEAUDET – Cet amendement propose d'ajouter un article à la délibération pour mettre en place une prime régionale de 300 euros pour les particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique et de 100 euros pour les vélos classiques. En matière d'acquisition de vélo classique ou de VAE, nous considérons que la Région n'a pas vocation à attribuer des aides financières aux particuliers, d'autant que d'autres structures ou organismes le proposent déjà. Nous préférons prendre le parti d'accompagner en priorité les collectivités gestionnaires et maîtres d'ouvrage des opérations cyclables pour amplifier l'intérêt autour du vélo. L'intervention régionale est complémentaire aux aides directes pour les particuliers. Nous proposons le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°81 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à Mme GUIBERT.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GUIBERT (FN) – Madame la Présidente, je souhaite revenir sur les propos de M. BEAUDET. Je ne souhaite pas du tout opposer les différents modes de transport. J'ai voulu dénoncer le fait que le budget alloué au Plan Vélo nous semble excessif. Je pense qu'il convient de hiérarchiser les priorités. La priorité absolue est d'investir pour améliorer les conditions de transport, les RER et les Transiliens dont nous ne pouvons que déplorer la vétusté.

Ma crainte réside également dans le fait que certains projets d'infrastructures qui s'articulent autour du Plan Vélo pèsent financièrement uniquement sur les territoires à terme, et plus particulièrement sur les communes. Celles-ci ont d'autres priorités que de construire les pistes cyclables. Elles doivent en premier lieu sauvegarder leurs services publics et essayer de survivre au regard, notamment, du programme d'Emmanuel MACRON auquel M. BEAUDET a apporté son soutien. L'une des propositions de M. MACRON est de supprimer la taxe d'habitation et ainsi d'asphyxier financièrement les communes à terme.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce plan.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Il conviendrait que la séance un peu chaotique sur les amendements ne fasse pas oublier que nous avons un beau Plan Vélo. Il s'agit d'un plan pragmatique et ambitieux que j'aurais eu plaisir à porter et mettre en œuvre si j'avais occupé la place de Stéphane BEAUDET. Évidemment, toute chose est perfectible, mais celui-ci peut évoluer dans le temps. Nous serons très vigilants sur les aspects budgétaires. Le Vice-président a pris des engagements quant à l'adaptation aux demandes et au pragmatisme en matière de dépenses. Nous voulons faire le pari que ce plan, qui marque une étape supplémentaire, sera efficace et productif pour développer la pratique du vélo dans notre Région.

Nous voterons pour ce Plan Vélo.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – En dépit des échanges chaotiques, je constate des avancées et des améliorations à apporter, notamment sur la question des financements. Nous notons cependant avec satisfaction que la Présidence a accepté l'idée de réclamer ces financements supplémentaires. Même si l'on peut toujours faire mieux, il s'agit d'une avancée.

Nous voterons pour ce rapport.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Le développement du vélo résulte d'une bonne synergie entre la Région et la Mairie de Paris. Je regrette votre réponse sur le Vélib, Monsieur le Vice-président. Il s'agit d'une position politique que vous assumez. Dont acte.

Madame la Présidente, nous sommes parfaitement constructifs puisque le fait que vous mettiez de côté nos amendements ne nous empêchera pas de voter ce rapport. Nous espérons qu'il s'agit également d'un gage de bonne volonté et que vous serez un peu plus constructive lorsque nous vous proposerons des amendements qui ne modifient pas fondamentalement la délibération, mais améliorent le rapport cadre.

Mme la Présidente – Merci pour cet esprit constructif, Monsieur KIENZLEN. Nous serons très attentifs à la trottinette. Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-077

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je suis désolée de la bouderie du Front national. J'espérais l'unanimité, mais nous nous en approchons. Merci à tous. Je vous donne rendez-vous à 14 heures 30.

La séance est suspendue à 13 heures 30 et reprise à 14 heures 40.

Mme JOUANNO remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

Mme la Présidente – Nous reprenons la séance. Je cède la parole à M. BEAUDET.

CR 2017-083 : PARTICIPATION DE LA RÉGION AU CAPITAL DE LA SEM SIGEIF MOBILITÉS

M. BEAUDET – Il s'agit de rejoindre la SEM SIGEIF Mobilités qui regroupe six actionnaires, dont le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité d'Île-de-France, la Caisse des Dépôts, le SITCOM, le SIREDOM et le SIAAP. Le principe est que la SEM soit maître d'ouvrage de stations d'avitaillement en matière de gaz et de procéder à des appels d'offres pour leur construction, leur maintenance et leur exploitation. Nous ne disposons que de six stations d'avitaillement, ce qui est très insatisfaisant pour le développement du gaz pour le transport de marchandises par la route et comme solution bus. À travers l'entrée au capital de la SEM, il s'agit de pouvoir porter une politique cohérente d'aménagement de stations d'avitaillement à l'échelle de la Région Île-de-France. Les six stations actuelles sont portées par le privé et stratégiquement positionnées en faveur de leur rentabilité. Or la question d'un réseau est d'avoir la capacité à déployer des stations qui seraient rentables à certains endroits et moins à d'autres afin d'équilibrer un territoire sur la base d'un réseau pertinent.

L'enjeu de cette délibération est d'intégrer la SEM en montant au capital à hauteur de 350 000 euros et de désigner l'un d'entre nous pour y siéger.

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.

Mme DESCHIENS (LR) – L'avis est favorable. Je précise que je ne participerai ni au débat ni au vote puisque je siége au SIGEIF.

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission des Transports.

M. GAUDUCHEAU (UDI) – La commission des Transports a émis un avis favorable. Je siége également au SIGEIF. Il conviendrait que notre Administration vérifie s'il y a incompatibilité. Je l'ai fait vérifier par le SIGEIF et il semblerait que ce ne soit pas le cas. Toutefois, je préférerais que le Conseil régional le vérifie. Je précise que je suis Vice-président du SIGEIF.

Mme la Présidente – On m'indique qu'il n'y a pas de problème si vous siégez au SIGEIF au titre de la Région. En revanche, si vous y siégez au titre de vos mandats locaux, il est préférable que vous ne votiez pas. En principe, vous devriez sortir, mais je vous propose d'écouter les débats.

Je demande l'avis de la commission des Finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Madame la Présidente, j'aurais souhaité aborder ce point en présence de la Présidente. Sur cette délibération comme sur les autres, il n'y avait pas de représentant de l'Exécutif. La commission des Finances ne l'a donc pas examiné. J'ai adressé une proposition à la Présidente par courrier indiquant que je souhaitais que soit examinée la possibilité de tenir ces réunions par visioconférence, faute de quoi la commission des Finances sera de plus en plus fantomatique. Je pense nécessaire que Mme PÉCRESSÉ donne son point de vue pour ma part, et cela vaudra pour toute la séance, je ne donnerai pas mon avis.

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des transports : **avis favorable***

*Commission des finances : **Le rapport n'est pas mis aux voix***

Mme la Présidente – Je pense que vous solliciterez de nouveau le point lorsque la Présidente sera présente.

Nous passons à l'examen du projet de délibération. Nous avons été saisis d'un amendement n°37 par le groupe S&R. Je cède la parole à Mme SARKISSIAN.

Amendement n°37 (S&R)

Mme SARKISSIAN (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, nous sommes favorables à la SEM. Il s'agit d'un outil intéressant. La participation de la Région est une bonne idée. Nous avons examiné le rapport qui est très conséquent. Les annexes et les statuts y sont largement présentés. Cependant, il ne mentionne pas le plan de déploiement de la SEM sur l'ensemble du territoire francilien. Nous aurions apprécié que des précisions soient apportées. Vous évoquez six stations. L'ambition étant supérieure, je crois nécessaire d'apporter des éléments complémentaires afin d'être assurés que l'équilibre territorial sera garanti dans cette participation.

M. BEAUDET – Il conviendra de travailler sur ce déploiement. La question est parfaitement légitime. Le syndicat travaille à cette territorialisation. Une dizaine de stations sont prévues d'ici la fin de l'année. Nous vous communiquerons ces implantations. En gagnant un siège, la Région fera ce travail avec le syndicat afin d'obtenir une représentativité sur le territoire la plus équitable et la plus représentative possible. Je propose le retrait sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Maintenez-vous votre amendement ?

Mme SARKISSIAN (S&R) – Je suis sensible à la réponse apportée. Néanmoins, il aurait été positif de proposer le plan de déploiement à un an de la SEM.

M. BEAUDET – Les six stations évoquées sont déjà installées et sont hors syndicat. Le principe du syndicat est d'accélérer le déploiement.

Je précise à Mme de la GONTRIE que le Vice-président était absent excusé de la commission des Finances.

M. KARAM (LR) – Il y a une mise en cause des Vice-présidents. J'étais présent. Mme de la GONTRIE était absente.

Mme la Présidente – Monsieur KARAM, nous évoquerons ce point plus tard avec la Présidente lorsque Mme de la GONTRIE fera sa proposition de visioconférence.

Je mets l'amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté

Vote de l'amendement n°37 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : Mme DESCHIENS, M. GAUDUCHEAU

ABSENT : RCDEC, NI

REJET

Article 1

Amendement n°38 (S&R)

Mme la Présidente – Nous passons à l'article 1 et à l'amendement n°38. Je cède la parole à Mme SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – La participation à une SEM suppose un déficit durant cinq ou six années et un engagement financier de la Région avec un certain risque. L'opposition sollicite une présentation annuelle en commission du suivi *via* le compte de résultats et le plan d'affaires. Il s'agit d'une demande de suivi spécifique de l'évolution financière de la SEM.

M. BEAUDET – Je comprends la demande. Toutefois le rapport et la délibération apportent la réponse puisqu'il est explicitement indiqué qu'une communication annuelle sera faite à l'Assemblée régionale.

Mme la Présidente – Maintenez-vous votre amendement ?

Mme SARKISSIAN (S&R) – Il ne s'agit pas des mêmes termes que notre demande. Néanmoins, nous vous faisons confiance et attendons une présentation complète annuelle. Je retire cet amendement.

L'amendement n°38 (S&R) est retiré.

Mme la Présidente – Je mets l'article 1 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

NPPV : Mme DESCHIENS, M. GAUDUCHEAU

ABSENT : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Je mets l'article 2 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

NPPV : Mme DESCHIENS, M. GAUDUCHEAU

ABSENT : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Je mets l'article 3 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

NPPV : Mme DESCHIENS, M. GAUDUCHEAU

ABSENT : RCDEC, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme GUIBERT pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GUIBERT (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je souscris sans réserve au rapport qui vise à accélérer le développement de l'usage du GNV pour les camions et véhicules utilitaires. Nous ne pouvons que nous retrouver sur la nécessité de redoubler d'efforts afin de voir émerger des véhicules propres, soucieux de l'environnement, en particulier dans notre Région touchée de plein fouet par la pollution.

Je me permets d'avancer une autre piste à explorer en matière de transports routiers vertueux, à savoir l'hydrogène. Cette technologie permettrait de s'affranchir du pétrole et de ne plus émettre de CO₂. L'hydrogène est utilisé depuis longtemps dans l'industrie et, depuis plusieurs dizaines d'années, dans le domaine spatial si l'on prend pour illustration la fusée Ariane 5. Les investissements du côté du secteur automobile sont très nombreux, notamment en Corée et au Japon. La Toyota Mira est la première voiture à hydrogène produite en série en 2015. En Allemagne, un programme hydrogène mobilité a été lancé avec l'ambition de constituer un réseau national de 400 stations de distribution d'hydrogène d'ici 2023. Les principales recherches dans le domaine des transports portent sur les matériaux constituant les réservoirs afin d'éviter les risques de fuite. Malgré les défis auquel est confronté l'hydrogène, certaines études affirment que ce type de véhicule pourrait constituer le moyen de transport le plus efficace, le moins polluant et le moins cher à l'horizon 2030. Il s'agit d'une proposition ambitieuse, mais les pouvoirs publics de nombreux états et certains constructeurs automobiles ne cessent de plaider en faveur du développement de matériel utilisant l'hydrogène.

J'espère que la Région Île-de-France soutiendra vigoureusement une filière de l'hydrogène et que cette technologie sera mise au profit des enjeux de notre Région dans les années à venir.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Mme SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Nous nous satisfaisons de ce regroupement. Lors du précédent mandat, nous avons travaillé sur la sortie des bus du diesel et la mixité énergétique. La question du GNV et du biogaz a été fortement discutée, ainsi que celle de l'hydrogène qui, sans aller aussi loin, est déjà fortement développée au niveau du secteur routier, notamment dans les pays du Nord et en Allemagne.

Il serait intéressant d'envisager comment la SEM pourra s'intégrer et travailler avec les territoires pour assurer une vraie couverture. J'ose espérer que nous serons intégrés à ces réflexions, même si nous ne pouvons participer au Conseil d'Administration. Il s'agit d'un réel enjeu pour les territoires. Nous savons à quel point le GNV est très vertueux quant aux particules fines et aux NOx. Au regard des problématiques liées à la qualité de l'air, il serait très intéressant que cet hémicycle soutienne le développement du GNV.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Les enjeux sanitaires, climatiques et écologiques nous incitent au développement de modes de transport plus respectueux de l'environnement et de la santé de nos concitoyens. Les transports en commun et le fret ferré et fluvial doivent être au cœur de cette politique. Concernant les transports routiers, il convient de prendre davantage en compte les évolutions technologiques et sociétales liées au développement des véhicules serviciels et à usage partagé pour limiter la multiplication des voitures individuelles dans les espaces urbains saturés.

En 2014, notre collectivité a lancé une politique sur les nouveaux véhicules urbains pour répondre au développement des véhicules électriques et à gaz dont l'usage peine à se généraliser sur l'ensemble des territoires faute d'une réelle impulsion des pouvoirs publics. Un effort public s'impose pour mieux répondre à ces besoins, ainsi que pour les entreprises investissant dans des véhicules utilitaires au GNV. Sans doute les objectifs d'installation de bornes électriques et de stations de GNV fixés par le plan de 2014 peinent à être atteints.

Comme l'indique le rapport, la Région est pleinement dans son rôle en travaillant à structurer et coordonner le développement des stations sur son territoire. L'adhésion de notre collectivité à la société d'économie mixte locale SIGEIF trouve donc une certaine cohérence. L'Exécutif devra rapidement présenter à notre assemblée un plan d'action territorial détaillé de la SEM permettant de visualiser les projets d'implantation de stations. En outre, il devra présenter un bilan annuel précis des réalisations et un bilan économique de la SEM.

Ces enjeux doivent mobiliser davantage notre politique régionale en matière d'énergies renouvelables, en particulier concernant la méthanisation. Cela concerne aussi notre politique industrielle par le soutien à la conception et à la fabrication de véhicules GNV et électriques. Ce secteur, qui a beaucoup évolué ces dernières années, est potentiellement créateur d'emplois et de renouveau pour l'industrie automobile en Île-de-France. Il convient d'encourager ses évolutions.

Nous voterons pour ce rapport.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-083

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDEC, NI

NPPV : Madame DESCHIENS, Monsieur GAUDUCHEAU

ADOPTION

M. BEAUDET remplace Mme JOUANNO à la présidence.

M. le Président – Nous sommes appelés à débattre et délibérer sur le rapport n° CR 2017-078. Je cède la parole à Chantal JOUANNO.

CR 2017-078 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT AUTOUR D'UN PROJET DE NOUVELLE FORET (SMAPP)

Mme JOUANNO – Le projet de la Plaine de Pierrelaye concerne plus 2 000 hectares. Il prévoit la création d'une forêt concernant 7 communes. Cet espace a été historiquement pollué. Il a subi un siècle d'épandage des boues de la Ville de Paris, laquelle reste propriétaire de 350 hectares. Cet espace a fait l'objet d'un PRIF en 1999. Depuis 2010, les études scientifiques ont montré que plus aucune forme d'agriculture n'y est possible. En conséquence, cet espace fait l'objet de recherche de solutions alternatives avec les collectivités concernées et l'État. Celles-ci ont donné lieu à la création d'un syndicat mixte d'étude en 2014 composé de cinq partenaires, à savoir les communes, dont certaines étaient rassemblées en communautés de communes, et la Région.

Nous entrons dans la phase de projet d'aménagement, ce qui requiert une déclaration d'utilité publique et l'acquisition de terrains, et ainsi, la modification de l'objet du syndicat. La délibération ne modifie pas fondamentalement ses statuts, à l'exception de l'article 2 qui prévoit la transformation de ce syndicat d'étude en syndicat d'aménagement.

Cette modification change l'implication financière de la Région en termes de volume. Elle y reste représentée. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord des élus. La Région sera responsable pour environ 30 % des engagements financiers de ce projet.

Ce statut a été négocié avec l'ensemble des partenaires et adopté par le conseil syndical en décembre 2016. Il est soumis à délibération aux différentes instances des composantes de ce syndicat. C'est pourquoi il vous est soumis aujourd'hui.

Un certain nombre d'amendements parfaitement légitimes sur le contenu des futurs statuts ont été proposés. Or il est difficile de les modifier car ils ont fait l'objet de longues négociations. En les modifiant, nous nous engageons dans un cycle de négociation sur un projet qui nous tient particulièrement à cœur, qui figurait dans le projet de Valérie PÉCRESSÉ dans le cadre de l'élection régionale et a été porté par plusieurs groupes politiques. Nous souhaitons ne pas prendre davantage de retard sur un dossier qui traîne depuis plusieurs années.

M. le Président – Nous sollicitons l'avis de la commission de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.

Mme DESCHIENS (LR) – L'avis est favorable.

M. le Président – Nous sollicitons l'avis de la commission des Finances. J'imagine qu'il était favorable. Mme Chantal JOUANNO était absente.

Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. DOUSSET.

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Commission des finances : Le rapport n'est pas mis aux voix

Discussion générale

M. DOUSSET (CD) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, cette délibération, qui prend enfin acte de la transformation du syndicat d'étude en syndicat de réalisation pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, est un soulagement après de longues années d'atermoiements qui n'ont cessé de créer de l'inquiétude quant à la faisabilité réelle d'un projet annoncé en 2009 par le président de la République, M. SARKOZY.

Je rappelle que, dans son discours qui a fait date sur le Grand Paris, le président de l'époque avait annoncé que cette plaine « maudite », pour reprendre son exacte expression, laisserait la place, dès 2017, à une nouvelle forêt de 1 000 hectares. En avril 2011, le Conseil des ministres a validé officiellement ce projet que tous les commentateurs ont qualifié d'historique puisque la dernière forêt créée en France est celle de Tronçais et a été créée en 1670 par Colbert. Je rappelle les termes du communiqué du Conseil des ministres qui précisait que la forêt serait plantée à partir de 2017, contribuant à faire du Grand

Paris un modèle de métropole durable participant à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous sommes en 2017 et nous constatons avec regret que le projet a avancé lentement. Il est temps de passer à la vitesse supérieure, ce que cette délibération permet enfin.

J'espère que le franchissement de cette étape permettra la résolution des quatre problèmes majeurs posés par l'aménagement de ce site, dont chacun connaît l'importance pour le Val-d'Oise, le Grand Paris et l'Île-de-France. L'acquisition de 10 000 parcelles de terrain nécessite de très nombreuses démarches préparatoires pour maîtriser le foncier. Il conviendra également de sortir d'une situation insupportable qui voit ce site transformé en décharge sauvage avec des coûts d'entretien exponentiels. Il faudra traiter la question de la dépollution du site et des responsabilités s'y rattachant. Cette pollution sérieuse et particulièrement lourde de conséquences remonte à la fin du XIX^{ème} siècle. Les eaux usées de Paris ont alors irrigué la Plaine de Pierrelaye afin d'éviter le rejet des égouts dans la Seine. Des millions de mètres cubes d'eaux usées ont ainsi gorgé les sols de métaux lourds. En 1999, la préfecture du Val-d'Oise a pris un arrêté pour interdire toute commercialisation de légumes provenant de cette plaine. Se pose la question de la responsabilité historique de la Ville de Paris dans cette pollution et l'application du principe « pollueur payeur ». Nous soutenons votre volonté de peser sur la capitale pour qu'il en soit ainsi. Enfin, il conviendra de traiter la question du financement de la future forêt, estimé à 100 millions d'euros, soit 80 millions pour l'acquisition des 6 000 parcelles et 20 millions d'euros pour les équipements.

Gageons que cette étape de transformation du syndicat permette des avancées majeures et le déblocage des dossiers afin que la forêt du Grand Paris pousse enfin !

M. le Président – Je cède la parole à M. CHKROUN.

M. CHKROUN (UDI) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, la Plaine de Bessancourt-Herblay-Pierrelaye se situe au centre de Pierrelaye, au nord-ouest de l'agglomération parisienne, dans le département du Val-d'Oise. Elle est encadrée par les communes de Méry-sur-Oise, Frépillon et Bessancourt au nord, Beauchamp à l'est, Herblay au sud, Cergy-Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône à l'ouest. Elle couvre plus de 2 000 hectares à vocation essentiellement agricole.

À l'origine, une grande partie des terres était affectée au maraîchage et à l'agriculture. Toutefois, leur irrigation répétée par les eaux usées de la Ville de Paris a pollué durablement les sols. Aujourd'hui, ce territoire boisé se caractérise par un espace agricole de 1 350 hectares, dont 860 hectares sont situés en zone polluée.

Le territoire de la Plaine de Pierrelaye a fait l'objet de nombreux plans de surveillance et de travaux d'expérimentation. Un séminaire scientifique s'est tenu en 2010, après dix ans de recherches, et a conclu sur l'impossibilité de maintenir sur le long terme une agriculture viable dans la plaine. En 2011, les partenaires locaux et l'État ont engagé cinq études pré-opérationnelles. Sur la base des conclusions de ces études achevées en 2014, un schéma d'aménagement naturel a été retenu.

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre du Grand Paris vise à créer une forêt périurbaine de 1 000 hectares au cœur de la plaine, de parcs boisés à proximité d'habitats existants, à maintenir une activité agricole sur environ 400 hectares de terrains non pollués, à urbaniser des franges avec la création de 800 à 10 000 logements, d'activités économiques et d'équipement publics et à valoriser le patrimoine naturel de la plaine agricole.

La modification des statuts proposée a pour objet de transformer le syndicat d'études actuel dont l'objet était d'analyser la faisabilité technique, environnementale et financière du projet, en un syndicat de réalisation. Au cours de la séance du Conseil syndical du 16 décembre 2016, les nouveaux statuts ont été approuvés par le syndicat, lequel a accordé six mois aux collectivités adhérentes pour les adopter. Les collectivités concernées devront prendre une part active dans ce projet, dont la Ville de Paris qui porte une responsabilité historique et qui devra assumer son rôle de « pollueur payeur » sur ce site.

Ce projet étant conçu pour être un poumon vert du Grand Paris, nous ne pouvons que voter favorablement.

M. le Président – Je cède la parole à M. HUMBERT.

M. HUMBERT (LR) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, ce rapport est la première étape d'un projet ambitieux dont l'objectif est la renaturation de la Plaine de Pierrelaye et la création d'une forêt qui deviendrait l'un des poumons verts du Grand Paris. Ce projet est cohérent avec le Plan Vert porté par la Région adopté le 10 mars dernier. Cet espace, situé entre la vallée de Montmorency et Cergy-Pontoise, soit deux zones urbanisées et carencées en espaces verts, représente un potentiel intéressant pour y développer un espace vert permettant de répondre aux besoins des Franciliens dans

le cadre des orientations du Plan Vert. Soutenir ce projet correspond au développement d'espaces verts de taille satisfaisante, aménagés, accessibles et ouverts au public.

Il est essentiel de développer les espaces attractifs et aménagés pour répondre aux besoins des habitants, tout en garantissant un cahier des charges responsable avec un choix de végétaux adaptés à nos contraintes climatiques, écologiques, de biodiversité et de santé, au travers, notamment, d'essences non-allergènes. La perspective de ce nouvel espace vert ouvert au public, aménagé et permettant de réduire les effets d'îlots de chaleur est séduisante. Notre groupe souscrit totalement à cet objectif.

Avant de devenir un beau projet environnemental et écologique, positif et nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des habitants du Val-d'Oise, il me semble essentiel de rappeler quelques contraintes concernant ce site et de faire passer quelques messages fermes et bienveillants.

Cet espace naturel, situé au cœur du Val-d'Oise, a été confronté à une pollution importante des sols aux métaux lourds en raison de l'épandage des eaux usées brutes déversées par l'agglomération parisienne. Cette mutation de la Plaine de Pierrelaye engagée par les collectivités locales concernées, à savoir Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône et la communauté d'agglomérations Val Parisis, est nécessaire, mais conditionnée à une action du département, de la Région et de l'État en proportion des moyens et de la représentation de chacun.

La Ville de Paris se situe au premier rang des pollueurs et doit assumer sa responsabilité historique de « pollueur payeur » sur ce site. Entre le souhait de déposer des millions de tonnes de déblais de chantier du futur métro automatique Grand Paris Express sur les propriétés de la Ville de Paris situées autour de la ferme de la Haute Borne à Méry-sur-Oise et les eaux usées sur la Plaine de Pierrelaye, le Val-d'Oise finira par croire qu'il est considéré comme la poubelle de Paris. Nous devrions monter un club avec la Seine-et-Marne.

Il y a urgence à agir car ce site est confronté depuis de nombreuses années à l'installation d'aménagements illégaux et à de nombreux dépôts sauvages. Ce rapport est une première étape et témoigne de l'intérêt de la Région à faire bouger les lignes en faveur d'un espace qu'il est essentiel de protéger et valoriser sur un territoire qui en a besoin.

En approuvant les statuts du syndicat mixte pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye, la Région lance un signal important et engage un processus vertueux afin de pouvoir démarrer la phase opérationnelle du projet d'aménagement de cette nouvelle forêt. La prochaine étape consistera à débloquer les fonds supplémentaires de la part de l'État car le montant estimé du projet, évalué à 85 millions d'euros pour une réalisation sur six à quinze ans, est conséquent. La Région prendra sa part et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Notre groupe votera favorablement ce rapport tout en précisant que, dans le cadre de ce beau projet, chaque acteur impliqué doit, sur l'exemple de la Région, prendre également sa part et ses responsabilités.

M. le Président – Je cède la parole à M. TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, nous voterons favorablement ce rapport. Nous travaillons sur ce dossier depuis de nombreuses années. Il serait intéressant de rappeler dans l'exposé des motifs le travail entrepris dès 1999, notamment avec la création d'un syndicat et le travail réalisé par les élus locaux sur une charte d'aménagement et contre les dépôts sauvages.

Face à une crise démocratique sur le rôle des politiques, nous constatons que ce projet peut transformer le quotidien et la réalité de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt polluée. Je salue le rôle joué par la Région avant 2015 puisque son intervention a permis de basculer du syndicat qui se trouvait en difficultés au syndicat mixte. Il est important de rappeler le travail de la précédente mandature avec le Conseil départemental du Val-d'Oise, ce qui a permis la création de ce syndicat et l'engagement des études qui permettent d'imaginer cette forêt qui serait la seconde après celle de Colbert.

La question du coût d'acquisition des terrains constitue un enjeu fort. Elle renvoie à la position de la Ville de Paris qui est propriétaire d'une grande partie de ces terrains. La question des décharges doit être réglée, ainsi que celle des occupants qu'il conviendra de faire sortir de façon décente. S'agissant du financement, nous sommes en passe de trouver un accord. En ce qui concerne la dépollution, en tant qu'élu, j'ai refusé le projet de la Ville de Paris.

En tant que représentant de la Région au sein du syndicat, j'ai voté la réforme des statuts. Cependant, nous pourrions imaginer des recommandations. Il convient de faire part à nos concitoyens de l'enjeu de cette forêt qui compléterait le lien avec la forêt

domaniale de Montmorency, la Butte de Corneilles et la vallée de la Seine avec Herblay. Il est important de proposer une vraie démarche de concertation aux syndicats. Il s'agit d'un site pollué de génération en génération. J'estime que le processus de concertation et d'association des habitants est important, au-delà des procédures traditionnelles ou juridiques. Il convient de mettre en œuvre un long travail d'information, notamment auprès des plus jeunes, sur l'évolution de ce territoire et la fierté de passer d'un territoire pollué à une nouvelle forêt. Si la Région ne modifie pas les statuts, je pense qu'il est important qu'elle accepte l'amendement que nous proposerons visant à travailler à une concertation innovante et dans la durée pour que les uns et les autres puissent être fiers de l'évolution de ce territoire majeur pour le département du Val-d'Oise.

M. le Président – Je cède la parole à M. RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – Madame la Vice-présidente, comme vous le signalez dans l'exposé des motifs, cette modification des statuts est nécessaire pour engager la mise en œuvre opérationnelle du projet, en particulier le dépôt d'un dossier d'utilité publique et les acquisitions foncières, ainsi que la contractualisation à venir sur les aspects financiers.

La transformation d'un syndicat d'études en un syndicat de réalisation était urgente et attendue. Cette plaine bénéficie d'une notoriété importante à ses dépens en raison d'une pollution aux métaux lourds due à l'épandage des eaux usées de la Ville de Paris pendant un siècle. Les cultures maraîchères qui faisaient sa renommée y ont été interdites en 1999.

Pour protéger la Plaine des appétits des promoteurs et sauver cet espace qui fait partie de la ceinture verte de l'Île-de-France, une forêt de 1 000 hectares a été promise par le gouvernement. Celle-ci fera la liaison entre la forêt de Montmorency et la forêt de Saint-Germain. J'insiste sur le rôle essentiel que peut jouer cette forêt pour participer à la dépollution de l'air alors que le triangle de Gonesse connaît une attaque sans précédent caractérisée par le projet irresponsable et inutile d'EuropaCity. Cette forêt est source d'équilibre pour notre Région. Il s'agit d'un projet d'intérêt régional.

Cependant, quelques questions demeurent en suspens, notamment le manque d'assurance quant à la mise à disposition gracieuse des terrains appartenant à la Mairie de Paris comme l'ont pourtant fait toutes les villes en possédant sur ce territoire. Au regard de l'histoire et dans un esprit d'équité entre les différentes villes, aucune vente ne peut être envisagée. Parmi les sources de financement que certains avaient espéré, il a été question d'accepter les remblais issus de la construction souterraine du futur métro du Grand Paris. Si la Plaine accueille une installation de stockage de déchets inertes, nous serions repartis pour quelques dizaines d'années de sinistre pour ce lieu déjà lourdement marqué. Les nombreux passages de camions et les voiries souillées remplaceraient la verdure tant attendue. Il est indispensable que notre assemblée soit solidaire des villes limitrophes et que nous disions avec elle que cette solution doit être définitivement écartée.

Je souligne les conséquences du contrat d'intérêt national signé entre les maires de la communauté d'agglomérations Val Parisis et l'État. L'exposé des motifs évoque la création de 8 000 à 10 000 logements prévus aux franges de la forêt, lesquels ont été programmés au plan local de l'habitat intercommunal. L'État ne prévoit aucune aide pour permettre aux villes de financer la construction d'équipements publics qui doivent accompagner les logements. Ce contrat d'intérêt national est déséquilibré.

Je tiens à faire part de la proposition de Michel VALLADE, maire de Pierrelaye, qui est partagée par ses collègues siégeant au SMAP. Pour ces opérations, il propose que la TVA soit reversée sur l'exercice et non deux ans après. En effet, il est absurde que les différentes communes se trouvent dans l'obligation d'emprunter pour financer la TVA dans la réalisation d'un projet d'intérêt national.

Lors d'une réunion du SMAP, nous avons évoqué la nécessité de rencontrer l'Exécutif régional afin qu'il intervienne auprès de l'Europe pour étudier les possibilités de subventions. Avons-nous progressé dans ce domaine ?

Les élus et les habitants de ce secteur attendent avec impatience des avancées concrètes. C'est pourquoi nous voterons cette délibération.

M. le Président – Je cède la parole à Mme FATNA.

Mme FATNA (FN) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, confrontées à une pollution importante des sols, les collectivités locales se sont mobilisées pour engager la mutation de la Plaine de Pierrelaye. Dès 1999, l'opportunité de boisement de certains secteurs de la plaine a été révélée, menant à l'idée de créer une forêt périurbaine de plus de 1 000 hectares. Nous ne pouvons que soutenir cette initiative qui permettra de créer une forêt dans le cœur de plaine et d'un parc boisé à proximité d'habitats existants, et qui maintiendra l'activité agricole sur 400 hectares de terrains non pollués. Cette initiative aura également le mérite d'urbaniser des franges avec la création de 6 000 à 8 000 logements, d'activités

économiques et d'équipements publics, mais également de valoriser le patrimoine naturel de la plaine agricole. Elle s'inscrit complètement dans le Plan Vert lancé par la majorité régionale à l'occasion de la séance plénière de mars 2017. Ce programme contribuera à la construction durable du Grand Paris et au rayonnement de la Région Île-de-France par la constitution de ce maillon de la ceinture verte régionale entre les forêts domaniales de Saint-Germain et de Montmorency. Je note que ce programme est identifié dans le SDRIF approuvé en 2013 et qui a reconnu la plaine comme un espace vert paysager à protéger en 1994. Le 21 mars, le préfet du Val-d'Oise et les maires des communes concernées par le projet ont signé un contrat d'intérêt national en ce sens. Nous attendons la traduction rapide de ces opérations dans les faits et souhaitons que la modification des statuts du syndicat mixte permette de planter au plus vite les premiers arbres de ce nouvel espace boisé et de ce poumon vert du Grand Paris.

M. le Président – Je cède la parole à Mme DUMAS.

Mme DUMAS (RCDEC) – Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt autour d'un projet de nouvelle forêt. Nous soutenons ce projet qui traduit une volonté de verdir notre territoire et contribue à l'amélioration de la qualité de l'air des Franciliens, à la création d'une vaste zone boisée qu'ils pourront arpenter à loisir et au respect des engagements pris par la France lors de la COP21. Ce projet peut et doit servir de modèle pour les futures reconversions écologiques de zones polluées qui pourront le prendre en exemple si l'opération est un succès.

Cependant, au vu de l'ampleur de la tâche à accomplir, des financements à réunir et de la multiplicité des acteurs concernés, la concrétisation et l'achèvement de ce projet sont loin d'être acquis. Nous appelons l'Exécutif à faire preuve de la plus grande attention pour que ce projet ne demeure pas à l'état d'étude. Il s'agit d'établir un calendrier clair et connu de tous, avec des points d'étapes réguliers.

Ce projet ne pourra réussir que s'il parvient à mobiliser les riverains et l'ensemble des forces politiques et citoyennes du territoire vers un objectif. Il n'est pas d'utilité de stigmatiser une collectivité en particulier. Un dialogue doit s'instaurer avec la Ville de Paris afin de négocier sa participation à la dépollution des sols. Toutefois, celle-ci ne peut en être tenue seule responsable. Sur un tel projet d'intérêt général, il convient d'éviter les polémiques et tensions inutiles. Nous sommes convaincus que la réussite passera avant tout par le dialogue et la coopération.

Nous souhaitons savoir ce qui est prévu pour que les Franciliens s'approprient cette forêt. Existe-t-il d'ores et déjà des projets d'aménagements forestiers tels que des parcours de course, des pistes de VTT et de randonnée ou des sites d'accrobranches ? Des zones d'accueil adaptées pour les 1 500 caravanes de gens du voyage qui stationnent régulièrement sur le site sont-elles prévues ?

Les élus du groupe RCDEC sont particulièrement mobilisés pour faire de l'Île-de-France un territoire plus vert et respectueux de l'environnement, où nature et urbanisme cohabitent au mieux dans l'intérêt des Franciliens et de la planète. Tout en attendant des réponses à nos questions sur l'utilisation de cette nouvelle forêt francilienne, nous voterons avec détermination ce projet de délibération.

M. le Président – Je cède la parole à Mme LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, la plaine de Pierrelaye est à l'image de nombreux territoires d'Île-de-France. Il aura fallu du temps pour que chacun et chacune prenne ses responsabilités. Rien n'est encore fait. Les premiers à saluer dans ce dossier sont les associations locales de défense de l'environnement qui ont signalé, proposé et insisté pour que le projet avance et que les responsables politiques prennent leur part.

Nous approuvons la mise en place d'un syndicat de réalisation. Toutefois, vous demandez à Mme la maire de Paris de prendre ses responsabilités, notamment dans la dépollution du site. Or rien n'apparaît sur le volet de la pollution dans les statuts du syndicat. Il s'agit d'un paradoxe inquiétant. Un amendement vous est proposé en ce sens et j'espère que vous l'accepterez. On ne peut s'occuper d'un terrain pollué sans en maîtriser et contrôler le taux de pollution.

Ce syndicat ne doit pas être un énième organe politique ne visant qu'à faire des projets d'aménagement sans prendre l'environnement en compte. Ne donnez pas l'impression de faire sans les habitants qui n'apparaissent pas dans ce projet de statut. Ce n'est pas acceptable. Aujourd'hui, les aménagements s'effectuent avec les habitants et l'environnement et non entre élus et pour des projets pouvant apparaître hors sol par rapport aux besoins. Une urbanisation trop importante des franges ne serait pas acceptée par la population. Je vous demande de ne pas affirmer qu'il est impossible de modifier les statuts proposés. Il est de notre rôle d'élus de proposer pour améliorer.

M. le Président – Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Je remercie l'ensemble des orateurs pour l'unanimité de soutien à l'essence même de ce projet ancien.

Monsieur TEMAL, vous vous inquiétez que la délibération ne mentionne pas suffisamment la mise en œuvre d'actions, ce qui ne correspond pas à une volonté explicite de l'Exécutif. Il existe une réelle continuité. Néanmoins, nous avons l'obligation d'avancer plus vite pour que ce projet voie le jour.

M. DOUSSET a rappelé l'histoire très longue de ce projet. Nous sommes tous désireux que les arbres soient enfin plantés dans cet espace.

M. CHKROUN a qualifié ce projet de « poumon vert du Grand Paris », ce qui est le cas.

Dans l'esprit des propos de M. HUMBERT, il appartient à la Région de faire en sorte que le Grand Paris ne soit pas vécu comme un projet qui serait mis en œuvre au détriment des territoires de Seine-et-Marne ou du Val-d'Oise, lesquels n'en subiraient que les conséquences négatives. Le rôle de la Région est de développer des projets positifs visant à assurer la complémentarité entre le Grand Paris et l'échelle régionale, ce qui prouve que la bonne échelle de la métropole est la Région.

Avec des positionnements différents, M. RUIZ, Mme DUMAS et Mme LAHMER ont évoqué la responsabilité historique de la Ville de Paris. À l'époque, la question ne se posait absolument pas dans les mêmes termes qu'actuellement. Il n'en demeure pas moins vrai que nous ne pouvons avancer sur le projet de la forêt de Pierrelaye sans Paris ni un accord sur la mise à disposition des terrains ou toute autre forme de compensation. S'agissant d'un projet d'une ampleur considérable, il convient que la Ville de Paris ne s'en débarrasse pas, ce dont elle donne parfois l'impression puisqu'elle n'est même pas membre du syndicat.

Madame FATNA et Monsieur HUMBERT, vous faites le lien avec le Plan Vert. Il est évident que ce projet doit respecter strictement les exigences de ce plan sur la nature des essences.

Je reviens sur les propos de Mme LAHMER. En tant qu'élus régionaux, votre rôle est de proposer des amendements. Or, depuis de nombreuses années, nous peinons à faire avancer ce projet et nous craignons de prendre davantage de retard en raison d'amendements que nous aurions adoptés au cours de cette séance. Plusieurs orateurs membres du syndicat, à savoir M. TEMAL, M. HUMBERT, M. CHKROUN et M. RUIZ, ont adopté ces statuts et connaissent des difficultés liées à cette problématique.

M. le Président – Nous passons à l'examen des amendements.

Article 1

Amendements n°71 (EELVA) et n°70 (EELVA)

M. le Président – Nous examinons les amendements n°71 et n°70 pour lesquels une réponse commune sera proposée. Je cède la parole à Mme LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – S'agissant de l'amendement n°71, nous souhaitons ajouter le contrôle et la maîtrise des risques de pollution afin de faire en sorte que ce syndicat soit utile au niveau environnemental.

L'amendement n°70 porte sur l'inclusion des associations environnementales locales.

Mme JOUANNO – Nous sommes en plein accord avec l'esprit de vos amendements. Je pense qu'il en est de même pour les membres du syndicat représentant la Région. Je propose un avis défavorable pour ne pas avoir à reporter ce projet.

L'objet du syndicat de contrôle et de maîtrise des risques de pollution est consubstantiel au projet. L'objectif de ce projet est de trouver une alternative à la pollution historique. Il s'agit de faire en sorte qu'il serve de référence dans le traitement de sites historiquement pollués. Je demande le retrait sinon le rejet de ces deux amendements qui concernent les statuts du syndicat.

Mme PÉCRESSE reprend la présidence.

Mme la Présidente – Les amendements sont-ils maintenus ? Monsieur TEMAL, souhaitez-vous une explication de vote ? Vous ne disposez plus de temps de parole. Je vous accorde une très courte intervention.

M. TEMAL (S&R) – Je comprends qu'il n'est pas souhaité de modifier les statuts puisque nous les avons adoptés. Nous pourrions imaginer que les amendements fassent l'objet d'un courrier de la Région au syndicat, ce qui permettrait d'avoir une discussion sur le sens des amendements sans bloquer le processus d'adoption des statuts.

Mme JOUANNO – Étant donné l'intérêt des débats, nous pouvons envisager d'adresser au syndicat les comptes rendus des positions présentées et défendues.

Mme la Présidente – Les amendements sont-ils maintenus ?

Mme LAHMER (EELVA) – Ils sont retirés.

Mme la Présidente – Merci. Il s'agit d'un beau geste.

Les amendements n°71 (EELVA) et n°70 (EELVA) sont retirés.

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n°69 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°69. Est-il défendu ?

M. SATOURI (EELVA) – Madame la Présidente, vous connaissez l'attachement des Écologistes au principe de « pollueur payeur ». J'ai failli mal comprendre car la délibération laisse penser que ce n'est pas le cas. La présidente de la commission et la directrice du service de l'Environnement m'ont rappelé que le SIAAP assume son rôle de pollueur payeur, ce qui est naturel.

À la lecture de la délibération, j'ai eu l'impression de la poursuite d'une « guéguerre » entre la maire de Paris et la Présidente de Région. Je souhaite vous réaffirmer que ce n'est pas le cas. La responsabilité de l'agglomération parisienne, de la Ville de Paris et des autres communes doit être rappelée. Dans l'esprit du principe « pollueur payeur », le SIAAP doit continuer à assumer ses responsabilités. Il convient que les communes ayant participé à cette pollution participent au projet de réparation sur ce territoire. Il n'est pas question de laisser entendre qu'il y aurait une responsabilité particulière d'une commune, même s'il s'agit de la capitale, et une responsabilité politique de la majorité actuelle à la Ville de Paris. Cette pollution a eu lieu avant 1999. Or nous connaissons la couleur politique de celles et ceux qui ont dirigé la Ville de Paris à cette période.

Mme la Présidente – Toutes les collectivités sont prêtes à céder leurs terrains à l'euro symbolique. La Région a fourni un effort considérable puisque ce sujet faisait l'objet d'un blocage total. La seule collectivité souhaitant vendre au prix des Domaines est la Mairie de Paris. Ayant profité du site pour y entreposer des déchets et le polluer durant des années, nous considérons que celle-ci pourrait faire le geste de s'aligner sur les autres collectivités. Nous ne faisons pas un sort à la Mairie de Paris, mais lui demandons de fournir le même effort que nous pour débloquer le projet, compte tenu du fait qu'elle a bien profité du site et l'a bien pollué. Il ne s'agit pas de nous opposer. Contrairement à ce que vous affirmez, nos relations avec la maire de Paris sont excellentes.

L'amendement est-il retiré ? Il l'est.

L'amendement n°69 (EELVA) est retiré.

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article additionnel

Amendement n°39 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement n°39 est-il défendu ? Il est retiré.

L'amendement n°39 (S&R) est retiré.

Mme la Présidente – Nous en arrivons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à M. TEMAL.

EXPLICATION DE VOTE

M. TEMAL (S&R) – Je salue le geste permettant d'adopter ces statuts unanimement afin de faire avancer ce projet important et attendu de forêt. Je me félicite que l'ensemble des amendements proposés puisse être adressé au syndicat afin qu'il les prenne en considération et les mette en débat au sein du syndicat.

Mme la Présidente – Je suis très fière du déblocage de ce projet qui me tenait à cœur depuis des années. Je ne comprenais pas les blocages.

Je mets la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-078

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci. Nous attendons de nos élus du Conseil régional parisien qu'ils relayent le message du caractère indispensable de ce poumon vert auprès de la Ville de Paris. Nous ne pouvons évoquer la baisse de la pollution de l'air à Paris sans nous occuper de verdifier la Petite et la Grande Couronne.

Nous passons à la délibération suivante. Je cède la parole à Mme JOUANNO.

CR 2017-094 : LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES FRANCILIENS : RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT EN 2017

Mme JOUANNO – Je présenterai rapidement ce dossier puisque nous en avons débattu voici moins d'un an lorsque nous avons renouvelé la convention qui nous lie à l'ANAH pour la lutte contre la précarité énergétique. Celle-ci concerne environ 800 000 ménages en Île-de-France, ce qui a donné lieu à un Grenelle de la précarité énergétique, sous le pilotage efficace et

vigilant de Brice NKONDA, dont les conclusions doivent être présentées le 10 juillet prochain. Celles-ci seront ensuite transcrites de manière opérationnelle dans la remise à plat de la politique efficacité énergétique et énergie prévue dès la rentrée. Nous reconduisons à l'identique la convention avec l'ANAH pour un montant de 6 millions d'euros dans l'attente des conclusions du Grenelle de la précarité énergétique et leur adoption.

Le deuxième point, qui a fait débat au sein de la commission, porte sur l'aide relative aux audits énergétiques. Une suspension était proposée car la Région, qui cofinance ces audits avec l'ADEME de longue date, est confrontée au terme mis au dispositif par cette dernière en 2014. Par ailleurs, nous rencontrons un problème d'efficacité dès lors que 95 % des audits ne donnent pas lieu à des travaux. Il convient de nous interroger sur notre dispositif et notre niveau d'exigence. 60 % des audits réalisés par le SEM Énergies POSIT'IF donnent lieu à des travaux. Ceux-ci sont plus approfondis et plus onéreux que les audits que nous finançons en moyenne au sein de la Région.

Les propositions d'amendements ont été étudiées avec soin. Nous reviendrons sur la question des audits énergétiques dans le cadre de l'examen des amendements.

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission de l'Environnement.

Mme DESCHIENS (LR) – L'avis est favorable.

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission du Logement.

M. BATTAIL (LR) – L'avis est favorable.

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission des Finances. Il est favorable. Je cède la parole à M. DOUSSET.

*Commission des finances : **Le rapport n'est pas mis aux voix***

Discussion générale

M. DOUSSET (CD) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, au niveau national, il est regrettable de constater que plus de 5 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique. Les nombreuses données chiffrées montrent que tous les âges sont touchés. Une étude de l'ADEME datant de 2008 montre que les 5 millions de ménages les plus modestes consacrent 15 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques pour leur logement, contre 6 % pour les plus aisés. D'après une évaluation effectuée en 2013, la précarité énergétique au niveau régional concernerait 800 000 Franciliens. Ce chiffre devrait être revu à la hausse dans la mesure où de très nombreuses familles sont exposées à une précarité multiple couvrant la faiblesse de revenus, la vétusté des équipements de chauffage et de l'habitat et la hausse du coût de l'énergie.

Le renouvellement du partenariat de la Région avec l'Agence nationale de l'habitat est décisif. En tant que gestionnaire du programme « Habiter mieux », celui-ci se situe en première ligne dans la mise en place de dispositifs impliqués dans la résorption des situations de précarité énergétique. L'investissement des collectivités locales et territoriales et de la Région est un levier décisif pour encourager les ménages à s'engager dans des travaux de rénovation énergétique. Ce programme permet d'accompagner les démarches préalables aux projets de rénovation par les diagnostics thermiques et les demandes de devis ou de subvention. Il apporte également une aide financière couvrant entre 35 et 50 % du montant des travaux, à laquelle s'ajoutent une aide complémentaire de l'État et une aide locale pouvant être accordée par la Région, le département, l'intercommunalité ou les communes.

Sur le plan national, le bilan du programme « Habiter mieux » a permis la rénovation de plus de 150 000 logements pour un gain énergétique moyen de l'ordre de 40 %. En Île-de-France, 12 800 logements ont été rénovés dans le cadre de ce programme de 2010 à 2015 et plus de 16 000 durant les deux dernières années en raison de la décision de l'État d'accélérer le processus. 90 % des ménages concernés par ces rénovations étaient considérés comme très modestes, ce qui exprime la volonté de la Région de s'investir dans l'aide aux ménages les plus précaires.

Je me félicite de la décision de la Région prise en 2016 de renforcer ce dispositif au niveau international en inscrivant la lutte contre la précarité énergétique comme une priorité de la programmation des fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020 en y consacrant 28 millions d'euros.

Je salue la décision du Conseil régional d'avoir organisé un Grenelle de la précarité énergétique qui nourrit la mise en œuvre, dès cette année, d'une politique régionale plus ambitieuse. Dans l'attente des conclusions de ce Grenelle, le présent rapport propose de poursuivre le partenariat mis en œuvre en 2016 avec l'État. Il est également proposé de reconduire en 2017 le niveau de la contribution régionale consentie par la Région au programme « Habiter mieux » en 2016, soit 6 millions d'euros.

Je souligne l'action de l'ARENE qui intervient sur les questions de rénovation énergétique des bâtiments et de lutte contre la précarité énergétique. L'agence régionale propose différents dispositifs permettant des rencontres et échanges d'expérience, produit des études et différents outils conçus pour mieux répondre aux besoins des acteurs et des collectivités. Je pense notamment à la conférence tenue ce mardi sur les pratiques de financement de mobilisation pour la rénovation des copropriétés organisée par l'ARENE en partenariat avec Énergies POSIT'IF dans le cadre d'un projet européen. Faciliter l'accès au financement des projets constitue un enjeu majeur pour augmenter le nombre de rénovations dans le secteur du résidentiel collectif ou individuel.

Mme la Présidente – Je cède la parole à M. NKONDA.

M. NKONDA (UDI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, au nom du groupe UDI, je me permets de vous féliciter de la reconduction de la convention ANAH au titre de l'année 2017. La lutte contre la précarité énergétique exige de la continuité. Grâce au renouvellement de cette convention, la nécessaire continuité du dispositif sera assurée au bénéfice des Franciliennes et des Franciliens les plus modestes. Pour ces derniers, les conséquences de la précarité sont très concrètes, à savoir des factures d'énergie à la hausse en raison d'un logement énergivore, l'inconfort thermique et des impacts multiples sur le plan sanitaire.

C'est pourquoi il fallait renouveler notre confiance et notre soutien à l'action de l'ANAH qui, à travers son programme « Habiter mieux », s'engage depuis huit ans aux côtés des propriétaires du parc privé. Les résultats sont probants puisque plus de 7 000 logements sont rénovés chaque année en Île-de-France par l'intermédiaire de ce programme.

L'aide complémentaire de la Région, bien que modeste au vu du coût global d'une opération de rénovation énergétique, n'en est pas moins déterminante pour les ménages hésitant à s'engager dans ce type de travaux. Dans ce cadre, le montant de 6 millions d'euros qui est de nouveau engagé par la Région au titre de cette convention annuelle constitue un puissant effet de levier qui impulse le dispositif.

La précarité énergétique est inscrite comme priorité de la programmation des fonds européens structurels et d'investissement. En tant qu'autorité de gestion pour 2014-2020, la Région devrait y consacrer 28 millions d'euros sur la période. Les moyens conséquents attribués à la lutte contre la précarité énergétique nous permettent d'intensifier notre capacité d'intervention. Celle-ci est toutefois conditionnée au déclenchement des opérations de rénovation. Pour ce faire, le financement des audits énergétiques constitue une étape clé pour amorcer les projets.

La convention 2017 propose de suspendre le financement des audits au vu de leur faible taux de transformation en travaux effectifs. En effet, seuls une trentaine de chantiers ont pu être réalisés sur 500 audits financés, soit environ 5 %. S'il est vrai que ce pourcentage est très faible et que le processus d'attribution doit être revu, il convient d'agir avec discernement. Le taux de transformation ne s'élève qu'à 5 %. Toutefois les travaux réalisés sont consécutifs aux audits financés au préalable. La suspension des audits présente le risque de passer de trop peu à quasiment rien. S'il est nécessaire et logique de réduire le débit, fermer le robinet comporte un risque. C'est pourquoi l'amendement UDI propose, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus efficace, de suspendre les subventions d'audits pour les nouvelles demandes et d'analyser les demandes en stock au cas par cas.

Dans le cadre des activités d'Énergies POSIT'IF, nous avons observé que le taux de transformation des audits est plus élevé, soit presque 60 %. Ce différentiel nous a interrogés et la réponse réside pour partie dans le mode d'intervention de la SEM qui accompagne les copropriétaires tout au long de projets complexes sur le plan technique et financier. Pour traiter les demandes en stock, il conviendrait d'identifier les copropriétés bénéficiant d'un accompagnement réel et de maintenir le financement de leurs audits au cas par cas.

Dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle politique de l'énergie au cours du deuxième semestre 2017, laquelle se nourrira des conclusions du Grenelle de la précarité énergétique, les modalités proposées permettraient de poursuivre avec

discernement nos actions d'aide à la rénovation tout en bâtissant un dispositif plus clair et efficient. C'est là que se situe l'enjeu dans une Région où près de 10 % des ménages seraient victimes de précarité énergétique.

Dans cet esprit, le groupe UDI vous apportera son plein et entier soutien.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Mme COBLENTZ pour le groupe LR.

Mme COBLENTZ (LR) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Vice-présidente, chers collègues, 84 % des logements ont été construits avant 1990 en Île-de-France. Le problème de la précarité énergétique touche donc de très nombreux Franciliens, exposés de façon plus ou moins importante, en fonction du type d'habitat, du mode de chauffage, de l'époque de construction et du niveau de leurs revenus. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler lors de précédentes séances. Le renouvellement du partenariat avec l'ANAH, gestionnaire du programme, témoigne donc de l'engagement fort de la Région car un habitat mieux isolé représente un triple enjeu : un enjeu de santé, un enjeu économique et un enjeu écologique.

Je reviendrai sur l'enjeu économique. Outre la question du pouvoir d'achat, puisqu'un logement mieux isolé est évidemment une facture diminuée pour les ménages, un enjeu très important concerne l'emploi local, ainsi que la formation. En effet, les métiers techniques évoluent et une adaptation des professionnels est indispensable, mais doit être accompagnée car la labellisation Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) par exemple demeure complexe et souvent dissuasive. Enfin, l'enjeu est écologique car un habitat bien isolé permet de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Rappelons que l'habitat représente 35 % des consommations énergétiques de notre région.

L'objectif fixé par l'État est de multiplier par trois le rythme de réhabilitation. 125 000 logements devront être réhabilités par an dont 90 000 dans le parc privé. Le chantier est colossal. Ainsi, l'aide régionale de 6 millions d'euros, inscrite dans le cadre du renouvellement de cette convention avec l'ANAH, est essentielle afin d'inciter et d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs privés à réaliser des travaux. Il n'en reste pas moins que pour atteindre ces objectifs, l'État devra peut-être s'interroger sur la complexité administrative de l'éco-prêt et l'instabilité des dispositifs de crédit d'impôt qui ont un impact sur le reste à charge des ménages et donc la réalisation des travaux.

La Région est quant à elle pleinement engagée, depuis plus d'un an, dans une nouvelle politique, pour rattraper le retard accumulé depuis des années. Cet engagement permet d'agir sur plusieurs leviers. Je souhaiterais en rappeler trois. Le premier concerne le budget énergie. L'un des objectifs en matière d'énergie est de faire de l'Île-de-France une région sobre et innovante. C'est pourquoi une augmentation de 20 % du budget 2017 en investissement a été opérée dans ce secteur. Le second levier concerne l'organisation d'un Grenelle régional de la précarité énergétique, initié par nos collègues de l'UDI le 7 juillet dernier et dont les conclusions sont attendues très prochainement. Enfin, le troisième levier se situe au niveau du secteur Europe. En effet, l'inscription de la précarité énergétique comme priorité dans la programmation des fonds structurels européens a déjà été évoquée par mes collègues. J'ajoute que le récent appel à projet sur la rénovation énergétique des bâtiments a reçu un bon accueil, ce qui témoigne d'une prise de conscience collective forte.

Enfin, je voudrais conclure en abordant la suspension des aides régionales aux audits énergétiques de copropriétés. Certes, le financement d'audits est un levier décisif pour inciter les copropriétés à réaliser des travaux, mais il faut reconnaître une réalité. Comme vous l'avez très bien dit, Madame la Vice-présidente, en cinq ans, 95 % des audits cofinancés par la Région n'ont pas abouti à la réalisation de travaux. Ce n'est pas satisfaisant. C'est pourquoi notre groupe comprend la décision de suspendre ce financement afin d'analyser les freins et le rendre plus efficace. Permettez-moi d'apporter un témoignage de l'action que je mène à Colombes, depuis 2014, dans le cadre de l'opération « Habiter durable », avec Soliha. Cette opération affiche un taux de réalisation de travaux avec des copropriétés privées proche de 50 % après audit. Revoir ce dispositif est donc nécessaire. Notre groupe approuve cette convention et les objectifs qui y sont liés. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame COBLENTZ. La parole est à Mme SARKISSIAN pour le groupe S&R.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, nous nous félicitons de la reconduction du partenariat de la Région avec l'ANAH pour la mise en œuvre du dispositif « Habiter mieux ». Ce dispositif permet d'accompagner les ménages modestes et très modestes dans la réalisation de travaux de réhabilitation énergétique. Aujourd'hui, près de 800 000 ménages sont frappés en Île-de-France de précarité énergétique, la moitié en grande couronne. Le maintien des politiques d'accompagnement à même hauteur financière, soit 6 millions d'euros, est donc une bonne chose. C'est une nécessité sociale au vu de la situation francilienne. Nous souhaiterions toutefois que cette politique, révisée en 2016 au bénéfice des bailleurs et propriétaires de maisons individuelles, fasse l'objet d'une présentation de son bilan. Il n'est pas annexé au présent rapport et nous souhaiterions avoir un retour en commission.

Le problème de cette délibération ne porte pas sur « Habiter mieux », comme vous l'avez bien rappelé, Madame la Vice-présidente, mais sur la suspension du financement des audits énergétiques. C'est une très mauvaise décision, un signal dramatique. Il faut dire qu'en matière de précarité énergétique, vous soufflez, depuis un an et demi, le chaud et le froid. Vous avez littéralement effondré les crédits logement consacrés à la lutte contre la précarité énergétique, arguant qu'ils seraient transférés au secteur environnement. Cela n'était pas possible et n'a donc pas été fait. Bilan noir pour 2016. Vous avez inventé un Grenelle de la précarité énergétique pour relancer ces politiques qui ont été supprimées en première année. Pourquoi pas ? Mais simultanément, pourquoi donc supprimer les politiques qui sont en vigueur et qui fonctionnent ? Les audits énergétiques s'inscrivent précisément dans cette configuration de suppression, sans présentation d'alternative. Vous mettez en avant le faible taux de transformation des audits en phase travaux. Ce n'est pas le cas des assembleurs – vous l'avez justement rappelé – comme la SEM Énergies POSIT'IF qui transforme l'essai dans plus de 60 % des cas. Je ne sais d'ailleurs comment la promesse de cofinancement régional aux copropriétaires engagés pourra être tenue alors même que la Région était supposée être un cofinancier. Dans les autres cas, la question centrale qui est posée est celle de l'accompagnement effectif des copropriétaires disposant d'un audit pour passer aux financements et aux travaux. Il s'agit du soutien aux agences locales, aux points info énergie et aux plateformes de rénovation énergétique. Dans ce cadre, l'action de la Région est essentielle. J'espère d'ailleurs que la suppression envisagée de la subvention à l'Agence parisienne du climat n'est qu'une mauvaise rumeur. La suppression des aides aux audits produira un effet de découragement des acteurs du secteur. Cette décision doit donc être révisée. Nous vous invitons à vous saisir de notre amendement pour maintenir ce dispositif. Nous serons prêts à étudier les modalités d'un nouveau financement dans le cadre des conclusions du Grenelle, mais à ce stade, cette décision n'est pas opportune et nous paraît extrêmement dangereuse dans le cadre du financement des projets déjà engagés. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur MIGNOT pour le groupe Front de Gauche.

M. MIGNOT (FdG) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Vice-présidente, ce rapport visant à renouveler la convention avec l'Agence nationale de l'habitat reconduit un dispositif existant, en l'affaiblissant cependant avec la suppression des subventions aux audits énergétiques qui motive d'ailleurs un amendement déposé par les groupes de l'opposition républicaine. Cet article 4 est un mauvais signal envoyé par votre majorité, en contradiction avec la tenue même du Grenelle de la précarité énergétique, alors que celle-ci reste un sujet majeur socialement et écologiquement.

Les causes et les objectifs de ce rapport nous montrent combien précarité et pauvreté ne font pas bon ménage avec l'écologie. Certes, ce rapport tend à répondre à la problématique de la qualité des logements, de leur âge, de leur conception, mais nous connaissons tous les causes fondamentales de ces situations indignes du monde d'aujourd'hui. Prix des énergies dont la part liée à la seule rentabilité financière grandit sans cesse. Précarité du travail et chômage. Niveau des salaires et des pensions. Avec l'ouverture du marché à la concurrence, qui aux dires de ses promoteurs, nombreux dans cet hémicycle, devait faire baisser les prix de l'énergie, les familles modestes sont confrontées à un véritable tsunami austéritaire. Depuis 2004, les tarifs du gaz ont augmenté de 70 % et ceux de l'électricité de 30 %, avec une dégradation sans précédent du service aux usagers désormais appelés clients, comme en témoignaient tout récemment les salariés en lutte contre la fermeture des boutiques EDF partout en France.

Par-delà cette convention, l'assemblée élue de la première région d'Europe se doit, me semble-t-il, de porter dans un débat national l'ambition et l'objectif politique d'en finir à terme avec des dispositifs tels que celui que nous allons voter aujourd'hui et dont plus personne ne devrait avoir besoin. C'est le rôle politique d'une collectivité territoriale de porter avec force des propositions à même de changer la donne nationalement. Les chiffres contenus dans le rapport, les travaux en cours du Grenelle de la précarité nous interdisent de faire l'impasse sur cette question. Il est d'ailleurs dommage, Madame la Présidente, que notre assemblée ne puisse plus adopter de vœu car un vœu portant une telle ambition, adopté ici même, aurait eu un écho important dans notre pays et auprès de milliers de Franciliens concernés. Notre région se doit aussi de porter l'exigence d'en finir avec ces pratiques d'un autre âge que sont les coupures d'énergie aux familles en difficulté. Le préambule de la Constitution de 1846 reconnaît à toute personne – je cite – le droit aux conditions nécessaires à son développement, à sa sécurité matérielle, ainsi qu'à des moyens convenables d'existence. Telle était la raison d'ailleurs de la création des grandes entreprises publiques qu'étaient EDF et GDF. Je veux à ce propos saluer leurs salariés, les Robin des bois, qui refusent d'appliquer l'inhumanité des coupures d'énergie et qui refusent ainsi d'ajouter de la détresse à la misère. Malheureusement, la pose des compteurs Linky va réduire à néant ces actions de solidarité qui honorent le service public, alors que les nouvelles technologies devraient permettre d'accompagner les familles en difficulté plutôt que de les enfoncer.

Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, vous l'aurez compris, nous saisissons l'occasion de ce rapport que nous allons voter pour vous demander, à l'instar d'un certain nombre de communes du pays, de déclarer la région Île-de-France zone anti-coupeure d'énergie et de prendre les arrêtés nécessaires à protéger les familles de bonne foi victimes de ces coupures. Je

suis conscient que cela ne règle pas les questions de précarité énergétique, mais dans cette attente, cela permettrait à tout le moins de limiter les drames humains qui en sont la conséquence. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur MIGNOT. Je donne la parole à Mme FATNA pour le FN.

Mme FATNA (FN) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, si l'esprit de ce rapport est positif, puisqu'il reconduit le niveau de la contribution régionale consentie en 2016 par la Région au programme « Habiter mieux » et favorise la lutte contre la précarité énergétique, il nous paraît surprenant de suspendre, ne serait-ce que pour quelques mois, les subventions aux audits énergétiques des copropriétés. Il est d'autant plus étonnant de constater cette suspension alors que dans le même temps, la Région accorde une importance particulière aux situations de précarité énergétique, comme le prouve la poursuite du partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat. Les audits énergétiques des copropriétés sont une étape essentielle dans le processus de résolution des situations de précarité énergétique de l'habitat. Les audits énergétiques des copropriétés sont une étape essentielle dans le processus de résolution des situations de précarité énergétique. L'institut de l'aménagement et de l'urbanisme estime à 863 500 le nombre de ménages franciliens dont le budget est grevé par le paiement des factures d'énergie. Parmi ces ménages, environ 671 000 sont des familles modestes, soit 17 % des ménages franciliens, ce qui représente donc une part non négligeable. Le public est très hétéroclite. Il s'agit en majorité de modestes propriétaires de maisons anciennes mal isolées, de personnes âgées vivant seules et se chauffant souvent au fuel ou encore de familles monoparentales et de locataires du parc social équipés d'un chauffage collectif.

La précarité énergétique n'est pas sans effet sanitaire et constitue un réel problème social. Souffrir du froid induit une surmortalité hivernale, notamment par l'accroissement de pathologies cardiovasculaires. Une étude française, publiée en avril 2013, montre ainsi que l'état de santé des personnes en situation de précarité énergétique est plus dégradé que celui des personnes qui n'y sont pas soumises. La note de santé globale que donnent les personnes en précarité énergétique est moins bonne que celle des personnes non soumises à la précarité et des différences similaires se retrouvent dans l'évaluation de la santé mentale, sociale ou de la dépression. De même, les pathologies chroniques sont plus fréquentes. Il s'agit d'une précarité actuelle et celle en devenir est malheureusement encore plus sombre. Même si elle est difficilement quantifiable, ses causes sont permanentes, voire en croissance par rapport au prix de l'énergie. Les acteurs de terrain perçoivent en continu l'accroissement de la précarité énergétique.

En ce sens, le programme « Habiter mieux » pour lequel le rapport entend renouveler la contribution annuelle de 6 millions d'euros est très positif et a fait ses preuves. L'enjeu de la précarité énergétique est donc des plus importants et le signal envoyé par l'Exécutif régional à travers ce rapport va donc à l'encontre de l'esprit qui l'anime pourtant dans le domaine. Nous partageons aussi cet esprit puisque nous désirons évidemment tous voir réduire le nombre de ménages franciliens en situation de précarité. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement visant à supprimer l'article 4 de la délibération sur la suspension du dispositif de subvention aux audits énergétiques des copropriétés, amendement que vous étudierez tout à l'heure. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame FATNA. La parole est à M. ROMERO-MICHEL pour le groupe RCDEC.

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Vice-présidente, dans notre région, nous estimons que près de 10 % des Franciliennes et des Franciliens sont confrontés à des difficultés pour payer leur facture d'énergie, au point parfois de décider, contraints et forcés, de ne pas se chauffer à la hauteur de leurs besoins. Souvent, les victimes de la précarité énergétique vivent avec un niveau de vie avoisinant le seuil de pauvreté, une situation qui les empêche de résoudre seuls cette situation. Les conséquences sont connues : humidité du logement, endettement, problèmes de santé psychologiques et physiques, autant de suites qui si elles ne sont pas traitées, peuvent mener jusqu'à une véritable situation de rupture. Il est donc de notre devoir, en tant que garants de l'intérêt des plus démunis, d'agir fortement afin d'éradiquer la précarité énergétique.

Face à cette situation, l'État et l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat ont fait le choix de lancer, en 2010, le programme « Habiter mieux ». Dans ce cadre, l'ANAH se propose d'accompagner les propriétaires dans leurs chantiers de rénovation énergétique. Destiné aux propriétaires occupants modestes et très modestes, ce dispositif permet, en plus du suivi effectué tout au long du chantier par un opérateur professionnel, d'apporter une aide financière dès lors que les travaux entraînent des gains énergétiques d'au moins 25 %. À cet égard, nous ne pouvons que nous réjouir que la Région Île-de-France renouvelle son partenariat avec l'ANAH dans le cadre du dispositif « Habiter mieux ».

Néanmoins, vous avez fait le choix de profiter du rapport relatif à cette convention pour suspendre les aides régionales aux audits énergétiques. Cette décision est pour nous assez incompréhensible. Pourquoi ne pas maintenir les aides dans l'attente

de la définition de la nouvelle politique de l'énergie que vous comptez lancer ? Pour quelles raisons, si ce n'est anticiper une politique de désengagement ? Ce projet de suppression des aides aux audits énergétiques est un non-sens. Comme vous le savez, la réalisation d'un audit énergétique et architectural est la première étape essentielle à l'engagement des travaux de rénovation énergétique. Si nous souhaitons lutter efficacement contre la précarité énergétique et réduire la consommation du bâti, il faut accompagner les copropriétaires à toutes les étapes du processus. Si le taux de réalisation effectif de travaux après le financement des études est relativement faible à court terme, il permet néanmoins d'enclencher la réflexion au sein d'une copropriété. Sur ce sujet, comme sur l'ensemble de ceux qui se trouvent à la croisée des préoccupations sociales et environnementales, le Conseil régional d'Île-de-France doit intensifier sa politique et non pas se désengager comme vous semblez le proposer, mais j'espère que vous allez me contredire.

Dès lors, les élus du groupe RCDEC voteront les articles du rapport portant sur la convention avec l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, mais ne partage pas votre proposition de suspendre les aides aux audits énergétiques. Tel est le sens d'ailleurs de l'amendement que nous avons signé avec les autres groupes de l'opposition. Je vous remercie.

Mme la Présidente – La parole est au groupe EELVA.

Mme KASMI (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, la COP 21, intervenue en décembre 2015, a mis en avant l'absolue nécessité pour les États de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre afin de répondre à l'urgence climatique et préserver notre planète. Pour que la France puisse atteindre ses objectifs de réduction de sa consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, il est urgent de mener une véritable politique contre la précarité énergétique. Avec 950 000 ménages franciliens en situation de précarité énergétique, la Région Île-de-France a toute sa place à prendre dans cette lutte, d'autant plus que si la précarité énergétique a des conséquences néfastes pour l'environnement, elle a aussi des conséquences financières importantes pour les Franciliennes et les Franciliens en représentant plus de 15 % des dépenses pour les ménages les plus modestes.

Le budget présenté en janvier 2017, semblait confirmer le choix fait par l'Exécutif de mettre fin à une politique ambitieuse de soutien à la rénovation énergétique. Ce nouveau rapport, qui reconduit les 6 millions consentis à l'ANAH et qui approuve l'approbation du nouveau contrat de partenariat régional contre la précarité énergétique aurait pu être accueilli positivement par les écologistes. Toutefois, le choix fait dans l'article 4 de supprimer les aides régionales pour la réalisation des audits énergétiques dans les copropriétés nous paraît être à contre-courant des politiques qui devraient être menées pour encourager la rénovation énergétique. En effet, quel étrange choix de supprimer le soutien aux audits énergétiques. Ils sont pourtant les premières pierres des travaux de rénovation de grande ampleur. Étrange choix, alors que ces audits permettent aussi aux copropriétaires de comprendre quels sont les travaux dont ils ont besoin pour optimiser leurs consommations d'énergie afin de diminuer leurs factures. Il paraît totalement irresponsable de réduire ces aides absolument essentielles pour soutenir la rénovation énergétique.

Vous le justifiez par le faible taux de réalisation effective de travaux au regard des audits énergétiques effectués en amont. Or vous savez que ce taux est largement explicable par la longue mise en place de la SEM Énergies POSIT'IF, freinée par des partenaires financiers qui y étaient d'abord plutôt hostiles, mais qui aujourd'hui, ayant compris les avantages qu'elle représente, se sont convertis à l'idée de la soutenir et de permettre d'engager de nombreuses mises en travaux qui sont aussi encouragés par la sortie des décrets de la loi Transition énergétique. Au regard des besoins croissants en matière de précarité énergétique, à l'heure où l'urgence climatique nous impose de diminuer notre consommation d'énergie, votre choix de suspendre ces aides absolument essentielles pour soutenir la rénovation énergétique paraît totalement irresponsable et contre-productif. Notre collectivité devrait se positionner en première ligne dans l'optimisation de la consommation d'énergie et donc participer à l'amélioration des véritables passoires énergétiques dans lesquelles vivent un nombre encore trop élevé de Franciliennes et de Franciliens.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Je vais répondre à l'ensemble des intervenants. Je veux d'abord remercier M. DOUSSET et M. ROMERO-MICHEL qui ont présenté beaucoup mieux que moi la convention qui nous lie à l'ANAH. Ils en ont présenté les dispositifs et l'intérêt. Je voudrais vous remercier. J'aurais en effet sans doute dû développer davantage car le cœur de cette délibération est de montrer l'efficacité de ces dispositifs et tout l'attachement que nous leur accordons.

Monsieur NKONDA, sur les audits, vous avez utilisé deux mots, vous avez dit que nous les revoyions certes, mais avec discernement. Cela fera l'objet d'une future discussion dans le cadre des amendements. Nous souhaitons travailler dans cet esprit. Je voudrais tout de suite dire à M. MIGNOT et à Mme FATNA que ce rapport traite deux sujets distincts, d'une part celui de la précarité énergétique et de la convention qui nous lie à l'ANAH et d'autre part celui des audits qui concernent aujourd'hui

tous types de logements et non pas majoritairement des logements où vivent des ménages en situation de précarité énergétique. Cela me permet de répondre à Mme KASMI. Il faut bien distinguer les audits que nous finançons sans critère ni évaluation. Aucun système ne nous permet aujourd'hui de discerner ce que nous finançons et ce que nous ne finançons pas. Nous finançons des audits qui sont proposés par la SEM Énergies POSIT'IF et qui fonctionnent bien, mais qui sont minoritaires sur les 550 audits que nous avons financés depuis la mise en place de ce dispositif, depuis 2010. La très grande majorité de ces audits ne concerne pas la SEM ni des ménages en situation de précarité énergétique. Ils sont plutôt destinés à des grands groupes qui n'ont pas nécessairement besoin des financements de la Région. La question n'est donc pas tant la pertinence des audits que la pertinence d'un dispositif que nous devons revoir aujourd'hui parce que les conditions globales ont évolué, parce que le sujet est devenu légalement obligatoire. Par ailleurs, la Région n'a pas de véritable levier dans le passage aux travaux et dans la prise de conscience des différents propriétaires et copropriétaires. Je distingue bien ces audits de ceux de la SEM Énergies POSIT'IF.

Madame SARKISSIAN, vous avez évoqué la difficulté que nous avons à avoir des chiffres de l'ANAH, y compris sur les propriétaires individuels. C'est un gros sujet. Il a d'ailleurs été le cœur des discussions et je sais que le précédent Exécutif a été confronté exactement aux mêmes difficultés. Nous avons beaucoup de difficultés à ce qu'en échange de cette convention, l'ANAH nous transmette des données précises, ce qui a fait l'objet de discussions extrêmement longues entre les services de la Région et ceux de l'ANAH.

Enfin, au mois de juillet, nous serons présentées les conclusions du Grenelle de la précarité énergétique. Nous en tirerons ensuite les conséquences de manière opérationnelle. Il est certain qu'aujourd'hui, ce sujet est d'une ampleur considérable. Différents chiffres ont été cités, mais de 800 000 à 900 000 ménages sont concernés. Les dispositifs concernent actuellement 4 000 à 5 000 logements, ce qui ne correspond absolument pas à l'échelle du problème. Nous avons l'exigence de remettre à plat nos dispositifs au sein de la Région, mais aussi au sein de l'État.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous en venons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1
POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC
CONTRE : FN
ABSTENT : NI
ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2
POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC
ABSTENTION : FN
ABSTENT : NI
ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3
POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC
ABSTENTION : FN
ABSTENT : NI
ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Nous avons deux amendements en réponse commune, d’abord l’amendement n°3 FN.

Amendement n°3 (FN)

Mme FATNA (FN) – Il est défendu, Madame la Présidente. J’ai en parlé dans mon intervention.

Mme la Présidente – Il est défendu. Nous avons ensuite un amendement S&R, EELVA, RCDEC et Front de Gauche.

Amendement n°72 (S&R, EELVA, RCDEC et FdG)

Mme SARKISSIAN (S&R) – Comme nous l’avons largement évoqué dans la discussion générale, cet article 4 relatif à la suppression du financement des audits est véritablement problématique. Nous avons bien noté que l’UDI vous ferait la suggestion d’un amendement que je considère plutôt comme bricolé. Nous sommes, pour notre part, beaucoup plus catégoriques, nous demandons que cette suppression ne soit pas mise en œuvre. Une échéance est fixée au mois de juillet avec la Grenelle de la précarité énergétique. Attendons et à la rentrée, révisons éventuellement ensemble les conditions d’octroi du financement. Pour l’heure, nous demandons véritablement que cet article 4 soit supprimé.

Mme la Présidente – Je crois que la Vice-présidente vous a largement répondu. Nous allons réexaminer ce sujet dans le cadre de l’amendement de l’UDI. Avis défavorable. Qui est pour l’amendement n°3 ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l’amendement n°3 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, FdG, RCDEC

NPPV : S&R, EELVA

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l’amendement n°72 ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l’amendement n°72 (S&R, EELVA, RCDEC, FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°45 (UDI)

Mme la Présidente – Nous passons à l’amendement n°45 UDI.

M. NKONDA (UDI) – Le taux de transformation aujourd’hui affiché rend nécessaire de revoir la procédure d’attribution du financement des audits. Nous continuons donc à analyser au cas par cas, mais nous arrêtons le flux.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. M. NKONDA connaît très bien ce sujet. L’Exécutif émet donc un avis favorable à cet amendement qui permettra de traiter le stock et de mettre un terme au flux en attendant la définition rapide d’un nouveau dispositif.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Avis favorable de l’Exécutif sur cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l’amendement n°45 (UDI)

POUR : LR, FN, UDI, CD

CONTRE : EELVA

ABSTENTION : S&R, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4
POUR : LR, UDI, CD
CONTRE : EELVA, FdG
ABSTENTION : S&R, FN, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Article additionnel

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°73 EELVA.

Amendement n°73 (EELVA)

Mme LAHMER (EELVA) – Nous souhaiterions renforcer les moyens d'action de la SEM Énergies POSIT'IF plutôt que de la vider de certaines de ses substances qui nous paraissaient importantes et intéressantes.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Nous ne cessons de renforcer la SEM Énergies POSIT'IF puisque le tiers financement peut désormais être pleinement opérationnel. Dans le budget 2016, nous avons remis au capital de la SEM Énergies POSIT'IF. Nous partageons l'objectif d'élargir le champ d'action de la SEM. Ceci dit, comme je vous le disais en introduction, nous allons remettre à plat l'ensemble de nos dispositifs et il est donc prématuré de prendre aujourd'hui cette disposition. J'espère que notre action sera même plus large que ce que vous proposez. J'émetts donc un avis de retrait sinon de rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°73 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'examen de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Je mets aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-094

POUR : LR, UDI, CD, S&R, EELVA, FdG, RCDEC
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Merci, Madame JOUANNO. Nous passons au dossier de M. PÉCHENARD sur la protection des victimes. Ce dispositif d'aide aux victimes est très important pour nous. Comme vous le savez, la sécurité est au cœur de nos priorités depuis le début de la mandature avec le bouclier de sécurité qui face aux fortes demandes des communes franciliennes, a été renforcé en 2017. L'aide aux victimes est un axe fort de cet engagement. La donne a changé avec la menace terroriste à laquelle l'Île-de-France est particulièrement exposée. Notre rôle est de renforcer la protection que nous apportons aux Franciliens, dans la droite ligne de la convention que nous avons signée avec le Ministère de l'Intérieur le 15 décembre 2016. Frédéric PÉCHENARD va vous expliquer comment nous allons permettre aux victimes un meilleur accès aux droits, dans tous les territoires de l'Île-de-France, grâce à des appels à projets. Monsieur PÉCHENARD, vous avez la parole.

M. PÉCHENARD – Merci, Madame la Présidente. Comme vous le savez, en janvier 2016, la Région a décidé de mettre en œuvre une politique importante et innovante en matière de sécurité en adoptant le bouclier de sécurité, tout en accordant dans le même temps un soutien important aux victimes d'infractions pénales. Cette année, le choix a été fait de concentrer les crédits de fonctionnement sur l'aide aux victimes d'infractions pénales. Ce soutien va s'exprimer à travers deux dispositifs, d'une part un appel à projets pour les associations venant en aide aux victimes et d'autre part le téléphone grave danger.

L'aide aux victimes permet de soutenir les structures associatives qui proposent à des victimes d'infractions des permanences juridiques, un soutien psychologique assuré par des juristes et des psychologues confirmés, ainsi qu'un accompagnement individualisé tout au long de la procédure judiciaire. La Région a décidé d'apporter, cette année encore, un soutien très particulier aux actions bénéficiant aux femmes victimes de violences, aux victimes d'infractions routières et aux victimes du terrorisme. Pour rappel, en 2016, la Région a financé 35 projets au titre de l'aide aux victimes, pour un montant d'affectation de 469 040 euros. En plus de ces actions précédemment citées, il est proposé d'ajouter un soutien particulier aux associations agissant au profit des militaires, gendarmes et policiers blessés dans le cadre de leurs missions. Dans le cadre de ce dispositif, un appel à projet sera lancé dès la fin du mois, selon les mêmes modalités que l'année dernière, c'est-à-dire par le portail internet de la Région.

Deuxièmement, le téléphone grave danger. Après une expérimentation menée dès 2009 dans plusieurs départements, parmi lesquels la Seine-Saint-Denis, le téléphone grave danger a été adopté au niveau national, dans le cadre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il permet à une personne victime de violences de la part de son conjoint, concubin, partenaire ou à la personne victime d'un viol de se voir attribuer un dispositif de téléprotection lui permettant de rentrer en contact avec Mondial Assistance qui alerte immédiatement les services de police ou de gendarmerie. Seul le Procureur de la République est compétent pour délivrer le téléphone d'alerte à la personne à protéger après proposition des associations. Le dispositif TGD permet le soutien aux associations référentes et le financement de téléphones par l'État et les collectivités territoriales. Ainsi, cette année, la Région souhaite étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire francilien. Les tribunaux de grande instance de la Seine-et-Marne et des Hauts-de-Seine n'ont jamais développé ce dispositif depuis sa généralisation en 2015 et en 2016. La Région a participé au financement de ce dispositif dans seulement trois départements. En 2017, nous souhaitons donc couvrir l'ensemble des huit départements d'Île-de-France. Les services de la Région sont d'ores et déjà en contact avec ces derniers. Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur PÉCHENARD. Nous demandons l'avis de la commission Sécurité. Monsieur JEANBRUN. L'avis de la commission des Finances.

Commission de la Sécurité : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Je donne la parole à Mme FOUCHÉ pour le groupe CD.

Discussion générale

Mme FOUCHÉ (CD) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je me félicite que la sécurité compte parmi les grandes priorités de cette mandature. Je crois d'ailleurs avoir écouté attentivement le nouveau ministre de l'Intérieur et cette priorité est désormais largement partagée, ce qui est une bonne chose. Nous avons adopté, en janvier dernier, un bouclier de sécurité qui comprend des mesures très concrètes et visibles. La vidéo-protection, dans les transports et les communes, aide à l'équipement des polices municipales et au renforcement de la sécurisation de nos lycées, pour ne citer que les principales actions. En tant que représentante de la Région dans plusieurs lycées et par ailleurs élue locale, je me fais l'écho ici des satisfactions des uns et des autres car ces mesures commencent concrètement à être mises en place grâce à un budget d'investissement exceptionnel de 18 millions d'euros. Je suis convaincue que ce bouclier a très certainement contribué à retrouver un sentiment de sécurité si nécessaire pour notre attractivité touristique.

Ce dispositif permettrait toutefois d'être complété par des actions plus concrètes encore, plus individuelles, plus tournées vers les victimes et les plus fragiles. Aujourd'hui, plus de 230 000 femmes sont victimes de violences conjugales, 84 000 de viol et seulement 14 % d'entre elles portent plainte. Par ailleurs, les délits routiers ont augmenté et aujourd'hui, plus de 3 500 personnes sont tuées. Nos militaires, nos policiers et nos pompiers à qui nous devons rendre hommage de façon particulière sont aussi très sollicités depuis plusieurs mois et victimes ou blessés. Nous pensons évidemment à leurs familles qui ont besoin de notre soutien. Nous devons aussi saluer le travail fantastique réalisé par les associations d'aide aux victimes de violences, de délits et d'attentats.

Nous approuvons donc cette décision complémentaire de soutien aux appels à projets qui seront déposés par les associations. L'argent sera ainsi mieux utilisé car mieux ciblé. Une communication particulièrement importante doit être faite par la Région pour accompagner et informer les associations et les victimes de violences de toutes les actions mises en place. Nous nous associons au Vice-président PÉCHENARD pour développer, sur tous les départements franciliens, le dispositif TGD, Téléprotection Grave Danger, qui ne couvrirait pas jusqu'à présent tous les départements franciliens. Il y aura malheureusement et sûrement plus de 157 téléphones à distribuer aux victimes en grave danger de violence conjugale car les chiffres dont nous disposons sont sans doute en deçà de la réalité. Dans tous les cas, cette téléprotection doit pouvoir être apportée le plus rapidement possible malgré l'encombrement des TGI car la plupart du temps, ce besoin est vital. Il faut de nouveau souligner le travail extraordinaire fait par les quelque 35 associations d'aide aux victimes de violences qui sont en contact de personnes fragiles, souvent détruites par la violence, qui doivent se reconstruire et oser porter plainte. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame FOUCHÉ. La parole est au groupe UDI. Jean-François VIGIER.

M. VIGIER (UDI) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, en adoptant le bouclier de sécurité dès le début de la mandature, vous avez fait de la sécurité une priorité régionale. Développement de la vidéo-protection dans les communes et dans les transports, sécurité des lycées, équipement des polices municipales et aujourd'hui, vous nous proposez d'adopter un dispositif ambitieux pour mieux protéger les victimes. Vous décidez en effet de lancer un appel à projets aux associations qui œuvrent en faveur des victimes et notamment des femmes victimes de violences. Le rôle des associations envers les femmes victimes de violences est fondamental car les femmes se tournent très souvent vers les associations pour trouver un lieu d'écoute. Grâce au travail des associations, elles prennent conscience de leurs droits, de la possibilité de déposer plainte, de l'importance d'une décision de justice, tant sur le plan pénal que sur le plan civil. Certaines associations vont même jusqu'à accompagner les victimes au commissariat. Elles les aident à trouver un avocat et un psychologue. Ces associations permettent souvent de faire le lien entre les différents professionnels qui sont amenés à accompagner les victimes pour lesquels un accompagnement est nécessaire et indispensable. En effet, à défaut de cet accompagnement, elles feront marche arrière à un moment ou à un autre. Trop souvent encore, elles arrivent à l'audience correctionnelle en présence de leur agresseur, lequel a une fois de plus promis juré qu'il ne recommencerait jamais. Les mesures que vous nous proposez d'adopter sont complémentaires à la niche que nous proposerons en fin de séance par l'intermédiaire de notre collègue Clotilde DÉROUARD.

Les victimes d'attentats sont malheureusement trop nombreuses. Une écoute et un soutien moral, une orientation vers un dispositif de prise en charge adéquat, un accompagnement concernant l'ensemble des démarches administratives, juridiques et judiciaires, une aide pour l'obtention éventuelle de droits sociaux sont indispensables également. Ce dossier concerne également les victimes de délits routiers encore trop nombreuses, ainsi que les militaires blessés en opération qui ont eux aussi besoin d'un accompagnement, tant sur le plan psychologique que pour leurs démarches administratives. Rappelons que les associations qui sollicitent un renouvellement de subventions devront présenter un bilan des actions qu'elles ont menées et pour lesquelles elles ont été subventionnées.

La téléprotection vient en complément de l'accès aux droits. Lorsqu'une personne se trouve en situation de danger, victime de violences ou de viol conjugaux, le Procureur de la République peut lui attribuer un téléphone mobile géolocalisable et doté d'une touche permettant d'alerter les autorités publiques. Ce dispositif, prévu par la loi du 4 août 2014, a fait l'objet d'expérimentations dans 13 départements avant d'être généralisé à l'ensemble du territoire. En 2015, notre Région a signé une convention avec le préfet, le tribunal de grande instance et les associations référentes dans plusieurs départements. Le dispositif a été reconnu par les différents acteurs de la protection des femmes victimes de violences, il est donc reconduit.

Ainsi, par les mesures que vous nous proposez d'adopter, la Région renforce son rôle dans les protections des Franciliennes et des Franciliens. Le groupe UDI votera donc bien entendu en faveur de ce rapport. Merci.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur VIGIER. La parole est à M. JEANBRUN.

M. JEANBRUN (LR) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, chers collègues, l'Exécutif régional nous propose aujourd'hui un vote de responsabilité. Il nous propose de concourir à la protection des victimes d'infractions pénales qui ont trop souvent des difficultés à se défendre seules. Ce rapport s'inscrit également dans un projet plus global. Comme vous le savez, dès le début de notre mandature, nous avons pour ambition de sécuriser autant que possible ce qui dépend de nos compétences, lycées et transports en particulier. L'État nous a également fait confiance pour la construction et la rénovation de postes de police et de gendarmerie sur notre territoire. Toutes ces mesures sont regroupées au sein du bouclier de sécurité grâce auquel nous essayons de faire au mieux pour l'intégrité de tous les Franciliens. En un an, ce dispositif a très clairement déjà fait ses preuves. Les maires et les proviseurs des lycées sont de plus en plus demandeurs de ces soutiens régionaux sur l'ensemble de nos compétences et en matière de sécurité.

Prévenir la délinquance est évidemment un objectif crucial, mais il est important pour nous aujourd'hui d'aller encore plus loin et d'être capable d'aider à se relever celles et ceux qui seraient victimes de cette délinquance et de cette criminalité. Pour que le bouclier de sécurité puisse encore être plus proactif et vienne en aide de manière concrète à nos concitoyens qui ont déjà été victimes de ces crimes intolérables, nous proposons un élargissement de nos actions. Si nous voulons mieux protéger les victimes, il est essentiel d'inscrire ce rapport dans un cadre général que constitue le bouclier de sécurité. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, vous y avez veillé et nous ne pouvons que vous en féliciter. Ce rapport garantit d'avance la pérennité du dispositif. En outre, depuis que nous sommes à la tête de cette collectivité, nous n'avons eu de cesse que de combattre le saupoudrage et d'assainir nos dépenses. Ainsi, nous approuvons le vote de ce rapport qui définit précisément quatre postes d'aides prioritaires. Dit simplement, puisque nous ne disperserons plus nos aides au gré du vent, nous serons en mesure d'être plus efficaces et d'apporter une réelle amélioration de la vie et de la condition des victimes en question.

J'aimerais, si vous me le permettez, m'attarder en particulier sur l'aide aux femmes victimes de violences. Créer ce poste de dépenses est, pour le groupe Les Républicains, une absolue nécessité. Comme vous l'avez vous-même souligné dans le rapport, le constat est accablant. Les femmes n'osent pas porter plainte alors que les violences à leur égard se multiplient. Notre majorité et l'Exécutif ont déjà maintes fois prouvé leur attachement à cette cause. Nous finançons des associations, nous laissons à disposition des logements sociaux de la Région, nous les aidons matériellement. Nous avons également une déléguée spéciale qui se consacre aux droits des femmes. Permettez-moi de saluer Marie-Pierre qui fait un travail formidable sur la question. Personne ne pourra dire que la Région ne prend pas ses responsabilités contre ce fléau. Pour que ces femmes puissent se reconstruire, pour qu'elles parviennent à se forger une nouvelle vie, il faut que justice soit faite. Cette idée est clairement l'objet du rapport présenté aujourd'hui. Nous voulons faire en sorte d'améliorer et d'accroître l'accompagnement juridique pour inciter ces femmes à porter plainte et à se libérer de leur carcan invivable et malheureusement trop violent.

De même, couplées au renouvellement du financement par la Région du dispositif Téléprotection Grave Danger, prévu dans ce rapport, nos dispositions commenceront à englober toutes les dimensions de la problématique. En effet, mes chers collègues, comme vous l'avez bien compris, il ne suffit pas seulement de donner de l'argent à tel ou tel organisme pour faire le tour d'un concept. Nous devons, au nom de toutes les femmes toujours sous le joug de leur bourreau, élargir nos supports pour une efficacité optimale.

Je n'oublie pas bien sûr l'aide aux victimes du terrorisme et l'aide à nos forces armées blessées en opération, ainsi que l'aide aux victimes de la route, toujours plus nombreuses. La Région peut et doit apporter de l'aide à ces victimes qui ont payé par le sang les actes des barbares et des ennemis de la Nation ou de l'inconscience des criminels de la route.

Enfin, grâce à ce rapport, notre bouclier de sécurité devient de plus en plus proactif et tend à englober aussi bien l'anticipation de l'infraction pénale que la réponse à celle-ci. En tant que président de la commission sécurité, cela me tient particulièrement à cœur. C'est pourquoi Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, le groupe Les Républicains s'engage totalement avec vous pour transformer ce projet en succès, afin que les victimes puissent se relever et se reconstruire. Merci.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Mme SALL.

Mme SALL (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, nous évoquerons quelques éléments pour abonder dans la mise en place de ce dispositif d'accompagnement d'aide aux victimes. Nous considérons que cette politique publique ne doit pas faire l'objet d'une approche dogmatique. Je ne pense pas qu'une politique de droite ou de gauche soit plus efficace et plus efficiente, mais que nous pouvons essayer collectivement d'apporter les meilleures réponses possibles à des personnes qui sont dans une détresse évidente, qui sont en difficulté face à la multiplicité des guichets existants et qui ont du mal à faire valoir leurs droits, à s'en sortir psychologiquement et à essayer d'aller de l'avant pour continuer leur vie.

Après ce propos liminaire, je souhaite vous dire que l'objet de ces discussions est d'apporter des améliorations à un dispositif pour qu'il puisse concerner le plus grand nombre de personnes possibles. En matière de sécurité, l'adaptabilité est une qualité essentielle, ce qui est l'apanage de nombreuses forces de l'ordre. Cela doit transparaître dans les politiques publiques que nous mettons en place. Je me réjouis que nous prenions en compte la question des femmes victimes de violences et particulièrement les personnes victimes d'attentat lorsque de nombreux attentats ont lieu en région parisienne. Cet élément me paraît majeur et important à souligner.

En parallèle, il faut faire en sorte de rendre effectifs ces droits que l'on ouvre et que l'on crée. L'affectation budgétaire est certes conséquente de 600 000 euros et il faudra être vigilant à pouvoir l'augmenter si le besoin s'en fait ressentir. Il faudra aussi médiatiser ce dispositif pour faire en sorte que toute personne qui soit victime puisse y faire facilement appel, via les associations pour lesquelles sont ouverts les appels à projets. Une médiatisation large est nécessaire pour éviter que des personnes se retrouvent isolées. Si je comprends l'objet de cette délibération, il est de permettre à chacun de faire valoir ses droits et de pouvoir être accompagné. Cela implique, comme souligné en commission par les différents commissaires et notamment par les commissaires socialistes, d'élargir la date d'appel à projets. Soit on considère que les porteurs de projets peuvent répondre jusqu'à la fin du mois de mai ; soit on considère qu'il faut une médiatisation dense et une communication large de cette nouvelle ouverture d'appels à projets.

Enfin, nous évoquons deux points de vigilance, Monsieur le Président, que vous ne pouvez pas sans ignorer. L'accompagnement d'une politique d'aide aux victimes se fait sur le long terme. Sans flagornerie aucune, le précédent Gouvernement a d'une part densifié le budget alloué à l'aide aux victimes au sein du ministère de la Justice et a d'autre part, nommé un Secrétaire d'État dédié aux personnes victimes de terrorisme, ce qui nécessitera pour notre part d'adapter ce point si nécessaire. Il faut par ailleurs considérer ce sujet sur le temps long. Je refuse que l'on fasse une communication partisane sur ce sujet. Je pense que nous pouvons tous contribuer à propager ce dispositif. Si nous considérons que la prise en compte des victimes doit se faire dans l'immédiateté dès lors qu'elles sont victimes, elle doit aussi se faire dans le temps long pour accompagner leur démarche. Il s'agit aussi d'accompagner les associations dans ce but.

Je voulais également souligner l'absolue nécessité de mettre une clause de revoyure pour s'assurer de pouvoir ouvrir de nouveaux champs dès que nécessaire. Particulièrement pour les victimes du terrorisme et les femmes victimes de violences, il faut se donner la possibilité d'ouvrir ce nouveau dispositif à de nouveaux champs. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame SALL. La parole est à Mme MALAISE.

Mme MALAISE (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, notre groupe votera favorablement ce dispositif pour l'accès aux droits et l'aide aux victimes, qui s'adresse à la fois aux victimes de délits routiers, aux victimes d'attentats et aux femmes victimes de violences. Dans bien des cas, nous déplorons un grand manque d'information et d'accompagnement juridique des personnes victimes de délits, d'agressions et d'attentats, une mauvaise information à laquelle s'ajoute parfois un état de choc physique et très souvent de choc psychique qui nécessite l'appui de psychologues à plus ou moins long terme. Nous le constatons effectivement avec les accidents de la route. Nous l'avons malheureusement trop vu aussi ces derniers mois, suite aux attentats perpétrés sur notre territoire ou ailleurs en France, où le soutien psychologique des victimes s'avère d'une très grande importance.

La prise de conscience des pouvoirs publics sur ces questions est récente. Il y a encore fort à faire et c'est une bonne chose que notre collectivité y contribue. C'est évidemment vrai aussi concernant les femmes victimes d'agressions et/ou de violences conjugales. Le rapport rappelle que 84 000 femmes en moyenne sont chaque année victimes de viol, 223 000 de violences conjugales, ce qui est considérable. Ce type de violences est d'autant plus difficile à combattre qu'elles se déroulent en général dans le cadre domestique et qu'elles sont de ce fait souvent passées sous silence, avec notamment pour conséquence ce chiffre terrible qu'il faut répéter : une femme meurt en France tous les deux jours et demi des violences de son conjoint ou concubin.

C'est une bonne chose que votre Exécutif ait choisi de poursuivre le dispositif d'aide téléphonique mis en place par la majorité précédente, qui avait été lancé en Seine-Saint-Denis à l'initiative de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes, présidé alors par Ernestine RONAI. Ce dispositif, qui repose largement sur l'engagement des associations, a fait les preuves de son efficacité. Il est, comme le rappelle le rapport, unanimement reconnu par les acteurs de la protection des femmes victimes de violences. Nous saluons donc le choix de le pérenniser et de l'étendre pour contribuer à l'accès des femmes aux droits, de même que nous avons porté et salué la création d'une cellule anti-harcèlement à la Région.

Cependant, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, nous craignons que ces mesures positives demeurent les limites de votre politique pour l'égalité femmes-hommes, réduite encore trop souvent à des annonces ou à des choix contradictoires. Les annonces, limitées d'abord par vos choix budgétaires austéritaires, se traduisent par la diminution de 30 %

du soutien au Centre Hubertine Auclert et la diminution de plus de 50 % du soutien aux actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. Les annonces sont aussi limitées par les arbitrages politiques au sein de votre majorité sur ces questions qui ont pour résultat la suppression du soutien régional à la recherche sur les questions de genre et à l'arrêt de la diffusion auprès des lycéens d'une brochure sur la sexualité. Que de signaux négatifs en ce domaine. N'est-il donc pas temps que vous mettiez les choses au clair concernant ceci au sein de votre majorité ? Votre action en faveur des droits des femmes y gagnerait en clarté et en crédibilité.

Mme la Présidente – Merci, Madame MALAISÉ. La parole est au groupe FN. Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, avec ce rapport visant à mieux protéger les victimes, vous vous inscrivez dans la norme de ce qui se pratique dans ce domaine. C'est tout à votre honneur et nous ne pouvons que vous soutenir. Nous devons toutefois veiller à ne pas trop dépasser nos compétences avec le risque de ne plus pouvoir remplir les missions que les Franciliens nous ont données. Renforcer la protection des victimes en travaillant avec les acteurs associatifs, comme vous le proposez, est nécessaire tant la structure même de cette politique repose essentiellement sur l'initiative privée. Cette réalité est elle-même à questionner. Cette fois encore, les manquements de l'État sont criants et nous obligent à pallier ses défaillances, comme dans l'ensemble des secteurs relevant de la sécurité et de votre commission en général. Sachant que vous êtes à la limite de vos compétences et que les budgets sont contraints. Vous voulez cependant resserrer notre action sur certaines catégories de victimes en particulier que vous listez dans votre règlement d'intervention. Établir ainsi des listes est toujours problématique. On en oublie toujours. S'il est bien une triste réalité, elle est que les victimes n'ont ni âge ni sexe ni nationalité. Elles sont frappées dans leur chair, dans leur être et de façon anonyme, par des actes odieux qui bousculent les individus et les familles.

Si ce rapport est la marque que nous pallions déjà une carence de l'État en matière de réparation des préjudices subis par les victimes, que dire de la prévention des horreurs qui les ont placées dans ce triste statut ? L'État est encore absent. C'est la raison pour laquelle nous pourrions faire tout notre possible pour aider les victimes, à l'image de notre amie Sophie FESSARD qui était présente ce matin à la tribune publique de notre hémicycle et dont les jambes ont été fauchées à Nice par le terroriste islamiste Mohamed BOUHLEL, mais tant que nous n'aurons pas retrouvé une véritable défense nationale, ce qui paraît mal engagé alors que le terme même a disparu des attributions ministérielles depuis hier, ni retrouvé une protection efficace de nos frontières, tout cela restera vain pour les victimes du terrorisme. Il en va de même pour les victimes de viols et de violences, femmes, enfants ou tout autre, tant que le laxisme judiciaire sera la norme et fera la part belle à la culture de l'excuse pour les criminels. Tant que cette réalité sera en marche, nous pourrions et nous devons toujours agir à notre niveau régional, mais cela restera vain pour ces victimes aussi. Nous faisons ce que nous pouvons, nous faisons ce que nous devons, mais nous ne faisons que pallier, ce qui n'est pas assez. Je vous remercie.

Mme la Présidente – La parole est au groupe RCDEC. Monsieur ROMERO-MICHEL.

M. ROMERO-MICHEL (RCDEC) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, vous nous soumettez un plan pour une action régionale rénovée et ambitieuse afin de protéger les victimes. Voici un énième document de communication visant à faire croire aux Franciliens que vous agissez de façon très efficace et innovante pour leur sécurité. En vérité, vous ne proposez ni plus ni moins que la poursuite de certains dispositifs déjà existants, renforcés à la marge et une simple redéfinition des publics prioritaires pour l'aide aux victimes, ce qui pose d'ailleurs problème puisqu'il en manque un certain nombre.

Certes, l'extension du dispositif de Téléprotection Grave Danger à l'ensemble du territoire francilien et l'achat de téléphones sont des mesures de bon sens que nous soutenons évidemment, mais ayons l'honnêteté de dire que ces mesures ne vont pas drastiquement changer le quotidien des victimes de violences ni prévenir les futures agressions. Même votre dispositif rénové d'appel d'offres ne constitue pas une révolution en la matière. En effet, il fait l'impasse sur les actions de soutien matériel et financier et se concentre sur un nombre encore trop réduit de catégories de victimes. Au lendemain de la journée mondiale contre l'homophobie, j'en profite pour rappeler que les publics LGBTI subissent de nombreuses agressions. Le rapport de SOS Homophobie publié hier nous rappelle que les agressions homophobes ont considérablement progressé en 2016. Vous savez que ces publics ont souvent de grandes difficultés à porter plainte.

Votre dispositif fait également l'impasse sur la médiation et la prévention qui sont les grands absents de vos politiques de sécurité et de soutien aux victimes. Or pour les élus du groupe RCDEC, c'est bel et bien en amont, en repérant et en apaisant les tensions et les risques, avant que les violences ne surviennent, que l'on agit totalement efficacement. Plus encore, parce que les violences ne sont pas toujours ponctuelles et isolées, cette approche est essentielle pour mettre fin au cycle infernal des agressions du quotidien, comme le racket ou les violences domestiques. Si le Conseil régional n'a pas de compétence propre sur la sécurité, il peut agir efficacement en matière de formation des agents de médiation par exemple. Il peut utiliser le réseau des lycées franciliens pour créer des espaces d'écoute, d'échange et de prévention. Il peut mobiliser des financements

pour soutenir davantage le tissu associatif et les initiatives citoyennes visant à signaler, désamorcer et apaiser les situations de tension, de conflit et d'agressivité à l'origine de la plupart des violences au quotidien.

Monsieur le Vice-président, votre projet de délibération nous paraît trop timide sur le renforcement de la protection des victimes et à ce titre, largement insuffisant. Il renvoie qui plus est à une conception trop étriquée de ce que doit être la sécurité de demain. Elle doit agir sur les causes des violences tout autant que sur leurs conséquences. C'est donc une occasion en partie ratée sur un sujet pourtant essentiel. Nous le regrettons et nous vous invitons à prendre en compte certaines des propositions que nous venons de rappeler. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur ROMERO-MICHEL. La parole est au groupe EELVA. Madame ESPARGILIÈRE.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, vous proposez le vote d'un dispositif cadre visant à améliorer la protection des victimes et l'accès aux droits au moyen d'un appel à projets. Pour aller à l'encontre de la célèbre formule et du lyrisme des collègues qui m'ont précédée, je dirais aujourd'hui que la France n'a pas peur. Les citoyennes et les citoyens sortent ; ils s'engagent dans des associations, ils participent au processus démocratique. La France est courageuse, mais notre pays est aussi frappé dans sa chair par le terrorisme alors que subsistent par ailleurs des violences qui sont insupportables. Vous citez dans votre rapport les femmes victimes de violences, les victimes d'attentats, de délits routiers, les militaires franciliens blessés en opération. Nous accueillons favorablement cette volonté de soutien de la part de la Région, mais il manque, ce que nous regrettons, les victimes de violences motivées par le racisme, la xénophobie et l'homophobie parce que la Région doit montrer son attachement non négociable à une société où la liberté des uns ne saurait écraser les droits fondamentaux des autres, sous quelque prétexte rétrograde que ce soit. Je recommande d'ailleurs à mes collègues de regarder en replay le débat qui a eu lieu hier soir sur France 2 ; il était à cet égard instructif.

Nous vous proposerons plusieurs amendements, notamment pour rétablir les points d'accès aux droits en soutien aux départements franciliens parce que tel est le risque des listes fermées, même si nous en comprenons très bien la logique. Certaines victimes se trouvent sans solution. Les points d'accès aux droits étant généralistes, ils garantissent à tous et toutes une égalité réelle. Nous porterons également un amendement sur le soutien aux blessés de la Défense nationale concernant la police et la gendarmerie, étant donné qu'aujourd'hui, ils sont, comme les militaires, en première ligne. Nous l'avons vu encore récemment dramatiquement aux Champs-Élysées.

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, nous réservons un accueil favorable à cette délibération, mais nous vous soumettrons quelques amendements. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame ESPARGILIÈRE. La réponse du Vice-président.

M. PÉCHENARD – Mes chers collègues, merci de toutes ces remarques qui sont à la fois mesurées et intéressantes et qui montrent l'implication de l'ensemble des groupes dans le domaine de la sécurité, ce qui se ressent d'ailleurs au sein de la commission sécurité, ce dont je voulais vous remercier. J'apporterai quelques précisions, sur l'appel à projet d'abord. Celui-ci ne débutera que fin mai pour se terminer fin juin. Il durera un mois. Il est difficile d'augmenter sa durée parce que les affectations de crédits doivent se faire en octobre. Nous laissons donc un mois complet et les services de la Région font un maximum de publicité.

Pour votre information, je recevrai la semaine prochaine les représentants des 35 associations qui ont bénéficié de subventions de la Région cette année, pour faire un point avec eux, pour savoir à quoi ils ont employé les subventions qui leur ont été allouées, pour voir également comment ils comprennent et ressentent les liens avec la Région et enfin pour leur présenter le prochain dispositif d'appel à projets et leur donner un maximum d'informations. Je partage l'intérêt du temps long. Une victime d'infractions de violence, qu'il s'agisse de viols, de coups et blessures graves ou des actes de terrorisme, nécessite une prise en charge immédiate et dans le temps long, à la fois psychologique et judiciaire. Chacun sait que les enquêtes menées par les juges sont toujours longues et qu'il faut accompagner les victimes tout au long de cette période jusqu'au jugement.

Pour ce qui concerne la téléprotection grave danger appelée téléphone grand danger, j'ai saisi, la semaine dernière, les huit procureurs de la République afin de les sensibiliser. Je suis prêt à les rencontrer individuellement ou collectivement. Je formule vraiment le souhait que dans tous les départements, des associations puissent aider les victimes, notamment les femmes victimes de violences de la part de leur conjoint. Vous avez rappelé qu'une femme mourrait sous les coups de son conjoint, de son concubin ou de son compagnon tous les deux jours et demi ou trois jours. Cette réalité absolue ne diminue pas. J'espère que les procureurs des huit départements m'entendront pour que nous puissions avoir un dispositif dans tous les territoires.

La Région doit-elle faire de la sécurité ? En fait-elle suffisamment ? C'est une position politique. Je crois qu'il faut être pragmatique et que toutes les collectivités territoriales doivent faire un pas dans le domaine de la sécurité. Dans le cadre de notre mission, nous avons le devoir d'essayer d'agir, mais nous ne pouvons pas tout faire. Nous avons donc fait des choix. Ces choix sont discutables et je l'entends. Nous aurions pu choisir d'autres catégories de victimes. Je ne priorise pas les victimes. Toute victime est parfaitement respectable, mais nous ne devons pas saupoudrer nos crédits donnés aux associations. La première idée forte est de défendre les femmes victimes de violences. Ensuite, avec l'actualité, nous avons voulu défendre les victimes du terrorisme, les policiers, les gendarmes et les militaires victimes aussi directement ou indirectement du terrorisme. Puis, l'augmentation du nombre de morts sur la route est extrêmement inquiétante. Rappelons que de 1972 à 2014, chaque année, le nombre de morts a diminué sur les routes et que depuis 2014, il a augmenté. Ce drame est particulièrement important et je crois utile que la Région s'y intéresse.

Nous n'en avons pas encore parlé en commission sécurité, mais si le président JEANBRUN en est d'accord, nous pourrions inviter, comme nous l'avons déjà fait l'année dernière, la représentante de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme pour qu'elle nous parle de la dernière enquête de victimisation qui a été réalisée en l'Île-de-France et qui est très intéressante, notamment sur les personnes déclarant avoir été victimes et sur le sentiment d'insécurité. La part des femmes y est particulièrement privilégiée, ce qui justifie parfaitement le fait que nous essayons de défendre plus spécifiquement ces victimes. Je remercie le président de la commission sécurité qui a anticipé mon souhait.

Mme la Présidente – Nous allons passer à l'examen du projet de délibération. J'ai un amendement n°11 du Front de Gauche. Madame MALAISE.

Amendement n°11 (FdG)

Mme MALAISE (FdG) – Cet amendement vise à retirer la mention de la charte de la laïcité. Nous considérons qu'imposer cette référence à la charte de la laïcité dans cette délibération demeure discriminatoire et remet en cause la liberté associative.

Mme la Présidente – Merci. Je crois que nous avons déjà amplement répondu. Monsieur le Vice-président.

M. PÉCHENARD – La charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, adoptée lors de la séance du Conseil régional du 7 mars dernier, a pour objet de garantir à toutes et tous la liberté de traitement, la liberté d'accès aux services, la non-discrimination, le refus des provocations, des violences et des incitations à la haine. Elle propose à nos partenaires un cadre pour la promotion des valeurs de la République qui est exposée en premier dans le nom même de la charte. Pour ces acteurs de terrain, elle doit leur permettre de faire face aux situations auxquelles ils sont confrontés régulièrement et qu'ils nous communiquent. Pour la Région, il s'agit de s'assurer que les fonds publics ne sont pas utilisés à mauvais escient par des organismes qui œuvreraient contre les valeurs de notre République. Il en va d'une bonne gestion et d'une bonne éthique publique et politique. Pour les personnes morales de droit privé, qui n'ont pas de délégation de service public, l'attribution de subventions n'est pas obligatoire. La Région se doit donc d'être particulièrement attentive aux destinataires de ces aides. Je vous rappelle en outre que la charte vise à assurer le respect et la diffusion des valeurs de la République.

Je vous remercie de bien vouloir retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerais à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°11 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENTS : RCDEC, NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'article 1, à l'amendement n°5 FN.

Article 1

Amendement n°5 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci, Madame la Présidente. Une liste de catégories de victimes en oublie toujours. Par cet amendement, nous avons voulu nous inscrire dans l'esprit de la niche qui sera présentée par le groupe UDI tout à l'heure et

rajouter une catégorie de victimes que l'on ne saurait négliger, à savoir les enfants. Nous avons donc voulu rajouter les enfants co-victimes de violences conjugales, mais également les enfants victimes de violences parentales. Les enfants ne figurent pas dans cette niche, ce qui est un manquement de ce texte que nous avons souhaité ajouter. Nous ne comprendrions pas que pour des raisons politiciennes vous refusiez de rajouter ces enfants ou que vous utilisiez le prétexte de la niche pour ne pas accepter notre amendement.

Mme la Présidente – Monsieur PÉCHENARD.

M. PÉCHENARD – Parmi les actions qui seront privilégiées lors de l'instruction figurent celles menées à destination des femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Dès lors qu'une association apporte un soutien psychologique et juridique à ces femmes, les enfants bénéficient automatiquement et concomitamment de cette aide. C'est notamment le cas de l'association pour le couple et l'enfant (APCE) qui est soutenue dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise. D'ores et déjà, en 2016, nous avons subventionné des associations qui s'occupent des enfants au travers des difficultés de couple. Par ailleurs, le règlement d'intervention de l'appel à projet inséré dans le rapport CP 2017-189 qui a été voté le 17 mai prend spécifiquement en compte cette dimension. Je vous remercie donc de bien vouloir retirer votre amendement ou j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Un scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'Exécutif compte tenu de la niche sur les enfants, victimes collatérales de la violence, qui est beaucoup plus complète que cet amendement. J'ai besoin de deux scrutateurs. M. NASROU et M. THOMAS. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°5 (FN)

Scrutin public

VOTANTS : 149

POUR : 20

CONTRE : 91

NPPV : 38

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°6 FN.

Amendement n°6 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Cet amendement vise à mentionner la nécessité de la neutralité politique pour les associations qui seront aidées, à moins qu'elle figure déjà dans votre charte de la laïcité. Je serai ravi d'entendre votre explication sur ce point.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. PÉCHENARD – Dans le cadre de ce dispositif, les associations candidates à une subvention doivent signer et s'engager à respecter la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité. Il n'y a donc pas lieu d'imposer des clauses supplémentaires aux bénéficiaires de l'aide régionale qui s'applique par ailleurs à la réalisation d'un projet et ne constitue pas une aide à la structure. Je vous demande de retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerais à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°6 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, FdG

NPPV : EELVA

ABSENTS : RCDEC, NI

REJET

Amendement n°56 (RCDEC)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°56 RCDEC. Il n'est pas défendu.

L'amendement n°56 (RCDEC) n'est pas défendu.

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°75 EELVA. Madame ESPARGILIÈRE.

Amendement n°75 (EELVA)

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Comme je l'ai dit en introduction, il est important de comprendre que la violence faite aux femmes notamment fait système. Elle est systématique. Dès lors, lorsque la Région ne soutient que les associations qui soutiennent les femmes victimes de violences, elle ne fait pas vraiment de la prévention, même si elle soutient les victimes. Les points d'accès aux droits permettent aux femmes, qui n'ont pas encore fait le chemin, de se rendre dans ces associations et d'avoir accès à l'égalité réelle. C'est pourquoi je pense que le maintien d'un soutien aux points d'accès aux droits ne desservirait pas votre projet. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. PÉCHENARD – L'Exécutif a fait le choix de réformer l'intervention de la Région dans ce domaine en finançant directement par un appel à projets les associations qui œuvrent au plus près des publics cibles et non plus par le reversement des subventions par les centres départementaux d'accès aux droits. Cet objectif vise à l'efficacité et à l'efficience de l'intervention régionale en matière d'aide aux victimes qui sont les premières à devoir bénéficier d'un accès aux droits sur le territoire francilien. Au lieu de subventionner les CDAD, nous subventionnons directement les associations pour avoir une meilleure visibilité de l'utilisation de nos fonds.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Une explication de vote. Monsieur de SAINT JUST.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) – Cet amendement paraît inutile. En effet, en ce qui concerne les victimes d'attentats et de délits routiers, sur le plan financier, les institutions existent depuis longtemps et les victimes peuvent rapidement obtenir des dommages et intérêts importants, dans le cadre notamment de la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) et du fonds garantie des actes de terrorisme. Le groupe qui a déposé cet amendement ne le savait peut-être pas.

Mme la Présidente – Nous mettons l'amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°75 (EELVA)
--

POUR : S&R, EELVA, FdG,

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENTS : RCDEC, NI

REJET

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°77 EELVA avec un amendement de l'Exécutif en réponse. Est-ce que cet amendement a été distribué ? Oui. Madame ESPARGILIÈRE.

Amendement n°77 (EELVA)

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Il s'agit d'élargir le dispositif d'aide aux blessés de la Défense nationale aux policiers et aux gendarmes, dans la mesure où ils sont, de la même façon que les militaires aujourd'hui, exposés au terrorisme.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur le Vice-président.

M. PÉCHENARD – La préoccupation exprimée par les rédacteurs de cet amendement rejoint les objectifs de l'Exécutif régional qui propose un amendement dont la formulation correspond le plus exactement à la poursuite de ces objectifs. L'amendement de l'Exécutif est en fait un complément de celui d'EELVA. Pour être clair, il n'y a pas lieu de séparer les réservistes des policiers, gendarmes et militaires. Je rappelle bien sûr que les gendarmes sont des militaires, mais je pense qu'il est tout de même utile de les dissocier. Chaque catégorie de réservistes peut servir dans l'armée, dans la gendarmerie ou dans la police. Tel est donc le seul sens de l'amendement en réponse de l'Exécutif.

Mme la Présidente – Merci. Que pensez-vous, Madame ESPARGILIÈRE, de l'amendement de l'Exécutif en réponse ? Retirez-vous votre amendement ?

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Nous sommes satisfaits, nous retirons notre amendement.

L'amendement n°77 (EELVA) est retiré.

Mme la Présidente – Merci, Madame ESPARGILIÈRE. Je mets aux voix l'amendement de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG,

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 1

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG,

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG,

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG,

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG,

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 5

Amendement n°76 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°76 EELVA. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. PÉCHENARD – L'Exécutif a choisi de recentrer son intervention sur les victimes d'infractions pénales afin de leur apporter un soutien efficace et d'éviter le saupoudrage des autorisations d'engagements sur une multitude de bénéficiaires. Je vous remercie de bien vouloir retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerais à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°76 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENTS : RCDEC, NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 5. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG

ABSTENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons aux explications de vote. Madame MALAISÉ.

EXPLICATION DE VOTE

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, j'avais dit, lors de la discussion générale, que notre groupe voterait pour ce rapport. Je profite juste de cette explication de vote pour vous soumettre un événement qui s'est déroulé la semaine dernière dans un train en gare de Mantes-la-Jolie dont je pense vous avez été informés. Une jeune femme, dans un train, a été victime d'une agression et elle a été prise à partie parce qu'elle demandait justice, par deux médiateurs de la SNCF qui lui ont expliqué que de simples excuses effaceraient miraculeusement cet acte d'harcèlement, par le conducteur du train qui lui a expliqué qu'elle retardait le départ du train de la gare et par un voyageur qui l'a poussée hors du train. Seuls les deux policiers qui sont venus pour régler cette situation ont fait respecter la loi. Comme nous parlons des femmes victimes de violences, je souhaitais vous interpellier et le faire de façon publique parce que se pose véritablement la question de la formation du personnel de la SNCF qui n'a pas été à la hauteur. La SNCF a ouvert une procédure disciplinaire, ce qui est une bonne chose, mais en tant que présidente du STIF, Madame la Présidente, il va falloir agir auprès de la SNCF et des opérateurs de transport pour former les personnels. Je sais qu'à la commission sécurité, vous avez reçu le directeur de la sécurité de la SNCF qui vous a dit que les personnels avaient une formation, ce qui a priori n'est pas tout à fait le cas et ce qui n'est pas mis en œuvre. Je voulais porter cet incident à l'attention pour essayer d'agir afin que de tels événements extrêmement malheureux n'aient plus lieu.

Mme la Présidente – Dès que j'ai été informée de cette situation à Mantes-la-Jolie, j'ai immédiatement appelé la SNCF pour savoir à quelle version il fallait s'en remettre. La SNCF m'a assuré qu'elle ferait toute la clarté. Une enquête interne, au sein de la SNCF, est en route. Alain KRAKOVITCH l'a confirmé sur Twitter après mon appel. Il semble que la jeune femme ait fait l'objet d'une agression. Les médiateurs étaient-ils mal formés, mal informés ou n'ont-ils pas bien pris la mesure de la gravité de la situation et souhaité minimiser l'événement ? Le conducteur conteste la version des faits qui a été donnée par la jeune femme. Il nous faut éclaircir qui a dit vrai. En tout cas, la SNCF prend tout à fait au sérieux cette question. La question de la formation des médiateurs peut être effectivement posée. Il faut que nous en parlions avec la SNCF. Frédéric PÉCHENARD me disait à l'instant que le directeur de la sécurité de la SNCF a changé. Il s'agit désormais d'une femme et elle travaille avec nous sur ces sujets de sécurisation dans les transports. Nous allons nous en occuper immédiatement. La réaction des policiers a été tout à fait remarquable. Ils n'ont absolument pas cherché à minimiser l'événement, ils ont immédiatement répondu à l'appel et ont d'ailleurs interpellé la personne. Les sujets de sécurité n'ont peut-être pas été suffisamment vus sous l'angle de la violence faite aux femmes dans les transports qui est malheureusement notre quotidien. Dans cette année de lutte contre les violences faites aux femmes, notre grande cause nationale, je pense qu'il faut prendre cet événement tout à fait au sérieux. Je suis tout à fait d'accord avec Mme MALAISÉ sur ce point et nous allons travailler. J'en parlerai aussi avec Mme BADRÉ pour voir si le centre Hubertine Auclert ne peut pas intervenir éventuellement auprès des médiateurs de la SNCF. Merci, Madame MALAISÉ. Je vais mettre aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-085

POUR : LR, UDI, FN, CD,

-S&R, EELVA, FdG

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci à tous. Merci, Monsieur PÉCHENARD. Je crois qu'il est très bien que Téléphone Grand Danger soit désormais distribué dans tous les départements d'Île-de-France. C'était une urgence.

Nous passons au complément du dispositif de soutien exceptionnel aux producteurs de céréales franciliens. Je donne la parole à Madame CHAIN-LARCHÉ.

CR 2017-075 : COMPLÉMENT AU DISPOSITIF DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX PRODUCTEURS DE CÉRÉALES FRANCILIENS - RÉCOLTE 2017.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de mettre au clair les possibilités d'intervention de la Région. Lors de sa séance du 23 septembre 2016, le Conseil régional a approuvé un dispositif de soutien exceptionnel à l'achat de semences certifiées, en réponse à la situation rencontrée par les exploitations franciliennes de grande culture, confrontées à une moisson catastrophique. Une affectation de 6,5 millions a ensuite été décidée lors du Conseil régional du 14 octobre. Ce soutien exceptionnel, en cours de clôture, va conduire à l'accompagnement de près de 3 000 exploitations franciliennes, pour un montant de plus de 5 millions d'euros. Un bilan de la mesure sera présenté en commission agriculture et ruralité de juillet.

La délibération de septembre 2016 a également prévu la possibilité d'un accompagnement du triage à façon des céréales de printemps pour les producteurs de céréales d'hiver qui n'auraient pas eu recours à l'aide à l'achat de semences certifiées, dans la limite de 20 % des crédits accordés. Les modalités exactes de ce second volet restaient donc à préciser. Nous les avons détaillées en commission. Ce rapport a donc pour objet de modifier le règlement d'intervention approuvé en septembre 2016, afin de le compléter par un volet destiné à l'accompagnement du triage à façon. Je rappelle qu'en séance de commission, cette délibération n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

M. PÉCHENARD remplace Mme PÉCRESE à la présidence.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Quel est l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ? Quel est l'avis de la commission des finances ? Pas de délibération, pas d'avis.

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable

Commission des finances : le rapport n'a pas été mis aux voix

M. le Président – Nous passons maintenant à la discussion générale. Monsieur MILLIENNE.

Discussion générale

M. MILLIENNE (CD) – Merci, Monsieur le Président. Madame la Vice-présidente, je vous remercie de ce rapport qui précise clairement les nouvelles dispositions de l'aide exceptionnelle aux céréaliers franciliens de 15 euros à l'hectare pour le triage à façon des céréales de printemps. Sont concernés l'orge, le blé, le sarrasin, le triticale, l'épeautre et le quinoa pour un montant d'un million d'euros. L'aide est de 32,5 euros à l'hectare pour l'achat de semences certifiées, pour un montant total de 5 millions d'euros. En cela, Madame la Vice-présidente, vous respectez l'accord que nous avons passé pour que 20 % du soutien exceptionnel aux agriculteurs céréaliers dû aux inondations soient réservés à l'accompagnement des agriculteurs utilisant des semences fermières et je vous en remercie. Je tiens tout de même à rappeler que nous avons obtenu cet accord de haute lutte car cela ne semblait pas évident.

Je tiens ici à repreciser pourquoi nous tenions tant à cet accord obtenu un peu à minima pour les semences fermières. Nous y tenions d'abord pour leur intérêt écologique et environnemental car contrairement à ce que certains peuvent penser, la pollution en Île-de-France ne concerne pas que Paris et les grandes communes urbaines. Si elle n'est pas de même nature qu'en ville, la pollution en milieu rural n'en est pas moins préoccupante. L'utilisation de semences fermières correspond à une moindre utilisation de 50 % de produits phytosanitaires et à moitié moins d'insecticides utilisés. Nous y tenions également parce que la région capitale figure en tête des régions utilisant le plus de semences de ferme sur le total de semences semées, soit environ 60 %. Ce secteur important pour l'activité céréalière en Île-de-France se devait donc d'être éligible au régime d'aide exceptionnelle, au risque dans le cas contraire de vivre une crise dommageable pour l'emploi agricole francilien et le secteur céréalière. Sachez en outre que la France figure en milieu de classement dans l'utilisation des semences de ferme en Europe, avec environ 47 % des hectares semés en 2013. L'Espagne, l'Allemagne et la Pologne par exemple font beaucoup mieux que nous en la matière, classées dans les six premières nations européennes, car elles ont compris mieux et plus vite que nous que cette technique est plus protectrice de l'environnement, mais aussi de la qualité des sols et de l'eau.

M. le Président – Merci. La parole est au groupe UDI. Madame Véronique COTÉ-MILLARD.

Mme COTÉ-MILLARD (UDI) – Merci, Monsieur le Vice-président. Madame la Vice-présidente, avec ce rapport, nous revenons en réalité sur un débat vieux de plusieurs mois et sur des faits, les intempéries puis les inondations de l'année passée qui nous avaient conduits à décider en urgence d'une aide en direction des céréaliers franciliens. Cette aide avait un objectif simple : éviter que le caractère catastrophique de la récolte 2016 ne s'installe dans le temps en incitant financièrement les céréaliers à renouveler dès cette année leur stock de semences en vue des prochaines récoltes, que ce soit par l'aide à l'acquisition de semences certifiées ou encore par l'aide au triage à façon des céréales de printemps. Il nous revient aujourd'hui de mettre en œuvre cette seconde partie du dispositif pour honorer nos engagements vis-à-vis du monde agricole. Je veux saluer cette décision, tout comme je salue la voie dans laquelle s'est engagé notre Conseil régional en choisissant d'aider l'ensemble des céréaliers, qu'ils aient ou non recours à des semences industrielles. À travers cette délibération, nous parachevons donc une intervention à la fois ciblée, pragmatique et concrète qui constitue aussi la parfaite illustration de la solidarité régionale que notre majorité a rétablie en direction de nos territoires ruraux. Je vous en remercie.

M. le Président – Merci, chère collègue. Pour Les Républicains, Monsieur HUGONET.

M. HUGONET (LR) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, malgré une image très urbanisée, centrée sur sa capitale, l'Île-de-France est pourtant la première région agricole de France. Notre région compte plus de 5 000 exploitations, 570 000 hectares de terres cultivées, 2 millions de tonnes de blé tendre produites chaque année, pour ne citer que cet exemple, soit 16 % de la farine française. Au total, l'agriculture francilienne représente près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. En réponse à une situation exceptionnelle et d'une gravité sans précédent, rencontrée par les agriculteurs franciliens en 2016, mettant alors en péril l'avenir de cette filière, la Région a su être réactive et pragmatique en adoptant, lors de la séance du 23 septembre dernier, un dispositif d'urgence pour accompagner les exploitations qui étaient confrontées à une moisson catastrophique. Avec des chutes de rendement de 50 % en moyenne, voire bien plus pour certaines exploitations, de même qu'une perte globale de chiffre d'affaires avoisinant les 600 millions d'euros chez les céréaliers d'Île-de-France, il y avait urgence à agir. La Région a su répondre présente aux côtés des agriculteurs sinistrés. Ce soutien s'est ainsi traduit par une aide exceptionnelle de 6,5 millions d'euros pour l'achat de semences certifiées intégrant également l'accompagnement des agriculteurs sur la pratique dite du triage à façon, dans la limite de 20 % des crédits accordés. Grâce à ce dispositif, l'ensemble des agriculteurs franciliens ont pu, s'ils le souhaitaient, avoir accès à cette aide. La qualité des récoltes futures en dépendait. Un premier bilan montre que la mesure d'urgence que nous avons adoptée en septembre dernier a rencontré un vrai succès puisque sur les 5 000 exploitations franciliennes, près de 3 700 ont bénéficié de cette aide à l'achat de semences certifiées sur les 5 millions d'euros dédiés à ce soutien.

Le bilan définitif de ce dispositif sera connu en juillet et intégrera la somme de 1,5 million d'euros restante qui est dédiée au triage à façon. Nous devons aujourd'hui approuver les modifications sur le règlement d'intervention, notamment pour le dispositif complémentaire du triage à façon. Notre groupe souscrit parfaitement à ce rapport qui entérine les discussions que nous avons eues en séance plénière du Conseil régional à l'automne dernier. Je crois que nous pouvons aujourd'hui vous féliciter, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, Anne CHAIN-LARCHÉ, mon cher collègue Michel CAFFIN, président de la commission, l'ensemble des élus qui au travers parfois de discussions animées, ont apporté leur contribution et ont été écoutés. Cela témoigne d'un fonctionnement réactif, ouvert et responsable de notre collectivité. C'est ce que les Franciliens attendent de nous. Le groupe Les Républicains votera donc pour ce rapport dont la volonté est bien de préserver l'avenir de l'agriculture francilienne suite à une situation exceptionnelle et d'urgence. Nous espérons vivement qu'il sera approuvé à l'unanimité de notre assemblée.

M. le Président – Merci, cher collègue. La parole est maintenant au groupe S&R. Monsieur Olivier THOMAS.

M. THOMAS (S&R) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, nous sommes globalement favorables à votre proposition et nous voterons pour ce délibéré. Comme vous l'avez rappelé, il était particulièrement urgent, suite aux inondations, d'aider l'agriculture francilienne. Je rappelle que nous ne sommes pas la première région agricole de France. L'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes reste la première région agricole de France et a conforté cette place avec le rassemblement de ces régions en une seule. Malgré tout, deux questions se posent. Pourquoi nous faut-il absolument passer par des organismes agréés de triage ? Nous savons qu'un certain nombre d'agriculteurs font le tri de ces semences eux-mêmes et ils sont écartés de facto de ce dispositif, ce que je trouve dommageable. Par ailleurs, cette aide, qui est tout à fait louable, est concentrée aux seuls céréaliers et les maraîchers sont une nouvelle fois exclus des dispositifs, ce que je trouve dommageable. Comme vous le savez, ils ont été également victimes des inondations et il est dommage de ne pas les aider face à ces aléas climatiques. Malgré ces deux questions, nous voterons pour ce délibéré. Merci à tous.

M. le Président – Merci. La parole est au Front de Gauche. Monsieur Jean-Michel RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – Madame la Vice-présidente, nous avons dit en septembre dernier, lors de la première attribution d'aide aux céréaliers, que le principe d'aider les agriculteurs dont la récolte a subi les intempéries est louable. Mais chacun se souvient ici de nos débats et des doutes nombreux suscités par votre dispositif. Plusieurs de ces questions subsistent. Pourquoi limiter l'aide régionale aux seuls céréaliers ? Comme nous l'avions dit, il aurait fallu une aide plus adaptée à la diversité des situations des exploitants concernés. Nous avons également eu un débat sur le fléchage des subventions vers les semences industrielles dites certifiées. Plusieurs organisations syndicales agricoles s'étaient alarmées de ce choix. Elles insistaient notamment sur la nécessité d'élargir l'aide aux semences de ferme, moins coûteuses que les semences certifiées et plus économes en produits phytosanitaires. Surtout, chacun avait bien saisi que votre volonté était de donner un coup de pouce indirect aux industriels producteurs de semences certifiées. Un autre point problématique était la délégation par la Région de l'instruction des dossiers d'aide aux Chambres d'agriculture, autrement dit à la FNSEA. Comme nous l'avions dit, pour nous le politique ne peut pas déléguer totalement ce rôle à une organisation corporatiste.

Nos débats s'étaient soldés par l'adoption d'un amendement sur le triage à façon dont nous retrouvons la mise en œuvre dans le présent rapport. Nous avons voté cet amendement très technique, mais par la suite, plusieurs organisations agricoles nous ont fait savoir leur insatisfaction. Au final, nous disent-elles, cette aide régionale sert d'abord, comme prévu, à subventionner les industriels semenciers. Le soutien au triage à façon était bien la moindre des choses puisqu'une majorité des céréaliers utilisent des semences de ferme quand leurs trésoreries sont à sec. Ces organisations regrettent encore que la Région n'élargisse pas son aide à l'autoproduction de semences à la ferme, ni même aux maraîchers, aux horticulteurs et arboriculteurs, victimes également des conditions climatiques. L'Exécutif régional aurait pu faire plus clairement le choix d'aider au maintien des petites et moyennes exploitations ou en circuit court qui contribuent à l'agriculture de proximité et à l'alimentation de tous les Franciliens. Cela n'est pas le cas et nous le regrettons. Nous nous abstenons donc sur ce rapport.

M. le Président – Je vous remercie. La parole est au Front National. Madame Vanessa JUILLE.

Mme JUILLE (FN) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, à l'automne 2016, 3 000 exploitations céréalières ont bénéficié d'une aide à l'achat de semences certifiées. Cette mesure complémentaire prévoit la possibilité d'un soutien au triage à façon des céréales de printemps. Cette aide pose la question plus vaste du triage à façon. Je précise que le triage à façon signifie un triage par sélection et calibrage des semences. Par conséquent, la sélection est soumise à une réglementation. En effet, la loi du 8 décembre 2011, qui encadre cette pratique et donne une existence légale au triage à façon, est l'ultime étape d'un processus d'aliénation de l'agriculture à l'industrie. Les aides de la PAC étant conditionnées au passage à ce triage, les céréaliers et/ou les agriculteurs doivent enregistrer tous les éléments liés au triage à façon et pouvoir en justifier à tout moment, selon le règlement CE n°1768/95 de la Commission du 24 juillet 1995, extrait des articles 8, 9 et 15, à des fins de contrôle des opérations. Des contrôles drastiques sont effectués par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) pour la partie commerciale. Par conséquent, le trieur ne peut pas vendre ses semences et l'ensemble des variétés triées doivent être inscrites sur une liste de semences homologuées.

Le triage à façon est aussi une manière d'augmenter les rendements des variétés très productives de semences certifiées. Dans le cas d'une culture céréalière comme le blé, l'orge, le maïs grain qui ne s'intéresse qu'aux grains récoltés, on parle du rendement en unité de poids sur une unité de surface. La généralisation des produits phytopharmaceutiques a été un moteur de rendement agricole ces 50 dernières années. En 2006, on comptabilisait une moyenne de six traitements sur le blé, deux herbicides, près de trois fongicides, un régulateur de croissance et des traitements insecticides marginaux. Contrairement à la fertilisation, les forts rendements vont de pair avec une utilisation importante des produits phytopharmaceutiques. Par conséquent, en 2017, les rendements du blé et du maïs ne progressent plus et ne peuvent plus progresser. Ils sont environ de 70 quintaux de blé à l'hectare depuis dix ans. Ce temps est derrière nous. D'autres critères sont à prendre en compte, comme la résistance naturelle aux maladies, les qualités biologiques et gustatives, ainsi que notre santé. Je vous cite en exemple l'association Kokopelli, spécialisée dans la préservation et la distribution de variétés anciennes de semences, qui a été condamnée pour concurrence déloyale par la Cour de Justice européenne car leurs semences anciennes, libres de droit et reproductibles, ne sont pas homologuées sur la liste officielle des semences certifiées.

M. le Président – Veuillez conclure, chère collègue. Vous avez dépassé votre temps de parole. Je vous remercie. La parole est maintenant à EELVA. Madame Ghislaine SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, je ne vais pas redire ce qu'ont dit un certain nombre de mes collègues, notamment Jean-Michel RUIZ avec lequel je suis en accord. Ce rapport met en œuvre l'amendement de l'Exécutif suite au débat de septembre 2016 sur l'aide aux céréaliers. Nous avons été assez insistants pour essayer de ne pas soutenir toujours les mêmes. Cela nous donne l'occasion de rappeler aujourd'hui quelques éléments. Nous souhaitons rappeler qu'en 2016, d'autres producteurs agricoles ont été touchés par les aléas climatiques. Sans être publics, ils ont prouvé leur résilience. Nous pensons évidemment à l'ensemble des petits producteurs, souvent des maraîchers, souvent

bio, qui n'ont pas le temps de siéger ou de faire campagne pour accéder à des postes de décision dans des grands syndicats agricoles ou dans des Chambres parce qu'ils sont au travail dans leurs champs. J'en profite pour les saluer, pour les remercier de leur travail quotidien au service des Franciliens puisqu'ils les nourrissent, en s'adressant prioritairement à cette clientèle locale qui ne se délocalise pas.

Sur ce dispositif, le groupe des écologistes souhaitait que soit fournie aux élus une communication sur le bilan. Madame la Vice-présidente, je vous remercie d'avoir annoncé, dans votre intervention liminaire, que tel serait le cas. Nous attendrons donc ce bilan avec attention.

Je conclurai en disant que nous aurions préféré que cette aide d'urgence soit mieux dimensionnée, qu'elle soit ouverte à plus d'agriculteurs et à divers types d'agriculture. Considérer par exemple que seules les Chambres ont l'expertise du terrain est une erreur. Elles ont certes une expertise réelle, mais d'autres aussi. Par exemple, dans le projet de Brétigny-sur-Orge, les Chambres étaient mandatées pour trouver des porteurs de projets, mais elles ne se sont pas donné les moyens de les trouver. D'autres structures ont trouvé d'autres solutions. Soutenir, dans leur diversité, tous ceux qui agissent pour une agriculture durable et de proximité en Île-de-France peut être efficace. Je vous remercie.

M. le Président – Je vous remercie. Madame la Vice-présidente pour des éléments de réponse.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Merci, Monsieur le Président. Merci à tous pour vos contributions. Nous n'allons pas refaire les débats, malgré des réflexions que j'ai encore pu entendre sur le fond de ce rapport. Je rappelle qu'à situation exceptionnelle, nous avons mis en œuvre des mesures exceptionnelles en essayant de les adapter au mieux aux demandes, aux contributions des uns et des autres, à la réflexion. Je pense que nous avons réussi à le faire, pour répondre à M. MILIENNE notamment. Nous souhaitons surtout que l'année 2017 ne ressemble pas aux années passées qui étaient consécutives à trois années déjà extrêmement difficiles. La situation de crise extrême que nous devons affronter nous a amenés à prendre un certain nombre de dispositions. Je rappelle également que les Chambres d'agriculture ne sont pas déléguées pour faire le travail à notre place. Il s'agit en l'occurrence d'une pré-instruction. La Région décide et paye au final. Tout cela a été largement débattu et expliqué.

Pour revenir à une question posée par M. THOMAS, nous passons par des organismes agréés car ils sont pour nous la seule façon de contrôler. Sinon, aucun contrôle ne serait possible, ce qui serait très difficile. Nous avons besoin de factures présentées au nom de ces organismes. Vous comprendrez que ce fonctionnement est absolument incontournable.

Comment la situation se présente pour 2017 ? Nous avons frôlé la catastrophe tellement la région manquait d'eau. Heureusement, des chutes de pluie récentes ont évité une nouvelle catastrophe. Nous sommes toujours inquiets, mais sommes extrêmement vigilants aux côtés de la profession agricole.

Quant aux maraîchers, je vous rappelle qu'ils ont fait l'objet d'une toute première mesure. La somme d'un million d'euros qui a été allouée pour leur venir en aide fera aussi l'objet de ce bilan qui vous sera exposé au mois de juillet.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous allons procéder maintenant à l'examen du projet de délibération.

Article unique

Amendement n°4 (FN)

M. le Président – Dans son article unique, il y a deux amendements, d'abord l'amendement n°4 du Front National. Il est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Cet amendement est sans objet puisque le dispositif s'adresse à tout exploitant agricole, quel que soit son statut juridique et ayant son siège en Île-de-France. Il ne faut pas qu'il ait bénéficié de l'aide pour les semences d'automne et il faut qu'il puisse justifier d'une facture correspondant à la réalisation de la prestation qu'il aura réclamée. Pour moi, cet amendement est sans objet. J'en appelle donc à son retrait. Sinon je le rejeterai.

L'amendement n°4 (FN) est retiré.

Amendement n°57 (RCDEC)

M. le Président – Est-il défendu ? Il ne l'est pas.

L'amendement n°57 (RCDEC) n'est pas défendu.

M. le Président – Nous passons donc au vote de l'article unique. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article unique

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA

ABSTENTION : FdG

NPPV : MM CAFFIN, CHEVRON, JEUNEMAÎTRE

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

M. le Président – Nous passons au vote du projet de délibération globale. Y a-t-il des explications de vote ?

EXPLICATION DE VOTE

M. MILIENNE (CD) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, nous voterons cette délibération des deux mains, mais nous voulions une nouvelle fois vous alerter sur la proportion des semences fermières et des semences certifiées qui sont utilisées en Île-de-France. J'espère que la prochaine fois, le ratio entre les deux sera étudié d'une manière plus équitable.

M. le Président – Merci, Monsieur MILLIENNE. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je mets donc aux voix le projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-075

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA

ABSTENTION : FdG

NPPV : MM CAFFIN, CHEVRON, JEUNEMAÎTRE

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous passons maintenant au secteur de Mme ÉVREN. Il s'agit du rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension d'établissements privés sous contrat d'association. Madame la Vice-présidente, je vous donne la parole.

CR 2017-079 : RAPPORT CADRE RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE A LA RÉNOVATION ET A L'EXTENSION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION.

Mme ÉVREN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, ce rapport poursuit un double objectif. Le premier est de permettre la réalisation concrète de l'équité de traitement entre les lycéens du privé et ceux du public, qu'il s'agisse, pour les établissements, d'une mise aux normes, de travaux de rénovation ou encore de l'extension des capacités d'accueil dans les lycées. Je vous rappelle que 2 millions d'euros ont été votés dans le budget 2017. Le deuxième objectif est d'organiser les modalités juridiques de mise en œuvre de l'accueil de stagiaires dans les lycées privés. L'association de gestion des services régionaux assurera la coordination sans aucune contrepartie financière. Je tenais à le préciser mais je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre de la discussion des amendements. Voilà présentés très sommairement les objectifs de ce rapport.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Quel est l'avis de la commission de l'éducation ? Avis favorable. Quel est l'avis de la commission des finances ? La commission ne s'est pas prononcée.

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des finances : le rapport n'a pas été mis aux voix

M. le Président – Nous avons une motion de rejet du Front de Gauche. Je vous donne la parole.

Motion de rejet n° 1 (FdG)

M. COQUEREL (FdG) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, cette motion de rejet ne s'explique pas seulement par notre opposition au principe de financement des établissements privés, mais aussi par un principe et une méthode qui avaient été suspendus par l'ancienne mandature sous l'impulsion de Henriette ZOUGHÉBI. En lisant ce rapport, les élus n'ont en réalité aucune information ni sur les statuts, ni sur l'objet, ni sur le bilan financier de l'association. Or, nous remarquons qu'il est demandé à des associations que la Région dote de 5 000 euros de nombreuses informations de ce type. Dans ce rapport, pour 2 millions d'euros, nous avons un trou noir, ce qui est plus que problématique. Nous n'avons même pas le nom complet dans la délibération. Nous n'avons aucun compte approuvé du dernier exercice, ce qui nous semble totalement illégal. Nous n'avons aucune information sur le conseil d'administration ni même sur le président ou la présidente. Nous ne trouvons aucun objet ni statut de l'association, ce qui nous semble également illégal. Au vu de la dénomination « AGSREC IDF », il s'agit de l'Association de Gestion des Services Régionaux de l'Enseignement Catholique Île-de-France. Elle est adossée à l'Union Régionale des Organismes de Gestion des Établissements d'Enseignement Catholique d'Île-de-France (UROGEC). Les membres de cette association support sont listés à la Prévert. Nous y trouvons le responsable des affaires sociales de Microsoft, le trésorier Hervé de KERDREL, directeur financier délégué de la Société Générale, Marie PORTELLI, mère de Florence PORTELLI. Bref, ces pédigrées caractérisent bien le style de l'UROGEC. C'est une association support des écoles catholiques qui offre les moyens financiers, humains et matériels. C'est une association de gestion d'établissements uniquement catholiques. Pourquoi cette seule confession ? Quid des autres ? Quel rapport d'égalité devant la loi ? Ce traitement de faveur nous semble problématique, d'autant que nous remarquons que votre fameuse charte de la laïcité n'est même pas demandée, pas plus d'ailleurs que différents textes auxquels se réfère en théorie la Région. Je pense par exemple à la prise en compte de l'équilibrage territorial, au respect du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SRDIF), aux critères économiques et sociaux des territoires et des lycées. Bref, 2 millions d'euros sont alloués sans aucun contrôle. Quelle sera la mission des 240 stagiaires ? Nous n'en savons rien. Seront-ils devant les élèves ? Seront-ils devant les établissements scolaires catholiques ? Ce sont d'autres interrogations.

Pour toutes ces raisons tenant à l'opacité de cette association, à l'inégalité de traitement devant la loi, à ces stagiaires dont nous ne connaissons pas les missions, nous demandons le rejet de ce texte qui nous semble vraiment mal ficelé. Merci.

M. le Président – La parole est à la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Merci, Monsieur COQUEREL. Je vais vous répondre en plusieurs points. Je rappelle tout d'abord que cette délibération n'a absolument pas pour objectif d'octroyer une subvention à l'association de gestion des services régionaux. Il n'y a aucune opacité car les 2 millions seront accordés aux établissements en totale transparence, lors des Commissions permanentes (CP). Puisque cette délibération n'a pas pour objectif d'octroyer des subventions, il n'était donc pas nécessaire

d'obtenir le bilan financier ou toute pièce justificative. Par ailleurs, la convention passée avec cette association ne vise qu'à la mise en œuvre coordonnée et globalisée de l'accueil de stagiaires dans les locaux des établissements qui sont affiliés, avec un compte rendu global qui incombe à l'association. Je vous propose donc de retirer votre motion de rejet.

M. le Président – Monsieur COQUEREL, maintenez-vous ou retirez-vous votre motion de rejet ?

M. COQUEREL (FdG) – Nous la maintenons et nous demandons un scrutin public. Madame ÉVREN, je vous fais remarquer qu'aucune explication que vous avez apportée ne figure dans le texte. Je peux croire en votre bonne foi mais nous votons sur des textes.

M. le Président – Merci. Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle.

M. ÉVREN – Monsieur COQUEREL, vous nous demandez pourquoi seul l'enseignement catholique est concerné. La réponse est purement factuelle, à savoir que les établissements catholiques sont les plus nombreux.

M. le Président – Il me faut désigner deux scrutateurs, Mesdames AZZAZ et LAPORTE. Le scrutin est ouvert, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vote de la motion de rejet n° 1 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 132

POUR : 31

CONTRE : 101

REJET

M. le Président – Nous passons maintenant à l'examen de la motion de rejet n° 2 du groupe S&R.

Motion de rejet n° 2 (S&R)

Mme BARJOU (S&R) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je vais tenir des propos assez similaires à ceux de notre collègue COQUEREL. Nous étions dans la même commission où j'ai pointé l'absence de Madame la Vice-présidente. Nous espérons que la commission nous permettrait d'obtenir des éclaircissements sur ce rapport qui nous est présenté et qui est très flou. Malheureusement, nous sommes repartis avec autant d'interrogations car les explications étaient très tortillées. Vous savez que nous sommes contre ce projet, nous avons exprimé à plusieurs reprises cette position de principe quant aux établissements privés sous contrat d'association. Nous avons l'occasion de nous exprimer à ce sujet dès lors que vous sortez de ce que vous imposent les dispositifs légaux. La Région Île-de-France a pour ambition de garantir le libre choix du lycée. Cette argumentation nous heurte et nous paraît tout à fait mal à propos. La motion de rejet se justifie par le flou entre l'association AGSREC IDF et la Région. Nous ne comprenons toujours pas le lien avec cette association, ni le lien avec les 240 stagiaires, alors que la subvention est allouée aux lycées. Puis, se pose toujours la question récurrente de la charte de la laïcité évoquée à plusieurs reprises. Nous nous étonnons du traitement à part qui en est fait. Il y a donc beaucoup de flou, un caractère assez illisible et une absence de réponse à nos questions, ce qui justifie que nous présentions une motion de rejet.

M. le Président – Je vous remercie. La parole est à la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Merci, Madame BARJOU. Comme je l'ai rappelé dans ma réponse précédente à la motion de rejet n° 1, je précise de nouveau que cette délibération n'a absolument pas pour objectif d'octroyer une quelconque subvention à l'association de gestion des services régionaux. L'objectif est de coordonner l'accueil des très nombreux stagiaires. Par définition, ces établissements privés ont contractualisé avec l'État. Ils s'engagent de fait à respecter les principes et les valeurs de la République. Il n'est donc pas nécessaire de subordonner la mise en œuvre de ce dispositif à la signature de la charte de la laïcité par les organismes qui sont susceptibles d'en être bénéficiaires in fine et encore moins à l'association qui ne perçoit aucune subvention régionale. C'est la raison pour laquelle je vous demande le retrait de cette motion, sinon j'en appellerai à son rejet.

M. le Président – Elle est maintenue. Nous passons au vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Qui est pour la motion de rejet ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de rejet n° 2 (S&R)

POUR : S&R, EELVA (sauf M. DAMERVAL), FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : M. DAMERVAL

ABSENTS : RCDEC, NI

REJET

M. le Président – Nous passons à la discussion générale. Madame Béatrice LECOUTURIER pour le groupe CD.

Discussion générale

Mme LECOUTURIER (CD) – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, la liberté d'organiser et de dispenser un enseignement est une liberté constitutionnelle rappelée dans la loi Debré du 31 décembre 1959. Alors que la majorité régionale précédente de M. HUCHON avait supprimé en 2012 les aides sociales aux lycées privés sous contrat, la nouvelle présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, a souhaité remettre en place très rapidement, dès avril 2016, ce dispositif régional d'aides sociales et de sécurisation des lycées privés. Notre groupe Centre et Démocrates vous a apporté son soutien plein et entier pour cette mesure juste, bonne et équitable, respectant ainsi la liberté de choix des familles franciliennes. Dans cet esprit logique, notre groupe vous apportera de la même façon toute son adhésion à ce rapport cadre qui vise à prolonger l'action de la Région en faveur de l'investissement dans les établissements privés. Les travaux de rénovation, de remise aux normes et d'extension des capacités d'accueil des établissements privés seront à présent éligibles à des dotations régionales, dans une enveloppe budgétaire de 2 millions d'euros. Pour les esprits chagrins, il est peut-être utile de souligner que ce dispositif de 2 millions d'euros s'inscrit dans un budget régional dédié à l'éducation de près de 774 millions d'euros et que, en Île-de-France, près de 90 000 lycéens sont scolarisés dans 192 établissements privés sous contrat, soit près de 20 % des lycéens franciliens. Ce rapport est aussi l'occasion de rappeler dans cette enceinte que l'enseignement privé a toute sa place dans l'univers éducatif de notre pays, qu'il n'est pas en opposition à l'enseignement public mais complémentaire, qu'il est respectueux de la condition sociale des parents aux revenus modestes faisant le choix de mettre leur enfant dans un établissement privé, qui adopte très souvent une grille tarifaire selon les revenus des parents. Enfin, ces établissements privés apportent une richesse et une différence dans l'offre éducative qu'il convient de respecter. Aussi, dans un souci de traitement équitable de tous les lycéens à travailler dans de bonnes conditions, dans des locaux accueillants et sécurisés, et au nom de la liberté de choix des parents à inscrire leur enfant dans le privé, voterons-nous favorablement ce rapport, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. le Président – Je vous remercie. La parole est à l'UDI avec Madame FRANCLET.

Mme FRANCLET (UDI) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, le rapport que vous nous proposez consiste à subventionner les établissements privés sous contrat d'association avec l'État en adoptant le principe d'une aide en investissement pour rénover, mettre aux normes et étendre les capacités d'accueil de ces établissements. Cette aide pourra porter sur la réalisation de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de mise aux normes de sécurité incendie et des travaux d'extension de bâtiments. Supprimées par la précédente majorité en 2012 qui avait décidé à revenir à ce qui était seulement obligatoire selon le code de l'éducation, ces aides viennent en complément des aides sociales précédemment votées et ont pour but de garantir à tous les élèves la liberté scolaire. La délibération que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui permet de rétablir une pleine égalité de traitement entre les lycéens, entre ceux scolarisés dans le public et ceux scolarisés dans le privé. Au cours de sa scolarité, un élève sur deux en France, passe d'un établissement public à un établissement privé sous contrat. Les raisons d'inscrire son enfant dans le secteur privé sont multiples. Ces familles, y compris modestes – il faut sortir des clichés, les établissements privés scolarisent aussi des enfants de familles modestes dont l'effort financier est souvent considérable pour offrir à leurs enfants une meilleure scolarité – se voyaient privées de toute aide financière. Assurer une égalité de traitement revient à respecter leur liberté. Cette égalité de traitement de tous les élèves est un principe fondamental que nous ne saurions remettre en cause et qui doit être appliqué pleinement. L'égalité de traitement est non seulement une égalité d'un point de vue social et financier, mais elle permet aussi d'assurer la sécurité pour tous les élèves et de réaliser les travaux d'accessibilité dans tous les lycées privés, afin d'accueillir des élèves à mobilité réduite, de créer des classes supplémentaires car les demandes d'inscriptions d'élèves sont nombreuses et certaines sont refusées faute de place. L'égalité de traitement permet également de promouvoir l'égalité des chances dans tous les lycées, de préparer les élèves à des études supérieures en développant au mieux leurs capacités quel que soit le type d'établissement dans lequel ils sont inscrits. Comme vous l'avez compris, Madame la Vice-présidente, nous voterons en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

M. le Président – Merci. La parole est à M. SPIRI pour le groupe Les Républicains.

M. SPIRI (LR) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, en 2012, la précédente majorité avait supprimé la gratuité des manuels scolaires et l'aide à la cantine pour les familles défavorisées des lycéens du privé. Ces aides concernaient pourtant 90 000 lycéens du privé, c'est-à-dire 20 % des effectifs, ce qui démontre d'ailleurs aisément l'existence d'une mixité dans les établissements privés. À l'époque, la Vice-présidente chargée des lycées avait annoncé cette suppression car, je la cite : « les établissements privés accentuent la ségrégation sociale et territoriale ». Une fois de plus, une opposition entre lycéens du privé et lycéens du public était mise en avant, avec des motivations qui sont celles que nous retrouvons aujourd'hui et qui sont purement idéologiques. Nous n'allons pas relancer une énième fois le débat que nous avons régulièrement en commission, mais il est important de rappeler d'une part, qu'un principe d'équité nous anime profondément et d'autre part, que ces lycées sont sous contrat avec l'Éducation nationale. Les questions de respect de la charte, etc., ne se posent donc pas. Les subventions sont attribuées en transparence, en Commission permanente (CP). Aux questions du libre choix et de l'équité s'ajoute celle du soutien à des familles et à des lycéens de notre région. Outre la défense de la liberté scolaire, ce choix est très important pour nos jeunes. Il faut cesser de voir les établissements privés comme des remparts dorés qui ne s'adresseraient qu'à une élite. Sinon, comment expliquer le succès que rencontrent certains de ces établissements dans les territoires défavorisés, situés en Seine-Saint-Denis par exemple et ailleurs ? Ces lycées jouent souvent un rôle dans l'égalité des chances et ne sont pas en opposition avec les lycées publics, puisqu'un élève sur deux connaîtra les deux systèmes au cours de sa scolarité.

Au groupe Les Républicains, nous considérons la liberté scolaire comme une liberté constitutionnelle fondamentale, un principe de notre République. Nous estimons que tous les lycéens doivent être traités de la même manière. Les investissements pour le public sont très nombreux, leur montant dépasse les 150 millions d'euros cette année. Ces 2 millions d'euros sont le gage d'une équité. En outre, ils seront alloués à des travaux de mise aux normes et de mise en accessibilité pour les personnes handicapées. Vous savez que ces travaux sont extrêmement importants et que la situation doit évoluer dans certains établissements où il faut soutenir les élèves ou les enseignants pour qu'ils rejoignent les classes. Parfois, en certains endroits, le lycée le plus proche est un lycée privé, ce qui est dû essentiellement au retard de construction. Pour une personne en situation de handicap, cet argument peut être très important. D'autres aides seront allouées aux mises aux normes. Certains de nos lycées sont dangereux, avec des installations électriques encore en 110 volts et des câbles électriques à l'air libre. Je crois que nous avons le devoir, en tant qu'élus régionaux, d'assurer la protection de tous ces jeunes et de leurs équipes enseignantes. Cette enveloppe permettra aussi d'étendre les locaux dans les lycées privés. Comme les lycées publics, les établissements privés ont besoin de travaux de rénovation et d'extension. Un certain retard a été pris et il est primordial que nous les aidions. La forte évolution démographique au sein de ces lycées nous oblige d'ailleurs à agir dans ce sens. Nous ne sommes pas une collectivité isolée, loin s'en faut. Les Pays de la Loire, la Région Rhône-Alpes, l'Alsace, la Corse nous ont précédés. Certains Départements, comme les Deux-Sèvres par exemple, avaient même passé une convention sur les investissements dans les collèges privés de leur territoire. Dans d'autres collectivités, cette question est traitée avec beaucoup plus de pragmatisme et beaucoup moins d'idéologie. Je vous invite donc aujourd'hui à en finir avec cette distinction trop brutale entre public et privé, à prendre en compte la liberté de choix, à penser avant tout aux élèves et à leur famille. Ces conditions parfois indignes, ces prix parfois très élevés à cause des travaux immobiliers sont une entrave pour l'étude des jeunes. C'est pourquoi, au-delà des principes, le groupe Les Républicains soutiendra cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président – Merci, cher collègue. La parole est au groupe S&R avec Madame BARJOU.

Mme BARJOU (S&R) – Permettez-moi de revenir quelques instants sur les questions de principe. Vous semblez nous jeter à la figure le fait que nous ne prenons pas en compte les familles modestes. Cet argument est fallacieux. Nous considérons que la Région, collectivité territoriale, doit consacrer tous ses moyens aux lycées publics, tant en fonctionnement qu'en investissement. Telle est notre position de principe : nous défendons l'Éducation nationale. Vous dites que les établissements privés respectent toutes les obligations de cette dernière, ce qui n'est pas toujours le cas. Ils savent s'abstenir de certaines règles et certains financements sont faits par les parents. Au lieu de dire que dans certains quartiers, qui peuvent être difficiles, des familles s'adressent aux lycées privés, il vaudrait mieux faire en sorte que les établissements publics aient toutes leurs chances. Ils véhiculent l'égalité. La Région doit défendre et intervenir auprès des établissements publics, au fronton desquels est inscrit « Liberté, égalité, fraternité ». Je m'en tiendrai là pour cette position de principe que nous revendiquons. Le sujet est important et il est un marqueur entre la droite régionale et nous.

M. le Président – Merci, Madame BARJOU. Le Front de Gauche n'a plus de temps de parole. Nous passons donc à l'orateur du Front National, Madame TROUSSARD.

Mme TROUSSARD (FN) – Merci, Monsieur le Président. Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, la Région souhaite aujourd'hui mettre en place son action en faveur de l'investissement des lycées privés sous contrat d'association avec l'État en adoptant le principe d'une aide pour rénover, mettre aux normes et étendre les capacités d'accueil de ces derniers. Nous saluons ce rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension des établissements privés sous contrat d'association. Nous pensons que nous ne devons pas nous contenter de considérer l'enseignement privé comme une éternelle

voie de contournement, comme seulement un miroir en négatif du public. Ce public dont nous parle la gauche ne comprend-il pas ceux qui choisissent l'école privée pour leurs enfants ? Ne serait-il pas normal que leur revienne une part de leurs impôts sous la forme d'un financement, au moins partiel, de l'institution de l'enseignement privé ? La gauche est à court d'arguments pour justifier l'abolition du financement des écoles privées et l'idée d'une concurrence entre les écoles la chatouille. La concurrence est un vilain mot. Pourtant, s'il existe aujourd'hui d'excellentes écoles publiques, elles le doivent en partie à la voie tracée par les écoles privées. Mieux, la concurrence ne se limite pas aujourd'hui entre écoles publiques et privées mais également entre écoles publiques elles-mêmes. Pouvons-nous comprendre que les parents en aient assez des idéologies socialistes et du ministère de l'Éducation nationale, que les parents choisissent un encadrement plus serré, un environnement plus sérieux, mieux construit et à taille humaine, qu'ils choisissent des établissements imposant plus de discipline, le respect de l'autorité et une surveillance accrue ? La logique socialiste n'est même pas capable de réaliser que l'abolition du financement partiel des écoles privées pénalise les classes moyennes qui font beaucoup de sacrifices et qui ne pourraient pas payer l'intégralité de la facture des écoles privées. Qui se retrouverait alors dans les écoles privées ? Les vrais riches. L'école commune pour les uns et l'école privée pour une nouvelle élite. D'ailleurs, cela correspondrait à la réalité vécue par nombre d'élus de gauche, donneurs permanents de leçons, qui inscrivent leurs enfants dans les écoles privées des très beaux quartiers du VI^{ème} arrondissement par exemple où bat le cœur de nombreux élus de cet hémicycle. Que ces gens passent pour des progressistes n'est qu'une hypocrisie, une imposture. Décidemment, cela échappe à toute logique rationnelle. Madame la Vice-présidente, pour la démocratie et la réussite de tous, nous vous remercions de financer ces établissements privés.

M. le Président – Je vous remercie. La parole est au groupe RCDEC avec Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous soumettez un projet de délibération visant à faire financer par le contribuable la rénovation et l'extension des établissements privés d'Île-de-France sous contrat d'association. Nous ne sommes pas opposés à ce que le Conseil régional puisse aider ces établissements à effectuer des mises aux normes, notamment en matière de sécurité ou d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La sécurité et l'accessibilité des élèves sont une priorité. Toutefois, nous nous étonnons de voter une proposition visant ni plus ni moins à subventionner la modernisation et l'extension du patrimoine immobilier de l'enseignement privé. Comme vous le savez, notre groupe est très attaché au principe de laïcité. Ainsi, au vu des propositions contenues dans ce rapport, nous ne pouvons que nous interroger sur la sincérité de votre attachement à la laïcité, malgré toutes les bonnes intentions que vous avez affichées depuis le début de cette mandature. Par ailleurs, ces crédits consacrés au développement et au renforcement de l'enseignement privé sont autant de moyens qui ne seront pas consacrés à l'enseignement public. De notre point de vue, plutôt que d'encourager les Franciliens à s'en détourner en lui enlevant des financements potentiels, votre responsabilité est de garantir à chacun l'accès à un établissement public de qualité près de chez lui. Aucun euro disponible ne doit manquer, Monsieur le Président, à l'école de la République.

Par ailleurs, pour une raison obscure, si elle n'est pas électoraliste, vous faites le choix de soutenir d'abord l'enseignement catholique. En effet, vous ne faites référence qu'à une seule et unique structure dans votre délibération, l'AGSREC IDF, qui assure le fonctionnement de services rendus aux huit directions diocésaines de l'enseignement catholique de l'Île-de-France. Nous ne pouvons évidemment pas accepter une telle orientation. Après l'occasion ratée qu'a constituée l'élaboration de la charte des valeurs de la République et de la laïcité, vous poursuivez sur un chemin escarpé sur lequel nous ne pouvons pas vous suivre. Il est d'ailleurs étonnant que vous ne fassiez pas preuve du même zèle pour réclamer à ces établissements privés, bénéficiaires d'aides du Conseil régional, la signature de cette même charte. Y aurait-il deux poids deux mesures ? Pour les élus de notre groupe, une telle prise de position pose un véritable problème, sur la forme comme sur le fond. Aussi, si vous faites le choix de poursuivre dans cette voie sans vous cantonner au seul volet de sécurisation et de mise aux normes, nous ne pourrions voter le rapport que vous proposez à notre assemblée. Je vous remercie.

M. le Président – Je vous remercie. Enfin, pour le groupe EELVA avec Madame RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Le message que vous envoyez aux Franciliens, aux Franciliennes et aux structures privées qui seraient bénéficiaires de ces financements, est assez troublant. En effet, la volonté de soutenir les investissements privés, c'est-à-dire d'augmenter le patrimoine des lycées privés, fait disparaître la différence entre le public et le privé. La loi est très claire. L'État est responsable de l'équité entre les lycées privés et les lycées publics en ce qui concerne les lycéens, les bourses, etc., mais le patrimoine constitue bien la différence entre les deux. Si son patrimoine est valorisé, l'enseignement privé va en tirer des bénéfices, ce qui n'est pas le cas de l'enseignement public. Je crois que cette confusion est dangereuse. Souvent, vous nous opposez que toutes les classes sociales sont représentées dans les établissements privés. Certes, mais ces dernières années, la part des classes sociales défavorisées a baissé au sein de l'enseignement privé. Le nombre d'élèves des familles défavorisées dans les lycées privés était de 41 % en 2002 et il est aujourd'hui de 20 %. La proportion des élèves très favorisés est quant à elle passée de 18 à 36 %. Cette équité que l'État préserve en ce qui concerne les bourses, les quotients familiaux, etc., n'a aucun rapport avec l'investissement privé. Le groupe EELVA pense que ce rapport pose la

première pierre d'un PPI dans les lycées privés. Par ce biais financier, nous pensons que vous prenez le risque d'ouvrir une compétition entre les établissements privés et publics, alors que chaque euro dépensé pour l'investissement dans les établissements privés est un euro de moins pour les établissements publics. La priorité est le renforcement des aides à l'enseignement public auquel toutes et tous peuvent avoir accès sans se poser la question de leurs moyens. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons voté en faveur du plan d'investissement dans les lycées publics que vous avez présenté lors de l'avant-dernière séance. Votre rapport en faveur des structures privées, quoi que vous en disiez, contribuera au creusement des inégalités entre le public et le privé, ce avec quoi nous ne pouvons pas être d'accord. Je vous remercie.

M. le Président – Je vous remercie. La parole est Madame la Vice-présidente pour la réponse aux orateurs.

Mme ÉVREN – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord remercier Mesdames LECOUTURIER, et FRANCLLET, ainsi que Monsieur SPIRI, qui ont parfaitement rappelé les principes fondamentaux auxquels nous sommes attachés, d'une part le principe d'équité et d'autre part, celui du libre choix des familles. Jean SPIRI a très bien mentionné le fait que les lycées privés concourent au service public de l'éducation, ils sont une offre complémentaire.

Monsieur AÏT, vous nous demandez pourquoi seuls les lycées catholiques sont concernés. Je l'ai dit tout à l'heure dans ma réponse à la motion de rejet. Nous nous adressons aux lycées catholiques, simplement parce qu'ils sont les plus nombreux à accueillir des élèves. Vous avez dit par ailleurs que ce financement d'aides se faisait au détriment du public. J'en profite pour répondre à Madame BARJOU en rappelant quelques chiffres extrêmement parlants. Le montant global du budget de l'éducation consacré à l'enseignement public est de 700 millions d'euros, en investissement et en fonctionnement, sur un budget global de 774 millions d'euros. Sur ces 774 millions d'euros, 67 millions sont consacrés au forfait d'externat qui constitue une dépense obligatoire.

Madame RUFET, ces lycées sont sous contrat d'association avec l'État et ils participent au service public de l'Éducation nationale. L'État les choisit et non pas la Région Île-de-France.

Enfin, Madame TROUSSARD a souligné le pragmatisme de notre action. Je la remercie de rejoindre cette initiative que nous avons prise pour la rénovation et la mise aux normes de ces établissements qui sont sous contrat d'association avec l'État. Merci.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous allons passer à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendement n° 79 (EELVA)

M. le Président – À l'article 1, nous avons trois amendements, d'abord le n° 79 du groupe EELVA. Il est défendu, réponse de l'Exécutif.

Mme ÉVREN – Vous proposez dans cet amendement, Madame RUFET, de supprimer la mention « afin de garantir l'égalité de traitement de tous les lycéens ». Toutes les familles franciliennes qui ont inscrit leurs enfants dans des lycées publics ou des lycées privés sous contrat avec l'État ont le droit d'être traitées de la même façon par la Région, afin de leur garantir les meilleures conditions de réussite scolaire. Je vous demande donc de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

M. le Président – L'amendement est maintenu. Nous passons au vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 79 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA (sauf M. DAMERVAL), FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : M. DAMERVAL

ABSENTS : RCDEC, NI

REJET

M. le Président – Nous passons maintenant à l'amendement n° 54 du groupe RCDEC.

Amendement n° 54 (RCDEC)

M. le Président – Réponse de l'Exécutif.

Mme ÉVREN – Monsieur AÏT, vous proposez, à travers cet amendement, de ne financer que des travaux de mise aux normes. Pour notre part, nous souhaitons pouvoir contribuer à l'égalité entre toutes les familles et tous les élèves, en incluant la possibilité d'aider à la réalisation de travaux de rénovation, voire d'extension d'établissements qui accueillent de jeunes franciliens. C'est pourquoi je ne peux souscrire à votre amendement. J'en appelle donc au rejet.

M. le Président – Un élu du groupe RCDEC est-il présent dans l'hémicycle ? Non. Donc leur amendement n'est pas défendu.

L'amendement n° 54 (RCDEC) n'est pas défendu.

M. le Président – Nous passons maintenant à l'amendement n° 78 du groupe EELVA. Est-il défendu ?

Amendement n° 78 (EELVA)

M. SATOURI – Je vais le présenter, Monsieur le Président. Cet amendement vise à ajouter un alinéa pour garantir que la Région ne finance pas des lycées qui versent des dividendes à leurs actionnaires. Il n'est pas question pour nous qu'un conseil d'administration préférant distribuer des bénéfices aux actionnaires plutôt que faire des travaux soit subventionné par l'argent public de la Région pour financer ces derniers. Nous espérons que l'Exécutif nous répondra positivement en la matière, ce qui serait le minimum.

M. le Président – Merci, Monsieur SATOURI. Réponse de la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Merci, Monsieur le Président. Je pense pouvoir vous rassurer. Je vous rappelle que la très grande majorité des lycées privés sous contrat sont gérés par des organismes de gestion qui ont un statut associatif. Par ailleurs, il n'appartient pas à la Région d'effectuer des choix entre établissements qui ont tous été contractualisés par l'État. Il appartient à l'État de procéder au contrôle des comptes de ces établissements. La situation de ces quelques établissements ne justifie donc absolument pas de retenir votre amendement. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir le retirer, sinon j'en appellerai à son rejet.

M. le Président – Monsieur SATOURI, maintenez-vous votre amendement ?

M. SATOURI (EELVA) – Je le maintiens. Même si cela ne concerne qu'un ou deux établissements, je ne comprends pas que vous n'acceptiez pas cet amendement. Nous vous demandons que l'argent public ne se substitue pas à un argent privé redonné aux actionnaires au lieu d'être investi pour réaliser des travaux. Votre refus est un scandale. Vous cachez derrière de tels arguments, tel que vous venez de le faire, est scandaleux. Je ne comprendrais pas que votre majorité vous suive. Nous ne sommes pas d'accord sur le financement des écoles privées par la Région mais votre refus dépasse l'entendement.

M. le Président – Je vous remercie. Je mets aux voix l'amendement n° 78, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) – Nous ne serions pas complètement opposés à voter cet amendement, mais je crois que très peu de sociétés commerciales gèrent ces établissements. Ils sont gérés la plupart du temps par des associations et cette gestion ne conduit pas à la distribution de dividendes ou très rarement.

M. le Président – Je vous remercie. Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

M. de SAINT JUST (FN) – Nous demandons une suspension de séance.

M. le Président – Elle sera faite après le scrutin public puisque celui-ci est appelé. Le scrutin public est ouvert. Je demande à deux scrutateurs de venir, Messieurs REDLER et SATOURI. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n° 78 (EELVA)

Scrutin public

VOTANTS : 119

POUR : 38

CONTRE : 61

ABSTENTION : 19

NPPV : 1

REJET

Ce scrutin est annulé.

M. DAMERVAL (EELVA) – Sur la base de l'article 24 du règlement intérieur relatif au vote des amendements et aux pouvoirs, je demande au Secrétariat général de noter les présents dans l'hémicycle et de les comparer avec la liste des votes et les pouvoirs obtenus. Je pense qu'une certaine différence serait observée.

M. le Président – Je vous propose une suspension de séance de quelques minutes afin de compter.

La séance est suspendue à 18h29 et reprise à 18h36.

M. le Président – Il était nécessaire que tout soit recompté. Je vous confirme qu'il y a 61 non sur 119 votants, ce qui correspond au nombre d'élus, ainsi qu'à leurs pouvoirs. L'amendement est donc rejeté.

M. DAMERVAL (EELVA) – Sur la base de l'article 23 du règlement intérieur et de l'article L. 4132-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous demande de procéder à nouveau au vote puisqu'il n'est pas conforme à ce qui a été annoncé au départ. Les pouvoirs énoncés ne sont pas ceux des votants. Quand un élu vote quatre fois, alors que la règle prévoit qu'il ne peut voter qu'une seule fois, le vote n'est pas conforme. À ce titre, en cas de doute sur la procédure, l'article L. 4132-14 du CGCT prévoit un nouveau vote.

M. le Président – En tant que président de séance, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons revoter. Je rappelle la règle : chacun ne peut voter qu'avec un seul pouvoir. J'appelle le scrutin public dans l'hémicycle. Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'Exécutif. Je demande deux scrutateurs : Monsieur SATOURI et Madame BADRÉ. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n° 78 (EELVA)

Scrutin public

VOTANTS : 145

POUR : 48

CONTRE : 76

ABSTENTION : 20

NPPV : 1

REJET

M. le Président – Nous passons maintenant au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : EELVA (sauf M. DAMERVAL), FdG

NPPV : S&R, M. DAMERVAL

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 2

M. le Président – Nous passons maintenant au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : EELVA (sauf M. DAMERVAL), FdG

NPPV : S&R, M. DAMERVAL

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 3

Amendement n° 55 (RCDEC)

M. le Président – L'amendement est-il défendu ? Il n'est pas défendu.

L'amendement n° 55 (RCDEC) n'est pas défendu.

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : EELVA (sauf M. DAMERVAL), FdG

NPPV : S&R, M. DAMERVAL

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

M. le Président – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur COQUEREL.

EXPLICATION DE VOTE

M. COQUEREL (FdG) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, vous nous proposez une jurisprudence extraordinaire puisqu'un texte qui ne présente aucun objectif, aucun montant ni nom d'association va être voté. Je pense que ce vote sera une leçon pour toutes les associations et tous ceux qui demandent des financements à la Région. À mon avis, il sera intéressant d'en vérifier la légalité. Par ailleurs, je constate une rupture de légalité. Madame ÉVREN, vos explications disant que les catholiques sont plus nombreux que les pratiquants d'autres confessions en Île-de-France ne m'ont pas convaincu. Je me demande par exemple si une publicité a été faite sur d'autres associations de différentes écoles privées confessionnelles qui sont sous contrat de l'État pour vérifier qu'elles ont accès à ces aides. Manifestement, je ne suis pas sûr qu'une publicité soit faite à leur intention. Je considère pour ma part qu'il s'agit d'une préférence communautaire, voire religieuse et donc une mesure discriminatoire. À écouter Monsieur SPIRI nous expliquer que la distinction entre école publique et école privée n'a plus de raison d'être et qu'au nom de la liberté de choix, l'Éducation nationale publique, laïque et obligatoire à laquelle nous sommes attachés peut être remise en question, un tel texte ne nous surprend pas. Il ne nous étonne pas non plus, ce dont je ne me réjouis pas comme vous Madame ÉVREN, que vous soyez rejoints par le Front National qui prétendait constitutionnaliser les crèches, il n'y a pas si longtemps, par la voix de Madame LE PEN. Nous voyons jusqu'où peut aller l'enfreinte à la laïcité. Nous voterons contre.

M. le Président – Je vous remercie. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Nous passons au vote du projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-079

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : EELVA (sauf M. DAMERVAL), FdG

NPPV : S&R, M. DAMERVAL

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

M. le Président – Nous passons maintenant au rapport n° CR 2017-108 : Valoriser le mérite et l'excellence – soutien à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis. Madame la Vice-présidente, vous avez la parole.

CR 2017-108 : – VALORISER LE MÉRITE ET L'EXCELLENCE - SOUTIEN A LA MAISON D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR DE SAINT-DENIS.

Mme ÉVREN – Merci, Monsieur le Président. Ce rapport s'inscrit dans le cadre de nos objectifs de relance de l'ascenseur social, de valorisation du mérite et de l'excellence et de réussite des filles qui sont le fil conducteur des objectifs de ce nouvel Exécutif. La Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis accueille plus de 430 lycéennes méritantes qui sont issues de toutes les catégories socio-professionnelles et notamment de milieux modestes. Cet établissement incarne les plus hautes valeurs de la République. C'est pourquoi nous avons répondu positivement à la demande du Grand Chancelier de faire bénéficier à cet établissement d'un certain nombre de dispositifs régionaux, dans les mêmes conditions que celles des lycées privés sous contrat. Concrètement, il s'agit des dispositifs d'aides sociales concernant l'acquisition des manuels scolaires, l'aide à l'équipement, à la demi-pension et aux frais de concours, ainsi que le dispositif de sécurisation dès la rentrée 2017 et l'ensemble des politiques éducatives dès la rentrée 2018.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Quel est l'avis de la commission de l'éducation ? Avis favorable. Quel est l'avis de la commission des finances ?

*Commission de l'éducation : **avis favorable***
*Commission des finances : **le rapport n'a pas été mis aux voix***

M. le Président – Nous avons une motion de renvoi en commission n° 1 du Front de Gauche. La parole est à Mme MALAISÉ.

Motion de renvoi en commission n°1 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Merci, Monsieur le Président. Madame la Vice-présidente, dans la mesure où cette Maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis est réservée aux seules filles, petites-filles et arrière petites-filles des membres de l'Ordre de la Légion d'honneur, des médaillés militaires, des membres de l'Ordre national du mérite, ainsi qu'aux filles et petites-filles des décorés étrangers de la Légion d'honneur, nous souhaitons éviter tout conflit d'intérêt aux élus régionaux qui pourraient être décorés. Avant ce vote, nous demandons que l'Assemblée plénière puisse disposer de la liste complète des conseillers qui sont décorés, pour éviter tout conflit d'intérêt et mettre en œuvre cette fameuse charte éthique que vous avez votée.

M. le Président – La parole est à la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Il est proposé, Madame MALAISÉ, dans ce rapport, de rendre la Maison d'éducation de la Légion d'honneur éligible à plusieurs dispositifs d'aides régionales, d'une part une aide relative à l'investissement portant sur la mise en sécurité des bâtiments qui ne peut être exclue au vu du contexte et d'autre, part une éligibilité aux dispositifs d'aides sociales qui vise à rétablir une équité entre les lycées franciliens. Ces aides, systématiquement liées aux conditions de ressources des élèves, sont versées directement par la Région à l'établissement qui gère les aides par délégation. Autrement dit, les familles n'interviennent à aucun moment dans la procédure. Par ailleurs, Madame MALAISÉ, les équipements et manuels scolaires demeurent in fine la propriété de l'établissement. Ces aides contribuent donc à créer des conditions favorables de scolarité pour les élèves les moins favorisés. Ainsi, le soutien à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur a vocation à rétablir une équité entre les lycéens et ne présente absolument aucun risque, comme vous le dites, de créer une situation de favoritisme susceptible de générer un quelconque conflit d'intérêt. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre motion, sinon j'en appellerai au rejet.

M. le Président – Maintenez-vous votre motion de renvoi en commission ?

Mme MALAISÉ (FdG) – Monsieur le Président, puisque je n'ai absolument pas saisi la réponse, je maintiens cette motion de renvoi en commission.

M. le Président – Nous procédons au vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Qui est pour la motion de renvoi en commission ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi en commission n° 1 (FdG)

POUR : EELVA, FdG
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSTENTION : S&R
ABSENTS : RCDEC, NI

REJET

M. le Président – Nous passons maintenant à la discussion générale. La parole est à Madame Béatrice LECOUTURIER pour le groupe CD.

Discussion générale

Mme LECOUTURIER (CD) – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, nous l'imaginons privée, militaire, voire religieuse, mais en réalité, la Maison de la Légion d'honneur n'est rien de tout cela. Beaucoup de fausses idées, voire de fantasmes, circulent sur cet établissement d'enseignement public de l'académie de Créteil qui est situé au cœur de Saint-Denis. La République française a plus que jamais besoin de symboles républicains, notamment en matière d'éducation. La Maison d'éducation de la Légion d'honneur, qui accueille uniquement des jeunes filles de la classe de la seconde aux classes préparatoires, est un exemple d'excellence républicaine, comptant parmi les meilleurs lycées de France. Cet établissement est un exemple de reconnaissance républicaine puisqu'il recrute, depuis sa création en 1809, des descendants de décorés de la Légion d'honneur, mais également de décorés de la Médaille du mérite et de la Médaille militaire depuis 2005, honorant ainsi toutes les victimes tombées à la guerre ou sous la folie des attentats. Enfin, la Maison d'éducation de la Légion d'honneur est un exemple de solidarité républicaine puisqu'elle accueille des jeunes filles issues de tous les milieux sociaux. On y croise évidemment des jeunes filles d'officiers mais elles évoluent aux côtés de jeunes filles d'agriculteurs ou même de chômeurs. Excellence républicaine, reconnaissance républicaine, solidarité républicaine : voilà autant de raisons pour la Région de soutenir les actions éducatives de cet établissement qui pourra ainsi bénéficier du dispositif d'aides sociales et de sécurisation, au même titre que tout autre lycée d'Île-de-France, à savoir l'acquisition de manuels scolaires, l'aide régionale à l'équipement, l'aide régionale à la demi-pension et aux frais de concours. Par sa singularité française, pour son excellence républicaine, nous sommes fiers, au groupe Centre et Démocrates, de voter en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

Madame PÉCRESSÉ reprend la présidence de la séance.

Mme la Présidente – La parole est à Madame FRANCKET pour le groupe UDI.

Mme FRANCKET (UDI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, la Maison d'éducation de la Légion d'honneur est une institution atypique du paysage scolaire français. Placée sous l'autorité du Grand Chancelier de la Légion d'honneur, elle est un établissement public d'enseignement général. Les professeurs y sont détachés de l'Éducation nationale et délivrent un enseignement conforme aux principes et programmes fixés par le ministère. Il est atypique aussi par sa situation géographique, formant avec la basilique, un îlot historique en plein cœur de Saint-Denis. Pour postuler, les candidates doivent être filles, petites-filles ou arrière-petites-filles de décorés de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire ou de l'Ordre national du mérite. Ce critère de recrutement prestigieux ne doit pas occulter la composition sociale hétérogène des effectifs. En effet, nombreuses sont les pensionnaires boursières et nous ne pouvons que saluer les recrutements visant à préserver cette mixité. La Maison de l'éducation de la Légion d'honneur est un établissement public d'excellence, une véritable institution française où la mixité est un symbole et qu'il faut aider et soutenir. La spécificité du statut de cet établissement fait qu'il ne peut en l'état bénéficier de subventions régionales, contrairement aux lycées privés sous contrat et aux lycées publics. Le rapport que vous nous proposez permet à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur d'être éligible aux dispositifs d'aides sociales, de sécurisation et de politiques éducatives dans les mêmes conditions que les lycées franciliens privés sous contrat d'association. Il n'existe aucune raison pour que les jeunes filles inscrites dans cet établissement ne puissent bénéficier d'aucune aide financière du fait de la spécificité de son statut. Inscrire l'aide pour ces familles contribue à respecter leur liberté, l'égalité et à lutter contre les discriminations. Nous voterons donc en faveur de ce rapport.

Mme la Présidente – Merci, Madame FRANCKET. La parole est à Madame PIGANEAU pour le groupe LR.

Mme PIGANEAU (LR) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, depuis le début du mandat, vous vous efforcez d'attribuer les aides à nos lycées de façon plus juste. Cela a commencé par le rétablissement des aides aux lycéens du privé. Aujourd'hui, vous nous proposez des aides à la rénovation et à l'extension des établissements privés sous contrat, sans oublier bien sûr toutes les aides aux lycées publics, en particulier au travers du grand plan lycées lancé en mars dernier. Ce rapport concerne le cas particulier d'un lycée public sous tutelle du ministère de la Justice et financé sur le budget du Président de la République à travers la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Je connais bien ce lycée puisque mes six filles y ont fait une grande partie de leurs études secondaires. C'est un lycée qui porte des valeurs essentielles, le sens de l'honneur, du courage, de la loyauté, du respect, de l'entraide entre élèves, un lycée où l'on apprend à vivre ensemble, quelle que soit son origine sociale ou religieuse, et en collectivité puisque toutes les élèves sont pensionnaires et où la modernité fréquente la tradition, avec souplesse mais aussi conviction et détermination. Un lycée où élitisme et mérite ne sont pas des gros mots, mais sont au cœur du projet éducatif. Les talents de chaque élève sont mis en valeur. Les enseignants éducateurs

ont le souci de tirer chacun vers le haut. Cette école de la République récompense les meilleures élèves sur le plan du comportement et des résultats scolaires, sportifs et musicaux par des médailles de bonne conduite et de travail, au cours de cérémonies de remise de prix dans toutes les matières. Cela peut paraître désuet, mais je peux témoigner que ces récompenses incitent à la progression. Le grand Jules FERRY y voyait un symbole essentiel où maîtres et élèves se retrouvent sur l'estrade, dans une célébration du travail, du comportement exemplaire et de la promotion par l'étude, l'effort et les bonnes actions. Preuve que cela fonctionne, 100 % des lycéennes ont le Baccalauréat et l'établissement frôle les 100 % de mentions. Les élèves y sont heureuses, épanouies et y forgent des amitiés indéfectibles.

Cette école est aussi profondément féministe. Comment ne pas l'être dans une école pensée et créée par un Napoléon visionnaire qui voulait donner une bonne instruction aux jeunes filles, souvent filles de ses grognards morts au combat, pour leur assurer des existences dignes et surtout indépendantes ? Par ailleurs, on y promeut les études scientifiques qui sont trop souvent délaissées par les filles dans d'autres lycées. En tant que professeur de mathématiques, j'y suis sensible.

Contrairement aux clichés véhiculés par certains, cette école accueille toutes les classes sociales. Seulement 6 % de jeunes filles viennent de familles de militaires et 31 % de cadre. Le coût de la pension est fonction du salaire des parents. Les familles les plus aisées payent une pension complète et les moins aisées ont accès à cette éducation de grande qualité, à un prix réduit, allant même jusqu'à l'exonération totale des frais de pension pour certaines. Dans l'enceinte de l'établissement, toutes les élèves sont au même niveau. Le port de l'uniforme permet de gommer les différences sociales. Toutes les jeunes filles ont les mêmes chances de la 6^{ème} à la Terminale. Nous pouvons vraiment parler d'une mixité sociale juste et réussie.

Pour toutes ces raisons, ce lycée doit bénéficier des mêmes aides de la Région que les autres lycées franciliens. C'est un signal fort où le seul critère d'inscription dans ce lycée est d'être fille, petite-fille ou arrière-petite-fille d'hommes et de femmes médaillés militaires ou décorés de la Légion d'honneur ou de la Médaille du mérite. En votant ce rapport, nous honorons donc aussi ceux que la France a décorés, comme l'avait souhaité son fondateur. Être aidées par la Région permet aussi à ces jeunes filles d'avoir des aides pour passer des concours, acheter des manuels scolaires et de bénéficier, comme tous les autres lycéens d'Île-de-France, d'une aide à l'équipement.

Mme la Présidente – Merci, Madame PIGANEAU. On peut penser ce que l'on veut de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur, mais il s'agit d'une institution de la République et ce qu'a dit Sylvie PIGANEAU est très juste. Des enfants boursiers, filles de militaires morts au combat vont dans cette institution. Les ricanements ne sont pas de mise lorsqu'il est question de la vocation sociale de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur. Je donne la parole à Madame BARJOU pour le groupe S&R.

Mme BARJOU (S&R) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, cette histoire est en fait pleine d'ambiguïté et cela depuis son origine. Je prendrai le contre-pied de Madame PIGANEAU qui vient d'intervenir. Si Napoléon a eu l'idée, en 1805, de créer un cursus d'enseignement pour les filles et jeunes filles afin de les élever dans l'amour de la patrie, la liberté, les devoirs civiques, familiaux, etc., nous aurions pu penser qu'il manifestait une belle avancée féministe, mais tel n'était vraiment pas l'ADN de l'empereur. Je rappellerais deux citations de Napoléon qui disait : « Élevez-nous des croyantes et non des raisonneuses ». « Il faut maîtriser la vanité qui est la plus active des passions du sexe ». Deux siècles plus tard, l'institution est peut-être restée dans cette tradition, avec en particulier la non-mixité, une discipline très forte et le goût de l'excellence très poussé. Deux établissements ont été créés, un collège à Saint-Germain-en-Laye et le lycée à Saint-Denis, dans le cloître de l'ancienne Abbaye royale, dans des locaux tout à fait exceptionnels. Il y a donc une ambiguïté première sur l'objet de cet enseignement.

Une autre ambiguïté concerne l'aspect juridique. Le lycée est un établissement d'un genre particulier. Je rappelle qu'il est un établissement public, soit une personne morale de droit public. Nous ne comprenons pas pourquoi vous incluez votre dispositif dans celui qui concerne les lycées privés. La raison en est peut-être que la devise inscrite au fronton de cet établissement, à la différence des lycées publics, n'est pas « Liberté, égalité, fraternité », mais « Honneur et Patrie ». L'établissement accueille 430 lycéennes, des étudiantes post-Bac qui font Khâgne, Hypokhâgne et des études de commerce international. Il faut être décoré, comme vous l'avez rappelé, mais le flou est entretenu sur le nombre de jeunes filles qui vient de la part des décorés civils. J'ajoute que les frais de scolarité sont très importants, plus de 2 000 euros à l'année, sans compter les dépenses liées aux uniformes.

Nous ne comprenons pas bien l'intérêt de ce rapport. Vous voulez faire bénéficier ce lycée d'aides sociales, dans le cadre de la valorisation de vos actions en direction des lycées privés. Ce rapport que vous nous présentiez comme anodin soulève en fait beaucoup de questions et de critiques de notre part.

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ pour le groupe FdG.

Mme MALAISÉ (FdG) – Décidemment, la vision de l'éducation que vous développez aujourd'hui renvoie vraiment à un projet de société qui privilégie l'élitisme, l'entre soi et la reproduction des élites. La recherche de l'intérêt général est donc bien loin, l'égalité d'accès à l'éducation rarement ou jamais prise en compte. Soyons clairs. Si la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis est effectivement une structure publique, ses codes, son fonctionnement, son recrutement et sa non-mixité affichée s'apparentent à une structure scolaire privée d'un autre temps, bien révolu pour la grande partie de nos

concitoyens. Il est d'ailleurs incroyable qu'une structure aussi désuète puisse subsister encore aujourd'hui. Ce n'est pas en s'accrochant aux modèles du passé, comme c'est aussi le cas avec la Fondation Espérance Banlieue, que vous pourrez entrer dans la modernité. Bien au contraire, il s'agit d'un grand bond en arrière qui a de quoi désespérer les tenants d'une école publique de qualité pour toutes et tous. Cela est d'autant plus inouï qu'elle se situe à Saint-Denis, une ville où les inégalités scolaires sont parmi les plus tendues de notre région, où la situation dans certaines écoles est telle que les parents d'élèves ont malgré tout su garder leur humour et ont monté un ministère des bonnets d'ânes pour rappeler l'urgence de la situation, les défaillances de l'Etat sur ce territoire pour faire face au non-remplacement des enseignants absents. Faut-il rappeler que les élèves perdent près d'une année de leur scolarité par l'absence d'enseignants en Seine-Saint-Denis ? Cet élément est important car, en matière de lycées, la Région devrait intervenir de manière à résorber les inégalités en s'appuyant sur un PPI concerté et co-construit, qui prenne en compte les spécificités matérielles et scolaires des établissements, mais aussi les particularités démographiques et économiques des territoires. L'argent public doit être dépensé selon des critères précis si nous voulons éviter tout clientélisme. En aucun cas, l'institution régionale n'est là pour répondre à une demande expresse du Grand Chancelier, aussi respectable soit-il. Répondrez-vous de la même manière au proviseur du lycée Suger quand il vous demandera des moyens matériels et humains en urgence ? Serez-vous aussi conciliante avec les proviseurs des lycées situés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et qui n'ont pas pu intégrer le PPI malgré leurs multiples demandes ?

Mme la Présidente – Vous ne manquez pas de culot ! Je vous rappelle qu'une Vice-Présidence Front de Gauche a été, durant les six dernières années, en charge des lycées qui sont dans cet état grâce au Front de Gauche. Merci, le Front de Gauche ! Madame TROUSSARD, vous avez la parole pour le groupe FN.

Mme TROUSSARD (FN) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, j'avoue avoir été moi aussi interloquée par les propos qui viennent d'être tenus du côté gauche de l'hémicycle. Au Front National, nous sommes pour la valorisation du mérite et de l'excellence, à l'heure où les bien-pensants nous vantent leur pseudo-égalité. Nous approuvons donc votre initiative. En outre, nous nous félicitons du soutien régional à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis. Comme il est indiqué dans le rapport, ce soutien permettra, dès la rentrée 2017, que cet établissement soit éligible aux dispositifs d'aides sociales et de sécurisation, dans les mêmes conditions que les lycées franciliens privés sous contrat.

La Légion d'honneur a été créée en 1802 et non en 1805, par la volonté du Premier Consul Napoléon Bonaparte. Elle a été construite dans un contexte hostile car, à l'époque, Napoléon Bonaparte était tout à fait conscient de la nécessité de rétablir un système complet de récompenses, inspiré des anciens ordres honorifiques balayés par la Révolution, mais respectueux de l'égalité entre tous les citoyens. Son objectif était à l'époque de réconcilier les Français, épuisés par des années d'instabilité politique et de conflits militaires, de fédérer autour d'un idéal commun, l'honneur individuel, ainsi que l'honneur national et d'unir le courage des militaires au talent des civils, comme un symbole fort d'un État puissant et unifié. La Légion d'honneur est la plus haute distinction française et l'une des plus connues au monde. Elle est une source de fierté inestimable pour les récipiendaires et leurs proches, ainsi qu'un exemple de civisme rendu public. Dans un vaste brassage républicain, la Légion d'honneur traduit le kaléidoscope des mérites de la société française sous toutes leurs formes. Qu'il soit militaire, mais aussi sportif, prix Nobel, industriel, chanteur ou bénévole associatif, chaque citoyen ayant démontré des mérites imminents, quel que soit le domaine d'expression de ce mérite, peut être distingué par la Légion d'honneur. Aujourd'hui plus que jamais, notre société est victime de la dégradation et de la perte de l'identité culturelle, marquée par l'affaiblissement des vraies valeurs républicaines. À travers son soutien aux actions éducatives mises en œuvre par la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis, ce rapport donne un nouveau souffle aux valeurs de mérite et d'excellence, épousant parfaitement la tradition républicaine. En ces temps difficiles pour la France et plus particulièrement pour notre région, ce rapport fait vraiment du bien. Je vous remercie.

Mme la Présidente – La parole est au groupe EELVA, Madame RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, en ce qui me concerne, j'ai toujours été dubitative sur les droits attribués aux descendants de ceux qui ont eu des mérites. Personnellement, je pense que chacun doit bénéficier de ce qu'il a construit soi-même. Dominique BARJOU a dit très intelligemment que cette école de la Légion d'honneur porte un aspect quelque peu suranné et des grands principes très datés. Parce que son père, son grand-père ou son arrière-grand-père aurait été un héros de notre nation, alors, un individu pourrait bénéficier *ad vitam* de largesses de la République. D'ailleurs, seules les filles pourraient en bénéficier, ce qui est très intéressant. Comme vous êtes également Vice-présidente en charge de la culture, je vais vous parler culture. J'évoquerai un magnifique roman qui est devenu ensuite un roman graphique, écrit par Pierre CHRISTIN et dessiné par Annie GOETZINGER qui est une ancienne Demoiselle de la Légion d'honneur. Je pense que la lecture de ce roman graphique absolument magnifique vous éclairerait sur ce que sont véritablement les objectifs de cette Maison d'éducation de la Légion d'honneur auprès de ces jeunes filles. Je rejoins Céline MALAISÉ, je souhaiterais que l'État revoie ses codes sur la manière de remercier les enfants de ceux qui se sont donnés pour la Nation. Le moment est peut-être venu de réfléchir à ces questions, alors que vous intégrez les aides qui pourraient être données aux lycéennes de ce lycée à l'intérieur de dispositifs destinés aux lycées privés. Soit on considère que la République récompense un certain nombre d'enfants de parents méritants et elle récompense alors tous les enfants, garçons et filles. Elle pourrait alors inscrire au fronton

de cet établissement « Liberté, égalité, fraternité ». Soit on considère que ce lycée est différent et il n'a pas sa place dans les dispositifs de la Région Île-de-France. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame RUFET. Je voudrais juste que nous soyons bien clairs. La Vice-présidente l'a sans doute expliqué très clairement mais certains ne veulent peut-être pas l'entendre. En réalité, la demande qui nous a été faite concerne les enfants boursiers de la Maison de la Légion d'honneur, afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes aides sociales que les enfants boursiers des lycées privés, de l'aide à la cantine scolaire, de l'aide aux manuels scolaires et surtout, de l'aide pour passer les concours. Vous avez souri sur la question de l'émancipation des jeunes femmes mais un certain nombre d'entre elles formées à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur passent des concours prestigieux, très coûteux. Or, comme vous le savez, dans les lycées publics, il existe des aides pour passer ces concours, que nous avons étendues aux lycées privés. La Maison d'éducation de la Légion d'honneur est un établissement totalement spécifique. La Région n'est pas responsable de la Légion d'honneur, mais le Premier Ministre. Vous pouvez vous adresser à lui. Nous ne sommes pas non plus responsables de l'Éducation nationale mais le ministre de l'Éducation nationale. Vous pouvez vous adresser à lui. Vous pouvez vous adresser au Président de la République pour changer les règles de fonctionnement de cette maison prestigieuse de la Légion d'honneur. Pour notre part, nous ne pouvons pas changer les règles. Nous constatons que cet établissement fonctionne pour certains boursiers dont les parents ont eu la Légion d'honneur. En général, il s'agit d'enfants de militaires, soit morts au combat, soit médaillés au combat. Pour ces enfants, nous devons mettre en place des aides aux concours, à la cantine et aux manuels scolaires, et nous allons mettre en place ces aides sociales.

J'ajoute que nous assimilons la Légion d'honneur aux établissements privés parce qu'elle n'est pas un établissement public relevant de l'Éducation nationale. Nous ne pouvons donc pas l'inscrire dans le même régime que les établissements publics. Il n'est pas question pour la Région de rénover le cloître de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis, ce qui représenterait des dépenses absolument énormes. En revanche, nous voulons, comme pour les lycées privés, participer aux dépenses de sécurisation de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur qui nous sont demandées parce qu'il y a des intrusions. L'établissement se trouve en effet à 500 mètres du lycée Suger, Madame MALAISÉ. Je connais bien ce territoire pour avoir moi-même vérifié, avec le maire de Saint-Denis, où nous pouvions poser les caméras que, pendant des années, les maires communistes successifs de Saint-Denis ont refusé de poser sur le parvis du lycée Suger parce qu'il se trouve dans le quartier du Franc-Moisin et parce qu'ils ne voulaient pas installer la vidéo-protection dans ce quartier. Maintenant, il y aura de la vidéo-protection face au lycée Suger grâce au nouveau maire et avec l'argent de la Région. Il y aura aussi de la vidéo-protection au cloître de la Légion d'honneur, à proximité de la basilique de Saint-Denis, afin de protéger tous les lycéens de la même façon en Île-de-France. Merci.

Nous passons à l'examen de la délibération. Je mets au vote l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : FdG

ABSTENTION : S&R, EELVA

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : FdG

ABSTENTION : S&R, EELVA

ABSENTS : RCDEC, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3
POUR : LR, UDI, FN, CD
CONTRE : FdG
ABSTENTION : S&R, EELVA
ABSENTS : RCDEC, NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ? Non. Monsieur CECCONI.

M. CECCONI (UDI) – Madame la Présidente, nous demandons un scrutin public, dans un souci de transparence et afin que mes collègues puissent assumer les propos insensés que j'ai entendus tout au long de ce débat.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur CECCONI. Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Le scrutin est ouvert. J'appelle Messieurs des GAYETS et GIAFFERI pour scruter. Avis favorable de l'Exécutif sur sa propre délibération. Le scrutin est clos.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-108

Scrutin public
VOTANTS : 138
POUR : 100
CONTRE : 25
ABSTENTION : 13
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie la Vice-présidente et nous passons à la politique de la ville avec Monsieur KARAM. Madame MALAISÉ, vous avez la parole.

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Présidente, l'ordre du déroulé connaît des changements. J'ai compris que vous aviez des difficultés à faire en sorte que vos Vice-présidents soient à l'heure définie. Cela n'est toutefois pas sans poser des difficultés au fonctionnement des groupes politiques. Il serait donc préférable d'essayer de minimiser les changements.

Mme la Présidente – Je crois que cela sera réglé en juillet, Madame MALAISÉ, au moins fin septembre. Monsieur KARAM, vous avez la parole.

CR 2017-093 : UNE POLITIQUE DE LA VILLE RÉNOVÉE.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Nous vous proposons d'adopter un rapport cadre qui définit une nouvelle politique régionale en matière de politique de la ville. Comme vous le savez, le dispositif politique de la ville s'inscrit pleinement dans le programme de la mandature « Région solidaire » et dans la continuité de toutes les actions et délibérations que nous avons votées depuis notre installation. Nous poursuivons ainsi la mise en place de nos priorités en matière de sécurité, d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, d'éthique, de transmission des valeurs de la République, de la citoyenneté et de la laïcité. Nous abrogerons donc le règlement d'intervention de la politique de la ville précédent datant du 12 février 2015.

Ce nouveau soutien régional s'inscrit dans le cadre des 75 contrats de ville et des thèmes et axes retenus, à savoir valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité. Notre approche spécifique dans les quartiers propose de cibler l'intervention régionale autour de trois thématiques, d'une part le renforcement de la cohésion sociale et territoriale, d'autre part la défense des valeurs de la République et de la citoyenneté et enfin la place des femmes dans l'espace public. Cet engagement marque la volonté de l'Exécutif régional, de la Présidente Valérie PÉCRESE et de moi-même de faire de l'Île-de-France une région exemplaire en matière de cohésion sociale et territoriale. L'égalité des territoires est devenue notre priorité, avec la volonté de recoudre le lien entre les quartiers et leurs habitants et de mener une lutte efficace contre les fractures territoriales. C'est en particulier le cas de la réussite des jeunes qui est la clé de la restauration des liens sociaux, mais aussi un moteur de développement régional.

Le nouveau dispositif régional en matière de politique de la ville intégrera donc, dans l'appel à projet, le soutien aux actions de lutte contre le décrochage et le soutien à la réussite scolaire, celles qui favoriseront la maîtrise de la langue française, qui est la clé de l'intégration et de l'insertion professionnelle, ainsi que les projets qui développeront le lien social au sein des quartiers en politique de la ville et avec les autres territoires franciliens.

Nous voulons aussi que la Région soit exemplaire en matière de défense des valeurs de la République et de la citoyenneté. Nous entendons promouvoir et faire respecter les valeurs de la République et le principe de laïcité dans tous les champs de notre intervention. Tel est le sens de la charte que vous avez adoptée le 9 mars 2017. Dans les quartiers populaires, un effort particulier sera mené pour renforcer la cohésion sociale et promouvoir les initiatives citoyennes, pour réaffirmer la force des valeurs de la République. Un certain nombre de principes, comme la neutralité de l'espace public et l'égalité entre les femmes et les hommes, seront défendus. Seront donc soutenus les projets qui visent à agir dans le cadre d'actions judiciaires contre ceux qui ont des discours ou des pratiques contraires aux valeurs de la République. Des outils juridiques seront mis en place, telles que la permanence de juristes et des actions en justice. Nous encouragerons aussi les actions qui favorisent l'exercice de la citoyenneté en tant que tel, comme des actions qui facilitent la prise de responsabilités associatives ou encore des actions de participation des habitants, des actions d'éducation à la citoyenneté en faveur des jeunes.

Enfin, le troisième et dernier volet concerne les droits des femmes dans les quartiers, afin que la Région soit exemplaire sur ce sujet. Nous sommes totalement en cohérence avec la grande cause régionale 2017, voulue par la Présidente Valérie PÉCRESE, la lutte contre les violences faites aux femmes. Je tiens à souligner le travail réalisé par Marie-Pierre BADRÉ sur ces sujets. La Région fait donc de la place des femmes dans l'espace public, au sein des quartiers en politique de la ville, une priorité. C'est pourquoi l'Exécutif régional a fait le choix de réorienter les crédits spécifiques de la politique de la ville en faveur de ces objectifs. Ces nouvelles orientations entendent ainsi inverser la tendance qui faisait des hommes les principaux bénéficiaires des aides publiques laissant se développer un état de fait qui bafouait la liberté des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous voulons favoriser la mise en réseau du secteur associatif sur ces questions et soutenir les projets qui apportent des réponses en la matière. Pour se déplacer et s'approprier la ville, les femmes adoptent nombre de tactiques d'adaptation et de contournement. La pratique des espaces de la ville par les femmes se voit contrainte par des murs invisibles. Des zones et des temporalités leur seraient interdites. Quant aux équipements publics sportifs ou culturels, que ce soit en termes d'investissements ou d'usages, nous constatons une prédominance des loisirs masculins. Nous pourrions citer l'exemple des stades, des terrains de foot ou des skate-parks qui sont construits principalement pour les garçons et dans lesquels les filles n'ont pas droit de présence. Parfois, elles peuvent même être exclues de ces équipements. L'évaluation des dépenses publiques en fonction du public destinataire final féminin ou masculin pourrait permettre la création d'équipements ouverts à tous où les stéréotypes ne seraient pas renforcés.

Face à ce constat d'inégalité d'usage des espaces urbains, particulièrement marqué dans les quartiers de la politique de la ville, nous nous engageons, dans le cadre des contrats de ville, à financer des actions qui permettent un rééquilibrage, une réappropriation, un meilleur partage de l'espace public. Nous renforcerons également l'action que nous avons déjà initiée en matière de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, quel que soit leur âge : le harcèlement, le cyber-harcèlement, les violences physiques et sexuelles, les violences intrafamiliales, le proxénétisme, les mutilations sexuelles, le mariage forcé, l'enfermement au domicile, le port du voile intégral forcé, les restrictions de circulation et de présence dans l'espace public, les violences patrimoniales, notamment l'interdiction de travailler et de disposer de moyens de paiement et la captation des biens ou encore, pour les plus jeunes, l'abandon de scolarité imposé.

Nous vous demandons donc de voter cette délibération qui ouvre aujourd'hui des champs réellement innovants dans le cadre de la politique de la ville.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur KARAM. L'avis de la commission des sports est favorable. Quel est l'avis de la commission des finances ?

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des finances : **le rapport n'a pas été mis aux voix***

Mme la Présidente – Nous avons une motion de renvoi en commission n°2 du Front de Gauche.

Motion de renvoi en commission n°2 (FdG)

M. CAMARA (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, pour le groupe Front de Gauche, la politique de la ville telle qu'elle est déployée dans ce rapport pose plusieurs problèmes, à commencer par une trop grande stigmatisation des habitantes et des habitants des quartiers en politique de la ville. Le choix des axes stratégiques que vous avez privilégiés en dit long sur votre vision des quartiers populaires, mais j'y reviendrai lors de la discussion générale.

Un autre point nous pose problème, celui de la place réservée aux petites associations locales. Elle est inexistante. Ce rapport fait en effet l'impasse sur leur rôle au sein des quartiers situés en politique de la ville, alors qu'elles maillent notre territoire. Dans le plan de sauvegarde des associations franciliennes que nous avons présenté en octobre dernier, nous nous alarmions de la diminution du soutien public à l'action du monde associatif auprès de nos concitoyennes et nos concitoyens et nous rappelions que les petites associations locales maillant avec finesse tous les territoires sont les plus touchées par votre budget et par votre politique. Il est donc urgent de soutenir toutes les associations locales en arrêtant de focaliser l'intervention régionale sur les seules têtes de réseaux. Ce rapport ne le permet pas.

Enfin, nous nous opposons au changement de gouvernance qui accordera à notre seule collectivité l'attribution des aides régionales, alors qu'auparavant les EPCI étaient maîtres d'œuvres. Pour nous, au même titre que les associations, les EPCI détiennent une connaissance du terrain dont la Région ne peut ni ne doit s'affranchir.

C'est pourquoi nous proposons un renvoi en commission. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Je propose que nous examinons simultanément les deux autres motions de renvoi en commission. Madame COSSE.

Motion de renvoi en commission n°3 (RCDEC)

Mme COSSE (RCDEC) – Merci, Madame la Présidente. Vous avez, Monsieur le Vice-président, rappelé combien il était important de défendre une politique de la ville et nous nous étonnons que ce rapport, comme tant d'autres, ne soit pas arrivé dans les délais de convocation classiques de la séance. Nous estimons que nous ne pouvons pas examiner un tel rapport dans un délai si court. Nous demandons donc un renvoi en commission afin que ce rapport puisse être mieux travaillé.

Mme la Présidente – Merci. Nous passons à la troisième motion de renvoi EELVA. Monsieur DAMERVAL.

Motion de renvoi en commission n°4 (EELVA)

M. DAMERVAL (EELVA) – Madame la Présidente, je ne ferai que reprendre les propos des deux précédents interlocuteurs, Emmanuelle COSSE et Lamine CAMARA pour vous demander aussi un renvoi en commission, notamment pour des délais beaucoup trop courts. Ce rapport n'est pas conséquent par rapport à un sujet qui est si important.

Mme la Présidente – Merci pour votre brièveté. La parole est au Vice-président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. J'en appellerais au rejet de ces trois motions de renvoi. Monsieur CAMARA, il me semble que vous avez une vision stroboscopique de l'action régionale et je vous invite à suivre en continu nos actions. D'abord, je ne vois pas où se situe le caractère stigmatisant. Nous prenons en compte un certain nombre de problématiques existantes et nous y apportons des réponses. Le pire serait de mettre la tête sous le sable, de refuser de voir la souffrance de certaines femmes, de certains habitants dans ces quartiers et d'éviter ainsi de leur apporter des réponses. Nous voulons aujourd'hui répondre aux préoccupations de nos compatriotes.

Quant aux associations locales, Monsieur CAMARA, comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, nous pouvons évidemment accepter des interventions locales puisque nous avons un montant maximum de 5 000 euros. Des grandes associations et têtes de réseau ne postuleront pas pour 5 000 euros. Nous regarderons le caractère innovant des projets, ceux qui se situent dans le cadre de nos préoccupations, sur les trois items que nous avons développés. Chaque projet sera examiné dans ce cadre, Monsieur CAMARA.

S'agissant des deux remarques de Mme COSSE et de M. DAMERVAL, vous avez raison, mais les textes prévoient qu'en cas d'urgence, le délai prévu peut être abrégé par la Présidente sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Ce rapport vous a été adressé dans le cadre de l'urgence. Il a été présenté à la commission thématique le 10 mai 2017. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer vos motions de renvoi, sans quoi j'en appellerais à leur rejet.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Elles sont maintenues. Je mets aux voix la motion de renvoi n°2 Front de Gauche. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi en commission n°2 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix la motion de renvoi n°3 RCDEC. Monsieur DAMERVAL.

EXPLICATION DE VOTE

M. DAMERVAL (EELVA) – Quel est le caractère urgent de cette délibération, Monsieur KARAM ?

Mme la Présidente – Nous venons de vous expliquer qu'il fallait absolument que nous passions ces projets sachant que les associations les attendent depuis un an. Je crois que nous vous avons déjà amplement répondu. Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Nous mettons aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi en commission n°3 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENTS : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour la motion de renvoi n°4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi en commission n°4 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENTS : NI

REJET

Mme la Présidente – J'en profite pour saluer la nouvelle mission qui a été confiée à Marie-Pierre BADRÉ sur la place de la femme dans l'espace public régional. Sachant que beaucoup de controverses sont intervenues sur des lieux interdits aux femmes, il nous semble qu'il est important que la Région s'intéresse au fait que les femmes bénéficient de la libre circulation dans tous les espaces de la région. Nous avons donc confié cette mission à Marie-Pierre, en lien avec la délégation à l'égalité femmes-hommes. Je vous invite tous à y participer. Merci, Marie-Pierre.
Nous passons à la discussion générale. Madame Chau VAN.

Discussion générale

Mme VAN (CD) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, parmi les engagements forts de notre majorité, la question d'une région réconciliée est importante. Nous voulons également une région citoyenne et solidaire. Éluë de la Seine-et-Marne, je me félicite donc que l'Exécutif régional ait mis au rang de ses priorités le bien vivre ensemble, à travers, par exemple le réseau Élus Solidaires. Ces initiatives sont nécessaires pour partager et échanger sur la politique d'entraide et de cohésion sociale. Sur ce chapitre de la cohésion sociale et de la solidarité, permettez-moi d'évoquer un certain nombre d'actions déjà mis en place dans les territoires d'Île-de-France, notamment à Marne et Gondoire avec les rencontres artistiques comme le « Printemps des paroles » ou le projet DEMOS, Dispositif d'Éducation Musicale Orchestral à vocation Sociale, qui permet aux enfants éloignés de la musique de s'initier à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Toutes ces rencontres artistiques marquent l'identité d'un territoire, rassemblent les citoyens, afin de créer des liens entre eux, mais notre mission d'élu est d'aller plus loin pour encourager les initiatives associatives afin de renforcer les liens et de créer les conditions d'un véritable vivre ensemble. Je pense évidemment aux actions prioritaires de la lutte contre le décrochage et le soutien scolaire qu'il faut en effet placer, comme vous le faites, au cœur du dispositif régional en matière de politique de la ville.

Membres de l'Alliance des Français Asiatiques (ALFA), nous avons ainsi pour projet l'accompagnement à une meilleure intégration de tous, en développant des actions favorisant un exercice réel de la citoyenneté, en formant les apprenants pas seulement à l'acquisition de la langue française. C'est une condition essentielle dans un processus individuel d'intégration. Savoir écrire, lire, comprendre et s'exprimer doit être un droit essentiel du citoyen, mais également adopter ses institutions, ses principes et ses valeurs.

Je souhaite évoquer enfin la place des femmes dans l'espace public. Ce sujet doit être, pour notre région, mais bien plus largement pour notre pays tout entier, un sujet de préoccupation et d'action constante. Les violences, le harcèlement, l'enfermement, tous ces procédés qui rabaissent la femme et insultent notre principe d'égalité, la plus grande des valeurs républicaines, doivent être systématiquement combattus et traqués. C'est l'honneur de notre pays non seulement d'affirmer ce principe, mais de lui donner un sens concret et quotidien. Nous saluons donc cette volonté de l'Exécutif d'accompagner les associations, les partenaires sociaux afin de parfaire le vivre ensemble auquel nous sommes tous attachés. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame MOLLARD-CADIX.

Mme MOLLARD-CADIX (UDI) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, avec ce rapport consacré à la rénovation de notre politique de la ville, nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape dans le déploiement de nos politiques de cohésion sociale et territoriale. En effet, comme il a été rappelé, première région française, première région d'Europe selon nombre d'indicateurs, l'Île-de-France est certes une région diverse, mais elle est aussi une région que quinze années de gestion socialiste ont laissée profondément fracturée en certains points de son territoire. Là est donc tout le sens des initiatives prises depuis le début de la mandature pour réconcilier entre eux l'ensemble de nos territoires. Concrètement, il s'agit donc aujourd'hui de recentrer notre politique de la ville autour de trois grandes priorités : la lutte contre les fractures sociales et territoriales, le développement de la citoyenneté et la promotion de nos valeurs républicaines, la restauration de la place des femmes dans l'espace public. Ces chantiers constituent d'ores et déjà autant de fils rouges de l'action de notre majorité régionale. Si les objectifs sont clairs, la tâche demeure immense en certains points de notre territoire. C'est pourquoi je forme le vœu que chaque projet, chaque association soutenue, chaque euro dépensé soit véritablement un euro utile pour les Franciliens exposés à ces fractures.

Je veux souligner aussi la priorité donnée à la lutte contre toutes les formes d'inégalités dans l'accès à l'emploi et le choix d'agir en profondeur sur l'ensemble de ses déterminants, c'est-à-dire en agissant dès l'école, en soutenant les associations qui luttent contre le décrochage scolaire. Le débat que nous avons aujourd'hui est donc d'une rare importance car l'enjeu en cause est bien de donner une consistance et une matérialité à une promesse républicaine trop longtemps restée lettre morte. N'en doutons pas, lorsque les femmes se voient chassées de l'espace public, la République s'efface et avec elle le projet de société que nous avons tous ici en partage. Cette nouvelle politique de la ville permettra donc de réorienter une partie de nos crédits

dans leur direction. Ce geste utile est en réalité indispensable. Il permettra au surplus de conforter nos interventions en matière de lutte contre toutes les formes de violences infligées aux femmes.

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, pour toutes ces raisons, le groupe UDI votera en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame CARILLON.

Mme CARILLON (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, le résultat de l'élection présidentielle nous montre à quel point notre pays est divisé, préoccupé et laisse un climat de grande anxiété. Nous avons été élus pour réparer les nombreuses inégalités qui fracturent notre territoire. Malheureusement, la région monde à laquelle nous appartenons, son attractivité et son dynamisme laissent pour autant de nombreux Franciliens de côté. Si Paris et de nombreuses villes ont voté en faveur des candidats qui se sont inscrits dans un cadre républicain, le vote en faveur de l'extrême-gauche dans les quartiers populaires et de l'extrême-droite dans les zones rurales doit être pris en compte comme un cri d'alarme. Il est donc de notre devoir de ne pas rester sourd face à lui et de prendre en compte cet appel pour éviter de voir l'avènement du populisme dans notre pays.

Je dois donc saluer, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, au nom du groupe Les Républicains, la responsabilité que vous prenez en nous opposant ce rapport aujourd'hui. Il s'inscrit avec force dans nos priorités régionales déjà largement engagées pour une région réconciliée en matière de cohésion sociale et territoriale, de sécurité, d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations, d'éthique, de défense et de transmission des valeurs républicaines, de citoyenneté et de laïcité. Pour de nombreuses villes franciliennes, les différents programmes de rénovation urbaine ont réussi à changer l'esthétisme des quartiers. On y vit mieux. On se comporte mieux dans un quartier où l'on se plaît à vivre. Pour autant, la seule rénovation ne peut permettre de répondre aux besoins exprimés par de nombreux habitants d'une prise en compte plus globale des problèmes vécus au quotidien.

Dans le cadre de 75 contrats de ville rénovés, conclus entre la Région et les EPCI, l'intervention régionale dans les quartiers ciblera trois priorités au travers d'appels à projets : la lutte contre la fracture sociale et territoriale, le développement de la citoyenneté et des valeurs de la République et la restauration de la place des femmes dans l'espace public. Notre combat en faveur de l'égalité des territoires, afin de leur permettre de bénéficier du même dynamisme, des mêmes chances et d'investissements équitables, est une priorité pour notre majorité depuis les premiers jours de notre mandature. Guidés par la volonté de recoudre le lien entre les quartiers et leurs habitants et de mener une lutte efficace contre les fractures sociales, nous voulons porter une attention particulière à la réussite des jeunes. Les inégalités en matière de décrochage scolaire et les nombreuses difficultés vécues ou ressenties dans l'insertion professionnelle ne sont plus à démontrer. C'est donc avec détermination que l'Exécutif régional s'engage pour créer des conditions qui permettront à chaque jeune de bénéficier de moyens suffisants pour se construire un avenir fait de réussites, tant dans sa formation que dans l'accès à l'emploi. C'est pour répondre à ces insupportables inégalités que le nouveau dispositif régional en matière de politique de la ville intégrera dans l'appel à projet le soutien aux actions de lutte contre le décrochage scolaire, le soutien à la réussite scolaire et le soutien aux actions qui visent à favoriser la maîtrise de la langue française, clé de l'intégration à notre société. Enfin, les actions qui permettent de tisser des liens entre les habitants, pour favoriser une bonne entente de voisinage, seront soutenues.

Nous entendons également rester fermes et déterminés dans la défense des valeurs de la République et dans la promotion de la citoyenneté dans les quartiers franciliens. Si la mise en place de la charte de la laïcité, que nous avons votée le 9 mars dernier, permet à la Région de promouvoir et de faire respecter nos valeurs communes dans ses nombreux champs d'intervention, il nous semble important de renforcer et conforter ce dispositif par un nouvel appel à projet auprès des associations. De cette manière, nous souhaitons pouvoir soutenir des projets de création d'espaces de débat, d'échange et de partage, pour que chacun puisse s'approprier la participation à la vie de la cité. Il est également de notre devoir de ne pas faire preuve de naïveté. Il est donc de notre responsabilité de permettre aux acteurs locaux associatifs de se former pour faire face à ceux qui tiennent des discours ou qui font preuve d'actes qui portent atteinte aux valeurs de la République.

M. NASROU remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

M. NASROU (Président) – Merci beaucoup Madame CARILLON. La parole est au groupe S&R. Madame VENEZIANO.

Mme VENEZIANO (S&R) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, nous voudrions nous réjouir, mais nous n'y parvenons pas. Nous voudrions nous réjouir de voir le nouvel Exécutif régional présenter un rapport cadre sur la politique de la ville, le premier de la mandature, 17 mois après votre prise de fonction.

Sans vous offenser, Monsieur KARAM, nous serions encore plus heureux de pouvoir avoir ce débat avec le Vice-président chargé de la politique de la ville qui n'est malheureusement même pas présent dans l'hémicycle au moment où nous abordons ces sujets.

Depuis décembre 2015, notre groupe a abordé très régulièrement ces sujets dans l'hémicycle, les fractures lourdes et les écarts criants qui minent notre région. À quelques kilomètres de distance seulement, les inégalités sont stupéfiantes. Neuilly-sur-Seine et Clichy-sous-Bois ne sont qu'à 28 kilomètres de distance, mais un monde, un gouffre insupportable les sépare. Faire reculer ces inégalités territoriales nécessite une volonté politique exceptionnelle à laquelle nous vous appelons depuis décembre 2015. Or votre rapport « Pour une politique de la ville renouvelée » nous interroge véritablement sur trois points.

La première interrogation porte sur votre choix d'un appel à projet. Il faut bien comprendre ce que signifie cet appel à projet. Jusqu'à ce jour, la programmation était faite pour chaque quartier par la commune ou regroupement de communes en partant du contrat de ville, des objectifs et des besoins propres à chaque territoire. Pourquoi abandonner ce système de *bottom-up* qui fonctionnait bien et qui faisait que les initiatives montaient du bas vers le haut ? Pourquoi choisir un système extrêmement centralisé d'appels à projets qui tuera les initiatives locales ? Nous sommes pour notre part persuadés que les maires, les élus, les associations, les habitants, les services de l'État en proximité sont vraiment les mieux placés pour élaborer cette programmation de la politique de la ville dans chaque territoire. Ce point est extrêmement important. Je rappelle que la Région est signataire des contrats de ville.

Notre deuxième interrogation porte sur votre choix de limiter le champ des possibles à seulement trois thématiques : cohésion territoriale, valeurs de la République, place des femmes dans l'espace public. Nous sommes bien sûr d'accord, mais pourquoi laisser de côté tout le reste ? Pourquoi ne pas retenir l'emploi ? Le taux de chômage dans les quartiers est de 24 % contre 10 % dans le reste des unités urbaines. J'ai regardé la programmation de la politique de la ville de 2016 et j'ai trouvé un très grand nombre d'actions tournées vers l'emploi, soit 600 000 euros sur les 2,4 millions d'euros de la programmation 2016. Dans mon arrondissement, le XIX^{ème}, je peux citer l'exemple d'une action de sensibilisation à l'entrepreneuriat, à la création d'entreprise qui a mobilisé 60 personnes. À Melun Val-de-Seine, un dispositif de formation, accompagnement et emploi aux métiers du numérique a réuni également 60 personnes. En Seine-Saint-Denis, à Rosny-sous-Bois, une action de retour à l'emploi pour les personnes ayant le moins d'opportunités a rassemblé 160 personnes par an pour un public senior. Toutes ces actions ne peuvent pas disparaître, nous en sommes bien d'accord. Or vous ne reprenez pas l'emploi dans vos thématiques, ce qui est une aberration.

Notre troisième interrogation porte sur vos choix budgétaires. Nous n'allons pas refaire le débat, nous l'avons eu longuement en janvier, mais vous avez plus que divisé par deux l'enveloppe des crédits dédiés à cette politique. Avec vous, les quartiers ont perdu trois millions d'euros en deux exercices. Il nous est difficile de croire que vous puissiez, avec ce budget extrêmement réduit, mener une véritable ambition pour nos quartiers populaires.

À ce stade, votre rapport nous interroge. Nous attendons la discussion sur les amendements et nous nous prononcerons.

M. NASROU (Président) – Merci, Madame VENEZIANO. La parole est au groupe Front de Gauche. Monsieur CAMARA.

M. CAMARA (FdG) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, le choix des axes stratégiques que l'Exécutif régional a choisi de mettre en exergue engage une vision des quartiers populaires sous un angle extrêmement négatif en pointant certaines personnes et certaines communautés de manière dramatique. Or la politique de la ville ne peut se cantonner à des axes aussi enfermant. Il faut au contraire amplifier les expériences positives qui ne cessent d'émerger sur ces territoires. Au groupe Front de Gauche, nous pensons que c'est là que l'avenir de notre région se construit. Sa jeunesse est une richesse à valoriser. La capacité de ses habitants à construire beaucoup avec peu et à inventer pour pouvoir répondre à des besoins délaissés par les secteurs publics comme privés doit être amplifiée. L'institution régionale doit être en capacité de participer financièrement à ces nouvelles pratiques, de les valoriser, voire de les étendre à d'autres territoires. Au contraire, vous préférez l'injonction à défendre des valeurs de la République tronquées ou encore cette vision des femmes dans les quartiers situés en politique de la ville, autrement dit les banlieues. Cette injonction ne saurait aller dans ce sens. Vous proposez au contraire de contrôler une population qui ne respecterait pas à vos yeux le cadre républicain.

Je reviens sur la question de la place des femmes dans l'espace public qui à lui seul résume l'ensemble du rapport. Cette question est en effet essentielle dans notre société actuelle. Elle est même un combat. Mais ce combat doit être livré sur l'ensemble des territoires de la République. L'espace public doit être ouvert à toutes les femmes et partout. Les quartiers populaires n'ont rien d'originaux en la matière. Nous refusons l'instrumentalisation du féminisme dans ce débat. Si les hommes se sentent ainsi en situation de dominer l'espace public, c'est qu'il est davantage construit par eux et pour eux.

M. NASROU (Président) – Merci beaucoup. La parole est au groupe Front National. Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Merci, Messieurs les Vice-présidents. Le rapport qui nous est présenté vise à redéfinir les grandes lignes de votre politique en faveur des quartiers propriétaires, terme pudique pour désigner ce que l'historien Georges BENSOUSSAN nomme « les territoires perdus de la République ». Ce texte est terrible parce qu'avec les euphémismes qui sont les vôtres, il révèle la démission et même la reddition de la République française dans certains territoires. Vous esquissez le constat, constat qui est d'ailleurs aussi votre bilan, que dans de nombreux quartiers d'Île-de-France, ce ne sont plus les lois françaises qui s'appliquent, mais des coutumes et des modes de vie violentes et rétrogrades qui portent atteinte aux libertés des femmes et à leur intégrité physique. « Mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde », disait CAMUS et comme toujours, vous vous contentez de dépeindre le mal sans jamais le nommer. Vous ne le nommez pas parce que le système de pensée auquel vous appartenez est terrorisé par l'absence d'amalgame, par les accusations de racisme de la gauche ou la stigmatisation de telle ou telle population.

En réalité, les pratiques barbares que vous décrivez dans ce rapport, s'agissant notamment du traitement infligé aux femmes dans certains quartiers, ne sont pas nôtres, mais ont pourtant droit de citer dans notre pays. En vérité, la haine des femmes, mais plus largement celle des Juifs, des homosexuels, de la France, de nos institutions, s'est banalisée chez nous, dans nos quartiers. Elle se revendique, s'assume et se diffuse dans l'impunité la plus totale, parfois même avec la bénédiction d'élus locaux clientélistes et sous les hurlements d'une gauche bien pensante qui ne supporte pas certaines vérités. Ce n'est pas l'aménagement du territoire qui est ici en cause, comme vous l'expliquez de manière assez hasardeuse dans la délibération.

M. NASROU (Président) – S'il vous plaît, la parole de M. LEGRAND est libre. Il est responsable de ses propos. C'est sa liberté, il en prend toute la responsabilité. Merci de laisser M. LEGRAND terminer son propos.

M. LEGRAND (FN) – Nous invitons tous nos amis bien-pensants de gauche à lire le dernier article du *Parisien* sur le quartier la Chapelle-Pajol. Il est paru sur internet il y a quelques heures et il sera demain dans la version papier. Cet article formidable explique que dans ce quartier, entièrement dominé par les migrants et les campements sauvages de clandestins, les femmes n'ont plus le droit de cité et en sont chassées. Ce n'est pas moi qui l'écris, mais la rédaction du *Parisien*. Allez donc traiter la rédaction du *Parisien* de fachos, de collabos, etc. Telle est la réalité de la vie de nos compatriotes sur nos territoires. Telle est la réalité en plein Paris et c'est de votre faute, la faute de votre politique.

M. NASROU (Président) – Je demande au groupe socialiste de respecter la parole d'un élu. Si vous considérez ces propos illégaux, vous faites une procédure en justice, mais il est illégal de traiter les gens de fascistes et d'invectiver un autre élu, comme le précise notre règlement intérieur. Il s'exprime, il est libre de ses propos. Je ne dis pas que ses propos me plaisent, mais notre règlement lui permet de s'exprimer et ne vous le permet pas pendant sa prise de parole. Merci. Poursuivez, Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Merci beaucoup. Nous invitons nos amis à aller faire un tour porte de la Chapelle.

M. NASROU (Président) – Je suspends la séance et je demande aux présidents de groupe de venir me voir s'il vous plaît.

La séance est suspendue à 19 heures 51 et reprise à 19 heures 57.

Madame PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Je demande à ce qu'il n'y ait plus d'insultes dans cet hémicycle. Nous donnerons des faits personnels à tous les conseillers régionaux qui s'estiment insultés. La parole est à M. LEGRAND et je vous demande de l'écouter avec respect car il est membre de notre Conseil régional. Tous les membres de notre Conseil régional ont le droit d'être écoutés, quelle que soit l'opinion que nous avons sur leurs propos, ce qui s'appelle l'écoute et le respect des personnes. Je ne connais pas la bienveillance, mais la gentillesse et la politesse. Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Je suis sûr que la suite vous plaira encore plus. Je disais donc que l'aménagement du territoire n'est pas ici en cause, comme vous l'expliquez de manière assez hasardeuse dans la délibération, pas plus que la ville et l'urbanisme qui sont – je vous cite – pensés pour et par les hommes. Ce sont en revanche certaines cultures étrangères qui sont pensées contre les femmes. Je ne crois pas qu'il faille créer des espaces d'échanges ou d'initiatives collectives ou même penser printemps pour enrayer une fracture qui n'est plus seulement économique et sociale, mais culturelle.

Une seconde chose m'a frappé à la lecture de ce rapport et cet élément m'apparaît lui aussi extrêmement révélateur de la faiblesse politique qui est la vôtre. Dans un texte qui prétend se poser en défenseur de nos valeurs, de notre citoyenneté, de notre identité, vous réussissez l'exploit de ne pas citer, ne serait-ce qu'une seule fois, le mot « France ». Je crois qu'il est

pourtant le point d'orgue car la négation de notre identité, de ce que nous sommes et le refus d'affirmer haut et fort nos valeurs nationales alimentent la fracture entre la France et certains territoires.

Mme la Présidente – Il faut conclure, Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Cette demande est relativement gonflée quand la moitié de mon temps de parole a été pris par les hurlements de nos camarades de gauche qui étaient gênés par la vérité que j'étais en train de leur donner.

Mme la Présidente – Il faut s'y attendre lorsqu'on tient des propos polémiques, Monsieur LEGRAND. Merci, Monsieur LEGRAND. La parole est à Mme COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, j'avais prévu d'intervenir sur ce rapport. Au-delà du fait que nous n'avons toujours pas compris l'urgence d'en discuter aujourd'hui, je voulais expliquer pourquoi le niveau de ce rapport était très loin de ce qu'appellent ces quartiers et notamment notre déception sur la politique que vous présentez pour ces quartiers dits en politique de la ville. Nous regrettons notamment que vos propositions sur la place des femmes dans l'espace public, notamment sur l'égalité, la prévention des violences et la lutte contre les violences faites aux femmes, soient présentées à l'occasion d'un rapport sur la politique de la ville, alors qu'il me semble que ces sujets ne relèvent pas de la politique de la ville. Ils sont des sujets de politique à eux seuls et il aurait fallu que cette discussion fasse l'objet d'un rapport autonome qui ne soit pas lié à des quartiers qui connaissent par ailleurs des difficultés sociales. Je rappelle qu'une femme sur trois meurt sous les coups de son conjoint par an. Vous laissez entendre que ces graves sujets ne se vivraient que dans les quartiers en politique de la ville, alors que les violences faites aux femmes, le harcèlement et le manque d'autonomie des femmes transcendent toutes les classes sociales, tous les quartiers, les villes, les zones très urbaines comme les zones périurbaines ou rurales.

J'aurais donc pu développer tous ces sujets, mais je ne vous cache pas qu'intervenir après l'orateur du Front National m'oblige à revoir mon intervention et à dire que je suis très heureuse que de nombreux Français se soient déplacés, lors du second tour de l'élection présidentielle, pour faire front contre le Front National. À entendre ce que je viens d'entendre, je me félicite de la lucidité de nos concitoyens qui ont compris qu'il était absolument nécessaire de se battre ensemble contre ce projet inadmissible. Ce soir, Monsieur LEGRAND, vous nous avez donné une lecture nationaliste des quartiers, ce qui est absolument inadmissible. Votre président de groupe vient à la tribune, dans une discussion officieuse, nous traiter de nazis rouges. Je le porte à l'assemblée pour faire comprendre le niveau de nos discussions. Les quartiers en politique de la ville sont nombreux en Île-de-France. Plus de 130 ont bénéficié d'une politique de rénovation urbaine. De nombreux quartiers ont des besoins d'aides publiques, de services publics pour répondre aux questions de la pauvreté, mais ces quartiers n'ont pas besoin de votre vision nationaliste, de vos propos et ces habitants n'ont pas besoin de vos insultes que vous avez portées aujourd'hui. Vous avez notamment insulté une partie des élus régionaux qui font partie de ces quartiers.

Mme la Présidente – Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je vais d'abord abonder dans le sens de mes collègues CAMARA, VENEZIANO et COSSE sur le fond de ce rapport. Dans sa forme, ce rapport est stigmatisant. Il est stigmatisant sur les mots et les individus. Ce rapport est aussi clientéliste parce que le modèle de comité de jury plutôt que la critérisation conduit de facto à l'arbitraire quotidien bien orienté. Vous touchez le fond avec cette délibération, sans ne rien proposer réellement sur l'égalité des territoires. Vous parlez de donner les moyens, mais les faits indiquent l'inverse. Vous limitez les champs d'intervention réels de la politique de la ville. Vous êtes contre les contrats de ville, ce qui pose un énorme problème, sachant que notre collectivité a signé ces contrats. En quoi allez-vous poursuivre la continuité de la collectivité régionale ? Allez-vous revenir sur les engagements pris par une collectivité, ce qui serait assez rare en matière de démocratie ?

Vous touchez le fond à réitérer une affirmation des valeurs de la République, mais oubliez toujours notre devise qui est « Liberté, égalité, fraternité ». Rien sur la liberté d'opinion et d'expression, sur la liberté de culte, la liberté d'entreprendre, la liberté de se syndiquer. L'égalité tient à l'égalité devant la loi, à l'égalité devant le suffrage, quels que soient le sexe, l'orientation sexuelle, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques, l'origine, l'appartenance à une minorité, la fortune ou la raison. La fraternité tient aux solidarités, à la famille, à l'entraide, à l'accueil. Nous avons des droits et des devoirs. Ces devoirs sont aussi le code civil de la famille. Vous usez des valeurs de la République uniquement de manière négative en omettant la dimension globale. Ce n'est pas défendre la République, mais se détourner du droit chemin. Sous couvert de laïcité, la droite francilienne attise les passions. Vous franchissez trop souvent la barrière entre laïcité et neutralité. La neutralité de l'usager n'est pas la laïcité.

Enfin, le volet androcentriste, inséré dans un texte politique de la ville, me choque. Les formes hégémoniques des pensées ne se situent pas uniquement dans les quartiers. On ne naît pas homme, on le devient ; on ne naît pas femme, on le devient. Le combat passe autant par l'éducation et l'instruction que par le droit. Le combat ne passe pas par vos mesures discriminatoires. La place des hommes et des femmes dans notre société n'est pas de compétence régionale et je ne vois pas ce qu'elle fait dans votre texte. Monsieur KARAM, vous attisez clairement les passions. Vous donnez une tribune assez facile au Front National qui peut se répandre avec des propos fascisants, mais vous lui tendez un joli promontoire. Je ne vois pas pourquoi il s'en priverait puisque votre place serait probablement à côté de lui plutôt qu'à faire semblant de le combattre.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DAMERVAL. La parole est au Vice-président KARAM.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Je veux d'abord remercier Mme VAN, Mme MOLLARD-CADIX et Mme CARILLON pour la hauteur de vue qu'elles ont manifestée sur ce rapport et l'apport dont elles ont pu nous faire part et qui nous a éclairés. Merci. Vous avez un sens de la responsabilité affirmé. Vous allez, comme vous l'avez indiqué, nous juger sur les actes, comme vous nous avez jugés hier notamment sur la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Cela me permet de répondre à Mme COSSE qui a considéré que nous avons présenté un rapport relatif à la politique de la ville uniquement sur ce sujet. Vous êtes pardonnée par avance, Madame COSSE. Mme COSSE, qui a été ministre de la ville, ce qui nous a gratifiés d'absences répétées, n'a peut-être pas considéré que nous avons fait voter hier un rapport où nous avons, sur ces mêmes questions de la place des femmes dans les quartiers et sur certaines problématiques spécifiques, adopté un certain nombre de financements pour 21 associations, afin qu'elles puissent travailler sur l'ensemble du territoire francilien. Madame COSSE, n'ajoutez pas une vision stroboscopique, une vision lacunaire.

S'agissant de l'urgence, Madame COSSE, si ce rapport n'avait pas été adopté aujourd'hui, nous n'aurions pas pu délivrer les crédits. Vous connaissez la longueur des appels à projets. Nous n'aurions pas pu présenter à votre vote, le 22 novembre 2017, avec un calendrier très resserré, nos crédits de politique de la ville. C'est pourquoi il y avait une urgence à faire adopter cette délibération. Comme nous mettons le curseur à zéro et qu'il fallait revoir complètement le traitement, il a fallu consulter les associations et évaluer leurs besoins. J'ai organisé différentes réunions avec divers cercles d'associations, dans différents cadres, afin que nous puissions avoir une vision de leurs besoins réels plutôt que de faire du saupoudrage comme M. DAMERVAL nous y invite. Vous pensez qu'avec ce que vous avez fait, Madame COSSE, vous et votre gouvernement, lorsque vous étiez ministre, et avec ce que vous avez fait depuis 17 ans au Conseil régional, vous avez réglé tous les problèmes des quartiers de la politique de la ville et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes dans ces quartiers. Je vous le dis, Madame COSSE, Monsieur DAMERVAL, je le dis à tous ceux qui partagent ces idées et je le dis aussi au Front National qui a une vision obsidionale de la République. La France d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a un siècle. Le pays et l'Île-de-France ont évolué. Nous avons désormais à engager d'autres visions et d'autres politiques publiques. Notre responsabilité à tous est de faire en sorte que les Franciliens, quelles que soient leur origine, leur situation et leur couleur, se sentent parfaitement français, intégrés à la République et désireux de continuer à construire cette grande œuvre que nous ont léguée tous ceux qui nous ont précédés.

Concernant l'appel à projet, l'ancien dispositif créait de nombreuses étapes intermédiaires qui tuaient les initiatives, ce que nous ont dit les associations. Cet appel à projet donnera leurs chances à toutes les associations. Le jury décidera en toute transparence et en toute ouverture. Certes, nous n'avons pas abordé tous les sujets. Vous avez parlé d'emploi. Vous avez peut-être oublié que mon collègue Vice-président a créé un fonds spécifique pour la création d'emploi dans les quartiers en politique de la ville. Vous avez parlé de formation, etc. Nous avons des dispositifs de droit commun. Faisons-leur confiance. Par contre, essayons de nous attacher à répondre à des problématiques pour lesquelles nous n'avons pas de réponse publique. Nous avons déterminé ces problématiques. Elles nous ont été indiquées par l'ensemble des associations, notamment les associations qui travaillent sur la question des femmes et de la cohésion. Elles nous expliquent la situation parfois difficile des femmes dans certains quartiers en politique de la ville et elles nous demandaient en urgence de les aider. Elles n'étaient pas aidées et étaient les laissés-pour-compte des politiques publiques. Aujourd'hui, nous répondons présent et nous serons à leurs côtés pour faire en sorte que la République retrouve ses droits de présence dans tous ces quartiers en politique de la ville. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président, merci pour ces belles explications. Nous passons à l'examen du projet de délibération. À l'article 1, nous avons un amendement n°33 du groupe S&R. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Article 1

Amendement n°33 (S&R)

M. KARAM – J'en appelle au retrait puisque certains des éléments que vous avez ajoutés tels que la citoyenneté, la participation des citoyens, l'apprentissage sociolinguistique et la réussite éducative, figurent déjà dans le rapport. Quant à d'autres aspects tels que le développement économique et l'emploi, des dispositifs, créés par mes collègues, existent déjà sur ces territoires. Laissez ces dispositifs de droit commun agir. J'en appelle donc au retrait de votre amendement, sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°33 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°7 FN. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°7 (FN)

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Le FN propose une déclinaison de ce que nous avons voulu lorsque nous avons mis en place la défense des valeurs de la République et de la citoyenneté. Nous avons souhaité renforcer les moyens et donner à ces habitants un sentiment de fierté d'appartenance à la communauté nationale. L'ensemble de ce rapport va dans ce sens. Il suffit de lire le rapport pour constater que votre proposition correspond à un tiret d'un ensemble de plans auxquels répond la défense des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°7 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°33 du groupe S&R. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°34 (S&R)

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Cette proposition ne répond pas à l'esprit de la délibération. Nous souhaitons permettre non seulement des actions locales en jugeant sur des projets innovants, pertinents et efficaces, mais nous voulons aussi pouvoir intervenir sur plusieurs quartiers, territoires et collectivités, de manière à éviter un éparpillement dans de multiples actions qui ne sont souvent pas coordonnées et qui ne procèdent pas d'une programmation. Pour maintenir ces deux dispositifs, je vous demande de retirer votre amendement. Sinon j'en appellerais à son rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°34 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : RCDEC, NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2
POUR : LR, S&R, UDI, CD
CONTRE : FN, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Article additionnel

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°35 du groupe S&R. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°35 (S&R)

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Nous n'aborderons pas aujourd'hui les questions budgétaires qui le seront dans le cadre du budget. Nous n'allons pas préempter les futures décisions du Conseil régional. Je vous demande donc de retirer votre amendement. Sinon j'en appellerais à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°35 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous en venons au vote de la délibération dans son ensemble. Je remercie Patrick KARAM pour son action et je tiens à dire que les appels à projets sont le contraire du clientélisme et permettent une transparence la plus totale. Nous demandons aux associations de présenter des opérations devant un jury. Elles doivent ainsi rendre des comptes et signer une charte d'engagement, y compris la charte de la laïcité qui permet de s'assurer que ces associations ne se livrent pas à des pratiques communautaristes ou à des pratiques contraires aux valeurs de la République. L'appel à projet est le contraire de ce qui a été fait depuis 17 ans où l'argent était donné sans compter, sans demander des comptes ni comptes rendus d'activité. Je vous rappelle que dans le compte administratif 2014, 24 millions d'euros d'argent de la Région avaient été donnés à des associations qui n'avaient pas rendu de compte rendu d'activité. Je vous rappelle également qu'une pratique consistait à se faire verser les premiers 80 % de la subvention et à ne jamais donner les comptes rendus d'activité ou les comptes d'associations qui auraient permis de verser les 20 % restants. Nous avons mis fin à toutes ces pratiques, dans une logique d'éthique, de moralisation, d'équité et d'impartialité. Cela nous conduit parfois à subventionner des associations qui n'ont rien de commun politiquement avec nous, comme SOS Racisme, Monsieur DRAY, que nous avons subventionné hier. En l'occurrence, SOS Racisme avait présenté une belle opération sur le testing. Nous ne sommes pas sectaires, mais nous sommes transparents et nous demandons des comptes, ce qui est une autre façon de gérer l'argent public.

Nous allons passer au vote. Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur CAMARA.

EXPLICATION DE VOTE

M. CAMARA (FdG) – M. KARAM dit que 5 000 euros sont alloués aux petites associations et que les associations importantes feront l'objet de conventions particulières et ne répondront donc pas à des appels à projets. Il faut savoir que ces 5 000 euros attribués aux petites associations sont conditionnés. Il faut un cofinancement en moyenne de 50 %. Ces petites associations n'iront donc pas chercher ces 5 000 euros car elles ne sont pas assez outillées pour avoir ces cofinancements. Les associations importantes signeront quant à elles des conventions particulières, avec de grosses subventions. Monsieur KARAM, vous cognez toujours sur les mêmes, sur les plus faibles. Dans toutes les interventions, en commission et au Conseil régional, je constate que certains parlent des quartiers populaires, mais que d'autres y vivent au quotidien. Vous pouvez continuer ces propos qui coulent sur la carapace de mon indifférence parce que je sais que les défis que nous portons à

la Région sont le quotidien le plus délicat des quartiers populaires au nom desquels nous nous battons tous les jours au sein du Conseil régional mais aussi à l'extérieur. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur CAMARA, vous n'avez pas le monopole des quartiers populaires et de leur défense. M. MEIGNEN est maire d'un quartier populaire, Mme de ROZIÈRES habite dans un quartier populaire, Mme ADLANI vient d'un quartier populaire, Mme FRANCKET est proviseur dans un quartier populaire. Manon LAPORTE se présente dans un quartier populaire. Je vous rappelle que vous avez perdu beaucoup de villes populaires en 2014. Elles ont voté à droite et au centre parce qu'elles avaient envie de changement et elles souhaitaient que l'on s'occupe vraiment d'elles. Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame VENEZIANO.

Mme VENEZIANO (S&R) – Comme Mohamed MECHMACHE, je crois aux ressources des quartiers populaires et au principe d'égalité. Dans ces quartiers, nous rencontrons tous les jours des citoyens comme les autres qui n'ont pas plus besoin que les autres d'être rappelés aux valeurs républicaines, qui ont cependant peut-être plus besoin que les autres d'être soutenus dans l'accès à l'emploi. Je note, dans votre réponse, que vous mettez fin à la possibilité de subventionner, dans le cadre de votre appel à projet, des actions en faveur de l'emploi et du développement économique, ce qui signifie que vous omettez 600 000 euros de projets sur 2,4 millions. Je pense que vous commettez une très grave erreur qui va se ressentir et qui ne va absolument pas dans le sens du bien vivre dans ces quartiers et du rétablissement d'une égalité que nombre d'entre nous dans cet hémicycle appellent pourtant de leur vœu.

Le dispositif que vous proposez n'est pas à la hauteur du défi d'égalité territoriale. Je trouve inconcevable que nous puissions avoir, dans cet hémicycle, un débat d'une heure sur la politique de la ville, sans que l'Exécutif n'évoque à une seule reprise les contrats de ville. Vous passez totalement à côté du dispositif qui existe déjà. Les appels à projets ne sont pas nécessaires puisque dans chacun de ces quartiers, un document stratégique a été élaboré par l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les maires dont vous parlez souvent à juste titre et il permet de faire cette programmation. Vous vous asseyez sur cette énergie des territoires, sur ce bon sens des territoires et vous y préférez un appel à projet sur trois thématiques un peu tendancieuses et très affaiblies. Cet appel à projet se fera du haut vers le bas et affaiblira considérablement toutes ces actions.

Tout cela est peut-être lié aussi à vos choix budgétaires qui sont intervenus dès le début de la mandature. Lorsqu'on réduit de 60 % les crédits pour la politique de la ville, on se voit peut-être contraint ensuite de mettre en place un entonnoir. Le dispositif que vous nous présentez aujourd'hui permettra d'élaguer et d'arriver à une action réduite et appauvrie. Nous ne vous suivons pas dans cette politique et nous voterons contre ce rapport.

Mme la Présidente – Madame VENEZIANO, il faut aussi me juger sur mes actes et juger la précédente mandature sur les siens. Quand 50 millions d'euros de crédits européens du fonds social se voient annulés faute de dossiers déposés, on ne peut pas se targuer d'avoir rempli complètement sa mission. Il est difficile de subventionner et d'aider correctement les quartiers et il est difficile pour les associations de monter les projets, nous allons les y aider. Je rappelle toutefois que nous allons financer le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) davantage en pourcentages que vous ne le financiez auparavant. Je sais qu'il est difficile de l'entendre, mais telle est la vérité.

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Madame la Présidente, je souhaite avoir une intervention pour fait personnel à la fin de la séance car il me semble que je n'ai aucune leçon à recevoir en matière d'assiduité. Vu ce que j'ai vu ce matin notamment, je pense, Monsieur KARAM, que vos propos étaient vraiment déplacés.

Madame la Présidente, vous rappeliez tout à l'heure que vous aviez accepté la demande de subvention d'une association avec laquelle vous n'aviez pas de lien particulier, SOS Racisme. Vous l'avez fait parce que le dossier que vous avez financé est un très bon dossier de testing pour observer le niveau de discrimination, notamment dans l'accès au logement. C'est pourquoi ce projet a d'ailleurs été financé par le ministère du Logement et par le CNRS. Je suis ravi que la Région, quelles que soient les personnalités qui la président, finance les bons projets des associations, quelles que soient leurs origines politiques et ce qu'elles portent.

Nous voterons également contre ce rapport. Pour reprendre ce qui vient d'être dit, vous présentez une logique d'entonnoir. Je crois que tous les quartiers ont besoin d'aide, ce qui n'est aucunement lié à la couleur politique des municipalités concernées. C'est sans doute la raison pour laquelle dans le premier programme de rénovation urbaine, 135 quartiers ont été traités en Île-de-France et une centaine dans le second. Ce sont des financements publics de l'État, des collectivités, des bailleurs sociaux, d'un grand nombre d'acteurs. Nous devons nous en féliciter parce que les situations de pauvreté, de ségrégation, de manque

d'autonomie et de difficultés scolaires exigent ces actions. Je me rappelle d'ailleurs que le Vice-président CHARTIER notait lui-même qu'il devait développer davantage l'activité économique dans ces quartiers. Aujourd'hui, je regrette cette vision qui porte seulement sur certains sujets de la politique de la ville. Je trouve cette vision trop réductrice, comme d'ailleurs sur d'autres sujets. Je n'ai qu'à le regretter et j'espère que vous nous présenterez plus tard une action plus volontariste.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, sur ces sujets, je nous invite à rester humbles. Les quartiers en politique de la ville concentrent beaucoup de difficultés et depuis plus de trente ans, élus locaux, services de l'État, gouvernements successifs, de gauche comme de droite, ont essayé un certain nombre de choses, avec parfois quelques réussites, mais avec beaucoup de difficultés, tant celles-ci – décrochage scolaire, mobilité, accès à l'emploi – se concentrent dans ces territoires. Pendant longtemps, on a cru qu'il suffisait de mettre des fonds politique de la ville pour régler les problèmes. On a fini par constater qu'il fallait d'abord avoir la garantie que les moyens de droit commun arrivaient sur tous nos territoires de manière équitable. Depuis plus de trente ans, de nombreuses expérimentations ont été menées. Je pense que deux dispositifs ont abordé ces sujets avec pertinence. Le premier a été fait sous un gouvernement de droite par Jean-Louis BORLOO, à savoir le plan de rénovation urbaine, un plan sans précédent sur l'amélioration du bâti. Le deuxième est le plan LAMY qui a remis la place des habitants au cœur de ces dispositifs. Je suis très surpris que la place des habitants et leur participation dans la transformation et l'amélioration de leur quartier n'aient pas davantage retenu votre attention. Je pense que votre choix d'une relation directe aux acteurs plutôt qu'une contractualisation avec les territoires pouvait présenter un avantage dont le lien de la Région aux acteurs.

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je vous reproche la porte d'entrée que vous avez utilisée. Si vous aviez fait confiance à la contractualisation locale, au travail partenarial, en sachant que depuis 2014, de plus en plus de communes de votre couleur politique sont en territoire politique de la ville et si vous étiez venus en renfort des contrats de plan, nous aurions sans doute eu des débats et nous aurions déposé des amendements, mais je pense que nous aurions voté votre plan. Vous avez utilisé une porte d'entrée thématique qui est de notre point de vue discriminante, dans une période où notre société est en tension. Nous vivons des tensions. Le bien vivre ensemble n'est pas forcément acquis. Des extrêmes essaient de nous monter les uns contre les autres ; vous en avez eu un exemple tout à l'heure dans cet hémicycle. Notre responsabilité d'élus de la République est de résister face à cela et de faire en sorte de faire vivre le lien social, la cohésion sociale et les valeurs de la République. Votre porte d'entrée est malheureusement discriminante et stigmatisante. D'ailleurs, vous avez porté le flanc aux thèses du Front National et à l'intervention de nos collègues.

Pour toutes ces raisons et avec un regret personnel immense, nous voterons contre ce rapport.

Mme la Présidente – Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Merci, Madame la Présidente. Je vais profiter de mon temps de parole pour vous lire *in extenso* un article écrit par Cécile BEAULIEU, publié aujourd'hui, à 19 heures 20 par le journal *Le Parisien*.

Ce sont des centaines de mètres carrés de bitume abandonnés aux seuls hommes où les femmes n'ont plus le droit de cité. Cafés, bars et restaurants leur sont interdits, comme les trottoirs, la station de métro et les squares. Depuis plus d'un an, le quartier Chapelle-Pajol a totalement changé de physionomie. Des groupes de dizaines d'hommes seuls, vendeurs à la sauvette, dealers, migrants et passeurs, tiennent les rues, harcelant les femmes. Révoltées, les habitantes du quartier ont décidé de lancer une vaste pétition pour dénoncer la situation et un quotidien de plus en plus oppressant, celui des jeunes filles qui ne peuvent plus sortir seules, porter une jupe ou un pantalon trop près du corps sans recevoir une bordée d'injures. L'une d'elles raconte avoir subi un jet de cigarette allumée dans les cheveux. « Nous avons toutes droit à un traitement insupportable », souligne Nathalie, 50 ans, qui revendique trente années dans le quartier et un climat inédit ces derniers mois. Ce sont des injures, des réflexions incessantes. L'ambiance est angoissante au point de devoir modifier notre itinéraire, notre tenue vestimentaire ». Certaines ont même renoncé à sortir de chez elles, à l'image de cette vieille dame de 80 ans, agressée sexuellement alors qu'elle rentrait dans son immeuble, qui est désormais retranchée dans son appartement. Aurélie, une jeune fille de 38 ans, avoue ne pas reconnaître le quartier où elle vit depuis 15 ans, rue Perdonnet dans le X^{ème}. « Le simple fait de circuler est devenu problématique. Le café en bas de chez moi, un bistrot autrefois sympa, s'est transformé en repère exclusivement masculin et en permanence bondé. J'ai droit à mon lot de remarques lorsque je passe devant. Il y a quelque temps encore, j'empruntais le boulevard de la Chapelle depuis Stalingrad, même tard le soir. C'est impensable aujourd'hui. ».

Je n'ai tronqué aucune citation. Je n'ai fait que vous lire l'intégralité de ce travail journalistique. Messieurs et Mesdames les hurleurs de gauche, ce sont les faits et la réalité de ce que vivent les femmes dans les quartiers populaires. C'est ce que j'ai dénoncé et ce pourquoi vous m'avez interrompu. Vous devriez avoir honte de vous-mêmes.

Mme la Présidente – Madame BADRÉ, une explication de vote pour le groupe LR.

Mme BADRÉ (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, Monsieur LEGRAND, vous citez un article paru dans *Le Parisien*. Tout le monde connaît les situations difficiles que vivent certaines femmes dans l'espace public. Pourquoi croyez-vous que Mme PÉCRESSÉ ait décidé de me charger de cette mission ? Nous avons jusqu'à fin décembre pour mener cette mission. Je vous passe les détails de l'organisation d'un tel dossier. La place des femmes dans l'espace public est un sujet d'importance. Je vais d'ailleurs me rendre à Bordeaux qui est spécialiste de la ville pour les femmes puisque la municipalité s'occupe de ce sujet depuis des années.

Monsieur LEGRAND, je trouve malhonnête que vous cherchiez toujours les bonnes raisons et les bons prétextes lorsqu'ils vous arrangent. Le centre Hubertine Auclert va s'occuper de ce dossier sous ma responsabilité et d'après ce que j'ai pu lire dans la presse, vous ne défendez pas les subventions en faveur de ce centre. Vous ne pouvez pas nous asséner de choses qui pour certaines sont vraies et par ailleurs avoir une attitude incohérente lorsqu'il s'agit de soutenir une association ou un organisme quelconque qui s'occupe de l'espace public. La Présidente s'est saisie de ce problème depuis déjà quelques mois et je vous garantis que nous proposerons quelques préconisations que la Région pourra prendre à son compte. Merci.

Mme la Présidente – Merci. Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-093

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons aux nouvelles ambitions du Conseil régional des jeunes rénové. La parole est à Patrick KARAM pour une présentation brève de sa rénovation du Conseil régional des jeunes.

CR 2017-088 : NOUVELLES AMBITIONS POUR UN CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES RÉNOVÉ ET DYNAMIQUE.

ERRATUM

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Vous avez, le 22 septembre 2016, prolongé le mandat de l'actuel Conseil régional des jeunes jusqu'au 15 juillet 2017. Nous l'avons fait à leur demande et nous leur avons demandé de travailler sur une nouvelle mouture. Dans ce rapport, nous avons repris un certain nombre de leurs préconisations. Nous voulions relancer cette instance en la rénovant pour améliorer l'implication et la présence de ses membres. 43 % des jeunes étaient absents lors de la première séance et la moyenne de participation était à la fin de 14 %. L'objectif était également de renouveler l'organisation et l'activité en favorisant des rencontres extérieures régulières et trouver une méthode pertinente et optimisée de travail entre les élus et le Conseil régional des jeunes. Pour ce faire, nous souhaitons un CRJ plus représentatif de la jeunesse francilienne et de la diversité des territoires.

Parmi les évolutions les plus marquantes, nous noterons l'allongement de l'âge des candidatures qui passe de 16-23 ans à 16-26 ans. L'obligation est faite aux candidats de motiver leur candidature dans un document texte, audio ou vidéo. La sélection des membres du CRJ sera réalisée par un jury. J'ajoute que cette sélection est valorisante. Il ne s'agit pas simplement de personnes tirées au sort qui ne participent jamais, mais de personnes qui se sentent valorisées, avec un travail mis en lumière, un profil respecté et retenu pour travailler au sein d'un CRJ. Le nombre des membres diminue pour passer de 140 à 128. Un nouveau découpage territorial est proposé, sur la base des intercommunalités et du Grand Paris, au 1^{er} janvier 2017. La répartition des membres se fait selon quatre catégories au lieu des six précédemment.

Nous voulons aussi un CRJ ouvert et dynamique. Il devra donc initier des contacts avec les conseils de jeunes. Il organisera des rencontres débats sur des politiques régionales en lien avec la jeunesse, celles-ci pouvant se tenir dans chacun des départements franciliens, avec une attention particulière aux territoires ruraux. Il organisera et/ou participera à des événements en lien avec la jeunesse. Il portera, après accord de l'Exécutif, des projets sur des thématiques de tous les champs de compétence régionale (jeunesse, transport, emploi, etc.) grâce à l'appropriation d'un budget participatif. Enfin, il relayera l'information sur les politiques régionales, en lien avec la jeunesse.

Nous souhaitons également que le CRJ accompagne les politiques régionales de jeunesse. L'Exécutif pourra saisir chaque année le CRJ sur des politiques qu'il souhaite initier, développer ou réinterroger. Les rapports sur lesquels les membres du CRJ seront appelés à voter seront remis à l'Exécutif. Le Conseil régional pourra examiner une ou plusieurs délibérations proposées par le CRJ, en lien avec les saisines dont il aura fait l'objet. Enfin, les travaux du CRJ seront conduits en conformité avec la charte des valeurs de la République et de la laïcité et en lien avec les grandes causes régionales. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Quel est l'avis de la commission des sports, Monsieur JIMENEZ ? Avis favorable. Quel est l'avis de la commission de l'éducation, Madame LECOUTURIER ? Avis favorable. La commission des finances ne s'est pas prononcée.

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : avis favorable

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des finances : le rapport n'a pas été mis aux voix

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Madame LAMIRÉ.

Discussion générale

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, si les dimensions éducatives autour de la petite enfance ont été longtemps et très largement privilégiées par les politiques, la jeunesse ne faisait pas l'objet d'un affichage aussi clair. Fort heureusement, elle devient primordiale aujourd'hui pour les collectivités territoriales. Il est nécessaire en effet d'être au plus près des attentes de la jeunesse, comprendre ses préoccupations et ses inquiétudes et surtout favoriser son engagement et son implication dans la vie de la cité. Il faut aussi, dans sa représentation, tenir compte de sa diversité sociale et territoriale. C'est donc un enjeu majeur pour notre région où les jeunes représentent 21 % de la population francilienne. Il doit satisfaire le plus grand nombre et doit trouver des réponses au sein des conseils des jeunes municipaux ou départementaux qui fleurissent depuis quelques années et à la Région depuis 2004.

Le CRJ repose sur une démarche bénévole, respecte le principe d'égalité entre les membres, représente un modèle d'organisation participative transculturelle et trans-classes. C'est une aventure collective, une expérience partagée de co-construction de projets, particulièrement formatrice à l'âge charnière de l'adolescence. C'est un lieu d'expression démocratique où s'expérimente la richesse de la diversité, également un lieu d'apprentissage où se construit un capital social et culturel mobilisable dans le milieu scolaire et professionnel. Cette instance satisfait le désir d'engagement des adolescents et des jeunes adultes et participe à les sensibiliser au politique. Elle confère, par l'implication locale, un ancrage fort à des jeunes, parfois issus de l'immigration.

Notre groupe souligne l'initiative du nouveau découpage territorial qui permettra de facto une meilleure représentativité de la jeunesse francilienne. Votre volonté, Monsieur le Vice-président, de renouveler l'organisation de cette instance est nécessaire pour dynamiser et pérenniser ce CRJ et lui donner plus de lisibilité. La participation de la jeunesse est facteur de cohésion sociale et permet également la construction identitaire des jeunes, personnelle et collective, ainsi que leur autonomie et les incite à devenir des acteurs responsables dans la société. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Madame MOLLARD-CADIX.

Mme MOLLARD-CADIX (UDI) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, ce rapport marque un nouveau départ pour le Conseil régional des jeunes. C'est une bonne nouvelle pour notre démocratie régionale. De l'aveu même de ses membres, cette instance originale de participation citoyenne avait, au cours de ces dernières années, perdu progressivement de sa vitalité et donc de la légitimité. Je veux donc saluer, au nom de mon groupe, le soin pris par l'Exécutif dans la rénovation du CRJ, en soulignant deux points à nos yeux particulièrement déterminants.

Le premier d'entre eux tombe sous le sens. C'est la fin de son recrutement par tirage au sort, système qui avait abouti au recrutement de conseillers parfois faiblement investis dans leur mandat. Désormais, un jury dont le caractère trans-partisan devra être assuré, se déterminera, sur la base des motivations dont auront fait état les candidats, ce que nous ne pouvons que soutenir dès lors qu'un tel mandat n'a d'autre utilité que celle de leurs détenteurs veulent bien se donner la peine de lui donner.

Le second est tout aussi déterminant et tient au resserrement du lien entre les travaux du CRJ et ceux de notre assemblée. En effet, si le Conseil régional des jeunes constitue un lieu par excellence d'apprentissage de la vie publique et citoyenne, telle

n'est pas sa finalité première. En tant qu'instance de participation citoyenne, il a d'abord vocation à enrichir nos propres travaux d'un éclairage qui lui est propre, ce qui sera le cas avec la possibilité ouverte à l'Exécutif de saisir le CRJ de projets de délibération relatifs à la jeunesse, ainsi qu'avec celle inverse donnée à ce Conseil de proposer des axes d'intervention à ce même Exécutif. Nous nous réjouissons de ce choix assumé. Tout naturellement, le groupe UDI approuvera donc ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame LAPORTE.

Mme LAPORTE (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, premier parti de France chez les jeunes, l'abstention commence à s'inscrire réellement comme un réflexe à l'approche d'une élection. Il est donc de notre devoir, en tant qu'élus locaux, de prendre en compte ce désenchantement de la politique et d'inciter les générations futures à s'investir, à s'emparer des enjeux et à réussir à faire bouger les lignes vis-à-vis de responsables politiques trop souvent déconnectés de leurs préoccupations. Des dispositifs comme le Conseil régional des jeunes doivent donc être préservés. Il permet à ceux qui seront demain à notre place d'apprendre et de s'approprier le fonctionnement des institutions.

Le bilan de ce CRJ est plus contrasté que les élus de la gauche veulent bien nous laisser croire. Si l'idée initiale est assurément bonne, le constat d'un absentéisme qui s'installe au cours du mandat et le désintérêt de certains ont poussé le CRJ à l'immobilisme et à un rôle de chambre d'enregistrement. Nous voulons donc lui redonner du sens, le rénover et lui permettre de retrouver un dynamisme et d'être force de proposition. Dans cette optique et sous l'impulsion du Vice-président Patrick KARAM, nous souhaitons faire en sorte que le CRJ devienne plus représentatif de la jeunesse francilienne et de la diversité de ses territoires, notamment ruraux. Ce rapport montre cette volonté de vouloir associer tous les jeunes et de ne pas exclure ceux qui semblent être les plus éloignés de nos institutions.

Il nous est proposé de valider un échantillonnage plus proche de ce que peut être la jeunesse francilienne en constituant quatre catégories représentatives. Il est nécessaire de maintenir la représentation des lycéens en enseignement général et des étudiants du supérieur, mais aussi de permettre une représentation des jeunes en formation professionnelle et de ceux qui sont déjà dans la vie active, qu'ils soient en activité professionnelle ou en recherche d'emploi. Les 128 membres seront sélectionnés en respectant une stricte parité, suite à un appel à candidatures que nous souhaitons motivé afin de nous assurer de l'engagement et donc de l'amélioration du taux de présence de l'intégralité de leur mandat. Huit filles et huit garçons, âgés de 16 à 26 ans, deviendront ainsi les ambassadeurs de leur département et de leur statut. Ainsi, nous nous assurons d'une plus grande représentativité de tous les territoires au sein de cette instance régionale.

Nous voulons également lui redonner du sens dans ses missions, à commencer par lui permettre d'être l'initiateur de synergies avec l'ensemble du réseau jeunesse. Nous compterons sur lui pour organiser des rencontres débats et différents événements sur les politiques régionales en lien avec la jeunesse, sur l'ensemble du territoire, avec une attention donnée aux territoires ruraux pour qu'aucun jeune ne se sente oublié. Enfin, nous saluons l'innovation souhaitée par l'Exécutif d'attribuer un budget participatif et l'opportunité de soumettre au vote du Conseil régional des délibérations du CRJ, ce qui redonnera du sens et une certaine motivation aux jeunes qui décident de s'y engager.

Ce rapport a clairement pris en compte les remarques formulées par les jeunes et il présente un équilibre dans la représentation des territoires et la diversité de la jeunesse. Je suis sûre, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président KARAM, que vous réussirez dans vos engagements. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur des GAYETS.

M. des GAYETS (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Le Conseil régional des jeunes s'est imposé au fil des ans comme une instance indispensable, non seulement à l'activité de notre institution, mais aussi à sa visibilité à l'extérieur et à sa légitimité. La participation des jeunes à la vie démocratique d'une institution ne constitue jamais un acquis. Elle est un mouvement qui doit être nourri, réévalué, examiné et parfois renouvelé. Telles sont d'ailleurs les ambitions de cette délibération dont nous partageons une grande partie des objectifs et un grand nombre de propositions pratiques.

Nous ne pouvons en revanche vous rejoindre dans votre volonté de supprimer le tirage au sort comme modalité de sélection des candidats pour lui préférer un principe de cooptation qui suscitera indéniablement la suspicion. Avec cette réforme régressive, qui est objectivement à rebours de ce qui se passe dans les autres collectivités locales, vous allez profondément affaiblir la légitimité de celles et ceux qui seront choisis, mais aussi le sens même de cette instance de démocratie participative locale. Par ce processus de sélection qui dénature le Conseil régional des jeunes, la Région Île-de-France ferait donc un grand pas en arrière, un de plus peut-être après l'affaiblissement des conditions du débat dans cette enceinte et le recul des politiques de concertation régionales.

Nous sommes d'accord avec une grande partie des propositions faites dans ce rapport, mais nous regrettons profondément le choix de sélectionner les membres du Conseil régional des jeunes de la façon dont vous l'avez choisie. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur CAMARA.

M. CAMARA (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, depuis quelques mois, vous nous annoncez régulièrement la réforme du CRJ. Il s'agissait de dynamiser une structure essoufflée, notamment par l'absence de saisines de l'Exécutif mais toujours créative, de mieux mobiliser les jeunes venus de l'ensemble des territoires franciliens en respectant la spécificité de leur âge et de leur engagement citoyen, et de s'appuyer sur leurs expériences pour co-construire nos politiques régionales. Vous auriez pu y associer les élus franciliens et élues franciliennes, mais il n'en a jamais été question lors des commissions thématiques. Quant aux jeunes qui y siègent encore et les services de la Région, ils ont planché sur les réformes à mettre en œuvre pour parfaire un Conseil qui nécessitait des aménagements. Ces préconisations ont été faites de part et d'autre, mais visiblement, aucune d'entre elles n'a été intégrée au CRJ remodelé que vous nous présentez aujourd'hui.

Sur le mode de désignation tout d'abord, l'usine à gaz que vous mettez en place ne répond pas aux appels impératifs de renouvellement par tous les acteurs. L'obligation du recours à l'écrit coupera le CRJ d'une partie des jeunes qui ne serait pas à l'aise avec cet exercice. Les jeunes peuvent à la fois s'inscrire dans une démarche citoyenne sans pour autant dominer les règles tacites de ce type d'exercice. Si l'on veut que le CRJ soit le reflet réel de la jeunesse francilienne dans toute sa diversité, ce type de démarche n'est pas viable.

De la même façon, le recours à la sélection des membres du CRJ par un jury aussi peu varié politiquement que celui que vous avez produit, transformera le nouveau CRJ en antichambre de l'assemblée régionale. La démocratie participative, qui était le fil conducteur de ce dispositif, est abolie. Nous entrons maintenant dans le règne du contrôle des jeunes qui ne doivent pas déborder du cadre. Une solution simple permet de dépasser ce problème, le tirage au sort. L'Exécutif régional avait retenu ce choix en 2004 et il a prouvé son efficacité depuis puisque de nombreux autres Conseils de jeunes, municipaux, départementaux et régionaux ont repris ce modèle. Par exemple, les villes de Goussainville et de Puteaux, les régions de Picardie et de Bretagne et d'autres encore ont opté pour ce procédé. Ils n'ont pas choisi de revenir en arrière. Vous auriez aussi pu retenir le principe du renouvellement par moitié chaque année pour redynamiser le Conseil, comme le proposait le CRJ actuel, ou le principe d'auto-saisine auquel ils étaient attachés. Ce sont autant de propositions fortes émanant de membres actifs qui auraient pu être reprises. Mais non, rien de tout cela ne vous intéresse. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, le Front National est particulièrement concerné par l'implication de la jeunesse dans la vie politique. Ce n'est pas un hasard si le benjamin de notre assemblée appartient au groupe Front National. Nous regardions donc d'un bon œil cette initiative de renouveau du Conseil régional des jeunes, particulièrement l'élargissement de son recrutement sur de nouveaux critères. Nous avons trouvé des critères géographiques, des critères socioprofessionnels, un élargissement de la fourchette d'âge, soit tout ce qu'il faut, sauf un critère politique, comme cela se fait par exemple pour le Parlement étudiant, initiative similaire à celle dont nous parlons. Il aurait été opportun d'inclure un critère de déclaration d'appartenance à une tendance politique et de répartir ces tendances au prorata de leur représentation démocratique au sein de notre assemblée. Vu le peu de cas que votre Exécutif fait de cette valeur essentielle de la République qu'est la pluralité de la représentation politique, nous sommes inquiets, surtout au regard de la composition actuelle de vos jurys et commissions d'examen de projets diverses et variées dont notre groupe, représentant pourtant un Francilien sur cinq, soit beaucoup plus que certains groupes de cet hémicycle, est systématiquement exclu au profit de vos amis de la gauche.

Dans cette droite ligne, étant donné que cette délibération verrouille encore une fois totalement la composition du jury qui choisira les participants au Conseil régional des jeunes pour vous y donner les pleins pouvoirs, il est facile de savoir qui sera retenu par le jury, mais surtout qui ne le sera pas. Gageons qu'il vaudra mieux ne pas faire montre de trop de sympathie envers notre partie de l'hémicycle pour voir sa candidature retenue. Vous pouvez me répondre que je vous fais un pur procès d'intention, ce qui est tout à fait le cas, mais il est d'un fondement bien solide qui est notre expérience concrète depuis le début de votre mandature. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Madame COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, le Conseil régional des jeunes, créé en 2004 à l'initiative de Jean-Paul HUCHON, a permis à des centaines de jeunes franciliens de se sentir davantage acteurs de leur territoire et de mieux connaître le fonctionnement de notre démocratie régionale. Ces travaux et

prises de position ont permis de mieux coordonner l'action du Conseil régional en direction des jeunes et de déterminer avec plus de précision leurs attentes, besoins et préoccupations. À ce titre, les élus du groupe RCDEC souhaitent féliciter chacun des jeunes franciliens s'étant impliqués dans ce Conseil régional des jeunes. Nous invitons tous les jeunes franciliens à s'approprier cet outil de dialogue et de démocratie participative. La jeunesse, trop souvent exclue de la représentation nationale et locale, doit être davantage impliquée, écoutée et valorisée. C'est le sens de notre engagement fort et ancien en faveur de cet organisme.

Vous nous proposez de modifier le fonctionnement, la composition et le mode de désignation des membres du CRJ. Si nous soutenons la clarification de ses compétences et de son fonctionnement, nous avons des inquiétudes sur le passage du tirage au sort à la nomination, notamment parce que la force de ce Conseil est qu'il n'a jamais été un outil de polémique ni une instance dominée au service d'une idéologie particulière. Toute la diversité des opinions et de la jeunesse francilienne y est représentée. Nous espérons que cela continuera. Pour cette raison, nous vous demandons de nous préciser les mesures que vous comptez mettre en place pour garantir cette indépendance et cette transparence.

Par ailleurs, pour lutter contre le manque de visibilité et de vocation pour siéger au sein de ce Conseil, nous devons désormais donner la possibilité au CRJ d'investir concrètement le processus décisionnel du Conseil régional. À ce titre, nous proposons que le Conseil régional des jeunes puisse avoir, sur le modèle des groupes d'opposition et de la majorité, une niche annuelle qui soit discutée dans notre instance, afin de lui donner un rôle encore plus important dans notre démocratie régionale.

Mme la Présidente – Merci, Madame ESPARGILIÈRE.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, le CRJ a besoin d'un nouveau souffle. Les chiffres de l'absentéisme sont en effet éloquentes, mais je ne peux pas m'empêcher de remarquer qu'à 20 heures 56, les nôtres le sont aussi. L'engagement se conjugue avec la vie, les engagements familiaux et professionnels. En ce qui concerne les jeunes de 16, 18 et 20 ans, cette vie est de plus en plus compliquée. À mon avis, le tirage au sort et le jury de sélection répondent à une inversion de la logique. Les raisons de cet absentéisme sont peut-être que les conditions ne sont pas réunies pour qu'ils puissent s'engager plus régulièrement. La solution que vous proposez est de jauger de leur motivation pour diminuer l'absentéisme. À mon avis, vous prenez le problème dans le mauvais sens. Qui plus est, le risque de jauger la motivation est de choisir finalement des jeunes assez normés et déjà assez militants. L'intervenante du groupe Centre et Démocrates parlait du capital social. Une large partie du capital social, à 16 ans, est encore le fruit de l'héritage familial. Jauger la motivation des jeunes nous semble problématique en matière de diversité.

Mme la Présidente – Merci, Madame ESPARGILIÈRE. Nous passons à la réponse du Vice-président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Je suis très heureux de l'intérêt que suscite cette délibération. Je voulais d'abord remercier Mme LAPORTE qui a parfaitement intégré les grandes orientations et le sens que nous souhaitons donner à cette délibération. Je veux remercier également Mme MOLLARD-CADIX et Mme LAMIRÉ qui ont pris la hauteur nécessaire pour analyser ce que l'Exécutif vous présente aujourd'hui au vote.

Je remercie M. des GAYETS pour son appréciation positive sur certains aspects du texte et je tiens à le rassurer sur le jury. Le jury jaugera la motivation. Je veux répondre à tous les conseillers régionaux qui ont fait cette remarque. Il n'est pas acceptable qu'à la première séance inaugurale, le taux de présence ne soit que de 40 %. Un tirage au sort a été fait, les membres sont réunis et dès la première séance, 60 % d'entre eux décident de ne pas venir. La mandature s'est terminée avec un taux de présence de 14 % qu'il fallait combler par tel ou tel subterfuge. Je me suis posé cette question et j'ai consulté autour de moi car le choix que nous faisons d'impliquer ces jeunes est important.

Nous voulons des jeunes non politisés, Monsieur LEGRAND, qui ne répètent pas les débats que nous avons entre nous au sein de l'assemblée. Le CRJ doit être un espace de délibération non partisan. Nous ne voulons pas connaître leur engagement, mais nous voulons des jeunes désireux de contribuer à l'action régionale. C'est pourquoi nous avons fait un jury de sélection. Ce jury accueillera un conseiller régional d'opposition. Il pourra donc constater ce que nous faisons. Il accueillera aussi deux jeunes de l'ancien CRJ qui pourront donner leur avis. Rien n'est pire qu'un tirage au sort que vous présentez comme une avancée et qui est perçu par tous les jeunes comme une formidable injustice. Pour eux, leur envie de faire n'était pas prise en compte.

Comment faire pour garantir l'indépendance et la transparence, Madame COSSE ? À l'âge de 16 ou 20 ans, les jeunes sont déjà très indépendants. Je ne pense pas que nous puissions les mettre dans des cases et les contraindre. Nous leur demandons justement cette indépendance pour jauger notre action. Nous leur demandons de nous aider à construire nos dispositifs. Vous nous demandez de leur accorder une niche. Non. Nous ne voulons pas leur donner une niche une fois par an ;

nous voulons qu'ils puissent discuter, travailler, réfléchir, nous aider à avancer sur notre action régionale. Il leur reviendra de les sélectionner et de nous faire des propositions. Nous leur donnerons un budget participatif dont ils pourront décider de l'utilisation.

Mme ESPARGILIÈRE a demandé de s'interroger sur les raisons de l'absentéisme. Beaucoup de raisons peuvent être évoquées, mais vu l'absence de la majorité des jeunes dès la première réunion, la première raison tient à la sélection qui n'est pas suffisante et qui ne remplit pas les conditions que nous souhaitons.

Attendez de voir comment les choses vont se passer. Vous nous jugerez sur pièces. En créole, on dit : « Je suis d'accord, vous l'achèterez quand vous l'aurez vu ». Merci.

Mme la Présidente – C'est une belle devise pour un homme politique.

Nous passons à l'examen du projet de délibération et au vote de l'article 1.

Article 1

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1
POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – À l'article 2, nous avons un amendement n°85 EELVA. Madame ESPARGILIÈRE.

Amendement n°85 (EELVA)

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Dans le cadre d'un jury de sélection, avoir un écart d'âge de 16 à 26 ans pose clairement un problème, sachant qu'un jeune de 16 ans et un jeune de 26 ans n'ont pas le même parcours ni la même façon de défendre leur dossier, y compris à l'écrit. Je crois vraiment que l'écart est trop important.

Mme la Présidente – Il est vrai qu'il faudra que le jury veille à répartir les sièges. Monsieur KARAM.

M. KARAM – Madame la Présidente, l'écart d'âge était auparavant de 16 à 23 ans et était donc aussi très large. Il appartiendra au jury d'être maître de la répartition en fonction aussi des catégories d'âges qui sont absolument indispensables au bon fonctionnement et au bon équilibre de cette institution. J'ajoute que certaines collectivités ont déjà prolongé jusqu'à 30 ans l'âge des membres du Conseil des jeunes et que les jeunes ont un accès de plus en plus tardif au premier emploi et au premier logement. C'est pourquoi nous avons voulu allonger l'âge limite à 26 ans.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°85 (EELVA)

POUR : EELVA, FdG, RCDEC
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSTENTION : S&R
ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°12 Front de Gauche. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°12 (FdG)

M. KARAM – Nous avons déjà répondu sur le tirage au sort. Je pense qu'il n'est pas utile d'y revenir. Vous avez déjà tous les arguments sur table et nous en reparlerons lorsque le Conseil régional des jeunes sera mis en place.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°12 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°36 S&R. Monsieur des GAYETS.

Amendement n°36 (S&R)

M. des GAYETS (S&R) – Cet amendement est relatif à la suppression du tirage au sort. J'entends les arguments du Vice-président, mais vous dites que ceux qui ne seraient pas tirés au sort seraient tristes de ne pas faire partie de cette instance. Imaginez ceux qui auront candidaté et qui ne seront pas retenus après le processus de sélection. Ils se poseront la question de savoir quelle est la légitimité de ceux qui considèrent qu'ils ne feraient pas un bon conseiller régional jeune en Île-de-France. Je pense que la question de l'absentéisme ne doit pas être liée à cette sélection. Le Conseil parisien de la jeunesse par exemple fonctionne avec le tirage au sort et beaucoup plus de jeunes participent aux travaux qu'au sein du Conseil régional des jeunes en Île-de-France. Nous souhaitons donc revenir sur ce tirage au sort.

Mme la Présidente – Monsieur des GAYETS, nous avons compris que la gauche adorait le tirage au sort, à l'université, dans les conservatoires, au Conseil de Paris. Pour être retenu dans un conservatoire, il vaut mieux être bon en musique plutôt que d'être tiré au sort. Je crois au mérite républicain. On se présente, on est bon, on gagne. Malheureusement, ainsi va la vie.

Je mets aux voix l'amendement. Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°36 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°88 EELVA. Il est défendu.

Amendement n°88 (EELVA)

Mme la Présidente – Même réponse. Même vote ?

Vote de l'amendement n°88 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°53 RCDEC. Il est défendu.

Amendement n°53 (RCDEC)

M. KARAM – Cet amendement vise à porter à quatre, dont la moitié issue des groupes de l'opposition, le nombre de conseillers régionaux. Parmi les trois conseillers régionaux, un conseiller régional sera issu des groupes de l'opposition, comme nous le pratiquons déjà dans de nombreuses autres commissions régionales. Ainsi, l'impartialité des résultats sera assurée, ainsi que la parfaite et la complète information de l'ensemble des membres du Conseil régional. J'ajoute que les jeunes pourront candidater par tous moyens, tant par écrit que par audio ou par vidéo. Personne ne sera pénalisé.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°53 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°87 EELVA. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°87 (EELVA)

M. KARAM – Cet amendement vise à permettre au Conseil régional des jeunes de s'autosaisir et de déposer un rapport à chaque séance. Nous avons prévu que ces activités s'organisent autour de groupes projets constitués sur des thématiques qui relèvent de tous les champs de compétence régionale sur lesquels le CRJ souhaite porter des projets et sur lesquels il s'autosaisira de fait. D'ailleurs, le règlement prévoit déjà que le CRJ remette à l'Exécutif des rapports sur des politiques relevant des compétences régionales. Il ne nous paraît pas judicieux d'en prévoir à l'avance le nombre, c'est-à-dire de les limiter.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°87 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°52 RCDEC. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°52 (RCDEC)

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. L'amendement vise à élargir aux quartiers prioritaires de la politique de la ville les lieux de tenue des rencontres débats. Nous avons insisté sur la nécessité d'organiser des rencontres débats dans les territoires ruraux qui sont souvent délaissés et peu investis, notamment en termes de manifestations d'intérêt citoyen. La situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville n'est pas comparable. Ces zones territoriales rencontrent souvent une forte mobilisation citoyenne. Les conseils locaux de la jeunesse s'y sont d'ailleurs bien développés. C'est pourquoi nous avons prévu des manifestations dans ces départements. Pour rassurer Mme COSSE, nous pouvons toutefois accepter son amendement.

Mme la Présidente – Avis favorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°52 (RCDEC)

POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°51 RCDEC. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°51 (RCDEC)

M. KARAM – Madame COSSE, nous ne pouvons pas accepter votre amendement. Vous voulez réduire la remise de rapports au Conseil régional à une fois par an. Nous avons décidé que le CRJ pourrait travailler sur tous les rapports relatifs aux politiques qui relèvent des compétences régionales. Il ne nous paraît pas judicieux de limiter chaque année à un le nombre de ces rapports. Il faut que nous puissions nous réserver la possibilité d'étudier plusieurs de leurs sollicitations. Tel est le sens même de leur présence. Je n'ai jamais manqué une seule réunion du CRJ. Je prends plaisir à y participer et la Présidente a innové en passant du temps à leurs côtés et en échangeant librement. Nous avons pu constater la maturité de leurs réflexions. Faisons-leur confiance, Madame COSSE.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°51 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°48 CD. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°48 (CD)

M. KARAM – La proposition de faire travailler le CRJ à l'évaluation des politiques européennes à destination de la jeunesse ou sur des pistes d'évolution de celles-ci nous paraît tout à fait intéressante et pertinente. L'Exécutif donne donc un avis favorable à cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? uuu

Vote de l'amendement n°48 (CD)

POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : FN,

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous avons ensuite deux amendements, n°86 et n°89, EELVA. Ils sont défendus. Monsieur KARAM.

Amendement n°86 (EELVA)

M. KARAM – Cet amendement demande une formation des membres du CRJ. Cette formation est déjà prévue puisqu'à l'installation du CRJ, nous formerons les jeunes au fonctionnement de la Région et à ses compétences, ainsi qu'à la citoyenneté et à la prise de parole en public. Le prochain CRJ n'échappera pas à ces formations générales qui sont indispensables à la bonne tenue de ces travaux futurs. Par ailleurs, le budget participatif qui leur sera attribué pourra être mobilisé pour permettre aux membres qui le souhaitent de bénéficier d'une formation particulière, en lien avec leur mandat. Je vous demande donc de retirer cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? uuu

Vote de l'amendement n°86 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°89 (EELVA)

M. KARAM – Cet amendement vise à améliorer la visibilité du CRJ en termes de communication. Ce Conseil régional des jeunes utilise, sur les réseaux sociaux, des outils qui lui sont propres. Sa fan page Facebook compte 2 682 abonnés et 2 722 mentions « j'aime ». Le CRJ a également un compte Twitter. C'est aussi par ce biais que le CRJ communique sur ces actions et en assure la promotion. L'appel à candidature, qui sera lancé dès juin prochain, sera annoncé sur la fan page Facebook qui renverra sur le site de la Région où seront matériellement déposées les candidatures. Ainsi, le site de la Région contribuera également à la promotion de l'instance. Cet amendement n'a donc pas d'objet. Je vous demande de le retirer. Sinon j'en appellerais à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°89 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2 amendé

POUR : LR, UDI, CD,

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, CD,

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons aux explications de vote. Madame ESPARGILIÈRE.

EXPLICATION DE VOTE

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Je regrette, Monsieur le Vice-président, que vous n'ayez pas prêté grande attention à mes propos sur l'absentéisme. En l'occurrence, nous vous avons proposé un amendement sur la formation parce que l'une des causes de l'absentéisme est le manque d'intégration. Vous mentionnez les formations de début de mandat. Je suppose que vous faites référence à la séance d'intégration. Il est intéressant de former à la prise de parole en public, au fonctionnement de la Région, etc. mais si les jeunes sont amenés à prendre part à l'élaboration de rapports sur les sujets qui nous occupent, des formations à plus long terme et sur des sujets plus techniques peuvent être intéressantes. Dans ce cadre, inclure le droit à la formation me paraissait tout à fait pertinent et facteur d'engagement. Cette raison et votre choix de mieux filtrer les candidatures au lieu de chercher les raisons de l'absentéisme motiveront une abstention de notre groupe.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets la délibération au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-088

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – Tous les groupes sont évidemment invités à venir aux séances du Conseil régional des jeunes, rencontrer les jeunes qui sont exceptionnels d'engagement et qui ont beaucoup travaillé, à la fois sur la mise en place du pass contraception, du e-pass et sur notre séance de prévention. Je voudrais remercier tous les services pour le travail qu'ils ont accompli pour la rénovation de ce Conseil régional des jeunes et qu'ils accomplissent aussi en l'animant.

Merci à tous. Rendez-vous demain à 9 heures pour les rapports de M. CHARTIER. Merci.

La séance est suspendue le jeudi 18 mai 2017 à 21 heures 17 et reprise le vendredi 19 mai 2017 à 9 heures 05.

CR 2017-101 : ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN GAMME DES QUALIFICATIONS

Mme la Présidente – Nous commençons la séance. Monsieur CHARTIER, vous avez la parole sur les actions en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications.

M. CHARTIER – Bonjour à tous. La Région a mis en œuvre une stratégie leader à travers les dispositifs régionaux de soutien aux lieux d'innovation, d'aide aux projets de recherche-développement et innovation avec la création d'un nouveau régime d'aide pour les prix. Le soutien à la construction de l'Eco - campus du bâtiment Grand Paris à Vitry-sur-Seine est d'ailleurs prévu. L'objectif est simple : faire évoluer les dispositifs pour les rendre plus efficaces et performants. Nous vous proposons de voter les principales actions suivantes :

- les soutiens aux lieux d'innovation ;
- les aides aux projets de RDI ;
- le projet TP'up : rénover la façon d'accéder à cette aide destinée aux entreprises de moins de 5 salariés ; élargir les possibilités de financement du recours au conseil pour les TPE afin qu'elles puissent se développer ;
- la création de règlements d'intervention pour les prix décernés qui visent à encourager les initiatives.

S'agissant du soutien à la construction de l'Eco - campus, ce projet est très ambitieux et porteur d'avenir. Il s'agit de mettre en avant les filières incluant le développement durable dans les filières d'apprentissage. L'Eco - campus est le rassemblement pour tout le secteur du bâtiment et des travaux publics des cursus qui permettent l'insertion de l'écologie et de la durabilité dans la construction. Du fait des labels et des normes, ce sujet devient de plus en plus important. Former des personnes pour qu'elles puissent répondre dans la construction à ces labels, normes et objectifs inscrits dans une politique de développement durable nous a paru très ambitieux. La Région Île-de-France sera donc très présente dans le financement de l'Eco - campus, à travers l'affectation de 3 270 621 euros. Les filières consacreront plus de 10 millions d'euros au financement de ce rassemblement des formations par l'apprentissage pour former les futurs équipiers qui permettront la construction de bâtiments à Paris et en Île-de-France dans une vision de développement durable.

C'est donc un résumé de l'ensemble des projets en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. C'est un pas supplémentaire vers une amélioration de l'emploi dans la région. Je demande l'avis des commissions.

*Commission du développement économique de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des finances : **le rapport n'est pas mis aux voix***

Mme la Présidente – La parole est au groupe CD. Monsieur GIAFFERI.

Discussion générale

M. GIAFFERI (CD) – Vous nous proposez d'engager une refonte importante des dispositifs d'aide à l'innovation et aux TPE. Nous apprécions l'utilité de ce chantier à sa juste valeur, au vu des complexités auxquelles sont confrontés les acteurs économiques lorsqu'ils cherchent le soutien des pouvoirs publics. En Île-de-France, le cabinet notait l'an dernier que la gestion des dossiers de subvention souffrait d'un manque de coordination et de rigueur. En revoyant les dispositifs et en réduisant le nombre de portes d'entrée pour les entreprises, vous améliorerez la visibilité des actions régionales. Les acteurs de l'innovation, pour lesquels nous connaissons l'importance de la flexibilité et de la rapidité, apprécieront ces changements.

S'agissant de l'aide aux nouveaux lieux de l'innovation, ces derniers se sont multipliés dans notre région lors de la dernière décennie. L'Île-de-France en compterait plus d'une centaine. FabLabs, hackerspaces, makerspaces, technoshops ou ateliers partagés, ces structures misent sur l'intelligence collective et le décloisonnement des savoirs. Pierres angulaires des politiques

d'innovation dans les villes mondes, ces espaces sont très divers par leurs objectifs et leur organisation. Il était nécessaire pour la Région d'élaborer un dispositif de soutien suffisamment souple pour répondre à toutes les sollicitations.

Au-delà de l'aide à la création et au développement des lieux d'innovation, nous proposons que la Région réfléchisse à s'engager plus en avant au côté des lieux d'innovation, notamment en mobilisant ses politiques de soutien à l'entrepreneuriat étudiant et à l'enseignement supérieur. En rencontrant les sociétés de transfert de technologie et les pôles de compétitivité, nous avons identifié que la concertation des acteurs de l'innovation ne permettait pas suffisamment de réaliser tout le potentiel présent sur notre territoire. Etant donné la place laissée aux métiers de l'artisanat dans ces centres de l'innovation, la Région pourrait inciter les CFA à s'en rapprocher. Soyons aux avant-postes de la transformation des métiers !

Selon le même principe, nous soutiendrons la création de l'Eco - campus du bâtiment. Ce nouvel établissement constituera une vitrine formidable à destination des jeunes Franciliens pour les nouveaux métiers du bâtiment. Il montre que l'artisanat est également fortement engagé dans la transformation de notre économie. La concentration de deux CFA permettra aussi d'investir davantage dans la modernisation des enseignements et des moyens pédagogiques. La participation de la Fédération française du bâtiment révèle les besoins exprimés actuellement par cette profession. La Région soutient fortement l'innovation dans ce secteur avec la construction de 100 quartiers écologiques et innovants. En toute logique, vous vous engagez – et nous vous soutenons dans cette direction – en faveur de l'adaptation des formations aux métiers de l'artisanat.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur CHKROUN pour le groupe UDI.

M. CHKROUN (UDI) – Depuis la loi NOTRe, l'échelon régional a acquis une responsabilité majeure en matière de développement économique, de soutien aux entreprises et à l'innovation. La Région Île-de-France s'est donc donnée pour objectif depuis le début de la mandature de créer un environnement favorable au développement des entreprises, à travers un soutien cohérent et rationnel aux différents acteurs institutionnels et économiques, pour créer les conditions de la croissance et de l'emploi. Cette année, l'augmentation de l'effort budgétaire au bénéfice des entreprises franciliennes (plus de 55 % par rapport à 2016) prouve que notre majorité s'engage toujours plus en faveur du développement des entreprises et de l'innovation. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées par la Région en matière de développement économique, tant concernant la refonte des dispositifs d'aide aux entreprises avec la gamme 'Up que concernant le soutien à l'innovation avec l'objectif de 1 000 tiers lieux à l'horizon 2021.

Le rapport présenté aujourd'hui est essentiel et salutaire. En plus de s'inscrire dans la continuité des dispositifs régionaux proposés jusqu'ici, il prend pleinement acte des changements majeurs intervenus durant les dernières années en matière de lieux d'innovation. Les accélérateurs d'innovation, les initiatives de type FabLab ou les plateformes technologiques se multiplient sous les formes les plus diverses et nos dispositifs ne semblaient plus être parfaitement en adéquation avec ces nouveaux modes hybrides d'innovation ouverte, collaborative et transverse.

Le groupe UDI se félicite donc de la volonté exprimée par ce rapport, de doter le Conseil régional d'un règlement d'intervention unique pour le développement des lieux d'innovation. Ce nouveau règlement fournira à la Région une base légale la plus large possible et une grande marge de manœuvre pour pouvoir intervenir au cas par cas sur chaque projet soumis. Il permettra également à la Région de s'aligner sur les plateformes européennes en matière de soutien à l'innovation et de soutien des grands projets d'envergure nationale, voire internationale, avec un coefficient d'intervention dix à treize fois supérieur au plafond actuel.

S'agissant de l'évolution des dispositifs TP'up, il semble que les TPE, contrairement aux PME, rencontrent encore des difficultés à trouver des financements pour leur croissance et notamment pour des dépenses liées à l'innovation (recherche et développement, formation du personnel, création de site internet). Nous saluons donc le souhait émis par la Région d'encourager les TPE à mener à bien leur transformation digitale. Pour ce faire, tenant compte de la concertation menée en février et en mars derniers avec les dirigeants de TPE et des acteurs de financement et d'accompagnement aux entreprises, la Région a décidé de cibler plus finement son soutien aux TPE ayant terminé leur phase d'amorçage et ayant de véritables projets de création d'emplois qui s'avèrent de douze à dix-huit mois dans un plan stratégique.

Au-delà de leur aspect technique, les deux évolutions qui nous sont proposées semblent démontrer l'ambition sans cesse renouvelée de notre majorité en faveur du développement, des entreprises et de leur innovation. Nous partageons entièrement vos propositions exprimées dans ce rapport et nous voterons favorablement.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur CHKROUN. Monsieur MARGAIN.

M. MARGAIN (LR) – Depuis votre élection à la tête de l'Île-de-France et dans le cadre de la loi NOTRe, la Région a une responsabilité renforcée en matière de développement économique, par le soutien aux entreprises et à l'innovation. Pour cela, les régions détiennent une compétence exclusive dans l'octroi des aides aux entreprises et rationalisent les initiatives économiques. Plus que jamais, notre Région soutiendra les entreprises de son territoire en 2017 pour permettre la création d'emplois. En 2016, l'Île-de-France a élevé de 55 % son effort budgétaire pour aider nos petites et moyennes entreprises à se développer. En 2017, cet effort budgétaire sera poursuivi avec une volonté de soutenir près de 3 000 entreprises, permettant ainsi d'assurer pleinement son rôle d'intégrateur unique des aides aux entreprises.

Pour renforcer nos efforts dans cette mission unique et capitale, des adaptations sont nécessaires, afin que les aides apportées à la situation économique changeante soient les plus efficaces possible. Dans les lieux d'innovation, de nouvelles pratiques collaboratives se sont peu à peu développées. Les dispositifs régionaux qui se sont successivement ajoutés ne permettent plus de répondre à cette demande nouvelle et spécifique. À travers ce rapport, nous nous dotons d'un règlement d'intervention unique dédié à l'émergence et au développement des lieux d'innovation, qui permettra de soutenir une grande diversité de projets, dont certains à rayonnement national, voire international. Seule une politique ciblée, cohérente et visible permettra la création d'emplois pérennes en Île-de-France, car nos politiques d'aide seront alors réellement efficaces. Par ailleurs, ce soutien pourra s'accompagner d'un label Paris Région innovation, permettant ainsi aux structures aidées de bénéficier d'une communication régionale.

Pour rendre efficace notre politique de soutien à l'innovation, nous devons également adapter notre règlement d'intervention pour nous aligner sur les plafonds européens. Nous pourrions ainsi soutenir de grands projets d'innovation, afin de faire entrer notre économie dans le siècle nouveau.

Grâce aux dispositions TP'up mises en place en 2015, le redémarrage économique des TPE et PME se confirme. Néanmoins, les très petites entreprises semblent toujours peiner à mobiliser les financements nécessaires à leur développement. Notre politique doit les accompagner davantage dans leur transformation numérique et digitale, afin de permettre leur entrée pérenne dans le XXI^{ème} siècle pour engendrer la création d'emplois d'avenir. Nous souhaitons donc soutenir les TPE dans une dynamique de croissance de long terme. Pour ce faire, à la suite de concertations menées en février et en mars 2017 avec des acteurs publics et privés, nous ciblerons les entreprises de moins d'un salarié et d'un an d'existence. Pour permettre leur développement, nous nous concentrerons sur l'aide de projets créateurs d'emplois, avec une véritable stratégie de long terme. Nous élargirons les possibilités de conseil dans le cadre de nombreux projets et nous clarifierons les modalités de l'aide régionale, afin qu'un grand nombre d'entreprises puisse en bénéficier. Nous vous proposons donc de concentrer le dispositif TP'up sur l'appui direct à l'entreprise et de réaliser un nouveau règlement d'intervention.

Pour permettre la création d'emplois et lutter contre le fléau du chômage qui gangrène notre société, nous vous proposons de construire un écocampus dénommé Eco - campus du bâtiment Grand Paris sur la thématique de l'efficacité énergétique, situé à Vitry-sur-Seine. Ce projet a pour objectif de développer la formation de jeunes alternants dans le domaine de l'écoconstruction, afin de répondre aux besoins générés par le projet du Grand Paris. Ainsi, de nombreux jeunes bénéficieront d'un emploi stable et pérenne. Cela nous permettra de lutter contre le chômage des jeunes qui atteint aujourd'hui près d'un jeune sur quatre dans notre pays. Ce projet profitera ensuite de 600 apprentis de notre région à court terme, avec un objectif de 1 000 apprentis en 2021. Le projet a été retenu dans le cadre du programme d'investissement d'avenir et bénéficie à ce titre d'un engagement de financement de plus de 7 millions d'euros. Ainsi, nous pourrions répondre au mieux aux multiples demandes d'un secteur économique évoluant sans cesse et de plus en plus dépendant des évolutions techniques. Par un soutien direct aux entreprises de notre territoire et par le soutien à la formation professionnelle dans des secteurs d'avenir, nous permettrons la création d'emplois de long terme, afin de lutter contre le chômage. Mes chers collègues, je vous demande donc de bien vouloir adopter ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Catherine LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Ce rapport décousu mêle refonte de dispositif existant, création d'un nouveau prix, adaptation de règlement d'intervention avec un alignement sur les plafonds européens et la construction de l'Eco - campus.

Nous sommes pour l'Eco - campus et partageons complètement ce projet qui est porté par de multiples collectivités en Île-de-France. Nous sommes naturellement pour l'adaptation d'un règlement unique dédié à l'émergence et au développement des lieux d'innovation puisque vous reprenez ce qui avait été lancé dans la mandature précédente. C'est une réflexion sur les lieux et endroits pour innover, créer des entreprises et de l'activité. Vous y mettez de la lisibilité et de la clarification et nous vous appuyons complètement dans cette démarche. Nous partageons également les enjeux de développement des TPE qui ont un souci de croissance. Une réflexion fine est peut-être à mener dans les mois prochains sur l'instant de création de l'entreprise pour qu'elle soit partagée par tous. Certains créateurs savent comment procéder, mais d'autres ne savent pas à qui s'adresser.

La Région peut être une aide en ce sens, notamment pour les femmes ou personnes en reconversion et toute personne ne connaissant pas les codes de l'entrepreneuriat en Île-de-France.

Nous rappellerons tout de même les étapes du dispositif TP'up. Vous avez lancé ce dispositif en juillet 2016. Une première modification du règlement a eu lieu en janvier 2017. Selon le rapport, un bilan a été réalisé auprès des dirigeants d'entreprises et d'acteurs de l'écosystème entrepreneurial en février et mars, mais nous ne l'avons pas eu. Nous l'avons demandé en commission la semaine dernière et je le demande à nouveau, car nous aimerions pouvoir nous faire une idée des retours des entrepreneurs. Maintenant, nous étudions ce jour une deuxième modification du règlement pour mieux l'encadrer. Du tout libéral du début, nous revenons peut-être vers un meilleur encadrement de la collectivité et vous avez toutes les vertus d'être à la fois dans une économie de marché et d'avoir une puissance publique forte qui imprime des choix politiques pour favoriser la croissance sur tout le territoire et pour tout le monde.

S'agissant de l'obligation de la charte régionale de la laïcité, nous n'avons pas eu de réponse en commission sur la façon dont elle s'appliquera. Pour moi, il s'agit uniquement de communication.

Enfin, contrairement à mon collègue de LR qui semblait se féliciter de l'augmentation du budget, je rappellerai que le compte administratif 2016 montre une baisse de 15 % des dépenses réelles concernant le développement économique, selon le rapport du CESER. Il s'agit concrètement des moyens que vous allouez aux entreprises de la région Île-de-France. Le budget que vous avez présenté en mars n'était pas très volontaire en la matière puisqu'il affichait une tendance équivalente à 2016. Je vous demande de faire un effort financier supplémentaire en faveur des PME et TPE lors du budget supplémentaire de juillet 2017.

Mme la Présidente – Merci, Madame GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Comme je l'ai indiqué en commission développement économique, je regrette le côté fourre-tout de ce rapport. Nous y trouvons des propositions assez disparates. Des rapports séparés auraient permis une meilleure cohérence. Concernant l'évolution des règlements d'intervention de certaines aides régionales, nous partageons les constats du rapport sur les évolutions du travail, sur les nouveaux besoins des utilisateurs en matière d'accompagnement, de mise en réseau ou de mutualisation d'équipements. Nous ne sommes pas opposés à votre volonté de rendre plus lisibles les dispositifs existants. Cependant, sous prétexte de poursuivre cet objectif et celui de la simplification, il s'agit pour vous d'alléger les dispositifs et de les rendre plus attractifs, toujours pour les plus grandes entreprises quelle que soit leur filière d'activité. C'est bien là votre marque de fabrique libérale. Les grandes entreprises bénéficient déjà des largesses financières de l'État. Nous entrevoyons aussi la possibilité que vous ouvrez aux seuls gros projets innovants d'envergure régionale ou nationale de capter l'essentiel des financements régionaux.

Nous sommes opposés à votre proposition de supprimer les plafonds régionaux des aides et vous vous alignez sur la réglementation européenne. Les plafonds régionaux avaient l'avantage de s'assurer que l'enveloppe budgétaire finance une diversité de projets, permettant un équilibre régional en prise avec les réalités et les dynamiques territoriales. Nous jugeons également indispensable que notre collectivité se donne comme priorité forte le soutien à l'innovation en matière écologique. C'est à la fois un enjeu sociétal, environnemental et un formidable potentiel d'emplois, trop peu présent dans votre rapport. Notre région doit être en pointe dans ce domaine et elle dispose de nombreux atouts pour cela. Nous proposons également d'intégrer des critères en matière d'éthique et donc d'exclure les secteurs de l'armement, de la publicité et du marketing des financements régionaux. D'autre part, selon l'une de nos constantes en matière de développement économique, nous proposons de concentrer le soutien financier de la Région aux TPE-PME et d'exclure les grandes entreprises des aides régionales qui bénéficient par ailleurs des aides de l'État via le CICE ou le CIR, sans retombées en matière d'emplois ni de recherche et développement. Enfin, nous présenterons un amendement visant à renforcer le rôle des élus dans leur diversité politique et en fonction de leur poids à l'Assemblée régionale dans le suivi et l'évaluation des projets, en les associant au comité de pilotage sur les projets de recherche et développement et d'innovation et en demandant la présentation en commission développement économique d'un bilan annuel.

Concernant la création de l'Eco - campus du bâtiment Grand Paris à Vitry-sur-Seine, nous soutenons ce projet qui permettra sur le domaine Chérioux et à proximité des chantiers du Grand Paris Express le développement de formations en alternance dans le domaine de l'écoconstruction et du bâtiment qui nous paraît prioritaire, sur un territoire en pleine mutation et où les acteurs économiques et territoriaux sont fortement engagés autour des enjeux des écoactivités et de la construction durable. En outre, ce projet permettra d'améliorer les conditions d'apprentissage des jeunes et d'offrir plus de places de formation. Voilà les principales remarques de notre groupe sur ce rapport.

Mme la Présidente – Merci, Madame GHIATI. Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Nous n'avons pas siégé depuis deux mois et, tant en Commission permanente qu'aujourd'hui, nous restons un peu sur notre faim en matière de développement économique. Ce rapport fourre-tout et d'un intérêt mineur ne nous nourrira pas, même s'il a permis à notre collègue Franck MARGAIN de faire un discours remarqué et remarquable. L'intitulé de ce rapport est d'ailleurs trompeur et étranger à son contenu : Actions en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications. Nous avons des modifications mineures dans les règlements et les textes. Se doter d'un règlement d'intervention unique pour le soutien aux lieux d'innovation est une bonne chose. Vous voulez adapter votre règlement d'intervention à l'aide aux grands projets de recherche, développement et innovation : c'est une mesure plus équitable qu'auparavant. Vous voulez seulement déléguer à la Commission permanente les adaptations du nouveau règlement TP'up et la mise en œuvre du dispositif. Je crois cependant que des éléments doivent être précisés et nous avons déposé un amendement en ce sens. L'adoption d'un nouveau régime d'aide Prix représente trois lignes : « *afin de soutenir des initiatives et projets particulièrement innovants, le présent rapport propose d'adopter un nouveau régime d'intervention prix permettant l'attribution de prix, récompenses, trophées, etc.* » Tout cela est très bien, mais cela ne changera pas la face en matière de développement économique et de chômage.

La deuxième partie ne concerne absolument pas la première. Nous aurions donc pu avoir deux rapports différents. Le projet de convention investissements travaux entre la Région Île-de-France et l'association Eco - campus du bâtiment est très bien. Malgré mes critiques de forme, nous voterons pour ces deux rapports en espérant avoir davantage de contenu dans les prochaines sessions du Conseil régional ou de la Commission permanente en matière de développement économique.

Mme la Présidente – Merci. Madame COSSE.

Mme COSSE (RCDEC) – La Région Île-de-France est le premier bassin d'emplois en Europe. Elle pèse à elle seule 4 % du produit intérieur brut européen, devant la métropole du Grand Londres. Notre tissu économique diversifié est fort de la présence de nombreuses TPE et PME dynamiques et innovantes. Pour tenir ce rang, le Conseil régional d'Île-de-France doit répondre présent afin de favoriser le développement économique de nos territoires, mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix.

La modification du règlement d'intervention TP'up en est le meilleur exemple. Je soulignerai d'abord qu'il aurait été préférable de réaliser la concertation avant de lancer le dispositif plutôt qu'*a posteriori*. Je constate cependant avec surprise que la modification du règlement d'intervention, outre les ajustements qu'il comporte, supprime purement et simplement le principe de bonification de l'aide pour les projets numériques et écologiques. Si le Conseil régional doit jouer pleinement son rôle dans la dynamisation de l'économie francilienne, il ne doit pas oublier son rôle de stratège. Je crois qu'il est essentiel d'inciter les entreprises, notamment les très petites, à choisir le numérique et l'écologie. Ces investissements pouvant être prohibitifs pour une très petite entreprise si elle ne dispose pas d'aides lui permettront à court ou moyen terme de faire des économies et de gagner en compétitivité. C'est aussi une occasion pour le Conseil régional d'affirmer sa vision de l'économie 4.0 de demain respectueuse de l'environnement.

Dans cette même perspective, nous tenons à saluer la contribution de notre Assemblée au sein du projet de construction de l'Eco - campus du bâtiment Grand Paris à Vitry-sur-Seine. Outre son emplacement dans une zone stratégique pour l'Île-de-France, le développement de la formation de jeunes alternants dans le domaine de l'écoconstruction, afin de répondre aux besoins du Grand Paris, est une excellente initiative. C'est en développant ce genre de projets, en investissant dans la formation pour les métiers d'avenir que la Région Île-de-France pourra garder son statut de leader en Europe et dans le monde. Pour les élus du groupe RCDEC, le Conseil régional d'Île-de-France doit assumer pleinement son rôle de stratège dans l'administration de ces aides aux entreprises et encourager toute initiative qui concourt à la transition écologique. Nous serons donc attentifs à l'intérêt qui sera porté à nos amendements.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe EELVA.

M. BENHAÏM (EELVA) – Je ferai deux séries de remarques, l'une sur le règlement d'intervention TP'up et l'autre sur l'Eco - campus. S'agissant du règlement d'intervention, le rapport que vous nous présentez reprend toute une série d'éléments. Nous sommes favorables à certains d'entre eux. Nous nous félicitons par exemple de l'évolution de TP'up qui permet de mettre l'accent sur les sociétés existantes avec un salarié ou une année d'existence. Un certain nombre de dispositifs existants permettent d'aider les sociétés qui démarrent, mais c'est plus difficile pour développer une société. De ce point de vue, l'évolution du règlement est plutôt positive. À l'avenir, il conviendrait même de travailler sur l'expansion européenne de nos PME puisque nous avons la possibilité, en théorie, d'offrir aux PME des débouchés commerciaux analogues en termes de marché à ce qui existe aux États-Unis. En réalité, c'est très compliqué pour un patron de TPE ou PME d'aller implanter son entreprise, ne serait-ce qu'en Belgique, aux Pays-Bas ou en Allemagne.

S'agissant de l'économie verte, je partage les remarques formulées par Mme GHIATI et Mme COSSE. Il est effectivement très important de maintenir la bonification pour le numérique et pour l'écologie et nous devrions y être particulièrement attentifs, tant dans la promotion du dispositif que dans l'attribution des aides. S'agissant du plafond, il est important de conserver une non-concentration des aides pour permettre d'intervenir de manière décisive dans la vie de certaines PME. Il convient donc de ne pas concentrer les enveloppes sur certaines entreprises. J'ai un regret important sur la charte de la laïcité. Nous avons eu une discussion surréaliste en commission la semaine dernière, où nous avons évoqué l'idée que les agents de la Région contrôlent l'application de la charte dans les entreprises. Nous voyons à quel point cela pose des difficultés d'interprétation à travers les entreprises, qui ne ressemblent en rien aux mairies et écoles. J'ai peur que nous déclenchions de nombreux problèmes là où ce n'était pas nécessaire.

S'agissant de l'Eco - campus, nous connaissons le retard français en matière de bâtiments durables et c'est donc un excellent projet de ce point de vue. Il permet de mieux structurer les filières et d'améliorer la qualité de la formation professionnelle. L'extension de l'offre des métiers jusqu'au diplôme d'ingénieur est une très bonne chose. Nous avons intérêt à rapprocher les jeunes et les univers de formation. À cet égard, ParisTech, les écoles d'architecte, d'ingénieurs et de commerce ainsi que les universités ont leur rôle à jouer dans la construction de ce projet, aussi bien que les associations professionnelles et les organismes tels que le CSTB. Enfin, c'est un projet intéressant en matière de coopération européenne. Les Länder allemands sont beaucoup plus avancés en matière de formation professionnelle dans la qualité écologique du bâtiment. Nous avons tout intérêt à construire des coopérations avec les régions allemandes pour permettre aux jeunes Franciliens d'aller se former en Allemagne et inversement. Cela enrichira à la fois les offres pédagogiques, le savoir-faire de nos professionnels et les opportunités ouvertes aux jeunes.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Je remercie l'ensemble des orateurs pour leurs interventions de très grande qualité, utiles, constructives et qui ont apporté de nombreux éléments, dont j'ai partagé un très grand nombre. Je vais donc uniquement revenir sur deux ou trois points puisque mes réponses seraient seulement de l'approbation.

Je remercie Pascal GIAFFERI pour son intervention de très grande qualité, ainsi que Benjamin CHKROUN qui suit précisément l'ensemble des sujets contenus dans ce rapport, notamment concernant l'Eco - campus. Je remercie Franck MARGAIN qui a fait une présentation digne du Vice-président en charge du dossier. Il pouvait parfaitement assumer cette responsabilité à ma place et cela montre à quel point il est un grand président de Paris Région.

Je remercie Catherine LIME-BIFFE pour son intervention dont nous avons l'habitude dans cette Assemblée. Elles sont toujours de très grande qualité et dignes de la conseillère régionale qu'elle est également en commission. Elle a voulu mettre l'accent sur trois aspects. Elle dit notamment de l'Eco - campus que c'est sans doute la filière d'avenir et nous sommes d'accord. Différents campus qui existaient jusqu'à présent au titre des CFA se rassemblent pour former un élément plus attractif et plus valorisant, s'agissant des filières de développement durable. Elle a raison de le souligner et de se féliciter de ce règlement unique parce qu'elle l'a longtemps prôné en commission. Son attente est donc réalisée. Je remercie également Catherine d'avoir mis l'accent sur l'importance du volet d'accompagnement des créateurs d'entreprises. Sensible à son intervention de ce matin, j'ai le plaisir d'annoncer que ce sera le prochain chantier conduit par l'Exécutif, afin que nous puissions davantage accompagner les créateurs de la manière la plus efficace possible, d'autant que la Région vient de prendre la compétence du dispositif NACRE. Nous pourrions ainsi compléter l'ensemble des dispositifs mis en œuvre jusqu'à présent par la majorité régionale sous la responsabilité de sa présidente, qui est la digne héritière du gaullisme social et non du libéralisme forcené. Je rappelle ainsi l'origine idéologique de chacun et je partage pleinement cette ligne.

Je remercie Vanessa GHIATI pour son intervention de qualité. Nous n'avons pas voulu critériser les différents soutiens à l'innovation, donc l'innovation écologique entre dans le cadre des dispositifs existants. Tous les dispositifs d'innovation ont des volets écologiques et nous les encourageons systématiquement, y compris lors de l'arbitrage des dossiers PM'up. J'ai senti qu'elle gardait cette sensibilité importante s'agissant des critères éthiques et je respecte ses choix. Pour ma part, j'ai toujours considéré que l'éthique était importante, mais qu'il s'agissait davantage de comportements personnels. S'agissant des entreprises, certains secteurs d'activité sont reconnus d'une façon générale. Les personnes travaillant dans le secteur de la défense sont importantes pour protéger les États et l'intégrité d'un État comme la France. Il serait dommage de ne pas leur apporter un concours avec TM'up, Innov'up. Nous devons nous doter de ce secteur si nous voulons conserver les particularités de la France et aider les autres pays démocratiques à se défendre.

Je remercie Wallerand de SAINT JUST pour son intervention et d'avoir salué l'intervention de Franck MARGAIN. J'examinerai ses amendements et lui apporterai les meilleures réponses possible.

Je salue Emmanuelle COSSE et son intervention comme les amendements qu'elle a déposés, nous y serons sensibles.

Merci à Frédéric BENHAIM pour son intervention. Il est très bien d'avoir mis l'accent sur l'intérêt d'une coopération, notamment avec l'Allemagne. Nous pouvons être amenés à revenir sur ce sujet et il sera intéressant d'en parler ensemble. Nous devons sans doute performer l'axe franco-allemand, à la fois en matière de développement économique et d'innovation. J'ai eu quelques pistes hier concernant la robotique qui est actuellement davantage développée en Allemagne qu'en France, mais où elle est également développée. Nous pourrions réfléchir à approfondir cette relation franco-allemande à travers des projets d'innovation et de formation. S'agissant des centres de formation par apprentissage, nous encourageons toujours les possibilités d'échanges entre les centres d'apprentissage, dès lors qu'ils correspondent à un projet qui permettant l'apprentissage de la culture et de la langue, qui sont les deux contraintes fixées aux CFA. Ces derniers s'intéressent grandement à cette démarche.

Je suis à la disposition de chacun, s'agissant des amendements.

Mme la Présidente – Merci. Nous passons à l'examen du projet de délibération. Nous avons un amendement n°17 du Front de Gauche, en réponse commune avec l'amendement n°32 du groupe S&R. Il reste 5 secondes à Mme GHIATI.

Amendement n°17 (FdG)

Mme GHIATI (FdG) – Il est défendu.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président, réponse commune aux amendements n°17 et 32.

M. CHARTIER – Il s'agit de la question de la charte de la laïcité et des valeurs de la République, dont nous avons beaucoup parlé en Commission permanente. Je ne reviendrai pas en détail sur ce débat, mais je ne peux pas donner une suite favorable à ces deux amendements.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'amendement n°17, il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°17 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Article 1

Amendements n°15, 14 et 13 (FdG)

Mme la Présidente – A l'article 1, nous avons trois amendements du Front de Gauche en réponse commune.

Mme GHIATI (FdG) – Ils sont défendus.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – S'agissant de sujets récurrents, je ne développerai pas une réponse supplémentaire.

Mme la Présidente – Je mets aux voix les amendements qui sont maintenus. Qui est pour l'amendement n°15 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°15 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°14 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°14 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°13 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°13 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°31 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement n°31 est-il défendu, Madame LIME-BIFFE ? Oui. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Nous avons retenu comme principe de critériser le moins possible afin que les aides puissent être ouvertes au plus d'entreprises possible. Nous restons sur cette ligne et je ne peux pas donner de suite favorable à cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°31 (S&R)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendements n°16 et 19 (FdG)

Mme la Présidente – Les amendements du Front de Gauche sont-ils défendus, Madame GHIATI ? Oui. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – C'est exactement la même réponse.

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°16 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°16 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Pour l'amendement n°19, Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Nous en avons parlé hier en Commission permanente. J'entends la réflexion et nous évoquerons ce sujet important en commission thématique. Pour l'instant, c'est un avis défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°19 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1
POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC
ABSTENTION : FdG
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 2

Amendement n°18 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n°18 est-il défendu, Madame GHIATI ? Oui. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Je ne pense pas qu'il faille mettre cette logique de plafond. Il faut plutôt laisser l'accès le plus libre possible et regarder la qualité du projet. Je ne puis donner un avis favorable pour l'instant.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°18 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2
POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC
ABSTENTION : FdG
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 3

Amendements n°65 et 66 (EELVA)

Mme la Présidente – Les amendements n°65 et 66 en réponse commune sont-ils défendus, Monsieur BENHAÏM ? Oui. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Nous avons toujours fixé le principe de laisser les règlements les plus ouverts possible. Il serait dommage d'en exclure des personnes. Nous devrions déterminer ce que sont les comportements éthiques et ce qu'ils ne sont pas, ce serait une nouvelle charte du comportement éthique. Il est donc mieux de laisser un peu de liberté et d'ouverture, dès lors que ce n'est contraire ni aux bonnes mœurs ni aux règles existant dans les codes fixés par la loi. Je donne donc un avis défavorable.

Mme la Présidente – Je les mets aux voix. Qui est pour l'amendement n°65 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°65 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°66 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°66 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°30 (S&R)

Mme la Présidente – Madame LIME-BIFFE, l'amendement n°30 est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – C'est un très bon amendement, mais nous sommes toujours très sensibles à la question de la RSE. Il n'est donc pas nécessaire de mettre un bonus particulier puisque les jurys sont sensibles à la responsabilité sociale de l'entreprise de façon systématique. C'est un élément important.

Mme la Présidente – Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°30 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendements n°49 et 50 (RCDEC)

Mme la Présidente – Monsieur NICOLLE pour les amendements n°49 et 50 en réponse commune.

M. NICOLLE (RCDEC) – Ces deux amendements visent à réintroduire la bonification de l'aide à l'investissement pour les projets liés aux transitions numériques et écologiques. Ils permettraient d'aider et d'inciter les très petites entreprises à réaliser des investissements destinés à gagner en productivité et à combler le retard de numérisation par rapport aux entreprises étrangères et de les inciter à s'engager dans une démarche vertueuse de respect de l'environnement et d'impact carbone minimal.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – La transition numérique n'a rien de vertueux. Elle est juste rendue nécessaire par les conditions de la concurrence. Nous avons énormément de projets qui impactent la transition numérique et c'est assez normal. S'agissant de la transition écologique, nous sommes aussi dans l'air du temps. Créer un bonus supplémentaire serait un peu surprenant, puisque de nombreux projets de TPE concernent déjà la transition numérique et écologique. Je ne donne pas d'avis favorable à cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°49 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°49 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°50 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°50 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°2 (FN)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°2 du FN.

M. de SAINT JUST (FN) – Nous essayons d'améliorer les améliorations. Dans le point 9 Évaluation et indicateurs du règlement d'intervention TP'up, nous remplaçons « *l'évolution prévisionnelle de ses effectifs que doit donner l'entreprise* » par « *elle donne un rapport d'activité annuel qui est porté à la connaissance de la Commission permanente, qui donne le chiffre du nombre de salariés employés par le bénéficiaire au début de l'année considérée – mis dans la fiche projet – ainsi que le chiffre de ces mêmes emplois à la fin de l'année* ». Ainsi, nous serons davantage renseignés et saurons si l'argent du contribuable a été bien utilisé.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Il est très intéressant de regarder l'évolution des effectifs dans les petites entreprises, mais il est mieux de laisser travailler les très petites entreprises d'un à trois salariés que de leur demander de rédiger un rapport supplémentaire. J'ai donc un avis défavorable.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°2 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, FdG, RCDEC

NPPV : S&R, EELVA

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

Amendement n°32 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement n°32 a déjà reçu une réponse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°32 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 5 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 6

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 6 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous arrivons à la délibération dans son ensemble. Madame LIME-BIFFE pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Nous regrettons que vous n'ayez pas donné suite à notre proposition de supprimer le critère de la charte de la laïcité, dont nous ne voyons pas l'objet d'autant qu'il existe la loi de 1905, et plutôt de fixer des critères de RSE ou liés à la COP21. Nous aurions souhaité fixer des critères politiques, mais nous voterons pour ce rapport parce qu'il va dans le bon sens pour le développement des entreprises franciliennes.

Mme la Présidente – Merci. Madame GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – J'ai bien entendu les propos de M. CHARTIER sur la question éthique. Cependant, je ne parviens pas à comprendre pourquoi votre famille politique est capable de demander à des bénéficiaires de dispositifs financiers de l'État de rendre des comptes sur leurs actions et pourquoi des dispositifs concernant les entreprises ne pourraient pas leur demander d'écrire ce que nous attendons en matière d'éthique au niveau régional, puisque vous partagez l'importance de l'éthique en matière de développement économique. Cela laisse supposer qu'il existe deux façons de concevoir les exigences de la collectivité ou de la puissance publique en direction de bénéficiaires de moyens publics. Je trouve cela important en matière de transparence, vis-à-vis de tous les contribuables franciliens qui participent financièrement à la mise en œuvre de ce dispositif. Sur cet aspect, nous ne pouvons pas voter en l'état ce rapport. En revanche, nous sommes évidemment dans un état constructif pour travailler sur le développement économique et les entreprises. Nous partageons le projet de l'écoconstruction et en grande partie les démarches concernant les petites et moyennes entreprises. Nous nous abstiendrons sur ce rapport, au titre de votre non-intégration des questions de laïcité, d'éthique et de critérisation et du fait que vous n'ayez pas pris en compte l'exclusion de secteurs qui ne nous semblent pas pertinents pour recevoir de l'aide publique, notamment l'armement, la publicité et le marketing.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur BENHAÏM.

M. BENHAÏM (EELVA) – Je regrette aussi l'absence de clarification sur la question de la charte de la laïcité pour les raisons que j'ai énumérées tout à l'heure. Cela risque de poser des problèmes d'interprétation assez importants et de compliquer le travail de notre collectivité. S'agissant du règlement PM'up et TP'up, une critérisation nous paraît importante. Nous espérons y revenir par la suite parce qu'elle permet aux porteurs de projets de préciser leur pensée sur ces sujets et au jury de faciliter son travail s'il veut tenir compte de ce type de critère. J'espère que la Région aura un rôle d'impulsion assez important sur la question du projet Eco - campus. Notre rôle est aussi de retisser la trame d'une offre de formation beaucoup plus unie en Île-de-France. C'est particulièrement important. Nous voterons pour le rapport, notamment pour le projet Eco - campus et pour permettre le bon fonctionnement des jurys.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur BENHAÏM. Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Nous voterons ce rapport avec deux bémols. Certes, il ne faut pas demander de rapports ou papiers supplémentaires aux TPE, mais dès lors qu'elles bénéficient d'argent public, il convient de s'assurer de sa bonne utilisation. S'agissant de la convention Eco - campus, je reviens à l'amendement n°32 concernant la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité. Quels juges et quel tribunal apprécieront ces manquements avérés ? Qui sera le procureur ? Aurons-nous des avocats ? Le

procès de la crèche Baby-Loup avec la question du port du voile a donné lieu à deux arrêts de la Cour de cassation et à des décisions complètement contradictoires des juridictions. Je veux bien que l'on institue ces juridictions à l'intérieur du Conseil régional, mais je pense que cela allongera les débats, vous donnera beaucoup de mal et vous ne ferez pas autre chose. Nous voterons néanmoins ce rapport.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur de SAINT JUST. Je me rappelle très bien du procès Baby-Loup et je vous rappelle que le Conseil régional vient de la sauver en votant une subvention exceptionnelle d'équilibre et en mettant en place un dispositif pour aider les crèches qui travaillent en horaires décalés avec des amplitudes horaires que les Caisses d'allocation familiale ne savent pas financer. Je vous emmène donc à la crèche Baby-Loup quand vous voulez et je trouve que ce très bon contre-exemple prouve l'utilité de la charte de la laïcité. Nous mettons aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-101

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

CR 2017-102 : CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS : RÉGLEMENT D'INTERVENTION ET SIGNATURE DE DEUX NOUVEAUX CAMPUS - HUB DE L'AÉROPORTUAIRE GRAND ROISSY – LE BOURGET - CAMPUS CONCEPTION ET CONSTRUCTION AUTOMOBILE.

Mme la Présidente – Nous passons au campus des métiers et des qualifications. La parole est à Mme la déléguée spéciale Charlotte BAELDE.

Mme BAELDE – Les campus des métiers ont été créés par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et de la République du 8 juillet 2013, pour valoriser l'enseignement professionnel et faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Les campus des métiers et des qualifications réunissent sur un territoire donné un ensemble d'acteurs en vue de la construction d'une offre de formation initiale et continue en lien avec les besoins d'une filière constituant un enjeu économique régional. Ils peuvent rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche, ainsi que des entreprises. Ils s'inscrivent pleinement dans l'animation des filières. C'est pour répondre à ces enjeux que notre collectivité régionale est associée dès la conception des campus. Chaque projet de campus fait l'objet d'une labellisation pour une durée de quatre ans renouvelable. Cette labellisation est attribuée par une commission composée de représentants des collectivités régionales, des recteurs, de l'association des régions de France, des inspections générales de l'Éducation nationale, des directions des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et du ministère en charge de l'économie.

L'objectif de chaque campus doit permettre de mieux prendre en compte les besoins en compétence des entreprises d'une filière actuels et à venir, en proposant des nouveaux contenus de formation ou en adaptant des parcours existants. Il s'agit également d'aider les filières peu attractives à attirer plus de jeunes sur leurs métiers, de favoriser les poursuites d'études en développant les liens entre les divers niveaux et voies de formation et de susciter la recherche et l'innovation pédagogique ainsi que la mutualisation des équipements de formation, d'autant plus qu'ils sont coûteux.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet d'approuver un règlement d'intervention relatif au soutien au réseau labellisé Campus des métiers et qualifications pour accompagner le déploiement futur des campus ainsi qu'une convention type de subventions spécifiques pour le soutien au réseau labellisé Campus des métiers et des qualifications. Ce rapport propose également d'engager la Région aux côtés des rectorats de Créteil, de Paris et de Versailles ainsi que des universités de Paris 8 et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines dans la structuration de deux nouveaux campus des métiers et des qualifications :

- le campus des métiers et des qualifications hub de l'aéroportuaire et des échanges internationaux sur le territoire du Grand Roissy-Le Bourget, labellisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 20 septembre 2016 ;
- le campus des métiers et des qualifications Conception et construction automobile sur le territoire régional, labellisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 9 février 2017.

Ce rapport propose également d'adopter le premier avenant de la convention constitutive du campus des métiers et des qualifications de l'économie touristique Paris Val d'Europe.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Déléguée spéciale, qui devrait être alitée. Nous la remercions vraiment d'être là pour présenter ce rapport qui lui tient très à cœur et qui est le fruit de son travail. Je demande l'avis des commissions.

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission du tourisme : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Nous passons à la discussion générale. Madame DIRRINGER.

Discussion générale

Mme DIRRINGER (CD) – Notre groupe est particulièrement attaché au dispositif des campus des métiers. Cette idée originale qui commence à prendre corps sur tout le territoire français apporte une réponse à plusieurs faiblesses de notre système de formation professionnelle. Il replace d'abord la Région au cœur du dispositif de formation en faisant de notre collectivité l'acteur chargé de lancer et d'animer les campus. L'Éducation nationale devra laisser davantage de marge de manœuvre aux élus de terrain pour animer le secteur de la formation professionnelle. Ensuite, en incluant les entreprises et les partenaires économiques au sein de la gouvernance des campus des métiers, nous assurons à ces outils de pilotage toute l'expertise qui leur sera nécessaire. Véritable cluster de formations professionnelles, les campus constitueront une valeur ajoutée indéniable pour les secteurs économiques concernés, alliant excellence et innovation pédagogique. Ce seront de véritables vitrines vis-à-vis des partenaires internationaux, recruteurs et talents, mais aussi jeunes franciliens. De nombreuses réorientations et ruptures de formation doivent nous interroger sur la sécurisation des parcours. En rapprochant les établissements, nous créerons au sein des campus de véritables continuums de formation, de bac-3 à bac+5.

La nouvelle stratégie que vous avez élaborée montre, Madame la Déléguée spéciale, votre attachement à créer de nouveaux campus et aussi à les faire vivre. Les leçons tirées du premier campus du numérique devront nous inspirer à cet égard. En retenant les secteurs prioritaires du SR2I, notamment le tourisme et les transports, vous réaffirmez l'imbrication nécessaire des politiques de développement économique et des politiques de formation. En tant que présidente de Défi métiers, je suis sensible à la prise en compte de la prospective au sein des campus des métiers, car, comme le précisait un rapport du Sénat en 2014, entre un tiers et 70 % des métiers d'avenir sont encore inconnus aujourd'hui. Je soutiens donc votre volonté d'associer au sein des campus les acteurs de la formation continue. La constitution d'un véritable service public de la formation tout au long de la vie favorisera la sécurisation des parcours professionnels, notamment des moins diplômés. Faire travailler ensemble tous les publics concernés, communauté éducative et apprenants, est un beau projet que nous porterons avec vous.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur CHKROUN.

Mme DELEPAULE (UDI) – Madame DELEPAULE. La stratégie leader que nous avons votée en décembre dernier compte parmi ses objectifs prioritaires de promouvoir une offre de formation professionnelle davantage en phase avec les besoins réels des entreprises franciliennes en matière de compétences et d'emploi. Cette question primordiale, tant pour répondre efficacement au chômage des jeunes que pour favoriser durablement la croissance de nos entreprises, a déjà fait l'objet d'efforts soutenus de la part de la Région. Nous pouvons ainsi mentionner la mise en place d'une carte de 24 bassins d'emplois en Île-de-France pour développer davantage les emplois de proximité et avoir une connaissance plus fine des métiers en tension et des besoins en formation. Dans ce contexte, le rapport présenté aujourd'hui constitue un nouveau pas salutaire vers le renforcement de l'offre de formation puisqu'il se propose de soutenir le développement des campus des métiers et qualifications en Île-de-France.

Ces campus visent à réunir sur le même territoire un ensemble d'acteurs en vue de la construction d'une offre de formation initiale et continue en lien avec une des filières d'excellence définies par la stratégie leader. Ainsi, dans le cadre de l'économie touristique régionale, une convention-cadre a été signée en septembre dernier pour la création du campus des métiers et des qualifications de l'économie touristique Paris Val d'Europe qui propose sept filières de formation, notamment dans l'hôtellerie et l'hébergement. Le groupe UDI se réjouit particulièrement que la Région poursuive cet effort, en choisissant de signer deux nouvelles conventions avec le campus hub de l'aéroportuaire Grand Roissy-Le Bourget et avec le campus Conception et construction automobile qui aura comme établissement porteur l'IUT de Mantes-la-Jolie. L'aéronautique et l'automobile font partie des secteurs clés qui créent la richesse de notre région. Il est donc tout à fait cohérent et rationnel, par rapport aux orientations du SRDEII, de les soutenir particulièrement.

Nous nous félicitons donc pleinement que la Région s'associe à l'État et aux autorités académiques pour soutenir ces campus, devenant ainsi un acteur moteur dans l'essor des filières économiques stratégiques pour l'Île-de-France. Madame la Présidente, nous partageons entièrement vos ambitions en matière de soutien au développement des campus des métiers et voterons en faveur de ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur MEIGNEN pour le groupe LR.

M. MEIGNEN (LR) – Depuis l'élection de 2015, notre présidente et notre nouvelle majorité régionale n'ont pas ménagé leurs efforts dans le soutien aux entreprises franciliennes pour relancer l'emploi et la croissance dans notre région. Nous sommes dotés d'une stratégie économique forte pour la période 2017-2021 avec le seul objectif de renouveler en profondeur l'action régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation. Quand près de 6 millions de personnes sont inscrites à Pôle Emploi, il est urgent d'agir. Quand 2 millions de jeunes ne sont ni en formation ni en situation d'emploi, il n'est plus possible d'être immobile ou d'utiliser les mêmes recettes inefficaces. La formation professionnelle ne remplit pas son rôle d'orientation vers les secteurs porteurs et n'est pas assez en rapport avec les besoins des entreprises et des filières. Pour cela, la Région se mobilise à travers ce rapport pour le développement du campus des métiers et des qualifications, aux côtés de l'Éducation nationale avec un seul objectif, une nouvelle orientation régionale et un socle ambitieux : former les jeunes aux métiers d'avenir.

Il en va de l'avenir de notre pays et c'est une formidable coopération entre le système éducatif et le monde économique au service de l'insertion professionnelle des jeunes. C'est une approche de concertation nouvelle, un partenariat public-privé mobilisant opérateurs de formation, entreprises, organisations professionnelles et collectivités territoriales, permettant de cibler les meilleures formations en cohérence avec les besoins en compétences actuels et prévisibles des acteurs économiques de filières. Il est donc nécessaire de rapprocher le monde de l'entreprise des jeunes.

La Région souhaite positionner le campus des métiers et des qualifications vers des filières d'excellence : aéronautique, agriculture et agroalimentaire, automobile, numérique, santé, tourisme. Nous sommes attachés à un assouplissement du dispositif au niveau national, en termes de calendrier, cahier des charges, afin qu'une place plus importante soit laissée aux régions au niveau territorial dans le choix des filières et repérage des porteurs de projets. Quatre campus sont déjà créés pour le développement des filières stratégiques franciliennes :

- sur la création numérique, image et son à Paris Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis ; ce campus continuera à se développer ;
- sur l'économie touristique à Paris Val d'Europe ;
- sur le hub de l'aéroportuaire Grand Roissy Le Bourget ;
- sur la construction automobile dans les Yvelines.

La constitution d'une dizaine de ces campus à l'horizon 2021 s'inscrit dans notre stratégie régionale.

La lutte contre le chômage des jeunes est une priorité. Pour cela, nous devons aider les entreprises à créer de la richesse par l'innovation, pour relancer la croissance et créer des emplois. À travers le campus des métiers et des qualifications, il s'agit d'avoir un socle ambitieux pour former les jeunes aux métiers d'avenir et d'excellence.

Mme la Présidente – Merci. Madame SALL pour le groupe S&R.

Mme SALL (S&R) – Je me félicite tout d'abord du fait que ce rapport s'inscrit dans la continuité de l'action de la précédente majorité nationale qui s'est fortement engagée avec le GIP Emploi, les établissements formateurs, les universités, les entreprises et les précédents gouvernements dans la création des campus des métiers et des qualifications en Île-de-France. Cette réalisation est majeure, car elle est partenariale. Au-delà de l'évident gain en visibilité et en renommée au niveau national, européen ou international, cela permet de tirer toujours plus vers le haut le niveau des formations qui y sont dispensées. Les campus des métiers sont un lieu d'excellence, d'exigence et de réussite. Ce rapport nous convient totalement et nous voterons en faveur de ce dispositif, car il permet de doter toute l'Île-de-France de ces campus.

Néanmoins, je porterai à notre attention collective quelques points de vigilance. Premièrement, il existe un risque d'ultraspécialisation intrinsèque au dispositif. Il convient de s'en prémunir. Comment faire pour rebondir si une technologie fait l'objet d'un campus et qu'elle vient à décliner ? Comment éviter qu'une zone qui fait l'objet d'un campus soit totalement désertée et qu'elle perde des entreprises et que cela crée des difficultés pour les jeunes ayant suivi ces formations ? Je pense particulièrement à ce qui est arrivé dans la région Auvergne avec la formation autour des pneus Michelin. Par ailleurs, j'attire notre attention collective sur la mise en place d'un campus sur l'automobile dans les Yvelines alors que nous avons une baisse de production des entreprises, notamment dans la vallée de la Seine. Deuxièmement, nous devons donc être précurseurs et

nous impliquer dans des domaines stratégiques et non seulement de répondre aux besoins des entreprises. Troisièmement, il n'apparaît pas pertinent de se revendiquer de la charte de la laïcité pour valider ce rapport. Il en est de même autour de la question des 1 000 stages.

Enfin, malgré toutes ces remarques, il paraît nécessaire que vous soyez vigilante, Madame la Déléguée spéciale, à ce que nos territoires conservent une réelle diversité d'activités professionnelles et de formations. Il s'agit d'une inquiétude évidente et palpable. Tous ces éléments doivent venir en complément de la nouvelle carte des bassins d'emplois. Nous tenons à nous assurer que vous ne ferez pas de l'Île-de-France un amoncellement des territoires hyper spécialisés et que ce dispositif s'imbriquera correctement avec l'ensemble des autres que nous avons votés.

Mme JOUANNO remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

Mme la Présidente – Madame GHIATI pour le Front de Gauche.

Mme GHIATI (FdG) – Comme nous l'avons indiqué lors du rapport concernant la création du campus des métiers autour du tourisme, notre groupe n'est pas opposé au développement de formations permettant de professionnaliser des filières économiques créatrices d'emplois, en veillant cependant à la formation initiale de qualité pour tous. Nous restons toutefois vigilants sur la spécialisation à outrance des territoires et des bassins d'emplois. Nous jugeons nécessaire de préserver une diversité économique et de formation pour offrir une palette plus large de compétences et d'emplois aux populations locales, de réduire les trajets domicile-travail et domicile formation et d'éviter aux territoires et aux populations en cas de difficultés économiques ou de mutations de secteur de se retrouver dans une trop grande difficulté. Des travaux de l'IAU ont d'ailleurs soulevé ces problématiques auxquelles nous devons être très attentifs. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre la volonté de s'appuyer sur les atouts de territoires pour leur promotion et leur attractivité et la mixité économique porteuse d'une meilleure inclusion sociale des populations, quel que soit leur niveau de compétence et de cohésion sociale.

Nous attirons également votre attention sur le fait que la mise en adéquation de l'offre de formation professionnelle ne peut se faire au seul regard des besoins des entreprises d'un territoire, mais aussi au regard des enjeux sociétaux et environnementaux et des anticipations des mutations sectorielles, liées notamment aux évolutions technologiques. Les salariés des entreprises et leurs représentants constituent de ce point de vue des acteurs clés dans les espaces de dialogue et d'actions de formation. C'est pourquoi nous proposerons dans un amendement de les intégrer dans les participants au lieu de gouvernance des campus des métiers. Nous attirons également votre attention sur la nécessité que le campus des métiers autour de l'automobile intègre bien les enjeux environnementaux liés à ce secteur d'activité en forte mutation.

Enfin, lors de la présentation de ce rapport en commission professionnelle, il a été rappelé à juste titre l'intérêt de ces campus pour permettre à des élèves ayant des diplômes infrabac d'accéder à des diplômes post-bac. Aucun chiffre n'est donné. Pourrions-nous disposer, d'ici la fin de l'année, d'un bilan sur les activités de campus des métiers et qualifications existants, non pas d'un point de vue financier, mais de la réussite scolaire, la répartition des formations professionnelles en leur sein, les passerelles effectuées et les taux d'employabilité constatés par niveau ? Sans ces éléments, il me semble difficile de juger réellement de la pertinence des montants importants investis, même si nous répétons notre accord avec les objectifs affichés.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur BOURSE-PROVENCE pour le Front national.

Mme TROUSSARD (FN) – Madame TROUSSARD. Les campus sont à la mode : campus d'universités mondiales, campus d'entreprises, campus des métiers et des qualifications. Nous avons peu de recul pour mesurer le succès et la pertinence des premiers dispositifs de création récente voulant faciliter l'insertion professionnelle de jeunes dans des filières industrielles et techniques. Nous considérons que c'est une bonne chose d'essayer de les développer en dehors des métropoles qui ont tendance à concentrer le savoir et les compétences. Les campus doivent par ailleurs contribuer à l'essor de pôles d'excellence dans toutes les régions, en favorisant la dynamique des territoires et la mise en réseau d'acteurs complémentaires au sein de branches sectorielles spécialisées. Ce n'est pas une mauvaise mesure, d'autant que l'établissement des filières professionnelles d'excellence et l'augmentation des possibilités d'alternance occupent une place de choix dans le projet de Marine LE PEN et de notre parti pour la France. Nous soutiendrons donc dans le principe la proposition de ce rapport qui vise les filières aéroportuaires et automobiles à Roissy et à Versailles Saint-Quentin.

En revanche, nous attirons l'attention sur un point. Puisque la Région compte créer jusqu'à dix campus à l'horizon 2021, il convient de veiller à ce que les débouchés de ces filières ne concernent pas seulement les grands groupes industriels ou des chaînes délocalisées en province. Les petites et moyennes entreprises doivent également pouvoir tirer profit de ces pôles de compétences. Nous n'avons pas trouvé de garanties à ce sujet dans le règlement intérieur en annexe de ce rapport. Les PMI,

qui sont autant de sous-traitants des grands groupes industriels, ont une grande part dans la création d'emplois. Sans doute méritent-elles d'être plus clairement associées.

Enfin, s'il est louable de promouvoir la formation professionnelle dans les filières techniques avec le concours de l'Éducation nationale et les entreprises, nous nous demandons plus généralement dans quelle stratégie s'inscrit l'actuel développement des campus métiers prônés par l'Exécutif dans le sillage des PEILLON, MONTEBOURG et BELKACEM. Y a-t-il, parallèlement à cet engagement pour la formation, une volonté de réindustrialisation ? Existe-t-il un choix de protéger ces secteurs de l'économie aujourd'hui obligés de rassembler leurs forces et leur vivier de compétences pour surmonter leurs carences ? Nous n'avons pas encore de signes concrets concernant une stratégie de la Région en matière de politique industrielle. Or, notre région a essuyé une chute de l'emploi industriel (- 26 % entre 1998 et 2013), c'est-à-dire la troisième plus forte baisse en France. En fin d'année dernière, nos collègues du groupe RCDEC ont proposé une valeureuse niche à ce sujet qui avait été adoptée en étant vidée de son contenu. En décembre, votre document cadre leader pour la croissance évoquait un travail de concertation, associant les élus régionaux, les acteurs industriels et l'ensemble des partenaires concernés au cours du premier semestre 2017. Nous arrivons bientôt à la fin de ce semestre : qu'en est-il aujourd'hui ?

Mme la Présidente – Merci. Monsieur NICOLLE pour le groupe RCDEC.

M. NICOLLE (RCDEC) – La qualité de la formation de la main-d'œuvre francilienne est l'un des trois principaux points d'ancrage identifiés par la dernière étude de l'Institut de l'aménagement et de l'urbanisme pour les entreprises de notre région. Cependant, un grand travail de prospection reste à mener afin d'identifier les métiers de demain et de développer les filières de formation nécessaires. Nous avons été confrontés à cette demande forte de la part des entreprises pilotes de notre territoire, notamment lors des auditions du groupe de travail sur le renouveau de l'industrie francilienne présidée efficacement par M. CHKROUN. Il en va ainsi de l'économie francilienne, pour les branches industrielles comme pour tous les autres pans. Dans cette perspective de développement, la participation du Conseil régional d'Île-de-France dans la création et le fonctionnement des campus des métiers est à saluer. Ces structures permettent de créer des pôles d'excellence dans le cadre d'une démarche innovante. Nous devons trouver toute notre place aux côtés de l'État afin d'apporter notre pierre à l'édifice. Il est essentiel que la Région Île-de-France remplisse pleinement son rôle de stratège en matière d'économie. C'est bien en soutenant des filières stratégiques de notre territoire, comme c'est le cas pour les deux nouvelles conventions que vous nous proposez, que nous pourrions rester un territoire leader. Les élus du groupe RCDEC accueillent favorablement la philosophie de ce rapport et nous voterons favorablement.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur BENHAÏM pour le groupe EELVA.

M. BENHAÏM (EELVA) – Nous avons entre nos mains, dans nos compétences, une mine d'or : la formation professionnelle. Elle est parfois aride et moins rutilante qu'un nouveau parc d'attractions ou un nouveau centre commercial, mais elle ouvre beaucoup plus de perspectives de création d'emplois et de résilience économique. C'est pourquoi nous prenons très au sérieux ce projet de création de campus des métiers et des qualifications. Nous pensons d'abord que les spécialités de ces campus doivent évoluer vers une meilleure prise en compte des métiers de demain, en particulier dans la transition écologique et dans le numérique. Nous souhaitons aussi que la Région joue son rôle prospectif en accompagnant ces formations, une fois lancées ces campus. Nous formons des jeunes qui, s'ils ont 20 ans en 2018, seront encore en activité en 2058. Nous avons une grande méconnaissance des métiers à venir, mais nous devrions miser sur ceux que nous connaissons. Sachant que l'économie verte et le digital offrent des métiers d'avenir, nous devrions en prendre toute la mesure.

S'agissant des univers pédagogiques, nous avons besoin de rapprocher les mondes de la formation initiale entre eux et la formation continue avec eux. C'est notre mission : rompre les cloisonnements sociaux et éducatifs. Nous connaissons les difficultés statutaires et pratiques pour rapprocher l'université de la formation professionnelle, mais nous faisons ici un pas concret dans cette direction, qui est extrêmement important et nécessaire. C'est aussi en offrant des contenus pédagogiques plus évolutifs, plus mixtes entre la filière généraliste et la filière professionnelle, que nous pourrions demain permettre aux jeunes de s'adapter face aux mutations du marché du travail. Pour aller plus loin, nous avons déposé un amendement qui est volontiers général et concis, qui pourra peut-être convenir à l'ensemble des partis ici présents. J'espère que vous pourrez y adhérer et que nous pourrions œuvrer ensemble à cette mission essentielle. Nous attendons aussi davantage de garanties sur la continuité des parcours pédagogiques et la possibilité pour les prébacs d'aller au-delà. Enfin, faisons s'il vous plaît des campus écoresponsables.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Déléguée spéciale.

Mme BAELDE – Merci à tous pour la richesse de ces échanges. Merci à Marie-Christine DIRRINGER d'avoir souligné les difficultés à mettre en place ces campus avec l'Éducation nationale. Nous y travaillons pour collaborer en symbiose et en

synergie avec elle aujourd'hui. Merci également d'avoir souligné le souhait de faire de ces campus des métiers des vitrines internationales. C'est en effet notre objectif. Ces vitrines internationales sont aussi une ambition pour les jeunes de demain, puisque notre priorité est de lutter contre le chômage. Ce sera un véritable espoir pour tous ces jeunes de voir ces campus des métiers réussir pour eux demain.

Merci, Monsieur MEIGNEN, d'avoir souligné le socle ambitieux pour former les jeunes et rapprocher les entreprises des jeunes. C'est aussi une grande priorité pour nous, un travail important et une grande responsabilité à mener.

Madame SALL, anticiper les grandes mutations constitue l'objectif de ces campus des métiers. Dans chaque campus, vous avez de la recherche pour anticiper les mutations de chaque métier. C'est donc un objectif commun. Nous ne reviendrons pas sur le sujet de la charte de la laïcité, puisqu'il a déjà été traité durant cette séance, mais elle ne sera pas signée par les établissements publics.

Madame GHIATI, concernant l'ancrage territorial, les campus ancrés sur un bassin ont vocation à rayonner demain sur toute la région. Nous mettons également ce travail en place avec les différentes académies. Nous ne pouvons pas vous donner de recul sur les chiffres puisque cette nouvelle politique est en train de se mettre en place. Néanmoins, dès que nous disposerons de chiffres précis au cours de l'année, nous vous les communiquerons. Ce sera également pour nous un moyen de vous prouver l'intérêt renforcé de ces campus et de vous montrer leurs résultats.

Madame TROUSSARD, nous veillons aux résultats de ces campus, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Nous ne sommes pas sectaires, puisque nous ouvrons la porte à toutes les entreprises via les fédérations professionnelles.

Merci également, Monsieur NICOLLE, pour votre soutien sur les campus des métiers auquel nous sommes particulièrement sensibles.

Monsieur BENHAÏM, la transition écologique et le numérique sont des sujets transverses dans tous les campus des métiers et des qualifications. Il n'existe pas un campus à proprement parler autour de la transition écologique, mais le sujet est tellement important qu'il correspond à chaque campus et sera traité ainsi dans chaque métier.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Nous passons à l'examen du projet de délibération, en commençant par l'amendement n°21 du Front de Gauche qui est réputé défendu. Madame la Déléguée spéciale.

Amendement n°21 (FdG)

Mme BAELDE – L'adoption de l'amendement de l'Exécutif en Commission permanente du 17 mai porte sur les compléments de la délibération Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité. Il permet de clarifier le champ d'application de la charte. Celle-ci ne s'applique naturellement pas aux personnes morales tenues à l'obligation de neutralité et au respect du principe de laïcité en application de principes constitutionnels et de dispositions légales, comme c'est le cas de personnes morales chargées d'une mission de service public. L'article 2 de la délibération précise que l'application se fait dans la limite et les respects des lois et règlements en vigueur. Je vous demande donc de retirer votre amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Je mets l'amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°21 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Article 1

Amendement n°68 (EELVA)

Mme la Présidente – A l'article 1, l'amendement n°68 du groupe EELVA est également réputé défendu. Madame la Déléguée spéciale.

Mme BAELDE – La Région se positionne en faveur des campus des métiers et des qualifications qui correspondent aux sept filières stratégiques mentionnées dans le SREII. Aujourd'hui, les enjeux de la transition écologique sont pleinement intégrés dans ces sept filières et font partie des enjeux d'évolution de chaque métier et de chaque formation. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet de l'amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°68 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°67 (EELVA)

Mme BAELDE – Cet amendement vise à encourager le projet de recherche des étudiants des campus des métiers suivant une formation universitaire générale. Ces campus des métiers et des qualifications consistent en une mise en réseau des acteurs de la formation et du monde économique sur une filière donnée afin de mettre en adéquation l'offre de formation régionale avec les besoins des entreprises, des filières et des habitants. Ils ne constituent pas un lieu de formation en tant que tel et j'insiste sur ce point. Pour autant, l'un des enjeux des campus réside bien dans l'amélioration de la coordination de l'offre de formation. Il s'agit notamment de proposer de nouveaux parcours de formation permettant de relier des formations initiales, dont les apprentis relèvent d'un statut scolaire, d'étudiant ou d'apprenti. Les liens avec la formation professionnelle continue sont également recherchés et la mutualisation de ressources entre établissements de formation, la recherche conjointe d'innovation pédagogique sont recherchées. L'adoption du présent rapport répond donc de manière beaucoup plus globale à l'objet de cet amendement. J'appelle au retrait, sinon au rejet de celui-ci.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°67 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n°20 (FdG)

Mme la Présidente – A l'article 2, l'amendement n°20 du Front de Gauche est défendu.

Mme BAELDE – Portés conjointement par l'État, les autorités académiques et la Région, les campus des métiers et des qualifications répondent à un cadre d'intervention labellisé. La composition du comité d'orientation stratégique des campus Hub de l'aéroportuaire Grand Roissy Le Bourget et Conception et construction automobile ont des instances de gouvernance des campus qui ont été construites sur la base de ce cadre d'intervention. La concertation avec les partenaires sociaux s'effectue au niveau régional dans le cadre du comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet de l'amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°20 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le Front de Gauche, je n'ai pas vu votre vote.

Mme GHIATI (FdG) – Nous nous abstenons uniquement sur la question de la constitution avec la gouvernance.

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au vote sur la délibération dans son ensemble. Je mets aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-102

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

CR 2017-113 : MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES.

Mme la Présidente – Nous passons à la niche présentée par le groupe UDI « Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales ». Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD (UDI) – Protéger les femmes victimes de violences est pour notre Conseil régional davantage qu'un choix politique. C'est un engagement moral, constant, concret et porté par notre présidente comme par l'ensemble des membres de cette Assemblée. Cet engagement est avant tout un devoir pour les responsables politiques que nous sommes. La lutte contre les violences domestiques s'est imposée depuis plusieurs années comme un objectif cardinal de l'action publique, mais la réalité de ces violences demeure. Tous ici en connaissons la traduction chiffrée et ce triste constat, selon lequel les femmes sont, dans notre région, plus exposées aux violences de toute nature que la moyenne des Françaises. 11 % ont été confrontées à des violences conjugales et 3,4 % à des agressions physiques au sein de leur couple. En matière de violences intimes, une recrudescence des faits déclarés peut paradoxalement être le signe d'un progrès. Plus de faits déclarés sont un nombre plus important de femmes qui osent mettre des mots sur la réalité des traitements qui leur sont infligés, permettant à la justice de passer et à la prise de conscience de progresser au sein de notre société.

C'est précisément l'enjeu de la problématique de l'enfance co-victime. Ils sont aujourd'hui 143 000 enfants dans notre pays à vivre dans un foyer où une femme a déclaré subir des violences physiques ou sexuelles. Ils sont donc 143 000 à être directement ou indirectement confrontés à ces violences. Leur sort demeure largement méconnu du grand public et la nécessaire prise de conscience encore très insuffisante.

Partant de ce constat et avec le soutien de notre collègue Marie-Pierre BADRÉ que je remercie, j'ai proposé et animé au cours des derniers mois un groupe de travail spécifiquement dédié à cette question au sein de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF) du centre Hubertine AUCLERT. Je voudrais remercier les équipes du centre qui m'ont assistée dans cette mission, mais aussi l'ensemble des élus, experts, médecins, magistrats, fonctionnaires et responsables associatifs qui se sont impliqués dans ces travaux et ont contribué à la définition de nos préconisations. De ces préconisations, je veux souligner l'urgente nécessité pour l'ensemble des pouvoirs publics, pour le législateur, pour le gouvernement et pour les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les départements, de porter un nouveau regard sur la question de l'enfance co-victime, mais surtout celle de mieux conjuguer nos efforts.

Nous sommes face à un phénomène massif. Les 143 000 cas que j'évoquais à l'instant correspondent à des situations bien identifiées, mais le risque est grand qu'ils soient plus nombreux en réalité. Bien que toute estimation précise soit difficile en la matière, en 2000, une enquête nationale avait estimé à 4 millions le nombre d'enfants exposés de près ou de loin à des violences conjugales. Qu'ils soient témoins ou directement victimes de ces violences, les conséquences pour eux en sont lourdes et multiples : troubles somatiques émotionnels et psychologiques, troubles du comportement et de l'apprentissage, faible estime de soi et surtout risque de reproduire ces comportements, une fois parvenus à l'âge adulte.

De manière générale, il est essentiel de décloisonner cette politique pour proposer des solutions plus opérationnelles et surtout plus intégrées à l'ensemble des femmes victimes de violences. Il est évident que ce chantier dépasse de loin les limites légales de la compétence régionale. La véritable ambition du texte que je présente aujourd'hui avec mes collègues de l'UDI est de marquer un premier pas vers une meilleure intégration de la problématique de l'enfance co-victime dans l'ensemble des politiques publiques concernées. Engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, la Région agit à travers plusieurs dispositifs qu'elle pilote ou soutient.

Dans cette perspective, notre proposition consiste d'abord à intégrer dans les politiques, dont la Région a la charge, cette question de l'enfance co-victime. Nous le faisons à travers quatre articles. Le 17 mars 2016, nous avons voté le doublement du nombre de logement appartenant au parc social de la Région réservé aux femmes victimes de violences conjugales. Les travaux que nous avons menés au sein du centre Hubertine AUCLERT ont mis en lumière un déficit, concernant la prise en charge au titre de ce dispositif, des femmes accompagnées d'un enfant de moins de trois ans, pour qui un départ du foyer présente un caractère particulièrement urgent. C'est pourquoi l'article 1 vise à mandater la présidente du Conseil régional pour négocier et conclure un avenant à la convention liant le Conseil régional à la fédération nationale Solidarité femmes, afin d'ouvrir à ces femmes une priorité dans l'accès à ces logements.

De nos travaux, il ressort également que nombre d'acteurs du monde associatif ont déploré l'insuffisante préparation de leurs intervenants aux problématiques spécifiques de l'enfance co-victime dans le cadre du traitement des violences domestiques. Afin d'y remédier, l'article 2 vise à mandater la présidente du Conseil régional pour engager, au titre de nos actions en direction du monde associatif, des actions de soutien visant à mieux préparer ces accompagnants à traiter des cas de violences domestiques impliquant des enfants.

La Région a par ailleurs souhaité faire de la prévention et de l'éducation à la santé des jeunes une priorité. À cette fin, elle s'est dotée d'un cadre global et opérationnel à travers la délibération CR 97.16 afin de réduire les comportements à risque qui affectent la santé des adolescents. Plusieurs facteurs de vulnérabilité ont été identifiés, dont l'éducation à la vie affective et sexuelle, la souffrance psychique, les risques suicidaires et la violence autoadministrée ou subie. Dans ce cadre, l'article 3 prévoit d'engager des actions de sensibilisation du public lycéen à la lutte contre les violences domestiques, incluant la problématique de l'enfance co-victime des violences conjugales.

Sur la question des travailleurs sociaux et paramédicaux, l'article 4 propose de mandater la présidente du Conseil régional afin d'engager avec le gouvernement une discussion visant à intégrer dans le référentiel des formations sanitaires et sociales des actions de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales et à la problématique de l'enfance co-victime.

Naturellement, ces quatre propositions constituent un premier pas qui ne saurait en tout état de cause épuiser le débat sur cette question, que ce soit dans cet hémicycle ou ailleurs. Les amendements que nous examinerons dans quelques instants y contribueront également, tout comme la constance de notre mobilisation pour faire reculer durablement l'ensemble des violences domestiques dans notre société.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Je demande l'avis des différentes commissions.

Mme la Présidente demande l'avis des commissions.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Merci à notre collègue du groupe UDI d'être venue présenter cette délibération en commission des finances. Comme elle a été l'une des deux seules à se présenter, nous en étions très heureux. Nous avons discuté de cette proposition qui a recueilli un accord sur le fond. Néanmoins, trois points ont été soulignés. Le premier concerne le non-respect par la proposition de délibération de l'article 7.2 du règlement intérieur qui impose que les délibérations proposées par les groupes fassent état de données financières et budgétaires. Or, ce n'est pas le cas et cette délibération générera des dépenses. Cela pose donc problème par rapport à leur recevabilité. Notre collègue vient de préciser les choses, mais le deuxième point concerne l'articulation avec les actions de la Région et, de manière plus complète, avec les politiques départementales. Ce champ ressort des politiques des conseils départementaux. En cas de non-articulation, il y aura une déperdition d'efficacité.

Mme la Présidente – C'est donc un avis favorable. Nous passons à la discussion générale avec Pascal GIAFFERI pour le groupe CD.

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission de la santé : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

M. GIAFFERI (CD) – Chère Clotilde, je vous remercie pour l'objet de la délibération que vous présentez aujourd'hui à notre Assemblée. Le détail des chiffres et des constats évoqués sont clairs, révélateurs et ils font froid dans le dos. Sans surprise pour vous, nous voterons ce texte et cette délibération sans état d'âme. Au lieu d'aborder notre intervention sous un angle technique et froid, je préfère vous dire que l'évocation de ces sujets provoque chez nous dégoût et consternation. Ces violences sont humainement inacceptables. Elles concernent les femmes en très grande majorité, comme par hasard. Si le caractère

abject de ces violences n'était pas assez fort, vous nous alertez justement sur les conséquences de ces attitudes épouvantables sur les enfants co-victimes de ces violences conjugales misérables qui ne peuvent être banalisées.

Madame DEROUARD, il convient évidemment de mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes de ces violences. Les initiatives de notre collègue Marie-Pierre BADRÉ et de vous-même et l'attitude responsable et sensible sur ces sujets de la présidente rejaillissent sur nous tous. La dignité de vos attitudes nous rend fiers. Le groupe du Centre et des Démocrates sera toujours aux côtés de celles et ceux qui agissent pour lutter contre ces drames qu'il convient de ne pas banaliser. Aujourd'hui, cet acteur est votre groupe, Madame DEROUARD, et nous sommes donc au soutien. Je pense à ces femmes et à ces enfants avec émotion et compassion. Je voudrais que nos actions et cette solidarité de femmes, d'hommes et de responsables politiques contribuent à changer simplement, mais véritablement, les choses.

Mme la Présidente – Merci. Marie-Pierre BADRÉ pour le groupe Les Républicains.

Mme BADRÉ (LR) – Agressions verbales, pression psychologique, harcèlement, agressions physiques, viols et autres actes sexuels imposés, les violences au sein des couples sont de plus en plus fréquentes, à tel point qu'aujourd'hui, plus d'une Francilienne sur dix a été victime de violences au sein de son foyer. Ce constat est bien alarmant, d'autant que 77 % des femmes victimes de violences ont des enfants. Nous ne pouvons pas sous-estimer l'impact que peuvent avoir ces drames sur les enfants trop souvent témoins et sur leur développement personnel. Je salue cette niche proposée par nos amis de l'UDI et évidemment notre collègue Clotilde DEROUARD, qui a su et pu s'appuyer sur l'expertise de mes services au Centre Hubertine AUCLERT et son Observatoire régional des violences faites aux femmes. Cette niche permet de soulever le problème. Pour moi, en parler est une première réussite, car la méconnaissance du sujet est réelle.

Il nous appartient maintenant de passer de la concertation à l'action. Ce rapport sera présenté lors d'une conférence de presse au mois de novembre par le Centre Hubertine AUCLERT et moi-même, lors de la Journée nationale des violences faites aux femmes. Le rapport HENRION de 2001, sous l'impulsion du ministère de la Santé, met en avant le sentiment de culpabilité, les lésions traumatiques et les troubles du comportement que peuvent connaître les enfants qui ont été exposés aux violences conjugales. Nous ne pouvons donc pas nous arrêter à la seule question de la reproduction de ces violences à l'âge adulte. Le sujet semble vraiment complexe, tant pour les experts que pour les pouvoirs publics, qui ont beaucoup de mal à s'arrêter sur un raisonnement unique, sur ce phénomène qui recouvre des manifestations extrêmement variables et dont les conséquences ne peuvent pas être identiques, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adolescent.

Certes, la loi a évolué au cours de dernières années, mais force est de constater que les mesures ne sont pas encore suffisantes. Tous les acteurs, du magistrat au travailleur social, en passant par la force de l'ordre ou les professionnels de santé, sont autant de rouages mobilisés qui jouent un rôle essentiel, mais manquent de coordination et de mise en réseau. Nous avons pu, avec M. KARAM, mettre en place un appel à projets qui vise à protéger les femmes et à promouvoir l'égalité des sexes. Avec Mme ADLANI, nous sommes en train d'approfondir le sujet qui viendra irriguer une nouvelle voie, la politique régionale, par un rapport-cadre à venir. Nous devons prendre conscience que, face à ces situations, l'urgence est la prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants.

Ce rapport permettra une meilleure coordination pour une meilleure intégration des services proposés aux femmes violentées et aux enfants exposés. Certes, la protection de l'enfance reste une compétence des départements. Pour autant, la Région, par le biais de conventions, pourrait notamment conclure des partenariats pour des coopérations concrètes, à l'image de celle menée pour le déploiement du « Téléphone grand danger » (TGD). L'action régionale est résolument déterminée sur cette question. Notre principale mesure a été de doubler le nombre de logements du contingent Région en direction des femmes victimes de violences. Cependant, l'expertise de l'Observatoire des violences faites aux femmes souligne la grande difficulté pour les mères d'enfants de moins de trois ans de quitter le foyer familial, malgré le caractère urgent de certaines situations. Nous soutiendrons donc, après une proposition de l'Exécutif, l'article 1 de ce rapport qui demande à être enrichi, mais qui néanmoins avance dans le bon sens. Ces femmes sont prioritaires dans l'accès au logement. La mise en réseau des différents acteurs entraîne une plus grande préparation du monde associatif pour accompagner et traiter le cas de ces violences domestiques impliquant des enfants.

Il semble primordial également de préparer les générations à venir pour éviter que la violence puisse s'installer à travers elles. Avec responsabilité, il est donc proposé de mener des actions de sensibilisation auprès des publics lycéens. Cette démarche doit avoir plusieurs objectifs : mener des actions de prévention et de sensibilisation, repérer les plus fragiles et cibler les interventions pour une prise en charge spécifique pour les jeunes concernés. Enfin, la Région Île-de-France doit faire figure de modèle et de précurseur au niveau national. Nous pensons avec une grande confiance que Valérie PÉCRESSE pourra négocier avec le gouvernement l'intégration dans le référentiel des formations sanitaires et sociales des actions de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales et à la problématique de l'enfant co-victime. Ces publics en danger réel

pourront ainsi bénéficier de l'aide de travailleurs sociaux et paramédicaux mieux formés et prêts à gérer ces situations de détresse et d'extrême souffrance.

En tant que déléguée spéciale de la présidente en charge de l'égalité femme homme, je ne peux que me réjouir que les élus régionaux se saisissent de ces sujets majeurs pour l'avenir de notre société. C'est avec responsabilité, détermination et gravité que l'ensemble du groupe Les Républicains votera en faveur de ce rapport.

Mme la Présidente – Merci, Marie-Pierre. Nous savons que tu t'engages aussi depuis des années sur ces sujets. Madame AZZAZ pour le groupe S&R.

Mme AZZAZ (S&R) – Nous remercions le groupe UDI pour ce projet de délibération et sur le choix de la niche qui met en exergue un problème méconnu, les enfants co-victimes de violences conjugales. 143 000 enfants vivent dans un foyer où les femmes sont victimes de violences conjugales, physiques, psychologiques ou sexuelles. Ces victimes silencieuses sont directement touchées et peu accompagnées. Pourtant, les conséquences sont graves et durables : développement de fragilités cognitives, reproduction de schémas intériorisés notamment. Je remercie également le groupe de travail impulsé par le Centre Hubertine AUCLERT, centre francilien pour l'égalité femme homme. Je remercie tous les conseillers régionaux qui ont participé, avec une mention spéciale pour Marie-Pierre BADRÉ ainsi que les nombreux acteurs de la société civile également associés.

Ce rapport a émis un certain nombre de recommandations, sur lesquelles nous reviendrons, notamment par le biais d'amendements, la coconstruction étant indispensable dans ce type de sujet qui doit nous rassembler.

Mme la Présidente – Merci. Madame GHIATI pour le Front de Gauche.

Mme GHIATI (FdG) – La problématique de l'enfance co-victime est effectivement un sujet encore trop méconnu, sur lequel il reste beaucoup à faire pour la puissance publique. Il est aussi un pendant direct de la lutte contre les violences faites aux femmes. La prise en compte du cadre familial est en effet indispensable pour des actions adaptées à ces violences. Le travail effectué en la matière par l'Observatoire régional des violences aux femmes est un point d'appui essentiel. Basé sur l'expertise des acteurs associatifs et des partenaires institutionnels, il est important que ces préconisations soient prises en compte dans leur globalité. Il est en effet urgent de renforcer la sensibilisation auprès des acteurs de proximité à propos des conséquences des violences conjugales sur leurs enfants et de les aider à se libérer des traumatismes générés par de telles violences. Il est maintenant nécessaire de mettre en œuvre le mieux possible les préconisations qui en ressortent. La Région détient des leviers importants pour le mettre en œuvre. Elle doit les utiliser de toute urgence en augmentant le budget qui y est dédié et en usant des dispositifs qu'elle a su mettre en œuvre depuis plusieurs mandats sur ce sujet.

Néanmoins, elle ne peut agir seule. L'État doit adopter des réformes juridiques et institutionnelles au plus vite pour permettre aux collectivités locales et aux associations d'agir au plus près des besoins de manière coordonnée. Les collectivités, et notamment les conseils départementaux, doivent continuer à financer, mais j'y reviendrai lors de la présentation de l'amendement n°24. Il manque cependant l'essentiel, notamment sur la question du logement qui doit être abordée sous deux angles – l'urgence et le long terme – concernant l'offre aux victimes et co-victimes des violences. J'y reviendrai avec l'amendement n°22.

S'agissant de la limite d'âge que vous avez imposée à trois ans, nous sommes plutôt favorables à l'intégration d'un critère lié à la charge familiale. En ne reprenant qu'une partie des préconisations de l'ORVF et pourtant très étayé, ce rapport manque d'ambition. Il faut aller plus loin, plus vite. Il faut engager une politique volontariste envers les partenaires associatifs. Sans un réel engagement financier, ce rapport resterait lettre morte. Les belles paroles ne suffisent pas, il faut passer à l'acte et s'en donner les moyens.

Mme la Présidente – Merci. Madame ANDROUËT pour le Front national.

Mme ANDROUËT (FN) – Aujourd'hui, l'UDI aura gagné le prix de la gentillesse. La gentillesse, c'est bien, doux et sympathique, mais cela ne sert à rien en politique. C'est même très souvent l'excuse des velléitaires. Nous avons un rapport consensuel, gentil sur un sujet pourtant douloureux et même terrible. Le rapport est un très bon exposé pédagogique qui aurait valu au moins 17/20 dans n'importe quel établissement scolaire. En revanche, la conclusion de ce rapport, soit les articles qui doivent passer sous les fourches caudines de nos votes, est décevante par son manque d'ambition et d'action. Sans maîtrise, la puissance n'est rien. Vous n'avez ni l'une ni l'autre.

Comme à l'accoutumée, nous avons sous les yeux un rapport d'intention. *In fine*, sur quatre articles, trois donnent mandat à la présidente prouvant que la Région est globalement impuissante sur le sujet. En écho à cela, l'opposition a multiplié les

amendements d'ajout d'articles. Au jeu des bonnes intentions, nous excellons tous. À nouveau, le rapport donne et redonne des mandats à la présidente de Région. Actons donc, comme cela nous a été avoué en commission, que la Région est impuissante sur le sujet, hormis à jouer au lobby, ce qui est déjà cela. Je ne doute pas que l'unanimité sera votée. L'UDI pourra s'enorgueillir d'avoir voulu sauver les enfants co-victimes de violences parentales et d'avoir rangé l'ensemble de l'hémicycle derrière sa noble cause. En revanche, je ne suis pas sûre qu'elle pourra se targuer un jour d'avoir sauvé beaucoup d'enfants victimes, mais peu vous importe, j'imagine, vous aurez votre niche et votre premier prix de la gentillesse. Ce prix sera seulement pour vous, comme vous avez refusé hier notre amendement qui intégrait les enfants victimes de violences dans votre dispositif d'aide aux victimes. Cet amendement croisait vos intentions, pourtant, mais il a été refusé pour de basses raisons politiciennes.

Ne vous inquiétez pas, nous ne sommes pas méchants, nous voterons pour également, car nous aimons savoir les enfants à l'abri de la folie des adultes. Nous ne voudrions pas ternir votre victoire, peu glorieuse, acquise sans risques, mais victoire tout de même. J'imagine que c'est la destinée d'un parti comme l'UDI en France, d'être gentil, peu utile, mais gentil.

Mme la Présidente – Il vaut mieux avoir de bonnes intentions que de mauvaises. Madame DUMAS pour le groupe RCDEC.

Mme DUMAS (RCDEC) – Par la loi du 5 mars 2007, la protection de l'enfance a été réformée et la définition de la maltraitance a été élargie en introduisant notamment la notion d'enfant en danger. Parmi les violences auxquelles sont confrontés les enfants figurent les violences conjugales. Il est désormais établi que ces violences ont un impact sur les enfants, avec des conséquences qui varient selon l'âge et peuvent aller jusqu'au décès. En 2015, l'enquête nationale du ministère de l'Intérieur sur les morts violentes au sein du couple dénombrait 36 enfants mineurs tués dans ces circonstances. Ces chiffres tragiques ne doivent pas nous faire oublier non plus que, chaque année, plus de 200 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint.

Bien que le Conseil régional d'Île-de-France ait peu de prérogatives en la matière, il nous semble important que notre Assemblée puisse porter un signal fort sur ce sujet, afin d'amener les collectivités, notamment les départements, à travailler ensemble. C'est le sens de notre proposition visant à développer les « Mesures d'accompagnement protégé » pour les femmes victimes de violences en Île-de-France. Ce dispositif permet d'accompagner l'enfant par un adulte lors des déplacements entre le domicile de l'un des parents et le lieu d'exercice du droit de visite de l'autre parent. Cela permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences, tout en offrant à l'enfant la possibilité de s'exprimer librement avec un tiers. Ce dispositif expérimenté en Seine-Saint-Denis apporte des garanties intéressantes et son succès devrait nous amener à essayer de le généraliser. Pour cette raison, nous proposons de mandater la présidente afin qu'elle puisse faire ce travail auprès des départements.

Les élus du groupe RCDEC accueillent favorablement ce rapport qui permet de soulever un sujet trop souvent ignoré. Il leur semble néanmoins possible d'aller plus loin pour changer le quotidien des parents et des enfants victimes de violences. Nous serons donc attentifs au sort qui sera réservé à notre proposition.

Mme la Présidente – Merci. Madame BERTELLA-GEFFROY pour le groupe EELVA.

Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA) – Cette niche a un sujet très important, contrairement à ce qui vient d'être dit. L'aide aux enfants co-victimes de violences faites aux femmes est un sujet très important. Ces violences ont des répercussions innombrables dans la vie future de ces enfants. Les personnes qui ont accès à cette problématique ont depuis longtemps alerté sur ce phénomène resté silencieux. Dans ma pratique professionnelle de juge d'instruction spécialisée pendant quelques années concernant les victimes et les délinquants mineurs, il n'y avait aucune réflexion ni action sur ce thème il y a vingt ans. Ce phénomène intervient encore et avec des conséquences très graves. Ces victimes sont souvent des femmes et le plus souvent mères d'enfants. Les conséquences pour ces enfants durent la vie entière, la vie professionnelle pour une possible délinquance et pour la psychiatrie.

Cela implique l'accompagnement de ces co-victimes qui est très important au travers de la formation et de l'information des policiers, des gendarmes, des assistantes sociales, des professeurs, des éducateurs. La difficulté se situe dans la transversalité de ce problème. En amont, au niveau social, on peut détecter la souffrance de ces enfants dans les crèches, dans les écoles maternelles et dans le milieu judiciaire. Les enfants sont traumatisés par ces événements. On peut les détecter au niveau des graves incidents dont ils sont les victimes silencieuses, parfois des affaires criminelles. Cette niche est très intéressante. Il faut éviter des reproductions de comportements pour les petits garçons et éviter des vies brisées sur tous les plans. Cette niche peut être votée par tous les groupes.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Clotilde DEROUARD pour répondre aux intervenants.

Mme DEROUARD – Je remercie l'ensemble des orateurs qui se sont exprimés, Pascal GIAFFERI, Marie-Pierre BADRÉ, Nadège AZZAZ, Vanessa GHIATI, Frédérique DUMAS et Marie-Odile BERTELLA. Je remercie aussi Marie-Pierre de la GONTRIE pour son soutien qui démontre, s'il en était besoin, le haut niveau de consensus qui existe désormais sur ces questions et je m'en réjouis.

Je remercie Mme Mathilde ANDROUËT pour son super soutien paradoxal. Madame, je regrette que vous, avec votre groupe, n'ayez pas déposé des amendements sur le texte pour faire valoir vos analyses et les soumettre au débat.

Je ne répondrai pas sur les remarques formulées, nombre d'entre elles faisant l'objet d'amendements sur lesquels nous pouvons débattre et avancer ensemble, pour que les choses changent.

Mme la Présidente – Merci. Nous passons à l'examen du projet de délibération. A l'article 1, l'Exécutif a déposé un amendement qui vous a été distribué. Madame ADLANI.

Article 1

Amendement de l'Exécutif

Mme ADLANI (CD) – Je remercie Clotilde pour cette initiative sur un sujet qui nous tient tous à cœur. 2017 a été proclamée l'année de la grande cause régionale pour les luttes contre les violences faites aux femmes. Ce rapport arrive donc à point nommé.

A travers les deux amendements de l'Exécutif que je défendrai et avec le soutien de Marie-Pierre BADRÉ, l'Exécutif souhaite apporter une contribution supplémentaire à cette cause. L'article 1 tel que présenté ne doit pas uniquement concerner la Fédération Nationale Solidarité France (FNSF) et le nouvel Exécutif s'est mobilisé en 2016, en doublant l'objectif régional de mise à disposition de logements au bénéfice des victimes de violences, pour passer de 50 à 100 logements. Ce dispositif apparaît tout de même perfectible, dès lors que 52 % des candidatures proposées par la FNSF ont abouti en 2016 à un relogement effectif de ces personnes. Le problème réside davantage dans le niveau des ressources des familles concernées que sur la présence d'enfants ou non. C'est pourquoi il vous est proposé d'élargir la réflexion sur le relogement des femmes victimes de violences et de leurs enfants sans distinction de l'âge, au-delà du cadre strict de la convention qui lie la Région à la FNSF en lien avec l'ensemble des partenaires, bailleurs et la FNSF pour travailler sur l'acceptabilité des candidatures et rechercher des solutions alternatives pour permettre l'hébergement aux femmes victimes et à leurs enfants et de se reconstruire dans les conditions adaptées à la vie d'une famille et d'acquérir leur autonomie.

Mme la Présidente – Merci. Madame DEROUARD, quel est l'avis de l'exécutif de la niche sur cet amendement ?

Mme DEROUARD – Avis favorable. Nous saluons la volonté de l'Exécutif de s'engager dans une démarche plus large et plus ambitieuse pour répondre à la question de l'hébergement des femmes victimes de violences accompagnées d'enfants.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur DAMERVAL pour une explication de vote sur l'amendement.

EXPLICATION DE VOTE

M. DAMERVAL (EELVA) – Les amendements de l'Exécutif nous ont été transmis tardivement. Nous voudrions savoir combien d'amendements tomberaient avec celui que vous avez présenté, puisqu'il modifie le dérouleur et nous n'avons pas de précisions sur ce point. Sa formulation pose également un problème, puisqu'il ouvre des engagements financiers. Or, tout amendement présenté ouvrant des engagements financiers ou pouvant avoir une conséquence financière sur notre budget doit être présenté avec une compensation financière.

Mme la Présidente – Madame GHIATI, si votre question porte aussi sur la forme, je vous répondrai tout de suite.

Mme GHIATI (FdG) – Nous serions favorables à cet amendement, mais nous souhaiterions que soit précisé dans cet article le fait que l'ensemble des partenaires doive trouver des réponses à court et à long termes en matière d'hébergement. Il n'est pas question de trouver une solution d'hébergement d'urgence. Le foyer familial doit avoir une stabilité et une pérennité des solutions trouvées. Je propose que l'absence de critère d'âge soit également précisée dans l'article, puisque vous en êtes d'accord, alors que votre rapport mentionne initialement un accompagnement pour des enfants jusqu'à trois ans seulement. Si vous l'écrivez, nous serons pleinement satisfaits.

Mme la Présidente – Deux amendements sont déposés par l'Exécutif. Ils ne font pas tomber les autres amendements qui seront discutés. Dès lors que nous mandatons seulement la présidente, il n'y a pas de traduction budgétaire. Si la discussion aboutissait à des décisions concrètes, celles-ci seraient ensuite soumises au vote de l'Assemblée. Madame AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Nous trouvons aussi que cet amendement va dans le bon sens. Pour en avoir une traduction pragmatique et pratique, serait-il possible d'imposer un bornage en termes de délai ?

Mme la Présidente – Madame BADRÉ.

Mme BADRÉ (LR) – Sur les amendements présentés par mes collègues, il est un peu compliqué de donner un chiffrage maintenant, sachant que nous, et particulièrement moi en tant que déléguée aux droits des femmes, sommes en train de travailler sur cette question du logement que nous vous présenterons fin décembre. J'entends bien que des chiffrements sont nécessaires, mais je rappelle que, entre l'attribution et la priorité au logement que nous donnons aux femmes victimes de violences et la réalité du terrain, seules 52 % des femmes prioritaires aux logements ont effectivement un logement. Il existe donc un problème majeur sur lequel nous serons obligés d'intervenir. En ce sens, l'amendement de l'Exécutif propose de travailler de façon plus générale avec tous les partenaires, parce qu'il existe une déperdition énorme entre la priorité donnée aux femmes, la réalité et la sécurisation des parcours.

Il faut nous donner un peu de temps pour que nous puissions travailler sur ce dossier d'ici la fin de l'année, avec Mme ADLANI et M. DIDIER. Nous serons en mesure de vous présenter des éléments chiffrés et concrets d'ici la fin de l'année.

Mme la Présidente – Merci. Mme ADLANI me souffle que Mme BADRÉ a ainsi répondu aux orateurs. En l'absence d'autres explications de vote, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°26 (S&R)

Mme la Présidente – Madame AZZAZ pour présenter l'amendement n°26.

Mme AZZAZ (S&R) – Je me demande si cet amendement ne tombe pas, puisqu'il était censé supprimer une mention qui figurait dans la précédente rédaction de l'article 1 sur la critérisation de l'âge que nous ne souhaitions plus voir figurer.

Mme la Présidente – Le dérouleur n'a pas changé avec les deux amendements de l'Exécutif. Le Secrétaire général m'avait indiqué que cela ne faisait pas tomber votre amendement. Dès lors que nous n'avons pas encore adopté l'article 1, le Secrétaire général m'indique que nous pouvons discuter votre amendement. Je vous invite à le présenter.

Mme AZZAZ (S&R) – Je pense tout de même qu'il est inopérant, mais il s'agissait de prendre en compte la présence d'enfants pour attribuer prioritairement les logements réservés, sans que l'âge des enfants ne soit un critère censurant. L'article 1, dans sa précédente rédaction, précisait que la priorité était donnée aux femmes accompagnées d'enfants de moins de trois ans. Nous estimions qu'il fallait supprimer cette mention que nous trouvions restrictive.

Mme la Présidente – Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – J'allais demander le retrait au profit de l'amendement de l'Exécutif qui propose une réponse plus opérationnelle et plus ambitieuse à la question des femmes accompagnées d'enfants.

Mme la Présidente – L'amendement est donc retiré.

L'amendement n°26 (S&R) est retiré.

Amendement n°22 (FdG)

Mme la Présidente – Amendement n°22 du Front de Gauche.

Mme GHIATI (FdG) – Cet amendement vise à préciser la nécessité de trouver des solutions d'hébergement d'urgence, à court terme et à plus long terme pour les familles victimes de violences et à supprimer le critère d'âge.

Mme la Présidente – Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – Je demande le retrait au profit de l'amendement de l'Exécutif. Nous avons déjà eu ce débat.

Mme la Présidente – Maintenez-vous ou retirez-vous votre amendement ?

Mme GHIATI (FdG) – Nous le retirons, mais nous voulons que les choses soient précisées dans le cadre du rapport en décembre.

L'amendement n°22 (FdG) est retiré.

Mme la Présidente – Mme BADRÉ me le confirme et vous pouvez lui faire confiance, ce sera bien précisé. Je mets aux voix l'article 1 ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1 amendé

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement de l'Exécutif

Mme la Présidente – A l'article 2, un amendement de l'Exécutif est présenté par Mme ADLANI.

Mme ADLANI (CD) – La contribution de la Région aux femmes en difficulté et à leurs enfants est déjà très importante, à la fois dans ma délégation avec la création du fonds régional de soutien et de solidarité aux familles et dans d'autres délégations. Dans ma délégation, un appel à projets sur les violences faites aux femmes a été lancé. 600 000 euros y ont été consacrés en 2016 et 2,8 millions d'euros sont dédiés à l'hébergement des femmes en difficultés. Nous pouvons également citer le doublement du contingent régional d'appartements mis à disposition avec l'appui de la FNSF, même si nous devons renforcer le partenariat avec cette fédération, ainsi que le soutien au « Téléphone grand danger » qui concerne désormais l'ensemble du territoire francilien. La Seine-et-Marne et les Hauts-de-Seine ne recevaient pas de financement en 2016. Nous pouvons également citer l'appel à projets contre les violences faites aux femmes qui intervient plus largement pour lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes. C'est un réel travail transversal conduit avec mes collègues Marie-Pierre BADRÉ, Frédéric PÉCHENARD, Geoffroy DIDIER et Patrick KARAM sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSE.

A l'article 2 de ce rapport, vous souhaitez soutenir la formation des accompagnants aux problématiques de l'enfance co-victime de violences conjugales. Il vous est donc proposé de préciser cet article en engageant l'inscription d'un volet « enfants co-victimes de violences conjugales » dans le prochain appel à projets « Femmes en difficulté » pour 2018 dans le cadre du fonds régional de soutien et de solidarité aux familles.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – Avis favorable. L'intégration de la question de l'enfance co-victime dans les appels à projets qui seront lancés dans le cadre du fonds régional de soutien et de solidarité aux familles est une avancée concrète, nous la saluons et la soutenons.

Mme la Présidente – Merci. Madame GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Le groupe Front de Gauche pense que, au-delà des associations, tous les acteurs locaux de terrain ont besoin d'être accompagnés dans ces démarches. Par ailleurs, il serait intéressant de travailler avec les organismes de formation et notamment avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour les collectivités territoriales. Tous les acteurs territoriaux devraient aussi pouvoir bénéficier de formations pour sensibiliser leurs agents à cette question.

Mme la Présidente – Mme ADLANI me souffle que ce sera fait avec les départements. Je vous précise que votre temps est décompté quand vous répondez et vous avez encore des amendements à présenter. Le temps n'est pas décompté, seulement pour la réponse sur la délibération en général.

Je mets aux voix l'amendement de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°23 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement n°23 du Front de Gauche est défendu. Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – L'amendement satisfait de l'Exécutif est plus précis quant aux appels à projets et aux véhicules juridiques à travers lesquels les projets de ces associations pourront être soutenus par le Conseil régional.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°23 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°27 (S&R)

Mme la Présidente – Les amendements n°27 et 92 sont en réponse commune.

Mme CARREY-CONTE (S&R) – Nous voulions reprendre la question budgétaire déjà évoquée en commission famille avec Mme ADLANI et Mme DEROUARD. Selon nous, l'angle problématique de cette niche, dont nous partageons les objectifs, est la question budgétaire et l'absence de financement spécifique dédié supplémentaire pour soutenir ces actions. Si nous souhaitons vraiment que de nouvelles actions de soutien en faveur de la formation des accompagnants aux problématiques des enfants co-victimes, il faut les financer et non au détriment des autres actions et besoins de soutien déjà existants pour les associations qui accompagnent les femmes victimes de violences. Nous demandons donc dans notre amendement de préciser qu'une affectation de crédit supplémentaire sera programmée dans le budget de 2018 pour financer ces nouvelles actions pour avoir la garantie que l'Exécutif va au-delà de ce qui est déjà fait dans le cadre des appels à projets actuels.

Amendement n°92 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n°92 d'EELVA est défendu. Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – Pour l'amendement n°92, il nous semble préférable de nous en tenir à la méthode de travail retenue par l'Exécutif dans ce domaine comme dans d'autres, laquelle repose sur des appels à projets ciblés. L'amendement n°27 est satisfait par l'amendement de l'Exécutif qui apporte une réponse opérationnelle aux besoins soulevés par cet article.

Mme la Présidente – Je mets aux voix ces deux amendements. Qui est pour l'amendement n°27 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°27 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°92 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°92 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2 amendé

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Amendement n°25 (FdG)

Mme la Présidente – A l'article 4, l'amendement n°25 du Front de Gauche est défendu. Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – Je demande le retrait. L'amendement ouvre un débat qui dépasse le cadre de cette proposition de délibération.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°25 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°29 (S&R)

Mme CARREY-CONTE (S&R) – Je reviens sur la réponse à l'amendement précédent. Je ne crois pas que le fait d'ajouter un volet de soutien aux actions d'aide spécialisée pour les enfants co-victimes de violences conjugales dans le contenu d'un appel à projets entraîne nécessairement une ligne budgétaire dédiée et supplémentaire pour le financer. Je voudrais que Mme DEROUARD et Mme la Vice-présidente précisent cet aspect sur la question du financement.

L'amendement n°29 demande à préciser de façon écrite que la discussion sur le référentiel des formations sanitaires et sociales ne se fait pas en tête-à-tête avec le ministère, mais associe les représentants des organisations professionnelles et syndicales du secteur, et en particulier les représentants des travailleurs sociaux.

Mme la Présidente – Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – Je demande le retrait. L'amendement sort du champ de la compétence régionale. La décision d'associer ou non les organisations professionnelles et syndicales est du ressort du gouvernement, compétent en la matière.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°29 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Madame de la GONTRIE pour un rappel au règlement.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Je fais un rappel au règlement en application de l'article 7.2 que j'évoquais précédemment. Cela a été dit en commission des finances, c'est rappelé à l'instant par notre collègue et nous n'avons pas de réponse sur cette question. Je rappelle que le règlement prévoit que les délibérations des groupes doivent être accompagnées d'une évaluation de l'incidence budgétaire et que les propositions de délibération ne peuvent avoir de portée budgétaire immédiate, mais sont obligatoirement gagées. Nous avons le choix entre avoir une réponse concrète des auteurs de la délibération ou de nous prononcer sur l'irrecevabilité de la délibération. Je pense que le mieux serait que Mme DEROUARD réponde précisément et que l'Exécutif approuve. Nous sommes dans une situation qui ne fonctionne pas.

Mme la Présidente – Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, puisque la question m'a été posée, la délibération, telle que présentée, qui mandate la présidente pour mener des discussions n'a pas d'engagements, de conséquences et d'incidences budgétaires immédiats puisqu'elle doit se traduire ensuite par des délibérations qui, elles, auront des conséquences budgétaires immédiates.

Amendement n°91 (EELVA)

Mme la Présidente – L'amendement n°91 du groupe EELVA est défendu. Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – Je demande le retrait. La formation des policiers et gendarmes n'est pas de la compétence du Conseil régional.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°91 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 4. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Articles additionnels

Mme la Présidente – Aux articles additionnels, les amendements n°28 et 64 sont en discussion commune.

Amendement n°28 (S&R)

Mme la Présidente – Nadège AZZAZ présente l'amendement n°28.

Mme AZZAZ (S&R) – Comme l'a soulevé la commission des finances, la Région fait un choix volontariste sur le sujet, mais cela pourrait être considéré comme étant hors compétence. Nous souhaitons donc que soit inscrit dans la lettre du texte que la Région travaillera en collaboration avec les conseils départementaux sur ce sujet précis. Plutôt que l'on nous oppose des réponses pré-écrites, je préférerais recevoir des réponses concrètes sur les sujets. La question de la ligne budgétaire peut être un élément bloquant et entraîner l'irrégularité de la délibération. Essayez donc d'être dans la coconstruction et dans le consensus.

Amendement n°64 (RCDEC)

Mme la Présidente – Madame DUMAS pour l'amendement n°64 du groupe RCDEC.

Mme DUMAS (RCDEC) – Cet amendement vise à proposer un dispositif d'accompagnement protégé. Il prévoit l'accompagnement de l'enfant par un adulte lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père. Il permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences et permet à l'enfant de s'exprimer librement avec un tiers.

Mme la Présidente – Madame DEROUARD, pour une réponse commune à ces deux amendements.

Mme DEROUARD – C'est un avis favorable pour l'amendement n°28. La collaboration entre chaque niveau de collectivité est effectivement hautement souhaitable et pourrait s'inscrire dans le cadre de la stratégie de mobilisation des acteurs locaux pour une région solidaire développée par l'Exécutif. Pour l'amendement suivant, je demande le retrait au profit de l'amendement de l'Exécutif en fonction du précédent.

Mme la Présidente – Je mets aux voix ces deux amendements. Qui est pour l'amendement n°28 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°28 (S&R)

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n°64 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°64 (RCDEC)

POUR : FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, S&R, UDI

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°1 (LR)

Mme la Présidente – Sophie pour l'amendement n°1 du groupe Les Républicains.

Mme DESCHIENS (LR) – Le « Téléphone grave danger » qui bénéficie d'un cofinancement important de la Région est l'un des principaux dispositifs de protection qui permet de prévenir le féminicide et l'infanticide. Les professionnels de la protection de l'enfance doivent donc bien connaître ce dispositif et les conditions de demande de sa mise en place pour envisager la protection de l'enfant conjointement avec sa mère. Nous souhaitons que le Conseil régional s'engage à lancer une campagne d'information s'adressant en particulier au secteur de la protection de l'enfance sur ce dispositif.

Mme la Présidente – Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – Favorable. Le déploiement du TGD constitue une politique particulièrement bienvenue. Nous nous réjouissons que l'examen de cette délibération puisse être l'occasion pour notre Conseil régional de s'engager dans une campagne d'information.

Mme la Présidente – Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°1 (LR)

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°24 (FdG)

Mme GHIATI (FdG) – Au moment où nous sommes à peu près tous d'accord pour dire qu'il faut travailler sur ces problématiques, un certain nombre de départements de notre région font d'importantes coupes budgétaires, tels que les Hauts-de-Seine, alors que les champs de la protection de l'enfance relèvent de leur compétence. Nous avons fait cet amendement pour que la Région utilise sa voix et ses réseaux pour réaffirmer le besoin de maintenir des moyens financiers à l'échelle départementale et que les moyens cessent d'être coupés ou qu'une PMI sur deux soit fermée comme dans les Hauts-de-Seine. De grandes batailles se développent actuellement par les travailleurs sociaux également et par les réseaux de PMI. Cela nous permet à la fois de soutenir tout le travail de ces agents territoriaux qui connaissent bien ces problématiques de protection de l'enfance et d'urgence d'hébergement notamment pour les familles et les femmes victimes de violences. Cet amendement est extrêmement important parce que la Région ne peut simplement discuter et travailler et laisser ses partenaires couper des moyens financiers.

Mme la Présidente – Merci. Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – Je sollicite le retrait, malgré l'importance de ces questions, car nous nous écartons du cadre de la compétence régionale.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°24 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°90 (EELVA)

Mme la Présidente – Monsieur DAMERVAL pour l'amendement n°90 du groupe EELVA.

M. DAMERVAL (EELVA) – Cet amendement sollicite l'intervention de la Région dans le domaine de la protection des victimes et des co-victimes et cette intervention est nécessairement transversale. Elle passe à la fois par des actions de sensibilisation, par la mise en œuvre de dispositifs d'aide et par le partenariat ainsi que le soutien aux associations œuvrant dans ce domaine. Cette intervention régionale doit se réaliser dans le cadre d'un véritable plan d'action organisé, appuyé sur des engagements financiers concrets et permettant leur pleine réalisation. C'est pourquoi nous vous sollicitons sur cet amendement.

Mme la Présidente – Très bien. Madame DEROUARD.

Mme DEROUARD – Je sollicite le retrait. Avec cette délibération, nous engageons un processus large et transversal et il ne semble pas forcément opportun de nous lier les mains quant à la forme que prendra l'action du Conseil régional en la matière.

Mme la Présidente – Il est maintenu et je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°90 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Madame ESPARGILIÈRE.

EXPLICATION DE VOTE

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – C'est une explication de vote avec une petite précision d'abord. J'ai trouvé cela très bien, dans ce débat et sur les amendements, que l'on ne fasse pas sans arrêt référence au risque de reproduction. Il ne serait pas acceptable de faire des enfants victimes de violences des futurs coupables en puissance. Il faut se concentrer sur la prise en charge de la Région, mais pas sur le volet du risque de reproduction. Je remercie l'UDI pour la façon dont le travail a été mené. J'ai trouvé cela très pertinent.

J'encourage l'ensemble de mes collègues à visiter les maisons de l'enfance dans les départements pour se rendre compte des besoins criants qui existent en matière de partenariat Région-Département et les besoins d'une ligne budgétaire claire sur ce sujet. Pour qui ne s'est jamais rendu dans ces lieux et n'a jamais discuté avec les professionnels, il existe des problèmes de continuité, de lassitude, de turn-over, de burn-out. Tous ces problèmes se font au détriment des enfants victimes de violences.

Un enfant témoin de violences est victime de violences. J'espère que cette chose est assez claire pour l'ensemble de nos collègues. Le traumatisme d'assister à de la violence conjugale est suffisant pour déterminer qu'un enfant est effectivement co-victime.

Nous sommes évidemment très favorables sur l'ensemble de cette niche préparée par le groupe UDI et nous la recevons avec gratitude. Nous insistons cependant sur la vigilance à avoir en termes de traduction budgétaire.

Mme la Présidente – Madame GHIATI pour le Front de Gauche.

Mme GHIATI (FdG) – Ce rapport marque un premier pas dans la prise en compte d'une problématique majeure à notre sens. Je voulais vous faire une suggestion. Je ne sais pas si la Région a signé une convention avec l'UNICEF qui a une charte sur la question des droits de l'enfant, mais puisque nous envisageons de renforcer les actions aussi en direction des enfants, je pense qu'il serait intéressant d'afficher un partenariat fort avec l'UNICEF pour réaffirmer la parole et la prise en compte des problématiques que subissent un certain nombre d'enfants. Certaines collectivités qui œuvrent dans le domaine de l'enfance sont partenaires de l'UNICEF. Si ce n'est pas déjà le cas, je propose que nous travaillions à un beau partenariat entre la Région et l'UNICEF sur la question des droits de l'enfant en prenant en compte cette problématique.

Nous avons entendu les amendements de l'Exécutif et constaté une certaine prise en compte des propositions du groupe Front de Gauche, sur la question des hébergements et sur la considération de l'ensemble de la charge familiale pour les solutions d'hébergement. Nous serons vigilants et attendrons de recevoir des clarifications en matière de moyens financiers. Nous souhaitons également la mise en place d'un bilan annuel pour vérifier les actions prises en compte, qui pourrait être fait avec l'ensemble des partenaires du domaine sur lequel nous discutons et avec les partenaires territoriaux. Nous réaffirmons encore le besoin que l'ensemble des collectivités territoriales de l'Île-de-France garde des moyens sur ces problématiques extrêmement importantes.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Votre proposition de discussion avec l'UNICEF est très favorablement accueillie. Madame BADRÉ.

Mme BADRÉ (LR) – Effectivement, nous étudierons cette piste assez rapidement, concernant l'UNICEF. Je suis très contente de cette niche qui a été présentée par mes collègues de l'UDI. Nous avons d'autres questionnements par rapport au logement, sur lesquels nous travaillerons et notamment la sécurisation des parcours des logements. Une isolation d'une maman avec des enfants pose de réels problèmes et les logements doivent être sécurisés, car il existe de gros risques. Malheureusement, les statistiques sont assez mauvaises en ce sens. Nous ferons un effort sur la sécurisation des logements qui reçoivent les mamans et les enfants victimes de violences conjugales. Il est tout de même bien que cette année 2017 consacrée aux violences faites aux femmes bénéficie de cette niche de mes collègues. Je pense que tout le monde dans cet hémicycle nous aidera à faire en sorte que les choses s'améliorent plus rapidement qu'elles ne se sont améliorées jusqu'à présent.

Mme la Présidente – Merci, Marie-Pierre. Madame AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Merci à l'ensemble des collègues pour ce travail. Nous avons quelques regrets sur le rejet d'un certain nombre de nos amendements, notamment celui sur l'absence de gage qui fragilise la délibération au regard de notre propre règlement intérieur et qui surtout ne donnera pas de traduction concrète aux propositions du rapport. C'est notre principal regret. Nous souhaitons réellement que la Région puisse faire avancer ce sujet. Elle en a les moyens en lien avec les acteurs publics et il est très important pour nous que la coconstruction avec les conseils départementaux ait été actée. Il faut également un compte rendu régulier pour que nous puissions constater l'avancée sur ce type de travaux. Nous prenons donc acte de l'engagement de notre collègue Marie-Pierre BADRÉ sur le délai dans le cadre des discussions qui seront engagées avec les bailleurs sociaux et d'un retour des discussions fin 2017.

Nous voudrions aussi attirer votre attention sur le raisonnement tautologique qui nous a été imposé lorsque nous avons présenté certains amendements. On ne peut pas nous dire qu'il n'est pas possible de gager et de mettre de l'argent sur la table parce que c'est hors compétence que l'on accepte une niche qui devait être considérée comme hors compétence. Dès lors que la Région est dans une action volontariste, elle doit s'en donner les moyens. Nous voterons pour cette niche, eu égard à l'importance du sujet. Vous pouvez compter sur notre attention. Notre confiance aujourd'hui vous engage.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Je ne vois pas d'autres demandes de parole, donc je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-113

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Il n'y a pas de contre ni d'abstentions. Bravo, Madame DEROUARD. Monsieur le Président CECCONI.

M. CECCONI (UDI) – J'interviens pour remercier mes collègues de ce vote unanime. Je me félicite de l'état d'esprit qui a prévalu dans l'hémicycle autour de cette proposition, ce qui démontre que nous sommes collectivement capables du meilleur, même si je regrette un peu la tonalité de notre collègue du Front national qui n'a pu s'empêcher de distiller gratuitement son fiel. Certes, ce n'est pas le cœur des compétences régionales, mais comment pouvons-nous rester passifs face à l'intolérable ? Chacun a le devoir de faire sa part de cette indignation et je sais que Mme la Présidente y est sensible. La Région fait sa part dans cette affaire. Je remercie Valérie PÉCRESSE d'avoir choisi comme cause régionale les violences faites aux femmes pour l'année 2017. Je crois qu'il est important de placer ce sujet au-devant de nos préoccupations. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur CECCONI. Il n'y a pas de faits personnels. Avez-vous des demandes d'intervention pour des faits personnels ? *A priori*, non. Nous allons donc lever la séance. Je vous souhaite une bonne journée.

La séance est levée le vendredi 19 mai 2017 à 11 heures 55.

ANNEXES

- ERRATA
- MOTIONS DE REJET
- MOTIONS DE RENVOI
- AMENDEMENTS
- AMENDEMENTS DE L'EXÉCUTIF
- SOUS-AMENDEMENTS DE L'EXÉCUTIF
- QUESTIONS ORALES
- BULLETINS DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES
- SCRUTINS PUBLICS

Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
JEUDI 18 ET VENDREDI 19 MAI 2017

ERRATUM

➤ **Erratum sur le rapport CR 2017-088**

SEANCE PLENIERE DES 18 ET 19 MAI 2017

**RAPPORT N° CR 2017-088
NOUVELLES AMBITIONS POUR UN CONSEIL REGIONAL DES JEUNES RENOVE ET
DYNAMIQUE**

ERRATUM

A la suite d'une erreur matérielle dans l'annexe à la délibération, il convient de :

- supprimer, au point X - tableau de répartition des candidatures, la colonne de droite fixant les durées (1 an / 2 ans) ;
- ajouter, en dernière page, le tableau de synthèse de la répartition.

X - Répartition des candidatures par territoires

DEPARTEMENT	TERRITOIRE	INTERCOMMUNALITE	NB. HAB	NB. HAB TOTAL	CRJ	FILLE	GARCON
75	T1	T1 – Ville de Paris	2 265 886	2 265 886	16	8	8
		1er arrondissement - Louvre	17022				
		2e arrondissement - Bourse	21741				
		3e arrondissement - Temple	35666	162037	2	1	1
		4e arrondissement - Hôtel-de-Ville	27335				
		5e arrondissement - Panthéon	60273				
		6e arrondissement - Luxembourg	43479				
		7e arrondissement - Palais-Bourbon	56325	198406	2	1	1
		8e arrondissement - Élysée	39175				
		9e arrondissement - Opéranote 1	59427				
		10e arrondissement - Entrepôt, anciennement Enclos Saint-Laurent	92494				
		11e arrondissement - Popincourt	153461				
		12e arrondissement - Reuilly (hors bois de Vincennes)	144719	715186	4	2	2
		13e arrondissement - Gobelins	183713				
		14e arrondissement - Observatoire	140799				
		15e arrondissement - Vaugirard	237120				
		16e arrondissement - Passy (hors bois de Boulogne)	166552	773268	4	2	2
		17e arrondissement - Batignolles-Monceau	170077				
		18e arrondissement - Buttes-Montmartre	199519				
		19e arrondissement - Buttes-Chaumont	185953				
20e arrondissement - Ménilmontant	194771	380724	4	2	2		
92	T2	T2-Vallée Sud Grand Paris	391305	391305	4	2	2
	T3	T3-Grand Paris Seine Ouest	311729	311729	4	2	2
	T4	T4-Paris Ouest La Défense	561271	561271	4	2	2
	T5	T5-Boucle Nord de Seine	433915	433915	4	2	2
93	T6	T6-Plaine Commune	414121	414121	4	2	2
	T7	T7-Paris Terres d'Envol	349004	349004	4	2	2
	T8	T8-Est ensemble	403770	403770	4	2	2
	T9	T9-Grand Paris - Grand Est	385587	385587	4	2	2
94	T10	T10-Paris Est Marne et Bois	502700	502700	6	3	3
	T11	T11-Grand Paris Sud Est Avenir	305565	305565	4	2	2
	T12	T12-Grand-Orly Seine Bièvre	679463	679463	6	3	3

77	T1	Paris - Vallée de la Marne	225706	225706	4	2	2
	T2	Melun Val de Seine	128100	128100	2	1	1
	T3	Pays de Nemours Gâtinais Val-de-Loing Pays de Fontainebleau Moret Seine et Loing Pays de Montereau	29886	195965	2	1	1
			19237				
			68212				
			38761				
	T4	Provinois Bassée-Montois Brie des Rivières et Châteaux L'Orée de la Brie Brie nangissienne	34483	148495	2	1	1
23456							
37420							
25965							
T5	Deux Morin Pays Fertois Pays de l'Ourcq Pays de Meaux	26342	166759	2	1	1	
		28177					
		17837					
		94403					
T6	Les Portes Briardes entre Villes et Forêts Pays de Coulommiers Pays Créçois Val briard	45343	160968	2	1	1	
		45667					
		35446					
		34512					
T7	Val d'Europe Agglomération Marne et Gondoire Plaines et Monts de France	30732	147030	2	1	1	
		92726					
		23572					
78	T1	Versailles Grand Parc	263164	263164	2	1	1
	T2	Saint-Germain Boucles de Seine	332288	332288	4	2	2
	T3	Saint-Quentin-en-Yvelines	227137	227137	2	1	1
	T4	Grand Paris Seine et Oise	404183	404183	4	2	2
	T5	Les Portes de l'Île-de-France Gally Mauldre Pays Houdanais Coeur d'Yvelines	22161	120932	2	1	1
			21760				
28937							
T6	Haute vallée de Chevreuse Rambouillet Territoires	25076 77782	102858	2	1	1	
91	T1	Communauté Paris-Saclay	302260	302260	4	2	2
	T2	Coeur d'Essonne Agglomération	193221	193221	2	1	1
	T3	Val d'Yerres Val de Seine	175097	175097	2	1	1
	T4	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	337717	337717	4	2	2
	T5	L'Etampois Sud Essonne Pays de Limours Deux Vallées Val d'Essonne Entre Juine et Renarde Dourdannais en Hurepoix	53280	210147	4	2	2
			26624				
18931							
58443							
T5		27252 25617					
95	T1	Roissy Pays de France	344374	344374	4	2	2
	T2	Plaine Vallée	179674	179674	2	1	1
	T3	Val Parisis	263985	263985	4	2	2
	T4	Cergy-Pontoise	199938	199938	4	2	2
	T5	Vexin Centre Carnelle - Pays de France Sausseron Impressionnistes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts Haut Val d'Oise Vexin-Val de Seine	23997	165909	2	1	1
			31327				
19604							
37625							
36523							
T5		16833					
					128	64	64

Synthèse de la répartition

DEPARTEMENT	NB. HAB TOTAL	CRJ	FILLE	GARCON
75	2229621	16	8	8
92	1698220	16	8	8
93	1552482	16	8	8
94	1487728	16	8	8
77	1173023	16	8	8
78	1450562	16	8	8
91	1218442	16	8	8
95	1153880	16	8	8
	11963958	128	64	64

SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
JEUDI 18 ET VENDREDI 19 MAI 2017



MOTIONS DE REJET
MOTIONS DE RENVOI
AMENDEMENTS
déposés par les groupes

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 & 19 mai 2017****Rapport n° CR 2017-079****Rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension
des établissements privés sous contrat d'association****MOTION DE REJET**

Le rapport CR 2017-079 est rejeté.

EXPOSE DES MOTIFS :

Outre le principe de financement des établissements secondaires privés auquel le groupe Front de gauche s'oppose, le présent rapport comporte de nombreux autres problèmes.

Concernant l'association qui fait l'objet d'une convention, les informations délivrées par le rapport ne permettent pas aux élu.e.s de se faire une idée claire de ses statuts, de son objet ni de son bilan financier. Même son nom complet n'est pas présent dans la délibération. En effet, aucun compte approuvé du dernier exercice n'est présenté alors même qu'il s'agit d'une des pièces fondamentales à la constitution de tout dossier déposé à la région et figure parmi les nécessités et obligations comptables des associations. Aucune information n'est dévoilée quant à la composition du conseil d'administration ou même du ou de la président.e. Aucune information n'est délivrée à propos de l'objet et du statut exacts de l'association. Ne pas fournir de telles informations concernant le subventionnement d'une association avec de l'argent public est au moins une illégalité juridique.

Or, il apparaît que la dénomination exacte de cette association est la suivante : l'Association de gestion des services régionaux enseignement catholique Île-de-France (A.G.S.R. I.DE.F) qui serait adossée à l'UROGEC IDF qui n'est autre que l'association-support des écoles catholiques offrant les moyens humains, financiers et matériels. Il s'agit donc d'une association de gestion d'établissements uniquement catholiques, sans prise en compte de l'ensemble des autres confessions présentes sur notre territoire.

Pourquoi ces informations ne sont-elles pas fournies par l'exécutif ? Pourquoi cette association bénéficierait d'un traitement de faveur alors que ce type d'éléments est indispensable à la complète information des élu.e.s régionaux.ales.

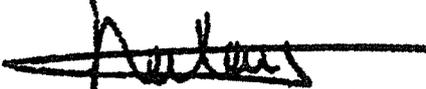
Par ailleurs, le groupe Front de gauche s'interroge sur l'absence de la « charte de la laïcité et des valeurs de la République » pourtant chère aux yeux de l'exécutif.

Enfin, les missions que devront mener les 240 stagiaires concernés par la convention méritent d'être

éclaircies. Seront-elles menées au sein d'établissements scolaires catholiques ou de l'association qui devraient en accueillir 240 ? Les stagiaires seront-ils en lien direct avec les élèves ? Quels types de personnels seront les tuteurs de stage ?

Toutes ces questions méritent des réponses précises et étayées par des pièces certifiées concernant l'association. Si l'exécutif se risquait à ne pas le faire, il se placerait de fait dans une situation d'illégalité juridique.

En l'absence de réponses en commission éducation, le groupe Front de Gauche rejette ce rapport.


Céline MALAISÉ



Conseil régional

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-079
RAPPORT CADRE RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE A LA RENOVATION ET A
L'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

MOTION DE REJET

Le rapport CR 2017-079 est rejeté.

Exposé des motifs :

Tout d'abord, comme nous l'avons affirmé à maintes occasions, le groupe socialiste et républicain s'oppose au financement des établissements privés, pour des raisons que nous avons déjà exposées à maintes reprises depuis le début du mandat. C'est votre choix, nous continuons à nous y opposer.

Mais surtout, il n'est rien de dire que la décision de conventionner avec l'association de gestion des services régionaux – dont l'objet est « *d'assurer le fonctionnement de services rendus aux huit directions diocésaines de l'enseignement catholique de la région Ile-de-France* » - nous pose pour le moins problème.

Voilà ce que nous pouvons lire dans tous les rapports régionaux dorénavant : « *Ce rapport met également en œuvre l'obligation pour les structures subventionnées de signer la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, créée par la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017.* »

Cette association est-elle tenue de signer cette charte ? Y'a t'il deux poids deux mesures en matière de laïcité ?

Au fond, pourquoi une telle convention ?

Les établissements privés, *a fortiori* catholiques, n'étaient pas financés, ils le sont dorénavant. Leur imposez-vous donc une contrepartie pour marquer le coup ?

Dans le rapport « 100 000 stages », ce sont les structures subventionnées qui sont tenus d'accueillir des stagiaires. Or, dans ce cas précis ce n'est pas l'AGSR qui est subventionnée, ce sont des établissements qui perçoivent des aides.

Quel sens peut avoir une convention quand on demande à une association d'accueillir pas moins de 240 stagiaires pendant une période de 2 mois minimum ?

Pour notre groupe, tout cela est totalement illisible sur la forme et profondément condamnable sur le fond.

Lors de la commission du 11 mai, chargée de présenter et d'examiner ce rapport, la vice-présidente, Mme Agnès Evren, était absente.

Nous n'avons eu de ce fait aucun éclaircissement autre qu'administratif. Vous faites un choix politique, nous aurions aimé des explications politiques.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 & 19 mai 2017**

Rapport n° CR 2017-108

**Valoriser le mérite et l'excellence.
Soutien à la maison d'éducation de la légion d'honneur de Saint-Denis**

MOTION DE RENVOI DE COMMISSION

Le rapport CR 2017-108 est renvoyé en commission.

Exposé des motifs

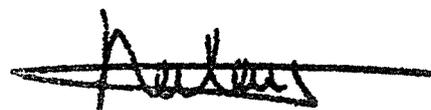
Dans la mesure où la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis est réservée aux seules filles, petites-filles et arrière-petites-filles des membres de l'ordre de la Légion d'honneur, des Médailleurs militaires, des membres de l'ordre national du Mérite ainsi qu'aux filles et petites-filles de décorés étrangers de la Légion d'honneur, le groupe Front de gauche souhaite éviter tout conflit d'intérêt aux élu.e.s régionaux.ales décoré.e.s.

Nombre de conseillers.ères régionaux.ales disposent en effet au sein de leur famille de filles, petites filles ou arrières petites filles pouvant candidater et potentiellement être élèves de cet établissement.

Dès lors, avant délibération et vote, l'assemblée plénière doit pouvoir disposer de la liste complète des conseillers.ères régionaux.ales décorés afin que tout conflit d'intérêt soit évité. Ainsi serait appliqué un des principes de la « Charte pour une nouvelle éthique politique en Île-de-France » votée le 21 janvier 2016 (CR 15-16).

Par ailleurs, il nous paraît difficile d'évoquer cette école en la sortant de son contexte territorial. En effet, la ville de Saint-Denis cumule les inégalités sociales, économiques et scolaires. Celles-ci méritent une attention financière régionale bien plus importante et le soutien à un établissement d'Etat ultra-sélectif et non-mixte, avec comme objet de valoriser le seul mérite et la seule excellence, envoie un bien mauvais signal aux habitant.e.s de ce territoire.

Tel est le sens de cette motion de renvoi en commission



Céline MALAÏSÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 & 19 mai 2017**

Rapport n° CR 2017-093

Une politique de la ville rénovée

MOTION DE RENVOI

Le rapport CR 2017-093 est renvoyé en commission

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le groupe Front de gauche, la politique de la ville telle qu'elle est déployée dans ce rapport pose plusieurs problèmes à commencer par une stigmatisation à outrance des habitant.e.s des quartiers politique de la ville.

En effet les axes stratégiques que l'exécutif régional a choisi de mettre en exergue engagent une vision des quartiers populaires sous un angle extrêmement négatif, mettant de côté les milliers d'exemples innovants et solidaires développés dans certains territoires, et en pointant certaines personnes, certaines communautés, de manière stigmatisante.

L'axe dédié à la « place des femmes dans l'espace public » à lui seul résume le rapport. Cette question est en effet essentielle dans notre société actuelle. Elle est même un combat. Mais ce combat doit être livré sur l'ensemble des territoires de la République : l'espace public doit être ouvert aux femmes partout. Les quartiers populaires n'ont rien d'original en la matière.

Le groupe Front de gauche ne saurait accepter l'instrumentalisation du féminisme dans ce débat. Si les hommes se sentent ainsi en situation de dominer l'espace public, c'est qu'il est davantage construit par eux et pour eux, quels que soient les villes, les quartiers, les classes sociales.

Ce rapport met donc de côté des points aussi importants et structurants que le développement des services publics, la démocratisation culturelle et artistique, l'ouverture à des pratiques sportives, l'engagement de politiques de prévention à la hauteur des besoins, la valorisation d'une citoyenneté active sans partie pris politique...

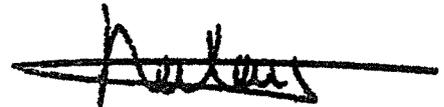
Car les acteurs.trices de ces quartiers développent des projets originaux, de qualité et indispensables au quotidien des habitant.e.s dans l'ensemble de ces domaines. Ils.elles inventent de nouvelles pratiques auxquelles l'institution régionale doit être en capacité de participer financièrement et qu'elle doit valoriser voire étendre à d'autres territoires.

Par ailleurs, il est bien précisé dans le règlement d'intervention que « les projets présentant une dimension régionale et non seulement locale seront privilégiés ». Cela va à l'encontre des besoins des associations locales qui maillent notre territoire et particulièrement les quartiers populaires. Le

constat que le groupe Front de gauche avait dressé dans la niche présentée en octobre 2016 à propos du « *plan de sauvegarde des associations franciliennes* » s'alarmait de la diminution du soutien public à l'action du monde associatif auprès de nos concitoyen-ne-s. Nous rappelions ainsi que « *les petites associations locales maillant avec finesse tous les territoires sont les plus touchées par ce désengagement financier. Et, finalement, ces choix budgétaires fragilisent le vivre ensemble au lieu de renforcer la cohésion sociale* ». Il est donc urgent de soutenir les associations locales en arrêtant de focaliser l'intervention régionales sur les seules têtes de réseaux.

Enfin, le groupe Front de gauche s'oppose au changement de gouvernance qui accorde à notre seule collectivité l'attribution des aides alors qu'auparavant les EPCI étaient maîtres d'œuvres. Au même titre que les associations, le EPCI détiennent une connaissance du terrain dont la région ne peut ni ne doit s'affranchir.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Front de gauche demande le renvoi en commission de ce rapport.



Céline MALAISÉ

MOTION DE RENVOI
N° 000003 -



Conseil régional

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Rapport CR 2017-093

Une politique de la ville renouvelée

Motion de renvoi de commission

Le rapport CR 2017-093 est renvoyé en commission thématique.

Exposé des motifs :

Alors que l'article L 4132-18 du CGCT prévoit que « quatorze jours avant la séance plénière ou la séance de la commission permanente, le président adresse aux conseillers régionaux une convocation comportant un ordre du jour et un rapport, sous quelque forme que ce soit, sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises. »

Les Conseillers régionaux ont pris connaissance de ce rapport seulement une semaine avant le début de la séance. Un tel manquement au regard du CGCT est contraire à l'esprit démocratique et ne permet pas à l'opposition d'exercer pleinement ses droits. C'est pourquoi nous demandons le renvoi en commission de ce rapport.

Eddie Aït

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

MOTION DE RENVOI EN COMMISSIONS**Rapport n° CR 2017-093
Une politique de la ville rénovée**

Le rapport CR 2017-093 « Une politique de la ville rénovée » est renvoyé en commissions.

Exposé des motifs

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France reconnaissait récemment dans une interview que « les inégalités n'ont jamais été aussi grandes » et que, par exemple, « le revenu par habitant n'a progressé que de 15 % en Seine-Saint-Denis, contre 21 % pour l'Île-de-France... » Délaissés, les quartiers dits « sensibles » de notre République ont cumulé, historiquement, les difficultés à de nombreux niveaux : manque de logements décents, système éducatif défaillant, manque d'investissements en matière de développement économique, de transports, de services publics et se considèrent, à juste titre, comme des laissés pour compte de notre République. La réponse du Conseil régional se doit d'être à la hauteur, porteuse d'ambitions, pour les populations de ces quartiers autant que pour l'ensemble de notre région francilienne. Elle se doit de travailler à tous les niveaux, qu'ils relèvent du droit commun ou d'une politique ciblée, adaptée, volontariste.

Ce rapport fait tout le contraire et la seule méthode de sa présentation (sur table, sans possibilité pour les élu-es ou les habitant-es d'en travailler le contenu) est malheureusement à l'image d'une vision verticale, dénuée de réelle ambition et oublieuse des possibilités de l'intelligence collective dans ces quartiers.

Dans l'écriture de ce rapport, l'exécutif a décidé de faire fi de toutes les études sur la question des besoins des quartiers dits « politique de la ville », de l'avis de leurs habitant-es, de leurs associations, centres sociaux, collectivités territoriales... Il a décidé d'omettre la présentation d'un état des lieux même succinct, dans notre région pourtant si fracturée par les inégalités et si désireuse d'améliorations, de ses points positifs et négatifs, de ses difficultés autant que de ses atouts. Le rapport présenté prend le parti, aussi, de ne pas faire de bilan des actions précédemment menées.

Sans justification aucune, le rapport oublie délibérément la mobilisation des politiques de droit commun pourtant indispensables aux améliorations dans ces quartiers trop longtemps délaissés. Il ne mentionne pas les contrats de ville en cours jusque 2020 et ce qu'il en adviendrait après adoption de cette délibération.

Conseil régional

En l'état, un tel rapport ne répond pas aux objectifs fixés par la loi Lamy sur la politique de la ville, ni aux recommandations du CESER, qui rappelle l'importance de la place de l'humain au cœur du quartier, la nécessité de l'association des habitants avant les projets, de leur accompagnement pendant et après les projets, l'importance de sanctuariser les moyens pour un solide soutien de l'activité économique...

Enfin, outre tous ces points, il est à noter l'absence d'engagement financier tangible de notre institution régionale.

Pour toutes ces raisons, les conseillers régionaux écologistes ne sont pas en mesure de se prononcer sur un tel rapport... et demandent son renvoi en commissions. Ils demandent, en outre, la présentation de ce rapport dans un plus large nombre de commissions afin que la problématique des quartiers sensibles franciliens soit prise en compte de manière transversale.



Mounir Satouri

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

MOTION DE RENVOI

Rapport n° CR 2017-069 Compte administratif 2016

Le rapport est envoyé en commission.

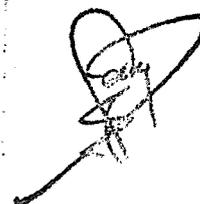
Exposé des motifs

Un courrier en date du 2 mars 2017 a été envoyé à la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France pour obtenir des documents, intéressant directement les comptes administratifs 2016. Il demandait, à titre d'exemples :

- le compte-rendu des dépenses par support, incluant factures de fourniture, d'impression et de ressources humaines, pour tous les supports de la communication institutionnelle régionale ;
- le détail des prestations intellectuelles extérieures (audit, conseils, etc.), devis et factures ;
- le récapitulatif détaillé des frais d'usage du parc automobile de la région (contenant les frais internalisés et externalisés...

Ce courrier se voulait anticiper des sujets importants pour que les élu-es soient en mesure de se prononcer sur les comptes administratifs. Pour rappel, tous les documents budgétaires sont communicables aux élu-es, a fortiori les factures.

En l'absence de réponse à ce courrier, le groupe écologiste considère qu'il ne dispose pas des éléments requis pour se prononcer et demande le renvoi de ce rapport en commission des finances.



Mounir Satouri



Conseil régional

Groupe Les Républicains

AMENDEMENT

N° 000001

Amendement

Conseil régional des jeudi 18 et vendredi 19 mai 2017

Rapport n° CR 2017-113 :

**Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes
des violences conjugales**

Ajouter l'Article 5 suivant :

« Avec les partenaires impliqué-e-s dans la coordination du Téléphone Grave Danger (TGD) dans chaque département, le Conseil régional s'engage à lancer une campagne d'information s'adressant en particulier au secteur de la protection de l'enfance sur ce dispositif ».

Exposé des motifs

Le TGD, qui bénéficie d'un co-financement important de la Région, est un des principaux dispositifs de protection qui permet de prévenir le féminicide et l'infanticide. Les professionnel-le-s de la protection de l'enfance doivent bien connaître ce dispositif et les conditions de la demande de sa mise en place, pour envisager la protection de l'enfant conjointement avec sa mère.

Thierry SOLERE

Conseil régional
57, rue de Babylone - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 68 05 - Fax : 01 53 85 68 09
www.iledefrance.fr

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Rapport n° CR 2017-101

Actions en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications

AMENDEMENT

Le point 9) « Evaluation et indicateurs » du règlement d'intervention TP'up est modifié comme suit :

- ~~• l'évolution prévisionnelle de ses effectifs ;~~

par :

- « ...un rapport d'activité annuel qui est porté à la connaissance de la commission permanente donnant le chiffre du nombre de salariés employés par le bénéficiaire, au début de l'année considérée (en conformité de ce qui a été indiqué par le bénéficiaire et précisé dans la « fiche-projet ») ainsi que le chiffre de ces mêmes emplois à la fin de l'année ».

Exposé des motifs :

Le conseil régional d'Île-de-France entend contribuer de la façon la plus énergique et la plus volontaire possible, à la création d'emplois en Île-de-France, au moins au maintien des emplois existants.

Le conseil régional entend aussi contrôler étroitement la bonne utilisation de l'argent public.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'apporter des précisions au règlement d'intervention TP'UP.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Rapport n° CR 2017-094

Lutte contre la précarité énergétique des franciliens

AMENDEMENT

L'article 4 de la délibération est supprimé.

Exposé des motifs :

Si l'esprit du rapport est naturellement positif puisqu'il reconduit le niveau de la contribution régionale consentie en 2016 par la Région au programme « Habiter mieux » et favorise la lutte contre la précarité énergétique, il nous paraît surprenant de suspendre ne serait-ce pour quelques mois le dispositif de subvention aux audits énergétiques des copropriétés.

Il est d'autant plus étonnant de constater cette suspension alors que dans le même temps, la Région accorde une importance particulière aux situations de précarité énergétique comme le prouve la poursuite du partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les audits énergétiques des copropriétés sont une étape essentielle dans le processus de résolution de situations de précarité énergétique.

Le signal envoyé par la Région à travers ce rapport va donc à l'encontre de l'esprit qui l'anime pourtant dans le domaine, esprit que nous partageons puisque nous désirons bien évidemment tous voir réduire le nombre de ménages franciliens en situation de précarité.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Séance plénière des 18 et 19 Mai 2017

Rapport n° CR 2017-075

**Complément au dispositif de soutien exceptionnel aux producteurs de céréales franciliens-
Récolte 2017**

AMENDEMENT

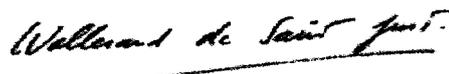
L'article unique est modifié comme suit :

Approuve les modifications du règlement d'intervention relatif au soutien exceptionnel aux céréaliculteurs franciliens, présentées en annexe à la présente délibération, ayant pour objet d'une part de préciser les modalités de calcul de l'aide à l'achat de semences certifiées et d'autre part d'établir les modalités du dispositif complémentaire de soutien au triage à façon des céréales de printemps pour les céréaliers « **et tous les exploitants agricoles quel que soit leur statut juridique** » n'ayant pas bénéficié de l'aide à l'achat de semences certifiées, telle que prévue par la délibération n°CR 189-16 du 22 septembre 2016.

Exposé des motifs :

L'aide régionale doit concerner tous les exploitants agricoles quelle que soit la nature de leur demande (achats de machines ; appel à des prestataires avec stations mobiles qui se déplacent sur les exploitations ; etc) ou bien quels que soient les acteurs de production agricole concernés qui font trier à façon, c'est-à-dire agriculteurs multiplicateurs, horticulteurs, maraichers pour semences potagères ou autres.

Certes l'expression « **tous les exploitants agricoles quel que soit leur statut juridique** » figure déjà dans le règlement d'intervention, mais compte tenu des difficultés d'interprétation administrative rencontrées par nos compatriotes exploitants, il est nécessaire de préciser les choses.



Wallerand de Saint Just

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Rapport n° CR 2017-85

Mieux protéger les victimes approbation du dispositif cadre

AMENDEMENT

Article 1

Annexe à la délibération

Soutien régional a l'aide aux victimes et a l'accès au droit

Règlement d'intervention

§2 : Descriptif des actions éligibles

Le dernier paragraphe est modifié ainsi :

« Seront privilégiées les actions menées à destination :

- des femmes victimes de viol, harcèlement, violences conjugales ou intra-familiales,
- **des enfants victimes de violences parentales ou co-victimes de violences conjugales,**
- des victimes d'attentats,
- des victimes de délits routiers. »

Exposé des motifs :

Cet amendement permet d'ouvrir un champ d'action supplémentaire aux associations de protection des enfants, notamment dans le cadre de vie familial. Selon l'article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant (20 novembre 1989), la maltraitance des enfants renvoie à « toute forme de violences, d'atteintes ou de brutalités physiques et mentales, d'abandon ou de négligences, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle ». Il nous paraît important et légitime que la Région s'investisse dans la protection de ces victimes.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Séance Plénière du 18 au 19 MAI 2017

CR n°2017-085

MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES - APPROBATION DU DISPOSITIF CADRE**AMENDEMENT**

Les règlements d'intervention prévus aux alinéas 2 et 3 de l'article 1 de la délibération sont ainsi modifiés :

SOUTIEN REGIONAL A L'AIDE AUX VICTIMES ET A L'ACCES AU DROIT Règlement d'intervention

Au point « 4. Obligations du bénéficiaire », il est ajouté un point 4.3 ainsi rédigé :

« 4.3 – Respect de la neutralité politique

Toute association bénéficiaire de ces aides doit rester concentré sur ses objectifs propres, et ainsi respecter la plus stricte neutralité politique. Elle doit donc s'engager à ne pas utiliser ses moyens d'action pour prendre parti dans les débats politiques ou sociaux à l'échelle de la région ou de la nation.

La mise en œuvre de cette disposition figure également dans le compte-rendu d'exécution qui devra être fourni en fin d'année aux services de la Région ; et en cas de non-respect de cet engagement, les sommes versées par la Région à l'association bénéficiaire pourront lui être reversées. »

TELEPROTECTION GRAVE DANGER : TGD Associations référentes Règlement d'intervention

Au point « 3. Obligations du bénéficiaire », il est ajouté un point 3.3 ainsi rédigé :

« 3.3 – Respect de la neutralité politique

Toute association bénéficiaire de ces aides doit rester concentré sur ses objectifs propres, et ainsi respecter la plus stricte neutralité politique. Elle doit donc s'engager à ne pas utiliser ses moyens d'action pour prendre parti dans les débats politiques ou sociaux à l'échelle de la région ou de la nation.

La mise en œuvre de cette disposition figure également dans le compte-rendu d'exécution qui devra être fourni en fin d'année aux services de la Région ; et en cas de non-respect de cet engagement, les sommes versées par la Région à l'association bénéficiaire pourront lui être reversées. »

Exposé des motifs :

Les Franciliens ont trop vu des associations abuser de leurs objets sociaux, et les détourner en s'engageant largement dans les débats politiques et sociaux du pays. Il est temps que les associations qui bénéficient de subventions régionales soient concentrées au service des Franciliens et non d'idéologies, quelle qu'elles soient.

Pour ce faire, un engagement moral de leur part est nécessaire. Cet engagement doit figurer dans le bilan d'évaluation qui devra être produit par ces associations en fin d'année, et son respect ou non sera décisif pour obtenir la continuation des aides régionales ou leur restitution.



Wallerand de Saint Just

Paris, le 15/05/2017

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017**Rapport n° CR 2017-93
Une politique de la ville renouvelée****AMENDEMENT****Article 1****Annexe à la délibération****Règlement d'intervention soutien régional politique de la ville****Section « Appel à projet et partenariats spécifiques »****Introduction**

A la fin de la sous-section « Défendre les valeurs de la République et la citoyenneté » est ajouté le paragraphe suivant :

« Enfin la défense des valeurs de la République passe par une plus grande cohésion de la Nation pour la sauvegarde et la transmission de son patrimoine matériel et immatériel. C'est pourquoi la Région encouragera les actions de formation à l'esprit de défense et de résilience pour renforcer le sentiment d'appartenance des quartiers prioritaires à la communauté nationale ».

Exposé des motifs :

Inscrite dans les deux derniers Livres Blancs de la Défense nationale et de la Citoyenneté, la promotion de l'esprit de défense et de résilience permet de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes à la communauté nationale. Comme le sport, ce sont deux domaines qui permettent de dépasser les origines sociales et de créer de la prise de conscience. Participer au corps social, faire face aux situations de crise, savoir venir en aides aux personnes en état de nécessité, adopter les bons réflexes, sont autant de compétences qui ne sont pas innées et que les pouvoirs publics peuvent contribuer à acquérir pour consolider les liens qui unissent nos concitoyens.



Wallerand de Saint Just

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 077
PLAN VÉLO RÉGIONAL**

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

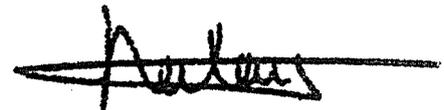
« Mandate la présidente pour proposer dans les meilleurs délais au Syndicats des Transports d'Ile-de-France (STIF), la mise en place d'un Plan vélo par ce dernier, afin de renforcer et mettre en cohérence les initiatives prise en ce domaine par la Région et les Départements ».

Exposé des motifs :

Le plan vélo régional présenté ici souligne l'ambition forte de la Région en matière de développement de la pratique du vélo sur le territoire francilien, en se fixant pour objectif le triplement du volume de déplacements à vélo à l'horizon 2021.

Une telle intention est louable, mais elle doit toutefois s'accompagner, outre de moyens financiers plus conséquents, d'une démarche identique dans le cadre du STIF, qui sera à même de coordonner réellement cette politique du vélo avec l'ensemble des enjeux de mobilité sur territoire francilien.

C'est pourquoi il est proposé ici que la Présidente de Région saisisse au plus vite le STIF pour le lancement d'un Plan vélo ambitieux dans le cadre de cette instance, coordonné avec les initiatives prises par la Région et les départements.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 077
PLAN VÉLO RÉGIONAL**

AMENDEMENT

Dans l'annexe 1 à la délibération, le 3.3 « Plafond des dépenses subventionnables », est modifié sur les points suivants :

« Le plafond de dépense subventionnable est de ~~550 000€~~ **1 000 000€ hors taxes par km aménagé** de bande cyclable, de piste cyclable unidirectionnelle ou bidirectionnelle, de double sens cyclable, de voie verte, d'aire piétonne, de zone 30, de zone de rencontre, de « chaucidou » (voie centrale banalisée), de route interdite aux véhicules motorisés (de type voie verte non contiguë à une voirie ouverte au trafic motorisé).

Le plafond de la dépense subventionnable est de ~~4 000 000 €~~ **10 000 000 € hors taxes par opération pour les ouvrages d'art dédiés aux vélos et les aménagements liés à la sécurité routière aux intersections.** »

Le tableau figurant à la page suivante est modifié en conséquence.

Exposé des motifs :

Ce plan vélo régional souligne son ambition forte en matière de développement de la pratique du vélo sur le territoire francilien, en se fixant pour objectif le triplement du volume de déplacements à vélo à l'horizon 2021.

Une telle intention est louable, mais elle doit toutefois s'accompagner de moyens financiers à la hauteur des objectifs énoncés.

Les plafonds des dépenses subventionnables, notamment, doivent être réévalués de façon de façon conséquente.

Telle est la proposition de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 17 et 18 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 077
PLAN VELO REGIONAL**

AMENDEMENT

La délibération est complétée par un article supplémentaire, formulé ainsi :

« Mandate la présidente pour négocier auprès de l'État :

- d'une part la création d'un financement fléché spécifiquement pour la politique régionale du vélo,
- d'autre part l'attribution au Syndicat des transports franciliens (STIF) de la compétence en matière de politique du vélo sur le territoire régional. »

Exposé des motifs :

Le développement de l'usage du vélo répond à des enjeux franciliens importants en termes de mobilité, de qualité de l'air, de lutte contre le bruit, de santé, ou encore de tourisme.

La politique de développement du vélo constitue, avec celle des transports en commun à laquelle elle est étroitement liée, l'un des plus grands défis pour notre région dans les années à venir. Cette dernière doit donc se montrer extrêmement ambitieuse en la matière.

Cette ambition, en particulier pour ce qui concerne la réalisation d'aménagements et d'infrastructures dédiés au vélo, doit pouvoir s'appuyer sur des ressources financières conséquentes et sur le long terme. C'est pourquoi il est urgent que l'exécutif régional engage dès aujourd'hui une négociation auprès de l'État afin d'obtenir de telles ressources.

De même, l'intermodalité étant aujourd'hui au cœur des politiques territoriales de mobilité, et étant donnée la cohérence nécessaire dans ce cadre entre les politiques de développement et d'organisation des transports en commun et celle concernant le vélo, il apparaît indispensable que le STIF soit doté au plus vite d'une compétence spécifique sur la politique vélo.

Telles sont les propositions de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 085
MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES
APPROBATION DU DISPOSITIF CADRE**

AMENDEMENT

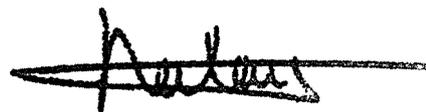
Dans la délibération et son annexe, les références à la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 sont supprimées.

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche considère que la « charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République » ne peut constituer un document de référence légal dans le cadre des versements de subventions régionales.

La laïcité relève exclusivement, par la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, de compétences régaliennes de l'État au sein desquelles une collectivité territoriale ne peut interférer. Si chaque collectivité agissait de la sorte, cela fissurerait l'unité et l'indivisibilité de la République.

Ceci a pour effet de remettre en cause durablement la légalité de la délibération CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la « Charte de la laïcité et des valeurs de la République ».
Pour ces raisons, le groupe Front de gauche demande que les mentions de ladite Charte soient supprimées.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 & 19 mai 2017**

Rapport n° CR 2017-088

**Nouvelles ambitions pour un conseil régional des jeunes rénové et
dynamique**

AMENDEMENT

A l'annexe à la délibération, le point « II. Mode de désignation » est ainsi modifié :

« La base du processus constitutif du CRJ est le volontariat et le tirage au sort par collèges paritaires de l'ensemble de la jeunesse francilienne à la date du dépôt de la candidature. Il est renouvelé par moitié chaque année. »

Le point « III. Les membres du jury de sélection » est supprimé.

La numérotation du « Règlement fixant les nouvelles modalités de recrutement, composition et fonctionnement du Conseil régional des jeunes » est modifiée en conséquence.

EXPOSE DES MOTIFS :

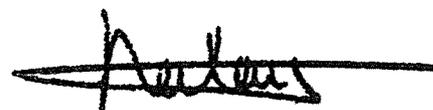
Pour le groupe Front de gauche, le Conseil régional des jeunes doit coller au plus près des réalités de la jeunesse francilienne.

En décidant de changer ainsi le mode de désignation, l'exécutif régional fait le choix d'un CRJ politisé mettant de côté les principes de démocratie participative qu'impliquait sa composition initiale. Le principe de tirage au sort permettait ainsi d'intégrer l'ensemble des jeunes quel que soit leur rapport à l'écrit, à la chose publique, aux engagements politiques s'il.elle en a.

Ce procédé a même été repris par de nombreuses autres collectivités territoriales ayant décidé de mettre en place un conseil des jeunes.

L'option présentée ici fait donc un choix très différent, celui d'une cooptation que nous ne pouvons pas cautionner. La composition du jury en est la preuve formelle puisque l'exécutif régional sera seul à décider. Quelle place pour les services, pour les membres de l'opposition ?

Par ailleurs, il semble important de renouveler ce conseil par moitié chaque année, comme le préconisent les membres du CRJ actuel, bien au fait des actions à mettre en place pour dynamiser cette structure qu'ils.elles ont fait vivre ces dernières années.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 101
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS**

AMENDEMENT

Dans le règlement d'intervention figurant à l'annexe 2 de la délibération, le 2.2 « Eligibilié », est complété de la façon suivante :

« Le présent dispositif est destiné à soutenir les structures d'accompagnement à la maturation, à la création, et à l'accélération de projets d'entreprises. **Sont prioritaires les projets d'innovation en matière écologique. Sont exclus les projets concernant la publicité et le marketing, ainsi que l'industrie de l'armement.**

Sont éligibles les structures qui accompagnent les porteurs de projets innovants, qu'ils soient créateurs ou dirigeants d'entreprises.

Les structures visées pourront en outre proposer :

- Une solution d'hébergement
- Des services et équipements mutualisés - Une ouverture vers l'extérieur par le biais d'évènements ou d'actions de communication. »

Exposé des motifs :

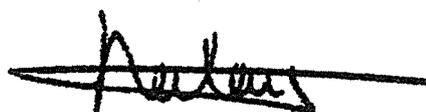
Si la Région se doit de soutenir le développement de projets économiques innovants sur l'ensemble du territoire francilien, elle ne peut cependant le faire sans critères précis.

Il convient ainsi de donner une priorité forte à l'innovation en matière écologique, sur laquelle l'Île-de-France doit être en pointe.

Il convient également de fixer des critères en matière éthique.

L'industrie de l'armement, outre qu'elle prospère sur une activité en contradiction avec les valeurs de paix et de solidarité qui devraient être celles de notre Région, bénéficie déjà d'un soutien appuyé de l'État. Elle n'a donc pas, pour ces raisons, à bénéficier d'aides de la Région.

Le secteur de la publicité et du marketing prospère quant à lui sur une activité fondée sur les valeurs du profit à tout prix et de la compétition économique débridée, contrairement aussi à celles de solidarité et de partage des richesses que notre collectivité devrait porter. Il n'a donc pas non plus à bénéficier des aides régionales.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 101
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS**

AMENDEMENT

Dans le règlement d'intervention figurant à l'annexe 2 de la délibération, le 2.1 « Structures éligibles », est modifié de la façon suivante :

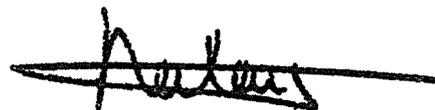
« La Région pourra venir en soutien aux collectivités locales et à leurs groupements, aux établissements publics, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, aux associations, aux ~~TPE-PME entreprises quelle que soit leur taille et leur statut juridique.~~ »

Exposé des motifs :

Si la Région se doit de soutenir le développement de projets économiques innovants sur l'ensemble du territoire francilien, elle ne peut cependant le faire sans critères précis, en particulier concernant la taille et le statut des entreprises aidées.

Les grands groupes et grandes entreprises, dont beaucoup ont largement profité ces dernières années du CICE et du Crédit impôt recherche (CIR) sans contreparties en matière d'emploi, ni de politique d'investissement toujours probante en matière de recherche, n'ont pas à bénéficier des aides régionales.

Il est donc proposé de les exclure de l'accès à ce dispositif.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 101
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS**

AMENDEMENT

Dans le règlement d'intervention figurant à l'annexe 2 de la délibération, le 1.1 « Structures éligibles », est modifié de la façon suivante :

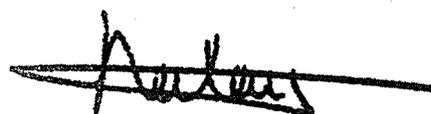
« La Région pourra venir en soutien aux collectivités locales et à leurs groupements, aux établissements publics, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, aux associations, aux ~~TPE-PME entreprises quelle que soit leur taille et leur statut juridique.~~ »

Exposé des motifs :

Si la Région se doit de soutenir le développement de tiers lieux et d'espaces de création et d'innovation sur l'ensemble du territoire francilien, elle ne peut cependant le faire sans critères précis, en particulier concernant la taille et le statut des entreprises aidées.

Les grands groupes et grandes entreprises, dont beaucoup ont largement profité ces dernières années du CICE sans contreparties en matière d'emploi (tel le groupe La Poste, qui n'a cessé de supprimer des bureaux de poste et des emplois), n'ont pas à bénéficier des aides régionales.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 101
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS**

AMENDEMENT

Dans le règlement d'intervention figurant à l'annexe 2 de la délibération, le 2.5 « Suivi et évaluation », est complété de la façon suivante :

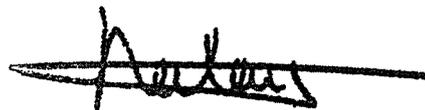
« La pertinence du projet sera examinée au travers des critères suivants :

- Qualité, intérêt et faisabilité du projet
- Dimension innovante des techniques d'accompagnement
- Qualité de l'équipe d'animation
- **Qualité de l'emploi (priorité donnée aux emplois en CDI et temps plein, égalité femmes-hommes...) et du dialogue social au sein de la structure.**
- Le cas échéant résultats démontrés à la date de la demande
- La stratégie de développement de la structure, notamment la soutenabilité du modèle économique,
- Cohérence avec les objectifs et priorités du SRDEII et du SRESRI, notamment le lien avec une filière stratégique du SRDEII
- Intérêt régional (ancrage territorial régional, relations et complémentarités avec l'écosystème d'innovation et de recherche) »

Exposé des motifs :

Il est impératif, dans un contexte social où l'emploi précaire se développe continuellement, et qui voit se dégrader fortement le dialogue social, que notre collectivité se montre exemplaire en faisant de ces enjeux de véritables critères d'évaluation des projets de développement économique qu'elle finance.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 101
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS**

AMENDEMENT

Dans la délibération et son annexe 5, les références à la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 sont supprimées.

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche considère que la « charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République » ne peut constituer un document de référence légal dans le cadre des versements de subventions régionales.

La laïcité relève exclusivement, par la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, de compétences régaliennes de l'État au sein desquelles une collectivité territoriale ne peut interférer. Si chaque collectivité agissait de la sorte, cela fissurerait l'unité et l'indivisibilité de la République.

Une telle exigence est en outre contraire à la liberté des entreprises.

Ceci a pour effet de remettre en cause durablement la légalité de la délibération CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la « Charte de la laïcité et des valeurs de la République ». Pour ces raisons, le groupe Front de gauche demande que les mentions de ladite Charte soient supprimées.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017- 101
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS**

AMENDEMENT

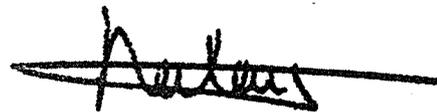
L'article 2 de la délibération est supprimé.

Exposé des motifs :

L'article 2 de la présente délibération propose « de supprimer les plafonds des aides en se conformant à ceux du régime cadre exempté de notification n° SA.40391 » et de modifier en conséquence l'article relatif aux « Modalités de l'aide », adopté par délibération n° CR 36-15 du 10 juillet 2015.

Une telle formulation laisse entendre que l'intégralité du budget dédié à ce dispositif pourra le cas échéant être attribuée à un unique projet. Ceci qui n'a guère de sens au regard de la diversité des acteurs économiques et scientifiques franciliens et de leurs besoins.

La délibération CR 36-15 du 10 juillet 2015, qui instaurait de façon logique des plafonds d'aides tout en respectant les cadres réglementaires européens, doit donc être maintenue en l'état.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

Rapport n° CR 2017- 101

**ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS**

AMENDEMENT

Dans le règlement d'intervention figurant à l'annexe 2 de la délibération, le 2.6 « Suivi et évaluation », est complété de la façon suivante :

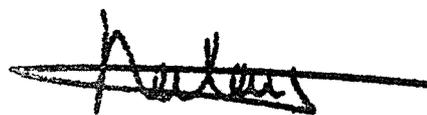
La mise en œuvre des projets soutenus fait l'objet d'un suivi au travers d'un comité de pilotage, **composé d'élus régionaux désignés à la proportionnelle**, qui se réunit au minimum 1 fois par an à l'initiative du porteur de projet soutenu.

Le comité de pilotage précisera la liste des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet. Un bilan quantitatif et qualitatif des réalisations sera transmis à la Région **au moins une fois par an, et présenté aux élus de la commission du Développement économique.**

Exposé des motifs :

Il convient, dans les procédures de suivi et d'évaluation des projets financés, d'impliquer les élus régionaux et de s'assurer de leur bonne information. Leur présence au sein du comité de pilotage est donc indispensable.

De même, la présentation des bilans au moins une fois par an aux membres de la commission du développement économique permettra de renforcer la transparence du suivi et de l'évaluation de ces projets.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

Rapport n° CR 2017- 102

**CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS : RÈGLEMENT D'INTERVENTION ET
SIGNATURE DE DEUX NOUVEAUX CAMPUS - HUB DE L'AÉROPORTUAIRE GRAND ROISSY -
LE BOURGET - CAMPUS CONCEPTION ET CONSTRUCTION AUTOMOBILE**

AMENDEMENT

Dans la convention cadre figurant à l'annexe 5 de la délibération, à l'article 2 « Gouvernance du Campus », la liste de personnalités figurant au 2.1 « Le comité d'orientation stratégique est complétée de la façon suivante :

- « Un représentant de chacune des organisations syndicales représentatives des salariés des aéroports de Roissy et du Bourget. »

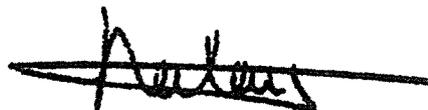
Dans la convention cadre figurant à l'annexe 6 de la délibération, à l'article 2 « Gouvernance du Campus », la liste de personnalités figurant au 2.1 « Le comité d'orientation stratégique est complétée de la façon suivante :

- « 3 représentants des organisations syndicales représentatives des salariés des industries automobiles présentes sur le territoire concerné. »

Exposé des motifs

Qu'il s'agisse du Campus des métiers et qualifications du Grand Roissy - Le Bourget, ou du Campus des métiers de la conception/construction automobile des Yvelines, il est indispensable que les syndicats de salariés des secteurs économiques concernés puissent exprimer leurs points de vue dans la gouvernance de ces campus.

C'est pourquoi il est proposé ici de les intégrer au sein des comité d'orientation stratégique.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

Rapport n° CR 2017- 102

**CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS : RÈGLEMENT D'INTERVENTION ET
SIGNATURE DE DEUX NOUVEAUX CAMPUS - HUB DE L'AÉROPORTUAIRE GRAND ROISSY -
LE BOURGET - CAMPUS CONCEPTION ET CONSTRUCTION AUTOMOBILE**

AMENDEMENT

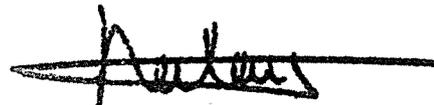
Dans la délibération et ses annexes, les références à la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 sont supprimées.

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche considère que la « charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République » ne peut constituer un document de référence légal dans le cadre des versements de subventions régionales.

La laïcité relève exclusivement, par la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, de compétences régaliennes de l'État au sein desquelles une collectivité territoriale ne peut interférer. Si chaque collectivité agissait de la sorte, cela fissurerait l'unité et l'indivisibilité de la République.

Ceci a pour effet de remettre en cause durablement la légalité de la délibération CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la « Charte de la laïcité et des valeurs de la République ». Pour ces raisons, le groupe Front de gauche demande que les mentions de ladite Charte soient supprimées.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 & 19 mai 2017**

Rapport n° CR 2017-113

**MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER
LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES**

Amendement

L'article 1 est supprimé et remplacé par les articles suivants :

Article 1 :

« Mandate la présidente du Conseil régional pour faciliter l'accès à l'hébergement d'urgence et à l'hébergement temporaire pour garantir la mise en sécurité rapide des victimes dans les conditions adaptées »

Article 2 :

« Mandate la présidente du Conseil régional pour faciliter l'accès au logement pérenne pour les femmes victimes de violences et leurs enfants qui ont quitté leur domicile, afin de garantir leur protection et leur reconstruction dans la durée, et ce sans condition de ressources. »

La numérotation des articles suivants est modifiée en conséquence

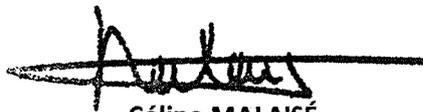
EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le groupe Front de gauche, la question de l'accueil des femmes et enfants victimes de violences se pose en deux temps qui sont liés et doivent être réfléchis ensemble pour apporter une réponse durable et certaine aux victimes.

Il s'agit d'abord d'être en capacité d'héberger immédiatement les victimes dans des hébergements d'urgence et/ou temporaires sécurisés (garantie de l'anonymat, gardiennage...) et gérés par des associations spécialisées afin qu'un suivi de qualité et un accompagnement constructif leur soient proposés.

Il s'agit ensuite de leur proposer des logements pérennes sans condition de revenus afin que ces victimes puissent se reconstruire sereinement, loin des problématiques financières qui bien souvent les paralysent. Notons au passage que nombre de logements dédiés à ces victimes restent vides du fait cette condition de revenu ; il est donc urgent d'y remédier car la demande est forte.

Ainsi déclinée, l'offre d'accueil est complète et répond aux problématiques soulevées par les professionnel.le.s et reprises dans les recommandations des préconisations du groupe de travail réuni par l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert dans le cadre de son rapport intitulé « Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales »



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 & 19 mai 2017**

Rapport n° CR 2017-113

**MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER
LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES**

Amendement

L'article est ainsi modifié :

« mandate la Présidente du Conseil régional pour soutenir financièrement les associations intervenant auprès des femmes victimes de violences afin qu'elles puissent continuer de développer des pratiques et dispositifs en faveur des co-victimes des violences conjugales.

Des actions de sensibilisation spécifiques à la question des co-victimes des violences conjugales seront développées à l'intention des acteurs des villes, des bailleurs sociaux... »

EXPOSE DES MOTIFS :

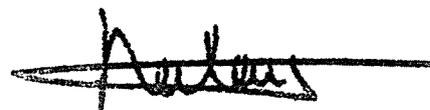
Les associations intervenant auprès des femmes victimes de violences sont à l'origine des premiers dispositifs en faveur des co-victimes.

C'est par leurs pratiques au plus près de ces femmes que des dispositifs spécialisés et innovants d'accompagnement des enfants les aidant à se reconstruire ont pu voir le jour.

C'est par leur expertise que de dispositifs permettant de mieux protéger ces victimes ont pu être développés.

L'urgence actuelle n'est donc pas de financer des formations aux professionnel.e.s de ces structures très au fait et suffisamment avisés des problèmes rencontrés par les co-victimes mais bien de les aider financièrement et de s'appuyer sur leur expertise afin que les pratiques et dispositifs qu'elles ont su mettre en place puissent continuer de se développer.

Tel est le sens de cet amendement



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHEParti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 & 19 mai 2017****Rapport n° CR 2017-113****MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER
LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES****Amendement**

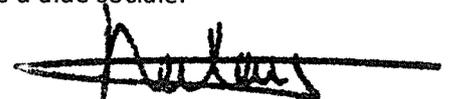
Après l'article 4 est ajouté un article additionnel rédigé comme suit :

« Mandate la Présidente du Conseil régional pour que la Région réaffirme auprès des Conseils départementaux d'Île-de-France la nécessité de maintenir des moyens financiers et humains en matière d'action sanitaire et sociale en faveur de la petite enfance au travers de dispositifs tels que l'aide sociale à l'enfance (ASE), la protection maternelle et infantile (PMI), les clubs de prévention ... »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de Gauche tient à rappeler le rôle essentiel des Conseils départementaux en matière de protection maternelle et infantile, d'aide sociale à l'enfance et de prévention. L'impact des actions de cet échelon institutionnel en la matière est en effet très important sur le parcours que doivent traverser les femmes et enfants victimes de violences. Or sur certains territoires franciliens, les crédits affectés aux structures d'accueil départementales ne cessent de diminuer alors que certains dispositifs disparaissent sans être remplacés.

Il est donc indispensable que l'ensemble des échelles institutionnelles prenne leurs responsabilités, d'autant plus quand il s'agit de respecter leurs compétences propres, comme en convient la loi du 27 janvier 2014 qui désigne le département comme chef de file en matière d'aide sociale.


Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 & 19 mai 2017**

Rapport n° CR 2017-113

**MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER
LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES**

Amendement

A l'article 4, l'alinéa suivant est ajouté:

« Mandate la Présidente du Conseil régional pour réviser le schéma de formations sanitaires et sociales adopté le 14 décembre 2016 (CR 225-16) de manière à ce que l'offre de formation en matière de travail social et en particulier d'assistant.e.s sociaux.ales soit augmentée. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Lors du débat sur le schéma de formations sanitaires et sociales adopté en décembre dernier, le groupe Front de gauche avait alerté l'Assemblée plénière du danger de ne pas augmenter l'offre de formation en matière de travail social et en particulier d'assistant.e.s sociaux.ales.

Ces derniers.ères jouent un rôle essentiel dans le parcours de femmes et enfants victimes de violences. Elles et ils doivent retrouver une place essentielle au cœur du dispositif afin que les réponses et l'accompagnement apportés à ces publics répondent au mieux et au plus vite à leurs besoins très spécifiques.

Céline MALAISÉ

AMENDEMENT

N° 000026 .



Conseil régional

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-113
MIEUX PROTEGER ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS CO-VICTIMES
DES VIOLENCES CONJUGALES

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié comme suit :

« Mandate la Présidente du conseil régional pour conclure un avenant à la convention entre la Région et la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) sur la durée de la mandature 2016-2020, approuvée par la délibération n° CR 38-16 du 17 mars 2016, afin de permettre une prise en charge prioritaire au sein des logements proposés à des femmes victimes de violences des femmes accompagnées **d'enfant(s)** ~~d'un enfant de moins de 3 ans.~~ »

Exposé des motifs :

Le Conseil Régional, dans son rapport CR 38-16 de mars 2016, prévoit de mobiliser une partie des logements sociaux mis à sa disposition et non retenus par ses agents, en faveur de femmes victimes de violence.

La présence d'enfant(s) doit être prise en compte pour attribuer prioritairement des logements réservés sans que l'âge de(s) enfant(s) ne soit un critère censurant.

Une information générale aux bailleurs devra être effectuée pour que les types de logements ne soient pas motifs à favoriser une forme de composition familiale plutôt qu'une autre.

Carlos Da Silva

Rapport CR 2017-113
**MIEUX PROTEGER ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS CO-VICTIMES
DES VIOLENCES CONJUGALES**

AMENDEMENT

L'article 2 est modifié comme suit :

« Mandate la présidente du Conseil régional pour engager en direction des associations intervenant auprès des femmes victimes de violences des actions de soutien visant à la formation des accompagnants aux problématiques de l'enfance co-victimes.

Une affectation de crédits sera programmée pour financer ces actions dès le budget 2018 ».

Exposé des motifs :

Cette délibération, pour être en rapport avec l'ambition qu'elle souhaite porter – et que nous partageons – doit être budgétée dès le prochain exercice 2018.

Les actions définies dans cet article (formation des intervenants associatifs notamment) ont un coût, il est de ce fait bien normal et cohérent qu'une ligne budgétaire soit prévue pour ne pas prendre le risque que ces actions ne soient pas financées dans le prochain budget régional, et qu'elles soient réalisées à budget constant.

Carlos Da Silva



Rapport CR 2017-113
**MIEUX PROTEGER ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS CO-VICTIMES
DES VIOLENCES CONJUGALES**

AMENDEMENT

Un article est ajouté avant l'article 1, rédigé comme suit :

« Mandate la présidente du Conseil régional pour prendre contact avec les exécutifs des Conseils départementaux franciliens afin de construire et mettre en oeuvre avec eux cette action de protection et d'accompagnement des enfants co-victimes des violences conjugales ».

Exposé des motifs :

Le champ de l'aide et de la protection de l'enfance relève du domaine de compétence des départements.

La Région fait un choix déterminé en souhaitant livrer bataille dans ce domaine, mais se situe toutefois, hors de son champ de compétences. Référence est faite dans l'exposé des motifs du rapport à l'action des départements, mais il nous paraît incontournable que le travail réalisé en collaboration avec les Conseils départementaux soit précisé dans les articles de la délibération.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Rapport CR 2017-113
**MIEUX PROTEGER ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS CO-VICTIMES
DES VIOLENCES CONJUGALES**

AMENDEMENT

L'article 4 est modifié comme suit :

« Mandate la Présidente du conseil régional pour négocier avec le Ministre en charge de la Santé et des Affaires sociales, **ainsi que les organisations professionnelles et syndicales du secteur d'activité concerné**, l'intégration d'actions de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la question de l'enfance co-victime dans le référentiel des formations sociales et paramédicales ».

Exposé des motifs :

Le contenu des diplômes et formations, l'intégration de nouvelles actions ou de nouveaux contenus dans un référentiel doit faire l'objet de construction en amont avec les organisations professionnelles du secteur sanitaire, social et paramédical.

Il appartient à la présidente du Conseil régional d'engager le dialogue également avec les acteurs économiques et représentants des professionnels concernés sur les outils de formation et de sensibilisation à promouvoir.

Carlos Da Silva



Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-101
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS

AMENDEMENT

Le règlement d'intervention situé en Annexe 3 est complété comme suit :

4) Critères de sélection

Les critères de sélection des projets sont :

- la viabilité de l'entreprise
- la pertinence de la stratégie
- le potentiel de création d'emplois
- le potentiel de développement international et/ou la contribution du projet au développement de l'Île-de-France

Un critère bonus est établi pour les entreprises étant d'ores et déjà engagées dans des démarches de RSE ou qui prendront dans leur dossier de candidature des engagements en ce sens, à savoir : réduction de l'empreinte écologique, écoconception, promotion de la diversité et de la parité, relations équilibrées avec les fournisseurs et clients, etc.

Exposé des motifs :

Conscients que les TPE n'ont pas comme priorité absolue la mise en place de démarches de RSE, le groupe socialiste et républicain souhaite toutefois qu'une mesure incitative non discriminatoire puisse être mise en place dans le règlement TP'UP.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva



Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-101
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS

AMENDEMENT

Le règlement d'intervention situé en Annexe 2 est complété comme suit :

1.5. Critères d'évaluation

Les projets déposés seront évalués en tenant compte des critères suivants :

- étude d'opportunité et de faisabilité préalable
- qualité architecturale du projet (ergonomie, modularité ...)
- nombre de porteurs de projet d'entreprise, d'entreprises et d'indépendants hébergés
- nombre de solutions innovantes créées dans ces lieux
- qualité des partenariats avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur
- soutenabilité financière du projet dans la durée, qualité du business model et du business plan
- cohérence avec les objectifs du SRDEII et du SRESRI, notamment le lien avec une ou plusieurs filières stratégiques régionales
- intérêt régional (retombées en emploi, caractère innovant, etc...)
- dimension internationale du projet
- *cohérence avec les objectifs fixés par la COP21, à savoir : promotion des innovations ayant un effet bénéfique sur la réduction du niveau d'émissions de gaz à effet de serre, de préservation des ressources naturelles, de passivité énergétique et de réduction de l'utilisation des énergies fossiles.*

2.5. Critères d'évaluation

La pertinence du projet sera examinée au travers des critères suivants :

- Qualité, intérêt et faisabilité du projet
- Dimension innovante des techniques d'accompagnement
- Qualité de l'équipe d'animation
- Le cas échéant résultats démontrés à la date de la demande
- La stratégie de développement de la structure, notamment la soutenabilité du modèle économique,
- Cohérence avec les objectifs et priorités du SRDEII et du SRESRI, notamment le lien avec une filière stratégique du SRDEII
- Intérêt régional (ancrage territorial régional, relations et complémentarités avec l'écosystème d'innovation et de recherche)
- *cohérence avec les objectifs fixés par la COP21, à savoir : promotion des innovations ayant un effet bénéfique sur la réduction du niveau d'émissions de gaz à effet de serre, de*

préservation des ressources naturelles, de passivité énergétique et de réduction de l'utilisation des énergies fossiles.

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à favoriser une politique régionale de soutien à l'émergence et au développement de lieux d'innovation orientée vers les projets respectueux de l'environnement et soucieux d'intégrer dans leur émergence, dans leur développement et dans leur réalisation, la préservation des ressources naturelles de la planète et la réduction de leur empreinte écologique.

Carlos Da Silva



Rapport CR 2017-101
ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA MONTÉE EN
GAMME DES QUALIFICATIONS

AMENDEMENT

La convention ECO-CAMPUS située en Annexe 5 est modifiée comme suit :

Le paragraphe 2.2 est supprimé.

Par conséquent, est supprimé également le paragraphe situé au sein de l'article 4 rédigé comme suit :

- la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

Exposé des motifs :

L'intégration systématique de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité dans les délibérations régionales pose problème : en effet, aucun moyen de vérification du bon respect de cette Charte n'est prévu par l'exécutif régional. Par ailleurs, une démarche de prévention et de formation aux règles induites par la laïcité au sein des organismes bénéficiaires reste préférable à l'application aveugle et punitive d'une Charte dont le contenu est par ailleurs contesté par l'Observatoire de la laïcité.

Carlos Da Silva





Conseil régional

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-93
UNE POLITIQUE DE LA VILLE RÉNOVÉE

AMENDEMENT

L'article 1 est complété comme suit :

Article 1 :

Approuve les nouvelles orientations de l'action régionale en matière de politique de la ville, ciblée pour 2017 en direction :

- du développement économique et de l'emploi ;
- de la réussite éducative ;
- des préventions : santé, citoyenneté, participation des citoyens, apprentissages sociolinguistiques, soutien à la parentalité ;
- du développement de la cohésion sociale et territoriale ;
- de la défense des valeurs de la République et de la citoyenneté ;
- de la place des femmes dans l'espace public.

Le règlement d'intervention des dispositifs est modifié en conséquence.

Exposé des motifs :

Le rapport CR 23-15 adopté en février 2015 et qui refonde l'action de la Région en matière de politique de la ville prévoyait de concentrer les subventions versées au titre de ses crédits spécifiques autour de trois thèmes : l'emploi, la réussite éducative, et les préventions.

L'abandon de ces priorités dans ce nouveau rapport est pour le moins surprenant alors que la Présidente de Région avait placé ces thèmes – notamment l'emploi – au cœur de son programme.

Il est donc proposé, à travers cet amendement, de reconduire les thèmes prioritaires identifiés dans la délibération cadre de février 2015 tout en les complétant des nouveaux axes proposés par l'exécutif régional.

Carlos Da Silva

Rapport CR 2017-93
UNE POLITIQUE DE LA VILLE RÉNOVÉE

AMENDEMENT

Le règlement d'intervention des dispositifs figurant en annexe 1 à la délibération est modifié comme suit :

Le paragraphe « 6. Procédure de sélection » est rédigé comme suit :

Chaque année, la commune isolée ou l'EPCI défini au regard de la géographie prioritaire, lancent conjointement un appel à projets auquel candidatent les structures locales souhaitant être financées au titre de la politique de la ville. L'ensemble des demandes figure dans une programmation que la commune isolée ou l'EPCI établit.

La Région examine alors en partenariat avec l'EPCI ou la commune isolée cette programmation. Sont identifiées les actions répondant aux priorités régionales et dont le soutien présente un intérêt partagé par la collectivité et la Région. Les structures en sont informées par l'EPCI ou la commune isolée et doivent ensuite adresser leur demande de financement à la Région Ile-de-France.

Le dossier est instruit par les services de la Région. Une fois réputé complet, il est présenté en commission permanente, seule habilitée à attribuer des subventions.

Exposé des motifs :

Si le règlement d'intervention précise que « l'appel à projets s'inscrit dans le cadre des 75 contrats de ville conclus entre la Région et les EPCI et communes franciliens », il n'est pas clairement stipulé par quel mécanisme la Région entend s'inscrire dans le travail collectif et transversal induit par la gouvernance des contrats de ville.

Il convient donc de préciser les modalités du nouveau soutien régional en rappelant que celui-ci doit intervenir en bonne intelligence avec les collectivités territoriales concernées de manière à conserver une cohérence de programmation sur leur territoire.

La Région doit bien évidemment être en mesure d'opérer une sélection parmi les projets retenus par chacune des collectivités disposant d'un contrat de ville mais le filtre de cette dernière est une condition indispensable à la pertinence de l'action régionale.

En effet le contrat de ville vise à mobiliser le maximum d'acteurs autour des communautés d'agglomération qui ont en charge la négociation de ces contrats, en visant une cohérence maximale de l'ensemble des outils mobilisables sur leur territoire. Ce contrat s'appuie ainsi sur un diagnostic de territoire précisé dans le contrat-cadre auquel s'adjoignent des programmations annuelles construites avec les partenaires institutionnels et financiers, ainsi que des conventions particulières.

Dans ce cadre, un soutien direct de la Région à travers un nouvel appel à projet isolé n'aurait aucun sens et ne ferait qu'entériner le refus de la Région de s'inscrire dans la perspective de la loi Lamy de 2014 dont il est pourtant fait référence dans ce rapport.

Carlos Da Silva



AMENDEMENT

N° 000035



Conseil régional

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-93
UNE POLITIQUE DE LA VILLE RÉNOVÉE

AMENDEMENT

Après l'article 2 est ajouté un article 3 rédigé comme suit :

Décide de revenir, à l'occasion de la prochaine délibération budgétaire, sur la baisse des crédits votés lors des deux précédents budgets pour la ligne budgétaire « *Actions Politique de la Ville* » dédiée à la mise en œuvre de cette délibération et qui sera passée de 5,106 M€ en 2015 à 2 M€ en 2017.

Exposé des motifs :

L'objet de cet amendement est de rappeler que la « *rénovation* » de la politique de la ville portée par le Vice-Président nouvellement en charge de ce secteur intervient dans le cadre d'un budget dédié qui aura été réduit de plus de 60% au cours des deux premiers budgets de cette mandature.

Carlos Da Silva

Rapport CR 2017-88

NOUVELLES AMBITIONS POUR UN CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES RÉNOVÉ ET
DYNAMIQUE

AMENDEMENT

Le règlement fixant les nouvelles modalités de recrutement, de composition et de fonctionnement du conseil régional des jeunes, figurant en annexe 1 à la délibération, est modifié comme suit :

Le paragraphe « II - Mode de désignation » est modifié comme suit :

Le recrutement des membres du CRJ s'effectue tous les deux ans. Il s'opère sur la base du volontariat, à l'issue d'une campagne régionale de sensibilisation et d'information, menée via une stratégie média et hors média adressée aux réseaux d'information jeunesse, lycées-CFA-centres de formation, partenaires institutionnels, milieu associatif et sportif, etc.

La communication par les pairs étant jugée primordiale, cette campagne est réalisée après consultation des membres du CRJ sur le contenu du message à diffuser. De même, ils sont étroitement associés à sa mise en œuvre (vidéo, affiches, radio...).

Les jeunes désireux de devenir membre du CRJ font acte de candidature en ligne sur une plateforme ouverte durant la durée de la campagne régionale d'appel à candidatures. Celles-ci sont motivées. Le dossier de candidature renseigné en ligne est complété d'un document de format, au choix, texte, audio ou vidéo dans lequel le jeune exprime sa motivation à intégrer le CRJ.

~~Les candidatures répondant au critère principal de la motivation sont examinées par un jury de sélection, composé d'élus régionaux et d'anciens membres du CRJ, qui sélectionne les 128 membres.~~

Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, les candidatures complètes font l'objet d'un tirage au sort - sous contrôle d'un huissier - par sexe, catégorie socioprofessionnelle, et territoire selon les paramètres explicités dans le 1^{er} paragraphe.

Selon les mêmes modalités, une liste complémentaire est établie pour remplacer, durant leur mandat, les membres défaillants (démissionnaires ou absents). Trois absences consécutives non justifiées sont considérées comme une démission donnant lieu à remplacement par un candidat de la liste complémentaire.

Le paragraphe « III – Les membres du jury de sélection » est supprimé.

Exposé des motifs :

Les nouvelles modalités de désignation des membres du CRJ posent question en ce qu'elles prévoient un « *entretien d'embauche* » des candidats pour opérer leur sélection, en lieu et place d'un tirage au sort, modalité pourtant privilégiée pour ce type d'instance consultative.

En effet, seul le tirage au sort permet d'exclure – par principe – les risques de partialité ou d'ingérence de l'Exécutif dans la composition du futur CRJ.

Il n'est en outre prévu aucune garantie de représentation des élus régionaux d'opposition dans le jury de sélection proposé par l'exécutif régional.

Afin d'éviter toute dérive, et considérant que la motivation des candidats qui prennent la peine de remplir un dossier n'est pas à remettre en question, il nous semble plus juste de continuer à procéder à leur sélection par un tirage au sort.

Carlos Da Silva



AMENDEMENT

N° 000037



Conseil régional

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Rapport CR 2017-083
Participation de la Région au capital de la SEML SIGEIF MOBILITES

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENT

Un article rédigé comme suit est ajouté avant l'article 1 :

« Présente le plan de déploiement de la SEM SIGEIF MOBILITES sur le territoire francilien »

Exposé des motifs :

Cet amendement subordonne le principe d'une participation de la Région au capital de la SEM SIGEIF MOBILITES à la présentation au Conseil régional d'un plan de déploiement de la SEM. Ceci afin de préciser l'objet de cette société et de garantir une couverture de l'ensemble de la Région en bornes GNV. Les documents fournis à ce jour ne permettent pas de connaître les réalisations concrètes attendues de cette opération ni de préciser les retombées espérées pour le Conseil régional.

Carlos Da Silva

**Rapport CR 2017-083
Participation de la Région au capital de la SEML SIGEIF MOBILITES**

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENT

Un article rédigé comme suit est ajouté après l'article 1 :

« Décide de présenter une fois par an au Conseil régional le compte de résultat ainsi que le suivi du plan d'affaire de la SEM SIGEIF MOBILITES ».

Exposé des motifs :

Compte tenu de l'absence de représentants de l'opposition au conseil d'administration de la Société d'économie mixte locale SIGEIF MOBILITES, cet amendement demande que soient fournis aux conseillers régionaux, en vue d'un débat annuel, le compte de résultat et le suivi du plan d'affaire de cette SEML.

Carlos Da Silva



Rapport CR 2017-078
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA
PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT AUTOUR D'UN PROJET DE NOUVELLE
FORÊT (SMAPP)

AMENDEMENT

Après l'article 3 est ajouté un article 4 rédigé comme suit :

Article 4

La Région souhaite que le syndicat :

- engage dès maintenant et ce pendant toute la durée du projet une démarche de consultation et d'association innovante et en profondeur auprès des habitants du territoire, et au-delà des obligations légales, pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle du projet ;
- veille à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer un traitement décent aux actuels occupants de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt ;
- mette en œuvre tous les moyens à sa disposition pour lutter avec la plus grande fermeté contre les auteurs de dépôts sauvages, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers ;

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à insister sur trois points fondamentaux aux yeux des élus de notre groupe dans la perspective de la transformation du syndicat d'étude en syndicat de réalisation :

- la nécessité d'entretenir un processus de consultation et de concertation continu avec les habitants de la plaine afin de garantir la bonne mise en œuvre opérationnelle du projet ;
- le soin porté aux traitements des occupants actuels de la plaine (notamment lorsqu'ils vivent dans des situations précaires) ;
- la lutte contre les dépôts sauvages aussi bien envers les particuliers que les entreprises.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENT

Un amendement rédigé comme suit est ajouté :

« Décide conjointement de mener une étude avec le STIF sur les moyens à mettre en œuvre pour étendre la pratique de la trottinette et les services associés à cette autre forme de mobilité urbaine non polluante : aménagements urbains, services de location longue durée ou en libre service de trottinette électrique, etc. »

Exposé des motifs :

De plus en plus prisée par les Franciliens, la trottinette constitue une solution de déplacement particulièrement adaptée aux micro-mobilités urbaines et en cela complémentaire au développement du vélo.

Moins encombrante que le vélo et particulièrement utile sur de courtes distances, elle offre aussi des possibilités de multi-modalité plus importantes avec la voiture et les transports en commun.

Peu consommatrice d'espace public, la trottinette électrique permet en outre d'atteindre des vitesses de pointe de près de 20km/h mais son coût moyen reste élevé pour les Franciliens (600 euros en moyenne).

L'étude voulue par cet amendement et réalisée en lien avec le STIF vise ainsi à étudier les moyens de promouvoir la pratique de la trottinette par le développement de nouveaux services sur le modèle du vélo : location de longue durée, systèmes de trottinette simple ou électrique en libre service, ...

Carlos Da Silva



AMENDEMENT

N° 000041



Conseil régional

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté et rédigé comme suit :

« Décide dans le cadre du *Plan de réindustrialisation de l'Ile-de-France* qui sera présenté au Conseil régional cet été d'inclure le développement de la filière vélo sous l'angle de l'innovation technologique, du soutien aux PME et de la promotion du Made in France lors des appels à projet. »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à promouvoir le savoir-faire industriel francilien et l'émergence de start-up innovantes pour accompagner le report modal vers le vélo.

L'accroissement du nombre de cyclistes et de locations de vélos en libre service ou de longue durée représentent des opportunités réelles de structuration de ce marché pour notre Région.

Encourager le Made in France et la relocalisation en Ile-de-France d'une partie des services d'entretiens, d'assemblage voire de construction des pièces de vélo participeraient en outre à diminuer l'impact environnemental de cette industrie tout en favorisant l'emploi local.

Carlos Da Silva

Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENT

L'article 4 est modifié comme suit :

« Abroge les dispositifs 1 et 3 l'article 3 de la délibération n° CR 37-14 du 19 juin 2014 à compter du 31 mai 2008, en retenant une date limite de dépôt des dossiers (réceptionnés et déclarés complets) par le maître d'ouvrage au 31 octobre 2017.

Décide que les dossiers (réceptionnés et déclarés complets) déposés avant le 31 octobre 2017 pourront s'imputer au choix des bénéficiaires sur le dispositif mis en place par la délibération CR 37-14 du 19 juin 2014 ou sur celui mis en place au titre de la présente délibération, sans qu'en aucun cas les deux dispositifs ne puissent se cumuler ».

Exposé des motifs :

Cet amendement demande à garantir le maintien du dispositif 2 du précédent plan vélo adopté en juin 2014 visant à « réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région ».

Lors de la commission Transports du 10 mai 2017, le vice-président aux Transports, Stéphane Beaudet, a annoncé que la Région maintiendrait son investissement en faveur des grands itinéraires vélo de loisirs et de tourisme et que la commission tourisme en prendrait le pilotage. Le présent projet de délibération contredit toutefois cette intention, ce que vient corriger cet amendement.

Le développement de ces grands itinéraires vélos participe de la mise en œuvre d'une trame régionale vélo continue et lisible à même de s'articuler avec les trajets cyclistes du quotidien dans de nombreux territoires (trajets domicile-travail, domicile-études, domicile-loisirs).

Carlos Da Silva



**Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional****Groupe socialiste et républicain****AMENDEMENT**Un article rédigé comme suit est ajouté avant l'article 1 :

« Décide de porter un nouvel élan pour le vélo en Ile-de-France en adoptant le principe d'affecter « 2 euros par an par habitant pour le développement du vélo » en autorisation d'engagement lors du vote du prochain budget régional »

Exposé des motifs :

Le développement de la pratique du vélo est un enjeu majeur pour l'Ile-de-France en matière de promotion de la santé et de l'activité physique, de lutte contre la congestion automobile, de facilitation des déplacements du quotidien et d'amélioration de la qualité de l'air.

Cet amendement vise à doter la Région de moyens adéquats pour maintenir son effort et atteindre l'objectif de tripler le volume de déplacements à vélo à l'horizon 2021 par rapport à 2010.

Alors que la Région dépense actuellement près d'1,40 euro par an et par Francilien au titre des « réseaux verts et aménagements cyclables », il est proposé de porter cet investissement à 2 euros par an et par Francilien.

Cet objectif budgétaire est soutenable au regard des investissements dans les transports effectués par la Région et le STIF en 2016.

Carlos Da Silva



Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional

Groupe socialiste et républicain

AMENDEMENT

Le dispositif relatif au soutien régional des projets cyclables, mentionné dans l'article 1 et joint en annexe 1 à la présente délibération est modifié comme suit :

Au titre des dépenses subventionnables sont ajoutées les dépenses suivantes (article 3.2) :
« les dépenses réalisées par les collectivités territoriales et leurs groupements (hors Paris) pour aménager des stations de vélos en libre service ».

Au titre du plafond des dépenses subventionnables (article 3.3) :
« Le plafond de la dépense subventionnable est de 1 000 € hors taxes par place de stationnement vélos et de vélo en libre service aménagées ».

Le tableau récapitulatif des subventions régionales du dispositif vélo (article 4) est modifié pour tenir compte de l'ajout de ce dispositif parmi les actions pouvant être soutenues et selon les mêmes conditions que les autres dispositifs de stationnement.

Exposé des motifs :

La révolution du vélo en libre service conduite par des communes en Ile-de-France depuis dix ans a sensiblement fait évoluer la culture du vélo dans notre région, levé de nombreux freins à sa pratique et permis une prise de conscience des pouvoirs publics sur les atouts environnementaux et économiques du vélo.

Consciente de ces opportunités et alors que le vélo connaît un potentiel de développement encore très important, des dizaines de collectivités font aujourd'hui le choix d'étendre ce type de service à leur commune pour accompagner la demande croissante des usagers et faciliter le report modal de la voiture vers le vélo et les transports en commun.

Ainsi, des millions de Franciliens pourraient bénéficier demain d'une offre de vélo en libre service à proximité de leur lieu d'habitation et/ou de travail, à condition d'accompagner les collectivités à implanter et étendre ce service sur leur territoire. La création du service public Vélb' à l'échelle de la Métropole répond en partie à cet enjeu. L'investissement de la Région aux côtés de ces collectivités, tel que le propose cet amendement, permettrait en outre de poursuivre le développement territorial de cette offre de transport, en complémentarité avec d'autres services (location vélo de longue durée, etc.).

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva 1 sur 1

Groupe Union des Démocrates et Indépendants

Le Président

Séance Plénière 18 et 19 mai 2017

**Rapport CR 2017-094 Lutte contre la précarité énergétique des
Franciliens : renouvellement du partenariat avec l'Agence nationale
de l'Habitat en 2017**

Amendement

Article 4

L'article est ainsi modifié.

Après les mots : « pour la réalisation des audits énergétiques aux copropriétés », ajouter les mots : « pour ce qui relève des nouvelles demandes de financement ».

Après les mots : « avec application immédiate », ajouter un alinéa ainsi rédigé : « Les demandes déjà adressées aux services de la Région seront quant à elle étudiées au cas par cas ».

Exposé des motifs

Sans remettre en cause l'opportunité d'une suspension de ce dispositif, cet amendement vise à permettre le traitement des dossiers d'ores et déjà transmis mais non étudiés par les services de la Région.


Frank Cècconi

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

RAPPORT CR 2017 - 77 Plan Vélo régional

AMENDEMENT

Il ajouté un quatrième point aux critères d'éligibilité relatifs aux « Aménagements cyclables » du dispositif de soutien régional aux projets cyclables placé en annexe 1 et cité par l'Article 1 du projet de délibération :

- *Construire le réseau cyclable structurant régional : seront financés en priorité les itinéraires inscrits dans le plan de déplacements urbains en Île-de-France (PDUIF).*

Exposé des motifs

La stratégie régionale doit considérer en priorité les opérations permettant de constituer le réseau structurant identifié par le STIF, le Conseil régional et les agences de l'Etat lors de la rédaction du PDUIF.

A l'instar des grandes métropoles européennes cyclistes, notre région capitale doit se doter d'un véritable réseau d'axes continus de longues distances pour réduire les temps de trajet et sécuriser les itinéraires.

Selon l'IAU, 43,7% du réseau cyclable structurant d'Île-de-France était réalisé à la fin de l'année 2015 avec de fortes disparités entre Paris (81,1%) et les territoires à forte croissance démographique comme la Seine-Saint-Denis (34,1%).



Yann WEHRLING

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

RAPPORT CR 2017 - 77 - Plan Vélo région

AMENDEMENT

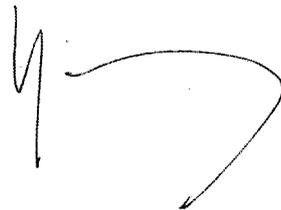
Ajoute un article n°5 au projet de délibération comme suit :

Décide de lancer un appel à projets sur les innovations et les expérimentations relatives à la pratique du vélo et délègue à la Commission permanente l'adoption du règlement d'intervention et des modalités financières du dispositif.

Exposé des motifs

La pratique du vélo se heurte encore aujourd'hui à de nombreux obstacles tels que la sécurisation du stationnement, la sécurité de l'utilisateur, ou l'intermodalité avec les transports en commun.

La Région Île-de-France doit contribuer à l'émergence d'innovations répondant aux contraintes actuelles, qu'elle soit d'ordre technique ou commercial.



Yann WEHRLING

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

RAPPORT CR 2017-088

Nouvelles ambitions pour un Conseil régional des Jeunes rénové et dynamique

AMENDEMENT

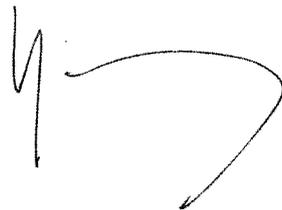
Ajoute au titre V de l'annexe 1 citée par l'article 2:

- *Rendre, sur saisine de l'Exécutif ou de la Commission des Affaires européennes, des avis sur les consultations ouvertes par les institutions européennes sur des sujets d'intérêt pour la jeunesse francilienne. Les rapports, sur lesquels les membres du CRJ doivent voter sont remis à l'Exécutif et à la Commission des Affaires européennes.*

Exposé des motifs

A l'instar de la nouvelle compétence attribuée à la Commission des Affaires européennes pour répondre aux consultations des institutions européennes intéressant la Région, le CRJ devrait pouvoir émettre des avis sur l'évaluation des politiques européennes à destination de la jeunesse et sur les propositions d'évolution soumises par les institutions européennes.

Les jeunes Franciliens sont en effet directement concernés par les choix politiques européens, notamment au travers d'Erasmus+, de la garantie jeune, et des régulations sur les diplômes professionnels.



Yann WEHLING

Rapport CR 2017-101**Actions en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications****AMENDEMENT**

L'alinéa a. « Investissements matériels et immatériels » du titre 5 « Dépenses éligibles » de l'annexe 3 de la délibération est modifié comme suit :

« Les dépenses d'investissements éligibles doivent être exploitées sur le territoire francilien. Elles consistent en l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou incorporelles (y compris l'acquisition de licences) :

- *Permettant un accroissement ou une diversification de la production de l'entreprise ;*

- *Ou bien un changement fondamental de l'ensemble du processus de production.*

En cas de financement par voie de crédit-bail, l'assiette de dépenses éligible est constituée de la somme des loyers de crédit-bail sur la période du projet.

Les dépenses d'études et de conseils liées à ces investissements sont également éligibles.

Les investissements immobiliers et l'acquisition de parts d'entreprises ne sont pas éligibles.

Les dépenses d'investissements matériels ou immatériels bénéficient d'un taux de subvention maximum de 30%.

Ce taux est bonifié à hauteur de 40% maximum pour les projets liés aux transitions numérique et écologique.

Pour les investissements dits numériques : les dépenses prises en compte sont l'achat d'équipement informatique (ordinateur, tablettes, matériel pour la mobilité...), l'acquisition de logiciels, les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité et de sécurisation des données, les frais de conception ou de développement d'un site internet doté d'une fonctionnalité associée (site « vitrine » ou site « plaquette » non éligible) et les frais annexes d'hébergement et de référencement (sur une durée de 6 mois maximum). Les autres frais annexes liés au déploiement des outils numériques (frais de formation liée à la prise en main des nouveaux outils, frais d'installation de logiciels, etc...) ne sont pas pris en compte.

Pour les investissements dits écologiques : les dépenses prises en compte sont les investissements volontaristes visant à réduire l'empreinte carbone et destinés à une production respectueuse de l'environnement (réduction des déchets, maîtrise de l'énergie, traitement des eaux, éco-construction...), les acquisitions d'équipements et de matériels professionnels performants répondant à des normes environnementales, dans un but d'amélioration de la qualité des produits et des services, notamment les véhicules électriques ou gaz naturel (GNV), et enfin les travaux d'aménagement au titre des mises aux normes environnementales. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à réintroduire la bonification de l'aide en investissement pour les projets liés aux transitions numérique et écologiques.

Il est essentiel d'aider et d'inciter les très petites entreprises à réaliser des investissements destinés à gagner en productivité et à combler le retard de numérisation par rapport aux entreprises étrangères d'une part et de les inciter d'autre part à s'engager dans une démarche vertueuse de respect de l'environnement et d'impact carbone minimal.

Eddie Aït
~~AA~~

Eddie Aït



Conseil régional

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste**Rapport CR 2017-101****Actions en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications****AMENDEMENT**

L'alinéa a. « Investissements matériels et immatériels » du titre 5 « Dépenses éligibles » de l'annexe 3 de la délibération est modifié comme suit :

« Les dépenses d'investissements éligibles doivent être exploitées sur le territoire francilien. Elles consistent en l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou incorporelles (y compris l'acquisition de licences) :

- *Permettant un accroissement ou une diversification de la production de l'entreprise ;*
- *Ou bien un changement fondamental de l'ensemble du processus de production.*

En cas de financement par voie de crédit-bail, l'assiette de dépenses éligible est constituée de la somme des loyers de crédit-bail sur la période du projet.

Les dépenses d'études et de conseils liées à ces investissements sont également éligibles.

Les investissements immobiliers et l'acquisition de parts d'entreprises ne sont pas éligibles.

Les dépenses d'investissements matériels ou immatériels bénéficient d'un taux de subvention maximum de ~~30~~ 20%.

Ce taux est bonifié à hauteur de 30% maximum pour les projets liés aux transitions numérique et écologique.

Pour les investissements dits numériques : les dépenses prises en compte sont l'achat d'équipement informatique (ordinateur, tablettes, matériel pour la mobilité...), l'acquisition de logiciels, les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité et de sécurisation des données, les frais de conception ou de développement d'un site internet doté d'une fonctionnalité associée (site « vitrine » ou site « plaquette » non éligible) et les frais annexes d'hébergement et de référencement (sur une durée de 6 mois maximum). Les autres frais annexes liés au déploiement des outils numériques (frais de formation liée à la prise en main des nouveaux outils, frais d'installation de logiciels, etc...) ne sont pas pris en compte.

Pour les investissements dits écologiques : les dépenses prises en compte sont les investissements volontaristes visant à réduire l'empreinte carbone et destinés à une production respectueuse de l'environnement (réduction des déchets, maîtrise de l'énergie, traitement des eaux, éco-construction...), les acquisitions d'équipements et de matériels professionnels performants répondant à des normes environnementales, dans un but d'amélioration de la qualité des produits et des services, notamment les véhicules électriques ou gaz naturel (GNV), et enfin les travaux d'aménagement au titre des mises aux normes environnementales. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement est un amendement de repli. Il vise à revenir au taux de subvention maximale et à la bonification prévue initialement dans le dispositif TP'up.

Eddie Aït
~~AA~~

Eddie Aït

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Rapport CR 2017-088

Nouvelles ambitions pour un Conseil régional des jeunes rénové et dynamique

AMENDEMENT

L'annexe 1 à la délibération est modifiée comme suit :

« V - Missions du CRJ

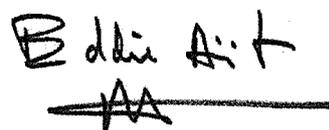
Le CRJ contribue à la mise en place d'actions répondant aux attentes et aux besoins de la jeunesse francilienne.

Ses missions se déclinent de la manière suivante:

- *organiser des rencontres-débats sur des politiques régionales en lien avec la jeunesse, celles-ci pouvant se tenir dans chacun des départements franciliens, avec une attention particulière aux territoires ruraux;*
- *organiser et/ou participer à des événements en lien avec la jeunesse;*
- *porter, après accord de l'Exécutif, des projets sur des thématiques de tous les champs de compétences régionales (jeunesse, transport, emploi, etc.) grâce à l'appropriation d'un budget participatif, en s'inscrivant le plus possible dans une démarche partenariale (en lien par exemple avec les fédérations d'éducation populaire, les associations de jeunesse, les clubs sportifs, etc.);*
- *émettre, sur saisine de l'Exécutif, des propositions et avis sur des politiques relevant des compétences régionales. Ses conclusions sont rendues sous forme de rapports, comptes rendus, notes, réalisations audio ou vidéo, labels, tags, etc. Les rapports, sur lesquels les membres du CRJ doivent voter, sont remis à l'Exécutif;*
- *relayer l'information sur les politiques régionales en lien avec la jeunesse (via les réseaux sociaux, en se faisant ambassadeurs de la Région, etc.);*
- **Présenter et soumettre au vote, une fois par an, un rapport aux Conseillers régionaux d'Ile-de-France, lors d'une séance plénière du Conseil régional, comme peuvent actuellement le faire les Groupes d'opposition. »**

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à rendre plus concret, palpable, effectif le rôle du CRJ en lui permettant de disposer d'une « niche » annuelle, sur le modèle de ce qui se fait pour les groupes d'opposition. Cela lui permettra de gagner en notoriété et le rendra plus attractif, participant ainsi toujours plus à l'implication des jeunes Franciliens dans la gestion de leur région.



Eddie Ait

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Rapport CR 2017-088

Nouvelles ambitions pour un Conseil régional des jeunes rénové et dynamique

AMENDEMENT

L'annexe 1 à la délibération est modifiée comme suit :

« V - Missions du CRJ

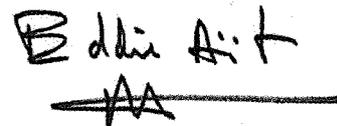
Le CRJ contribue à la mise en place d'actions répondant aux attentes et aux besoins de la jeunesse francilienne.

Ses missions se déclinent de la manière suivante:

- *organiser des rencontres-débats sur des politiques régionales en lien avec la jeunesse celles-ci pouvant se tenir dans chacun des départements franciliens, avec une attention particulière aux territoires ruraux **et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.** »*

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à cibler prioritairement comme lieux d'organisation de rencontres-débats, outre les territoires ruraux, les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils sont, par la nature et l'étendue des difficultés qu'ils rencontrent, notamment pour les jeunes qui y vivent, des lieux privilégiés et particulièrement pertinents pour l'organisation de tels évènements.



Eddie Aït

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Rapport CR 2017-088

Nouvelles ambitions pour un Conseil régional des jeunes rénové et dynamique

AMENDEMENT

L'annexe 1 à la délibération est modifiée comme suit :

« III – Les membres du jury de sélection

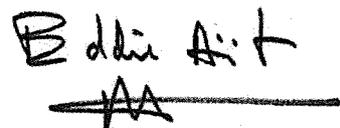
Le jury de sélection est composé des personnalités suivantes:

- La Présidente de la Région Île-de-France ou son représentant,
- Le Vice-président de la Région Île-de-France chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ou son représentant,
- La Présidente de la commission des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ou son représentant,
- La Présidente de la commission de l'éducation ou son représentant,
- **Trois Quatre** conseillers régionaux, **dont la moitié est issue des groupes de l'opposition.**
- Deux membres (1 fille et 1 garçon) de CRJ précédents (avec suppléant) désignés par l'Assemblée délibérante du Conseil régional jeune. »

Exposé des motifs :

Le renforcement et la modernisation du Conseil régional des jeunes à vocation à rassembler plutôt qu'à diviser et ne doit pas être l'objet de polémiques politiciennes ni d'aucune tentative de récupération. Pour cela cet amendement propose d'intégrer l'opposition à la composition du jury de sélection afin d'assurer l'impartialité des résultats ainsi qu'une complète information et implication de l'ensemble des membres du Conseil régional.

Eddie Aït



Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Rapport CR 2017-079

**Rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension des
bâtiments privés sous contrat d'association**

AMENDEMENT

L'annexe 1 à la délibération est modifiée comme suit :

« Modalités d'application du dispositif d'aide régionale ~~à la rénovation, à l'extension et~~ à la mise aux normes des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat

Après avoir rappelé l'engagement de l'organisme gestionnaire bénéficiaire au respect des articles L141-2 et L.442-1 du code de l'éducation, dans lesquels il est disposé que les établissements privés, ayant passé un contrat avec l'Etat, doivent dispenser leur enseignement dans le respect total de la liberté de conscience, en permettant aux enfants d'accéder à ces formations sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance ;

Il est décidé d'apporter une aide régionale aux lycées franciliens privés sous contrat d'association afin de faciliter ~~la rénovation, l'extension et~~ la mise aux normes de ces établissements, particulièrement s'agissant des travaux de mise en sécurité incendie des locaux et d'accessibilité handicapés.

Définition des bénéficiaires et des projets subventionnables :

Les bénéficiaires du programme d'aides sont les lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Cette aide portera sur la mise aux normes de ces établissements dans les domaines liés aux respects des obligations en termes de sécurité incendie et d'accessibilité handicapés des locaux, ~~ainsi que sur la rénovation et l'extension des locaux d'enseignement, des demi-pensions ou d'autres locaux.~~

Assiette de calcul de la subvention :

Entrent dans l'assiette de calcul de la subvention les dépenses relatives aux travaux et équipements ayant le caractère d'immobilisation nécessaires à la réalisation des opérations ~~de rénovation et~~ de mise aux normes.

Les études préalables et frais de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles liés à la réalisation desdits travaux (diagnostics, contrôle technique, CSPS, SSL...) sont exclus de l'assiette de calcul de la subvention.

Lorsqu'un établissement possède plusieurs niveaux d'études, le montant des travaux destinés au lycée est calculé à la quote-part des effectifs des classes de niveau lycée sous contrat d'association accueillis dans les locaux concernés.

Cependant, ce pourcentage peut changer, en fonction du degré d'affectation aux différents niveaux d'enseignement des parties de l'établissement touchés par ces travaux. Dans certains cas, cette clef de répartition peut être évaluée au prorata des surfaces consacrées à chaque cycle.

Montant de la subvention :

La subvention régionale représente au maximum 50% du budget prévisionnel H.T/T.T.C (en fonction de la capacité de l'organisme gestionnaire à récupérer la TVA) de l'opération et, de surcroît, pour les établissements dispensant un enseignement général, ne peut dépasser 10% des dépenses annuelles de l'établissement hors dépenses couvertes par des subventions publiques.

Le montant définitif de la subvention résulte de l'application de ce double critère, sauf lorsque la subvention demandée par l'établissement est inférieure au montant résultant de l'application de ces critères.

Une opération s'entend comme la réalisation de travaux ~~de rénovation~~ ou de mise aux normes d'un ensemble immobilier une année considérée. Le montant plancher de la subvention est fixé à 1 000 €.

La subvention régionale est versée après délibération d'attribution par la commission permanente.

Le versement de la subvention régionale est conditionné à la conclusion d'une convention avec l'établissement bénéficiaire.

Compte rendu financier de l'opération :

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région le compte-rendu financier de l'opération subventionnée, lors de la demande du solde de la subvention, certifié par le représentant de l'organisme. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté. »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à rappeler que le Conseil régional n'a pas vocation à participer au financement du développement et à la valorisation foncière des établissements privés franciliens sous contrat d'association avec l'Etat.

Eddie Aït


Eddie Aït

Rapport CR 2017-079

**Rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension des
bâtiments privés sous contrat d'association**

AMENDEMENT

Est ajouté un point 4.4 à l'annexe 3 « Convention relative à la sécurisation des établissements
privés sous contrat d'association avec l'Etat » :

« Article 4.4 Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

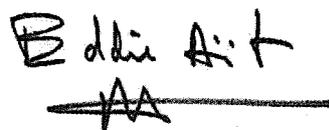
*L'attribution d'une subvention régionale est subordonnée au respect et à la promotion de
cette charte adoptée par délibération n° CR 2017-51 des 9 et 10 mars 2017, dans la limite
et le respect des lois et règlements en vigueur.*

*A cette fin, tout organisme sollicitant une subvention du conseil régional annexe à sa
demande un exemplaire de la charte signée par son représentant légal. La mise en œuvre
des dispositions de cette charte figure également dans le compte rendu d'exécution ou, le
cas échéant, dans le compte-rendu financier, de l'action soutenue par le financement
régional. »*

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à rappeler que les établissements privés sous contrat, au même titre
que l'ensemble des organismes subventionnés par le Conseil régional – hors Collectivités
locales et institutions de l'Etat – doivent signer et respecter la Charte régionale des valeurs de
la République et de la Laïcité pour pouvoir bénéficier de ces fonds.

Eddie Aït



Rapport CR 2017-085

Mieux protéger les victimes – Approbation du dispositif cadre

AMENDEMENT

L'annexe à la délibération est modifiée comme suit :

« 2. Descriptif des actions éligibles

Les actions doivent se dérouler sur le territoire francilien et celles qui présentent une dimension régionale seront privilégiées.

► *Aide aux victimes*

*La Région soutient les actions menées à destination de victimes d'infractions pénales, leur apportant un soutien psychologique, **matériel, financier**, des informations juridiques, un accompagnement durant la procédure pénale. Des permanences peuvent être mises en place au sein des commissariats, pour accompagner la victime au moment du dépôt de plainte et envisager un suivi. Les intervenants au sein des associations portant ces actions sont avocats ou juristes spécialisés, psychologues ou psychiatres, travailleurs sociaux, le cas échéant accompagnés de bénévoles...*

Les actions sont coordonnées afin d'apporter un suivi individualisé aux victimes.

Sont également soutenues les actions menées au profit de la défense nationale en Île-de-France pour les militaires franciliens blessés en opérations.

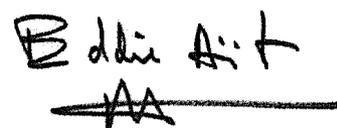
Seront privilégiées les actions menées à destination :

- des femmes victimes de viol, harcèlement, violences conjugales ou intra familiales,*
- des victimes d'attentats,*
- des victimes de délits routiers. »*

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à compléter la liste des actions éligibles à ce dispositif en intégrant les soutiens matériels et financiers car les victimes peuvent bien souvent connaître des situations de précarité matérielle et/ou financière suite aux conséquences et séquelles physiques et/ou psychologiques (perte d'emploi, rupture familiale, coût des soins...) de leur agression.

Eddie Ait



Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Rapport CR 2017-075

**Complément au dispositif de soutien exceptionnel aux producteurs de céréales
franciliens - Récolte 2017**

AMENDEMENT

L'annexe à la délibération est modifiée comme suit :

« • Calcul de l'aide

Volet 1 : Un montant forfaitaire de 25€ est appliqué à chaque quintal de semences certifiées acheté et ensemencé par le bénéficiaire. Lors de la demande, l'agriculteur indique la quantité de semences achetées et les hectares correspondants

L'aide est établie sur les bases suivantes :

- un montant de 32,5 €/ha de céréales ensemencé représentant le surcoût d'utilisation de semences certifiées
- une valeur standard de 1,3 quintal comme quantité de semences nécessaire à l'ensemencement d'un ha de céréales

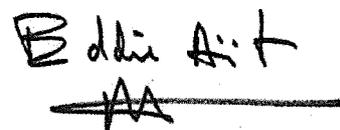
Volet 2 : l'aide s'élève à 15€/ha de céréales de printemps ensemencés, (orge, blé, sarrasin, triticale, épeautre, quinoa). Lors de la demande, l'agriculteur indique la quantité de semences triées et les hectares correspondants.

L'enveloppe maximale allouée au dispositif s'élève à ~~6,5 M€~~ 7,5M€. Un coefficient stabilisateur pourra donc être appliqué à l'aide, si le volume des demandes dépasse le budget prévu, pour arrêter le montant total alloué à chaque bénéficiaire. »

Exposé des motifs :

Alors qu'une majeure partie des sommes allouées à ce dispositif a déjà été épuisée par son volet 1, il convient d'ajuster l'enveloppe financière globale qui lui est consacré afin que les bénéficiaires du volet 2 puissent disposer d'un niveau de soutien suffisant de la part du Conseil régional d'Ile-de-France.

Eddie Aït





Conseil régional
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Rapport CR 2017-113

Plan vélo régional

AMENDEMENT

Le sous-titre « Aménagements cyclables », du titre 3 « Constituer un engagement ferme à réaliser un plan opérationnel à court terme » de l'article 1 de l'annexe 1 de la délibération est modifié comme suit :

« Compléter le réseau cyclable et résorber les coupures, en accompagnant les opérations sur le réseau viaire définies dans les schémas de circulations douces des territoires et leur plan opérationnel, en vue de répondre aux priorités régionales suivantes :

O Développer les itinéraires d'accès cyclable aux réseaux armatures de transport public, afin d'améliorer la desserte des pôles multimodaux, des gares (ferroviaires, routières), des stations et aires de covoiturage. ~~Seules peuvent être financées les opérations situées dans un rayon de deux kilomètres autour d'un pôle qu'il soit de niveau local (pôle d'accès depuis les bassins de vie), de niveau 2 (pôle de desserte des secteurs denses), de niveau 1 (grand pôle de correspondance) ou d'une gare du Grand Paris (cf PDUIF - typologies des pôles d'échanges multimodaux) ;~~

O Améliorer l'accès par les circulations douces aux équipements régionaux, et notamment les lycées, CFA et îles-de-loisirs. ~~Seules peuvent être financées les opérations situées dans un rayon de deux kilomètres autour de l'équipement ;~~

O Développer l'accès aux pôles d'emploi et d'éducation : seules peuvent être financées les opérations identifiées dans un Plan de mobilité d'entreprise ou inter-entreprises, ~~ainsi que celles situées dans un rayon de deux kilomètres autour d'un établissement d'éducation.»~~

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à ne pas interdire l'octroi des aides régionales à des projets qui ne seraient pas situés à deux kilomètres d'un pôle, d'un équipement ou d'un établissement d'éducation. Le développement de la pratique du vélo passe par le financement d'infrastructures partout où c'est nécessaire afin de faciliter les déplacements à vélo des Franciliens où qu'ils habitent.

Eddie Ait
AA

Eddie Ait



Conseil régional
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Rapport CR 2017-113

Plan vélo régional

AMENDEMENT

Le sous-titre « Les dépenses subventionnables », du titre 3.2 « nature des dépenses subventionnables » de l'article 3 de l'annexe 1 de la délibération est modifié comme suit :

« - Les dépenses subventionnables sont :

- les études préalables à la définition de la stratégie cyclable du territoire ou à la création d'un point service à destination des cyclistes ;
- les travaux liés directement à l'opération et à son usage cyclable, y compris la signalisation et le jalonnement, l'éclairage et le mobilier urbain lorsqu'ils sont dédiés aux aménagements cyclables,
- **les dépenses en investissement nécessaires à l'implantation et au développement des bornes de vélopartage.**
- les équipements de service: supports d'information, stations de gonflage et petites réparation, aires de repos ou tout autre équipement essentiel au projet ;
- les études de maîtrise d'œuvre relatives à la réalisation des travaux dans la limite d'un montant représentant 15 % maximum du montant total des travaux hors taxes ;
- les travaux liés directement à la réalisation de stationnements vélos, sous forme d'arceaux, d'abris-vélos ou d'équipements sécurisés de type locaux collectifs ou boxes individuels, et y compris les équipements de sécurisation;
- les dépenses en investissement permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des actions en faveur du vélo mises en œuvre : compteurs vélo, etc;
- les dépenses en investissement indispensables à l'organisation et l'activité du point service, fixe ou mobile, tels que les locaux, les outils et le matériel.

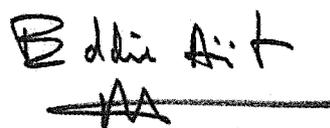
Sont exclus des dépenses subventionnables les acquisitions foncières, les réseaux divers, les espaces verts, les travaux d'entretien et de rénovation de voirie, ainsi que le stationnement automobile.

L'éclairage et le mobilier urbain sont exclus lorsqu'ils ne participent pas directement à l'aménagement en faveur des déplacements cyclables. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à aider les collectivités à investir pour installer des bornes de vélopartage.

Le vélopartage est en plein essor dans nombre de métropoles mondiales et participe grandement à l'augmentation de l'usage quotidien du vélo. Certaines collectivités n'arrivent néanmoins pas à développer ce service en raison des coûts en investissement. Aussi, il semble normal que le Conseil régional d'Île-de-France puisse apporter sa contribution au développement de ce service dans le cadre de la construction d'une région intelligente et durable.

Handwritten signature of Eddie Ait in black ink, consisting of the name 'Eddie Ait' and a stylized flourish below it.

Eddie Ait



Conseil régional

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste**Rapport CR 2017- 077****Plan vélo régional****AMENDEMENT**

Le titre 3.3 « Plafond des dépenses subventionnables » de l'article 3 de l'annexe 1 de la délibération est modifié comme suit :

« Le plafond de dépense subventionnable est de 550 000€ hors taxes par km aménagé de bande cyclable, de piste cyclable unidirectionnelle ou bidirectionnelle, de double sens cyclable, de voie verte, d'aire piétonne, de zone 30, de zone de rencontre, de « chaucidou » (voie centrale banalisée), de route interdite aux véhicules motorisés (de type voie verte non contiguë à une voirie ouverte au trafic motorisé).

Le plafond de la dépense subventionnable est de 4 000 000 € hors taxes par opération pour les ouvrages d'art dédiés aux vélos et les aménagements liés à la sécurité routière aux intersections.

Le plafond de la dépense subventionnable est de ~~1 000~~ 2.500€ hors taxes par place de stationnement vélos aménagée.

Le plafond de la dépense subventionnable pour les travaux liés à la mise en œuvre d'un plan de jalonnement est de 150 € par mètre linéaire jalonné.

Le plafond de la dépense subventionnable pour les actions de suivi-évaluation est de 4000€ par point de comptage vélo.

Mode de calcul du linéaire subventionnable : est pris en compte pour le calcul de la dépense plafond, le linéaire de l'aménagement créé, selon les règles suivantes :

- pour les aménagements cyclables bilatéraux, le linéaire sera pris en compte deux fois ;
- pour les aménagements cyclables unilatéraux (y compris les pistes cyclables bidirectionnelles), le linéaire ne sera pris en compte qu'une fois; ceci est également valable pour les aires piétonnes, les zones 30 et de rencontre, les voies vertes.

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à augmenter le plafond de la dépense subventionnable pour la création de places de stationnement vélos aménagées.

69% des utilisateurs de vélos pointent la question du stationnement comme une véritable attente. Dès lors, il est essentiel que la Région Ile-de-France ne se désengage pas sur ce sujet et qu'elle ne diminue pas le plafond de la dépense subventionnable pour la création de places de stationnement vélos aménagées par rapport à ce qui existait précédemment.

Eddie Aït
~~AA~~

Eddie Aït

Rapport CR 2017- 077

Plan vélo régional

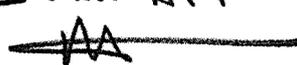
AMENDEMENT

Le tableau récapitulatif des subventions régionales du dispositif vélo de l'annexe 1 de la délibération est modifié comme suit :

Actions pouvant être soutenues	Taux maximum de la dépense subventionnable	Taux maximum sans document stratégique	Plafond maximum de dépense subventionnable	Bénéficiaires
Stratégie cyclable territoriale - études	50%	50%	50.000€	Collectivités territoriales et leurs groupements Titulaires d'un mandat ou d'une délégation de maîtrise d'ouvrage Gestionnaires des îles-de-loisirs
Complétion du maillage cyclable et résorption des coupures :	50%	25%	550€/ml	
Accès aux gares et stations de TC Accès aux lycées, CFA et îles-de-loisirs				
Pôles de centralité (emploi, éducation)				
Apaisement de la circulation :	30 50%	-	550€/ml	
Zones de circulation restreinte				
Double-sens-cyclable				
Dispositifs de stationnement	50%	-	1.000 2.500€/place	
Jalonnement	50%	-	150€/ml	
Suivi, évaluation	50%	-	4.000€ / point de comptage	

Exposé des motifs :

Amendement de coordination

Eddie Ait


Eddie Ait

Rapport CR 2017- 077**Plan vélo régional****AMENDEMENT**

Le titre 3.1 « Taux de financement » de l'article 3 de l'annexe 1 de la délibération est modifié comme suit :

« La dépense subventionnable est calculée sur le coût hors taxes ou TTC du projet selon que le bénéficiaire est éligible ou non au FCTVA.

- Études de définition d'une stratégie cyclable: financées à hauteur de 50 % maximum des dépenses subventionnables

- Porteurs de projet disposant d'une stratégie cyclable territoriale et d'un plan d'action opérationnel :

O Aménagements cyclables : opérations financées à hauteur de 50% maximum des dépenses subventionnables ;

O Apaisement de la circulation : opérations financées à hauteur de ~~30~~ 50% maximum des dépenses subventionnables ;

O Stationnement : opérations financées à hauteur de 50% maximum des dépenses subventionnables ;

O Jalonnement : opérations financées à hauteur de 50% maximum des dépenses subventionnables ;

O Suivi et évaluation : actions financées à hauteur de 50% maximum des dépenses subventionnables ;

O Etude de faisabilité avant création d'un service vélo : financées à hauteur de 50% maximum des dépenses subventionnables ;

O Création ou développement d'un service vélo : actions financées à hauteur de 50% maximum des dépenses subventionnables.

- Autres porteurs de projet :

Le taux de financement est divisé par deux concernant les aménagements cyclables : opérations financées à hauteur de 25% maximum des dépenses subventionnables. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à modifier le taux maximum d'aide de la Région Ile-de-France pour l'apaisement de la circulation, en passant de 30% à 50%.

L'apaisement de la circulation, offrant une plus grande place aux mobilités douces, est un des éléments majeurs pour inciter les Franciliens à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens. Il doit donc être aidé de manière au moins équivalente aux autres dimensions portées dans la politique de soutien régional aux projets cyclables.

Eddie Ait
~~AA~~

Eddie Ait



Conseil régional
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Rapport CR 2017-113

Plan vélo régional

AMENDEMENT

Après l'article 4 de la délibération est ajouté un article 5 rédigé comme suit :

« Article 5 :

Le Conseil régional d'Ile-de-France engage l'élaboration d'un plan de déplacement de l'administration, comprenant notamment la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo afin de favoriser l'usage du vélo par ses agents pour se rendre sur leur lieu de travail. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à amener le Conseil régional d'Ile-de-France à élaborer un plan de déplacement de son administration, comprenant notamment la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo afin de favoriser l'usage du vélo par ses agents pour se rendre sur leur lieu de travail.

Eddie Aït



Conseil régional
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

Rapport CR 2017-113

Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales

AMENDEMENT

Après l'article 4 de la délibération, un article 5 rédigé comme suit est ajouté :

« Article 5 :

Mandate la présidente du Conseil régional pour mener une action auprès des Conseil départementaux d'Ile-de-France afin que ces derniers mettent en place des mesures d'accompagnement protégé pour les femmes victimes de violences. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise développer les mesures d'accompagnement protégé pour les femmes victimes de violences en Ile-de-France, sur le modèle de ce qui est expérimenté en Seine-Saint-Denis. Ce dispositif d'accompagnement protégé, prévoit l'accompagnement de l'enfant par un adulte, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père. Il permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences et permet en outre à l'enfant de s'exprimer librement avec un tiers.

Eddie Aït

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-101

Actions en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications

Annexe 3 Règlement d'intervention TP'up

L'article 3 « Projets éligibles » est complété par un paragraphe supplémentaire, rédigé comme suit :

« Sont exclus les bénéficiaires dont les projets ont trait à l'armement, au nucléaire et ceux pouvant porter atteinte à l'environnement, aux engagements du traité de Paris (COP 21) de la France, à l'éthique, aux libertés individuelles. »

Exposé des motifs :

Conformément à la volonté de l'exécutif de modifier le règlement d'intervention de ce dispositif afin de le rendre plus utile et plus efficace, il est proposé ici de critériser cette aide régionale afin qu'elle ne bénéficie pas à des projets allant à l'encontre du bien-être des Franciliennes et des Franciliens.

Il convient que l'institution régionale, et donc les fonds publics, ne soutiennent pas les activités dont les fondements éthiques sont discutables. Des projets qui vont à l'encontre des fondements de notre démocratie, ne sont pas en accord avec la Charte de l'Environnement de la Constitution Française ou avec les engagements de la France lors de la COP21 ne pourront être occupés.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-101

Actions en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications

Annexe 4 Règlement d'intervention Prix

Au sein de l'article 2 « Modalités de sélection », le paragraphe « Projets éligibles » est complété comme suit :

« Sont exclus les bénéficiaires dont les projets peuvent porter atteinte à l'environnement, aux engagements du traité de Paris (COP 21) de la France, à l'éthique, aux libertés individuelles. »

A l'inverse, les projets visant à développer des processus de production plus écologiques, plus économes en ressources et misant sur l'innovation sociale seront encouragés. »

Exposé des motifs :

La mise en place d'un nouveau régime d'aide « Prix » doit être un levier pour encourager le développement de projets innovants sur l'ensemble du territoire francilien, misant sur l'excellence sociale et environnementale

Il est proposé ici de critériser cette aide régionale afin qu'elle ne bénéficie pas à des projets allant à l'encontre du bien-être des Franciliennes et des Franciliens mais qu'elle soutienne au contraire la transition écologique et sociale de l'économie régionale.

L'institution régionale doit avoir pour mission de veiller à l'intérêt général et de préparer l'avenir. Chaque dispositif nouveau mis en place doit être un outil au service de cet objectif.

C'est le sens de cet amendement.


Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-102

Campus des métiers et qualifications :

Règlement d'intervention et signature de deux nouveaux campus :

- Hub de l'aéroportuaire Grand-Roissy – Le Bourget
- Campus Conception et construction automobile

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1

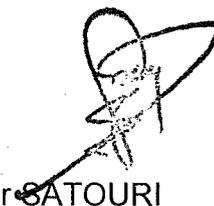
Règlement d'intervention soutien aux réseaux labellisés Campus des Métiers et des Qualifications

L'article 3 « Conditions et modalités de l'engagement régional à la démarche Campus » est complété par un paragraphe supplémentaire, rédigé comme suit :

« La Région encourage le projet de rapprocher les étudiant-es des campus des Métiers de celles et ceux suivant une formation universitaire générale. Ceci peut se faire par les moyens, équipements et facilités matérielles à disposition et par l'expérimentation d'offres pédagogiques. »

Exposé des motifs :

Il est de la responsabilité de la Région d'effectuer des rapprochements entre les jeunes issu-es de différentes formations et de différents parcours afin de réaliser une synergie entre l'ensemble des acteurs et de permettre un enrichissement mutuel.


Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT**Rapport n°CR 2017-102****Campus des métiers et qualifications :****Règlement d'intervention et signature de deux nouveaux campus :**

- Hub de l'aéroportuaire Grand-Roissy – Le Bourget
- Campus Conception et construction automobile

ANNEXES A LA DELIBERATION**Annexe 1****Règlement d'intervention soutien aux réseaux labellisés Campus des Métiers
et des Qualifications**

**Au sein de l'article 2 « Projets éligibles », le deuxième paragraphe est modifié
comme suit :**

« Ainsi la Région se positionne en faveur des campus des métiers et des qualifications correspondants aux filières d'excellence du SRDEII. Compte tenu de leur potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée et d'emplois, et de leur positionnement de leader au plan européen/international, sont considérés comme tels les secteurs :

- Aéronautique, spatial et défense,
- Agriculture, agro-alimentaire et nutrition, sylviculture,
- Automobile et mobilités,
- Numérique,
- Santé,
- Tourisme, sport, loisirs,
- Région – Ville durable et intelligente
- **Transition écologique »**

Exposé des motifs :

La Région a un rôle majeur dans la préparation de l'avenir en portant conjointement avec les recteurs des projets de Campus des Métiers et des Qualifications conformes aux priorités fixées et aux orientations collectivement choisies.

Au lendemain de la COP21 et alors que la crise écologique n'est plus à démontrer, il est impératif de soutenir de manière transversale dans l'ensemble des domaines d'intervention de la Région les projets visant à agir pour la transition écologique.

Ce secteur prioritaire comporte par ailleurs un véritable potentiel d'innovation et de création de valeur ajoutée et d'emplois, ce qui en fait une filière d'excellence qui devrait être davantage considérée dans les réseaux labellisés Campus des Métiers et des Qualifications.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir SATOURI

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-078

Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt autour d'un projet de nouvelle forêt (SMAPP)

L'article 2 de la délibération est modifié comme suit :

La Région souhaite que toutes les collectivités concernées prennent une part active à la réalisation de ce projet et ~~souhaite, à ce titre, que la ville de Paris~~ assument leur ~~sa~~ responsabilité historique de pollueur-payeur sur ce site, ~~notamment en matière de poursuite du travail de dépollution des sols.~~

Exposé des motifs

La pollution de la plaine de Pierrelaye est le fruit d'une responsabilité commune qui ne saurait être assumée par la seule Ville de Paris. Par ailleurs, les modalités de la reconnaissance de responsabilité ne sont pas précisées et ne permettent pas de comprendre cette incise.

La Plaine de Pierrelaye-Bessancourt ne doit pas être ici l'objet de débats stériles entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris qui pourraient grever le fonctionnement des projets envisagés ou en cours.



Mounir Satouri

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-078****Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la
Plaine de Pierrelaye-Bessancourt autour d'un projet de nouvelle forêt
(SMAPP)**

L'annexe à la délibération est modifiée comme suit :

Au TITRE III – LES ORGANES DU SYNDICAT, le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'article 6 – Le Comité syndical :

A la composition du comité syndical sont ajoutés les membres de la société civile suivants, avec voix consultative :

- un-e représentant-e de l'association Val d'Oise Environnement
- un-e représentant-e de l'association Les Amis de la Terre-Val d'Oise

Au TITRE IV – ATTRIBUTIONS, à l'article 11 – Attributions du Comité syndical, un tiret est ajouté dans la liste des domaines de décision du syndicat :

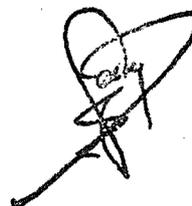
- les modalités et outils de consultation des associations locales de riverain-es et des associations environnementales

Exposé des motifs

Le changement d'objet du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt impliquera que ce dernier s'occupe désormais de réalisations et non plus d'études. En ce sens, les décisions prises par le syndicat auront des effets directs sur les paysages et l'environnement, sur la population et l'habitat. Il est par conséquent nécessaire de favoriser la participation des associations environnementales dans lesquelles sont investis pleinement et de longue date nombre de résidents locaux. Les associations précitées sont agréées "protection de l'environnement".

Des modalités et outils de consultation devront également être définis par le syndicat afin que les projets proposés répondent aux attentes de la population voisine ; en particulier sur la question de la possibilité d'urbanisation des franges.

Mounir Satouri



Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-078

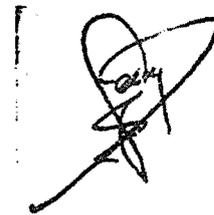
Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt autour d'un projet de nouvelle forêt (SMAPP)

Au TITRE II – OBJET ET SIEGE DU SYNDICAT, l'article 2 - "Objet" des Statuts proposés en annexe à la délibération est complété de ce tiret :

- le contrôle et la maîtrise des risques de pollution

Exposé des motifs

La pollution de la plaine de Pierrelaye est le sujet majeur de ce rapport et de la nécessaire réorientation de la vocation des terres évoquées. En ce sens, il est indispensable que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt s'attache à contrôler la pollution des lieux et à participer, dans les aménagements qui seront proposées, à maîtriser au maximum les risques. Il est regrettable que l'objet du syndicat ne mentionne pas ce sujet... Cet amendement vise à corriger ce manquement.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés
Groupe Front de Gauche
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste
Groupe Socialiste et Républicain

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-094**

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES FRANCILIENS : RENOUVELLEMENT
DUPARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT EN 2017

L'article 4 est supprimé.

Exposé des motifs :

Alors que l'ensemble des pays et des régions engagées dans la réalisation des objectifs de la COP21 se mobilisent, la Région Ile-de-France ne peut sèchement annuler un dispositif qui répond à ses enjeux.

Le nombre important de demandes d'audits démontre le réel besoin de réduire les factures énergétiques pour les habitant-es et la sensibilisation des acteurs-trices sur les enjeux du dérèglement climatique.

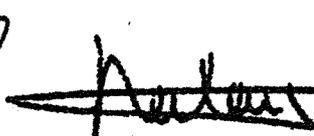
Les audits énergétiques sont une condition préalable pour l'engagement de travaux. En supprimant les aides pour leur réalisation, l'exécutif régional prend le risque de réduire à néant la dynamique des projets de rénovations.

Plutôt que de supprimer ces aides au motif qu'elles sont peu suivies de réalisations effectives de travaux, la région pourrait s'interroger sur les moyens d'accompagner au mieux ces réalisations. Gageons que ce sera le cas dans « la nouvelle politique de l'énergie » qui est évoquée dans l'exposé des motifs de ce rapport.

Cet amendement propose de ne pas suspendre les aides à la réalisation de diagnostics dans les copropriétés tant qu'une nouvelle politique publique, voulue par l'exécutif n'est pas présentée.



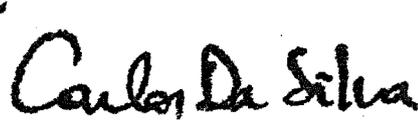
Mourir Satouri



Céline Malaisé



Eddie Aït



Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000073



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-094

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES FRANCILIENS : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT EN 2017

Un article 5 est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

Mandate la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France pour que la SEM Energies Posit'IF conserve, améliore et démultiplie ses possibilités d'actions en terme d'investissements, de financements de projets soutenus et de participation à la transition énergétique.

Exposé des motifs

L'abrogation des aides régionales pour la réalisation des audits énergétiques aux copropriétés est un mauvais signe envers la lutte contre la précarité énergétique et risque de réduire le nombre de demandes en matière de travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Il convient, au contraire, de les maintenir, mais aussi de renforcer les outils qui permettent aux particuliers, bailleurs ou copropriétés d'effectuer les travaux requis.

La SEM Energies Posit'IF, outil innovant de soutien à ces réalisations, doit être davantage dotée en capital, renforcée dans ses moyens d'actions, reconnue. Cet amendement propose que ce rapport soit l'occasion pour la Région Île-de-France, d'asseoir son engagement envers cet outil de manière volontariste et pérenne.

Mounir Satouri

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-069 Compte administratif 2016

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

S'engage à renforcer, pour les comptes administratifs des prochaines années, la lisibilité budgétaire des financements européens, avec la mise en œuvre généralisée de la fonction 6 dans l'ensemble des annexes budgétaires.

Exposé des motifs

Comme réclamé par notre groupe et le CESER à plusieurs reprises, il est important de porter à la connaissance des élu-es régionaux ainsi que des Franciliens les parts de financements nationaux (région, Etat ou autres financeurs franciliens) et européens sur les fonds européens afin de bien pouvoir distinguer qui sont les contributeurs des projets financés. La confusion sur l'origine des fonds ne sera ainsi pas entretenue.

Cet amendement se réfère notamment à l'article 29 de l'Avis n°2016-03 du CESER Île-de-France intitulé "Quelle stratégie européenne pour la Région Ile-de-France, en lien avec la gestion des fonds européens pour 2014-2020 ?"¹

Article 29 : amélioration de la lisibilité budgétaire (généralisation de la fonction 6)

Le Ceser demande au Conseil régional de renforcer la lisibilité budgétaire des financements européens, avec la mise en œuvre généralisée de la fonction 6, dans toutes les autres annexes budgétaires également concernées, hors de l'annexe 3 (action internationale et Europe) où elle figure depuis 2015.

Le Ceser demande également que les éléments budgétaires, concernant cette fonction 6, explicitent, dans les *crédits de paiements d'investissement et de fonctionnement* (CPI et CPF) ainsi présentés, la prise en compte des "contreparties nationales", qu'elles proviennent de la Région ou d'autres financeurs franciliens ou nationaux.


Mounir Satouri

¹http://www.ceser-iledefrance.fr/sites/default/files/travaux/avis_gestion_fonds_europeens_idf_ceseridf_26mai2016_0.pdf

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT
Rapport n°CR 2017-085
Mieux protéger les victimes - Approbation du dispositif cadre

L'article 1 est complété par un paragraphe supplémentaire, rédigé comme suit :

« La Région s'engage à soutenir fortement les 8 Conseils départementaux d'accès au droit (CDAD) et à maintenir un financement conséquent pour les permanences d'accès au droit de proximité, notamment les Points d'Accès au Droit (PAD). »

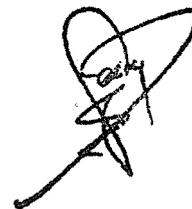
Exposé des motifs :

Depuis plusieurs années, la Région est partie prenante des Conseils départementaux d'accès au droit et contribue au financement des permanences d'accès au droit de proximité.

Leur présence sur l'ensemble du territoire francilien est essentielle pour garantir un égal accès de toutes les victimes au droit.

Cet amendement propose de renouveler ce soutien particulier aux CDAD et de confirmer l'engagement financier de la Région en ce sens.

Mounir SATOURI



Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT
Rapport n°CR 2017-085
Mieux protéger les victimes - Approbation du dispositif cadre

L'article 5 est modifié comme suit :

« Décide de lancer une réflexion sur les thématiques de la prévention, de la médiation et de la protection avec l'ensemble des acteurs concernés. Un nouveau rapport cadre sur cette thématique sera présenté par l'exécutif dans l'année. ~~Abroge la délibération n° CR 22-12 du 16 février 2012 relative à la politique régionale de prévention — médiation — protection et portant approbation du dispositif cadre Médiation, prévention et protection.~~ »

Exposé des motifs :

Si les dispositifs existants dans le domaine de la prévention, de la médiation et de la protection peuvent être revus et améliorés afin de les rendre plus efficaces et mieux coordonnés, il ne peut être question de les supprimer purement et simplement.

Le rapport proposé traite la question de l'aide aux victimes et de l'accès au droit mais n'aborde absolument pas les thématiques précitées. Il convient donc de maintenir les dispositifs existants dans l'attente de leur bilan et de leur refonte.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT
Rapport n°CR 2017-085
Mieux protéger les victimes - Approbation du dispositif cadre
ANNEXE A LA DELIBERATION
Règlements d'intervention
SOUTIEN REGIONAL A L'AIDE AUX VICTIMES ET A L'ACCES AU DROIT
Règlement d'intervention

Au sein de l'article 2 « Descriptif des actions éligibles », le paragraphe « Aide aux victimes » est modifié comme suit :

« La Région soutient les actions menées à destination de victimes d'infractions pénales, leur apportant un soutien psychologique, des informations juridiques, un accompagnement durant la procédure pénale. Des permanences peuvent être mises en place au sein des commissariats, pour accompagner la victime au moment du dépôt de plainte et envisager un suivi. Les intervenants au sein des associations portant ces actions sont avocats ou juristes spécialisés, psychologues ou psychiatres, travailleurs sociaux, le cas échéant accompagnés de bénévoles... Les actions sont coordonnées afin d'apporter un suivi individualisé aux victimes. Sont également soutenues les actions menées au profit de la défense nationale en Île-de-France pour les militaires, **gendarmes, policiers et réservistes** franciliens blessés en opérations.

Seront privilégiées les actions menées à destination :

- des femmes victimes de viol, harcèlement, violences conjugales ou intra-familiales,
- des victimes d'attentats,
- des victimes de délits routiers.

Il est rappelé que l'ensemble des victimes de violence doivent être prises en compte et bénéficier d'un égal accès aux différentes aides soutenues par la Région. »

Exposé des motifs :

L'aide aux victimes est un élément essentiel de la politique régionale de médiation-prévention-protection. Celle-ci doit permettre un égal accès de toutes les victimes aux actions de soutien mises en place.

Il convient de ne pas faire de hiérarchisation des victimes entre elles et de rappeler la prise en compte de l'ensemble des victimes dans les dispositifs régionaux.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-079****Rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension des établissements privés sous contrat d'association.****ANNEXE 1****Modalités d'application du dispositif d'aide régionale à la rénovation, à l'extension et à la mise aux normes des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat**

Dans la partie « Définition des bénéficiaires et des projets subventionnables » un paragraphe rédigé comme suit est ajouté :

Seuls les établissements qui ne rétribuent pas leurs actionnaires sur les bénéfices dégagés sur l'exercice comptable n-1, n et n+1 peuvent solliciter l'aide régionale.

**ANNEXE 3
Convention**

Dans l'article 4.2 – OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Est ajouté après le point 4, un point supplémentaire rédigé comme suit :

5. à transmettre à la région les éléments comptables qui attestent que les actionnaires ne sont rétribués sur la part des bénéfices de la structure pendant l'exercice n-1, n, n+1. N correspond à la période sur laquelle est conduite le projet subventionné.

La numérotation des points de l'article 4 est modifiée en conséquence.

Exposé des motifs :

Il n'est pas du ressort de la Région de participer aux bénéfices des structures privées qui rétribuent leurs actionnaires par des dividendes.

Un conseil d'administration d'une structure privée qui n'est pas en mesure de prévoir les travaux nécessaires au bien-être des élèves ne peut demander à la puissance publique de pourvoir à ses errements de gestion et, dans le même temps, rétribuer ses actionnaires.

Afin que les subventions publiques ne servent pas à augmenter les dividendes des actionnaires de certains lycées privés sous contrat, il est naturel que l'institution régionale puisse les exclure de son dispositif et/ou demander la restitution des subventions.

Mounir Satouri



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-079
Rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension des établissements privés sous contrat d'association.

L'article 1 est modifié comme suit :

~~Afin de garantir l'égalité de traitement de tous les lycéens,~~ Décide d'adopter un dispositif d'aide à la rénovation et à l'extension des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat dont les modalités d'application sont précisées en annexe 1 à la délibération.

Exposé des motifs :

Le choix politique de l'exécutif régional de soutenir en investissement les lycées privés n'est pas une question « d'égalité de traitement entre les lycéens » mais de choix politique.

Dès lors que les moyens alloués par élèves sont plus élevés dans les lycées privés que dans les lycées publics, l'argument de communication de l'exécutif pour justifier une politique d'aide à l'investissement aux structures privées est irrecevable.

Cet amendement vise à ne pas déformer la réalité sur la volonté politique de l'exécutif.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT
Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional
Annexe 1

A l'article 1 « Critère d'éligibilité » dans le paragraphe « Services à destination des cyclistes », un point est ajouté :

- Développement des systèmes de location de vélo en libre-service.

A l'article 3.1 « taux de financement » dans le paragraphe « Porteurs de projet disposant d'une stratégie cyclable territoriale et d'un plan d'action opérationnel », un point est ajouté:

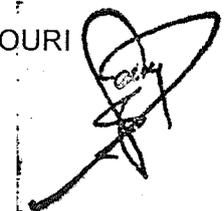
- Développement des réseaux de vélo en libre service : actions financées à hauteur de 50% maximum des dépenses subventionnables.

Exposé des motifs :

Dans l'objectif de développement de transports intermodaux qui se substituent à l'usage de la voiture, le vélo en libre service est un outil absolument essentiel. Lors des trajets domicile-travail, il offre l'opportunité de compléter l'offre de transport en commun et d'éviter l'utilisation de la voiture. De plus, il a également l'avantage de lever trois freins à la pratique du vélo : le stationnement à domicile, le vol et la maintenance de son vélo personnel.

L'objectif de cet amendement est de profiter de l'expérience du Vélib à Paris, pour généraliser le développement des systèmes de location de vélo en libre service dans l'ensemble de l'Île-de-France en favorisant les expérimentations en cours sur le territoire. Afin que le système de location vélib n'absorbe pas l'intégralité du financement, il peut être proposé de limiter la possibilité de subvention destinée à Vélib à 30% de l'enveloppe globale.

Mounir SATOURI



Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional
Amendement du projet de délibération

Un article est ajouté à la délibération rédigé comme suit :

Met en place une prime régionale à l'achat d'un montant de 300€ pour l'acquisition de vélos électriques (ou VAE) par les particuliers.

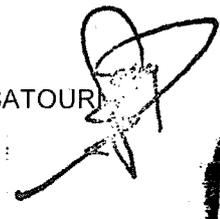
Met en place une prime régionale à l'achat d'un montant de 100€ pour l'acquisition de vélos par les particuliers.

Exposé des motifs :

Mode de déplacement non polluant et qui contribue à la bonne santé de l'utilisateur, le vélo offre une alternative à la voiture. Voilà pourquoi son usage doit être davantage valorisé. C'est le sens de cet amendement qui propose la mise en place d'une aide régionale visant à encourager l'acquisition de vélos. Cette solution efficace a été adoptée dans de nombreuses autres collectivités (Lille, Nice, Grenoble...)

Les longues distances et la réalité du relief de notre région pouvant être parfois des freins à l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail, cet amendement propose une prime plus importante pour l'achat de vélo avec assistance électrique.

Mounir SATOUR



Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional
Amendement du projet de délibération

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

Prend en compte le vélo dans le futur plan de déplacements des services de la Région avec la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents régionaux.

Intègre davantage le vélo dans les plans de déplacements des entreprises, des établissements scolaires ou universitaires et sensibilise à la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo.

Exposé des motifs :

Après de longues décennies marquées par des actions publiques favorisant l'unique déplacement automobile, notre société s'est inscrite dans la dynamique recherchant une diversification des modes de déplacement.

Parmi ceux-ci, le vélo s'affirme de plus en plus comme un moyen de transport d'avenir. Mode de déplacement à la fois bon marché à l'achat et à l'entretien, il est non polluant et contribue à la bonne santé de l'utilisateur par l'activité physique qu'il suscite. Il est donc dans l'intérêt de la Région, en tant que puissance publique soucieuse du bien-être de ses concitoyen-nes et en tant qu'employeur responsable, de favoriser l'usage du vélo parmi ses agents et auprès de ses partenaires.

L'indemnité kilométrique vélo peut être un facteur incitatif important pour les agents régionaux ou pour les salarié-es d'une entreprise. C'est le sens de cet amendement.



Moujir SATOUR

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT
Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional

Complète l'article 1 comme suit :

Adopte le dispositif relatif au soutien régional des projets cyclables, joint en annexe 1 à la présente délibération et **s'engage à consacrer un minimum de 20 M€ à la mise en œuvre de ce plan vélo.**

Exposé des motifs :

Les collectivités territoriales doivent prendre leur place dans la conversion écologique et la baisse des émissions de gaz à effet de serre. C'est le sens de cet amendement qui donne des moyens conséquents à la région pour lui permettre de conduire une politique vélo ambitieuse.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT
Rapport CR 2017-077
Plan vélo régional
Annexe 1

A l'article 3.1 taux de financement dans le paragraphe « Porteurs de projet disposant d'une stratégie cyclable territoriale et d'un plan d'action opérationnel » ; deux points sont ajoutés :

- Aménagements cyclables reliant des aménagements cyclables existants : action financées à hauteur de 60% maximum des dépenses subventionnables

- Aménagements cyclables desservant un pôle de niveau 1 : financés à hauteur de 60% maximum des dépenses subventionnables

Exposé des motifs :

L'objectif de cet amendement est d'inclure un soutien prioritaire aux aménagements créant de la continuité cyclable et aux principaux pôles de correspondance.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-088
Nouvelles ambitions pour un Conseil Régional des Jeunes rénové et dynamique
Annexe 1 à la délibération
Règlement fixant les nouvelles modalités de recrutement, composition et fonctionnement du Conseil Régional des Jeunes

Le premier paragraphe de l'article « I – Composition du CRJ » est modifié comme suit :

« Le Conseil régional des jeunes (CRJ) est composé à parité de jeunes âgés de 16 à 23 ans dans l'année de sélection, domiciliés en Île-de-France et regroupés, selon leur statut, en 4 catégories :

- enseignement général
- formation professionnelle (apprentissage et enseignement professionnel)
- enseignement supérieur
- vie active (en activité professionnelle, en recherche d'emploi et/ou en insertion) »

Exposé des motifs :

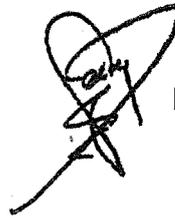
Parmi les objectifs du Conseil Régional des Jeunes figurent la contribution à l'apprentissage actif et à l'exercice de la citoyenneté ainsi que la favorisation de l'accès des jeunes à la vie sociale et culturelle de la Région.

Repousser de plusieurs années l'âge limite de candidature avec un nombre forcément réduit de places pour l'ensemble des jeunes d'Île-de-France risquerait de diluer la présence et la participation des plus jeunes au sein du CRJ, mettant de fait en péril ces objectifs d'éducation civique.

A partir d'un certain âge, on peut considérer que les jeunes souhaitant prendre part à la vie démocratique ont davantage vocation à s'insérer dans des collectifs organisés

ouverts aux adultes jeunes et moins jeunes ou à briguer des mandats électifs de toute sorte.

Cet amendement propose donc de maintenir l'âge limite qui existe actuellement, c'est-à-dire 23 ans dans l'année de sélection.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-088
Nouvelles ambitions pour un Conseil Régional des Jeunes rénové et dynamique
Annexe 1 à la délibération
Règlement fixant les nouvelles modalités de recrutement, composition et fonctionnement du Conseil Régional des Jeunes

L'article « VI – Fonctionnement » est complété par un paragraphe supplémentaire, rédigé comme suit :

« Les membres du CRJ ont la possibilité de bénéficier de formations, permettant à la fois d'optimiser les conditions de travail de l'instance (fonctionnement institutionnel, sensibilisation à la parité et à la diversité, etc) et plus largement de contribuer de manière plus importante à l'éducation civique des jeunes Franciliennes et Franciens. Ces droits à la formation sont financés par le budget régional. »

Exposé des motifs :

Parmi les objectifs du Conseil Régional des Jeunes figurent la contribution à l'apprentissage actif et à l'exercice de la citoyenneté ainsi que la favorisation de l'accès des jeunes à la vie sociale et culturelle de la Région.

Si les membres du CRJ ont pour mission, entre autres, de contribuer à la réflexion collective par leurs travaux, il est également souhaitable qu'ils bénéficient de formations pour enrichir les travaux qu'ils réalisent et pour rendre leur expérience au sein de cette instance encore plus utile.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-088
Nouvelles ambitions pour un Conseil Régional des Jeunes rénové et dynamique
Annexe 1 à la délibération
Règlement fixant les nouvelles modalités de recrutement, composition et fonctionnement du Conseil Régional des Jeunes

L'article « V – Missions du CRJ » est modifié comme suit :

« Le CRJ contribue à la mise en place d'actions répondant aux attentes et aux besoins de la jeunesse francilienne.

Ses missions se déclinent de la manière suivante :

- organiser des rencontres-débats sur des politiques régionales en lien avec la jeunesse, celles-ci pouvant se tenir dans chacun des départements franciliens, avec une attention particulière aux territoires ruraux ;
 - organiser et/ou participer à des événements en lien avec la jeunesse ;
 - porter, après accord de l'Exécutif, des projets sur des thématiques de tous les champs de compétences régionales (jeunesse, transport, emploi, etc.) grâce à l'appropriation d'un budget participatif, en s'inscrivant le plus possible dans une démarche partenariale (en lien par exemple avec les fédérations d'éducation populaire, les associations de jeunesse, les clubs sportifs, etc.) ;
 - émettre, sur saisine de l'Exécutif **ou sur autosaisine**, des propositions et avis sur des politiques relevant des compétences régionales. Ses conclusions sont rendues sous forme de rapports, comptes rendus, notes, réalisations audio ou vidéo, labels, tags, etc. Les rapports, sur lesquels les membres du CRJ doivent voter, sont remis à l'Exécutif. **Il a la possibilité de déposer un rapport par séance du Conseil régional. Celui-ci sera étudié par les membres du Conseil régional au même titre que les autres rapports à l'ordre du jour et dans les mêmes conditions ;**
 - relayer l'information sur les politiques régionales en lien avec la jeunesse (via les réseaux sociaux, en se faisant ambassadeurs de la Région, etc.) ;
- Les travaux et productions du CRJ sont présentés à ses membres lors des séances plénières et, le cas échéant, devant les instances régionales : commission thématique Sport, jeunesse et vie associative, autre commission thématique et/ou conseil régional. »

Exposé des motifs :

L'occasion de la révision du fonctionnement du Conseil Régional des Jeunes doit permettre d'agir pour valoriser davantage cette instance en offrant à ses membres la possibilité de s'impliquer plus directement dans la vie de l'institution régionale.

L'autosaisine pour émettre un avis sur des politiques régionales et la possibilité de déposer un rapport par séance permettent de donner plus de visibilité au CRJ et d'apporter une expertise d'usage utile à la réflexion collective.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-088
Nouvelles ambitions pour un Conseil Régional des Jeunes rénové et dynamique
Annexe 1 à la délibération
Règlement fixant les nouvelles modalités de recrutement, composition et fonctionnement du Conseil Régional des Jeunes

L'article « II - Mode de désignation » est modifié comme suit :

« Le recrutement des membres du CRJ s'effectue tous les deux ans. Il s'opère sur la base du volontariat, à l'issue d'une campagne régionale de sensibilisation et d'information, menée via une stratégie média et hors média adressée aux réseaux d'information jeunesse, lycées-CFA-centres de formation, partenaires institutionnels, milieu associatif et sportif, etc.

La communication par les pairs étant jugée primordiale, cette campagne est réalisée après consultation des membres du CRJ sur le contenu du message à diffuser. De même, ils sont étroitement associés à sa mise en œuvre (vidéo, affiches, radio...).

Les jeunes désireux de devenir membre du CRJ font acte de candidature en ligne sur une plateforme ouverte durant la durée de la campagne régionale d'appel à candidatures. Celles-ci sont motivées. Le dossier de candidature renseigné en ligne est complété d'un document de format, au choix, texte, audio ou vidéo dans lequel le jeune exprime sa motivation à intégrer le CRJ.

Tout dossier complet est considéré comme retenu. La sélection se fait ensuite par tirage au sort.

~~Les candidatures répondant au critère principal de la motivation sont examinées par un jury de sélection, composé d'élus régionaux et d'anciens membres du CRJ, qui sélectionne les 128 membres.~~

Une liste complémentaire est établie pour remplacer, durant leur mandat, les membres défaillants (démissionnaires ou absents). Trois absences consécutives non justifiées sont considérées comme une démission donnant lieu à remplacement par un candidat de la liste complémentaire. »

L'article « III – Les membres du jury de sélection » est supprimé en conséquence.

Exposé des motifs :

Si l'acte de candidature peut faire office de filtre pour ne retenir que des jeunes ayant réellement envie de s'investir au sein du Conseil Régional des Jeunes, supprimer la sélection par tirage au sort en lui substituant une logique de concours ne correspond pas à l'esprit du CRJ.

Celui-ci a pour objectifs de contribuer à l'apprentissage actif et à l'exercice de la citoyenneté ainsi que de favoriser l'accès des jeunes à la vie sociale et culturelle de la Région. Instituer un jury ayant pour mission d'évaluer les candidat-es et de sélectionner les plus convaincant-es ne permet pas une représentation des jeunes dans toute leur diversité et risque d'accentuer des inégalités en favorisant des jeunes bénéficiant déjà d'un accès plus facile à la vie sociale et culturelle au détriment de jeunes moins insérés pour lesquels cette expérience peut être un véritable tremplin et une opportunité réelle.

Cet amendement propose donc de supprimer la mise en place d'un jury et de maintenir la sélection par tirage au sort.

Mounir SATOURI



Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-088
Nouvelles ambitions pour un Conseil Régional des Jeunes rénové et dynamique
Annexe 1 à la délibération
Règlement fixant les nouvelles modalités de recrutement, composition et fonctionnement du Conseil Régional des Jeunes

L'article « VII – Communication et exemplarité » est complété par un paragraphe supplémentaire, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional contribue à donner une visibilité au CRJ en faisant connaître ses travaux, au moyen des différents outils de communication à sa disposition (documents de communication de l'exécutif régional, réseaux sociaux, courriers écrits, etc).

Les membres du CRJ disposent d'un espace d'expression visible sur le site du Conseil régional. »

Exposé des motifs :

L'occasion de la révision du fonctionnement du Conseil Régional des Jeunes doit permettre d'agir pour valoriser davantage cette instance en offrant à ses membres la possibilité de s'impliquer plus directement dans la vie de l'institution régionale.

Si les membres du CRJ ont pour mission, entre autres, de faire connaître auprès des jeunes et de l'ensemble des Francilien-nes les travaux qu'ils réalisent, il est aussi de la responsabilité du Conseil régional d'en faire la promotion et d'offrir plus de visibilité à cette instance.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-113 Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes de violences conjugales

Un article supplémentaire est ajouté, rédigé comme suit :

« Mandate la Présidente du conseil régional pour présenter dans l'année un plan d'action relatif à la protection et à l'accompagnement des enfants co-victimes des violences conjugales, avec des engagements financiers présentés dans un budget supplémentaire. »

Exposé des motifs :

L'intervention de la Région dans le domaine de la protection des victimes et des co-victimes est nécessairement transversale, passant à la fois par des actions de sensibilisation, la mise en œuvre de dispositifs d'aide et par le partenariat ainsi que le soutien aux associations œuvrant dans ce domaine.

Cette intervention régionale doit se réaliser dans le cadre d'un véritable plan d'action organisé, appuyé sur des engagements financiers concrets permettant leur pleine réalisation.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-113

**MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES
CONJUGALES**

Un paragraphe rédigé comme suit est ajouté à l'article 4 :

Mandate la présidente du conseil régional, pour négocier avec le Ministère de l'Intérieur, l'intégration d'actions de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la question de l'enfance co-victime dans les gendarmeries et commissariats.

Exposé des motifs :

La Brigade des Mineurs est très compétente pour l'accompagnement auprès des victimes et co-victimes de violences conjugales.

Aussi, leur accueil dans les commissariats et les gendarmeries pourrait être grandement amélioré si les agents de la force publique bénéficiaient d'une formation et/ou d'une sensibilisation spécifique.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir Satouri

AMENDEMENT

N° 000092



Conseil régional

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-113

**MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES
CONJUGALES**

Un article rédigé comme suit est ajouté :

Décide d'inclure dans les conventions relatives aux futurs dispositifs sur les questions des enfants co-victimes de violences conjugales, un financement pluriannuel.

Exposé des motifs :

L'accompagnement des victimes et co-victimes de violences conjugales ne peut s'entendre que sur le long terme. Aussi, il convient que la région puisse être au côté des réseaux intervenants sur une période d'au moins 3 ans afin de leur donner une visibilité financière.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir Satouri

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière du 18 et 19 mai 2017

RAPPORT CR 2017-077 - Plan vélo régional

AMENDEMENT

Ajoute un article additif comme suit :

Adopte le principe d'une mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la Région dès la publication du décret d'application pour la fonction publique territoriale

Exposé des motifs

L'Indemnité kilométrique vélo permet aux salariés des entreprises volontaires de toucher 0,25€ par kilomètre parcouru entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ce dispositif a été récemment étendu par la loi aux agents des administrations publiques mais le décret d'application ne concerne pour l'instant que les agents du Ministère de l'Environnement et de ses établissements.

Cet amendement vise à affirmer la volonté de la Région de voir ce dispositif étendu aux agents de la fonction publique territoriale. L'IKV permet notamment de restaurer l'égalité de traitement entre les agents cyclistes et ceux utilisant les transports en commun qui voient leur titre de transport remboursé à 50% par la Région.

Cette prise de position permettrait aussi d'être un exemple pour les entreprises franciliennes. Seules 11 d'entre elles ont aujourd'hui recours à cette disposition.



Yann WEHLING



CONSEIL REGIONAL DU 18 ET 19 MAI 2017

RAPPORT N° CR 2017-077

Plan Vélo régional

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Un article rédigé comme suit est ajouté après l'article 4.

« Article 5 :

S'engage à mener une étude d'impact sur la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo en faveur des agents de la Région dès l'entrée en vigueur du décret d'application étendant le dispositif à la fonction publique territoriale. »

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Il est proposé une étude d'impact sur la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo en faveur des agents de la Région, une fois le décret d'application entré en vigueur, afin de vérifier les conséquences de cette mesure sur le budget de notre collectivité.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 47 PRESENTE PAR LE GROUPE CD

L'article 3 de la délibération est modifié et complété comme suit :

« Approuve le principe de l'appel à projets **incluant les innovations et expérimentations cyclables**, tel que présenté en annexe 2, et délègue à la Commission permanente l'approbation des modalités de sa mise en œuvre ».

L'annexe 2 « Appel à projets » de la délibération est complétée comme suit :

« Ainsi, l'appel à projets ciblera les territoires les plus favorables au vélo et s'appuiera sur les initiatives existantes pour assurer la mobilisation des acteurs sur les actions jugées prioritaires et permettre l'émergence de premières réalisations rapides. **Il s'agit également d'inciter les porteurs de projets à développer des innovations et des expérimentations pour encourager la pratique du vélo. C'est enfin une opportunité** pour la Région de jouer pleinement son rôle de chef de file en favorisant la constitution de réseaux d'acteurs et en valorisant les initiatives exemplaires ».

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'appel à projets doit être un « accélérateur d'initiatives » pour faire émerger des innovations et tester, par le biais d'expérimentations, des solutions adaptées aux besoins des usagers. Les solutions qui émergeront des innovations et des expérimentations devront répondre aux trois objectifs du plan vélo régional et s'inscrire dans une démarche partenariale.



CONSEIL REGIONAL DU 18 ET 19 MAI 2017

RAPPORT N° CR 2017-077

Plan Vélo régional

SOUS-AMENDEMENT À L'AMENDEMENT N° 10

Supprimer les termes « d'une part » ainsi que le deuxième tiret.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Il est proposé de mandater la Présidente pour négocier avec l'État la « création d'un financement fléché spécifiquement pour la politique régionale du vélo ».

L'Exécutif constate que le STIF est déjà autorité organisatrice de la mobilité durable et intervient activement pour la promotion du vélo. Il ne souhaite pas que la compétence voirie appartenant aux communes, à leurs groupements et aux départements soient modifiée alors qu'elle est nécessaire pour réaliser les aménagements relatifs aux vélos.

SEANCE PLENIERE DES 18 ET 19 MAI 2017

RAPPORT N° CR 2017-085
MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES
APPROBATION DU DISPOSITIF CADRE

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 77 PRESENTE PAR LE GROUPE EELVA

La fin de l'alinéa 1 de l'article 2 du règlement d'intervention relatif au soutien régional à l'aide aux victimes et à l'accès au droit est modifiée comme suit :

« Sont également soutenues les actions menées au profit des militaires, gendarmes et policiers franciliens blessés dans l'exercice de leurs missions. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il y a lieu de préciser les publics bénéficiaires des actions concernées.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Article 1 : remplacer le contenu de l'article par le texte suivant :

« Mandate la Présidente du Conseil régional pour rechercher, en lien avec l'ensemble des partenaires du dispositif régional d'aide au logement des femmes victimes de violence, dont les bailleurs sociaux, les voies et moyens d'accroître encore l'efficacité de ce dispositif, particulièrement en direction des femmes accompagnées d'enfants ».

Exposé des motifs

L'exécutif partage pleinement les constats posés par l'excellent rapport dédié à la protection et l'accompagnement des enfants co-victimes des violences conjugales, ainsi que les propositions formulées pour permettre à la région de prendre pleinement sa part, dans le cadre de ses compétences, au renforcement de la protection des enfants co-victimes de violences conjugales.

Figurent parmi ses leviers d'actions le soutien au relogement des femmes victimes de violence au titre du contingent régional. Le nouvel exécutif s'est ainsi mobilisé fortement en ce sens, en lien avec la FNSF, en doublant dès mars 2016 l'objectif régional de mise à disposition de logements au bénéfice de femmes victimes de violence pour le porter à un minimum de 100 logements proposés annuellement, contre 50 auparavant.

Pour autant, ce dispositif, qui a permis de reloger plus de 1 459 femmes depuis sa création reste perfectible dès lors que seules 52% des candidatures proposées par la FNSF ont abouti, en 2016, à un relogement effectif des personnes. Ce niveau reste trop faible, et semble buter, davantage que sur la présence ou non d'enfants auprès des femmes candidates au relogement, sur le niveau de ressources des familles concernées.

Il apparaît donc essentiel de travailler à renforcer encore l'efficacité du dispositif régional d'accès au logement : en travaillant notamment, en lien avec les bailleurs et la FNSF, sur l'acceptabilité des candidatures, mais aussi en recherchant de nouveaux acteurs de nature à proposer des solutions alternatives à l'hébergement (solibail) permettant aux femmes victimes et leurs enfants de se reconstruire dans les conditions adaptées à la vie d'une famille et d'acquérir leur autonomie.

Le présent amendement propose d'engager ce travail de manière très partenariale et ouverte, au-delà du cadre strict de la convention qui lie la région à la FSNF.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

L'article 2 est complété comme suit :

Mandate la Présidente du conseil régional pour engager, en direction des associations intervenant auprès des femmes victimes de violences, des actions de soutien visant à la formation des accompagnants aux problématiques de l'enfance co-victime : **les appels à projets lancés en 2018 dans le cadre du fonds régional de solidarité et de soutien aux familles, intégreront un volet de soutien aux actions d'aides spécialisées pour les enfants co-victimes de violences conjugales.**

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis le début de la mandature, l'exécutif régional s'est résolument engagé pour développer fortement les actions d'accompagnement et d'aide aux femmes en difficultés et victimes de violences.

L'aide à la prise en charge d'urgences, tout d'abord, au travers de la contribution aux projets de construction et d'équipement des établissements et services dédiés aux femmes victimes de violence a été confortée. En outre, le dispositif d'appui au relogement des femmes victimes de violence a été significativement renforcé, avec le doublement du nombre de logement du contingent régional mis à disposition et l'accompagnement des femmes victimes de violences par la FNSF.

En complément, le soutien aux victimes a été accentué au travers de l'augmentation de la contribution régionale au dispositif « Téléphone grave danger » qui permet d'apporter des réponses concrètes à la protection de nombreuses femmes. Dans le cadre du nouveau dispositif régional de lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes, enfin, l'appel à projet « Lutte contre les violences faites aux femmes » vient encore compléter de façon plus spécifique le soutien aux acteurs qui interviennent pour lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

A côté de l'ensemble de ces dispositifs, dans le cadre du fonds régional de solidarité et de soutien aux familles, l'appel à projet « aide aux femmes en difficulté » soutient les actions d'accompagnement pluridisciplinaires, en particulier pour l'aide à l'autonomisation, l'accès à l'emploi, au logement, au « bien habiter » et à la parentalité.

Le présent amendement propose d'intégrer dans les appels à projets lancés sur ce fonds un volet spécifique et réservé au « soutien aux actions d'aides spécialisées pour les enfants co-victimes de violences conjugales » afin de donner une meilleure assise et une plus grande ampleur aux initiatives de terrain des acteurs engagés aux côtés de ce public.

SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
JEUDI 18 ET VENDREDI 19 MAI 2017



QUESTIONS ORALES

déposée par le groupe CD

déposée par le groupe UDI

déposée par le groupe LR

déposée par le groupe S&R

déposée par le groupe FdG

déposée par le groupe FN

déposée par le groupe RCDEC

déposée par le groupe EELVA

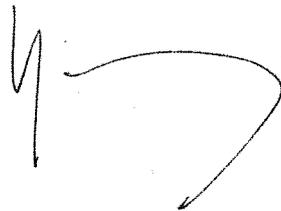
Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

**Séance plénière
des 18 et 19 mai 2017**

QUESTION ORALE

Le Groupe du Centre et des Démocrates interrogera Madame la Présidente sur la récente visite du comité d'évaluation du comité international olympique à Paris et sur les atouts de la candidature de Paris 2024.



Yann WEHLING

Groupe Union des Démocrates et Indépendants

Le Président

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Question d'actualité

La question du groupe UDI portera sur les possibilités de valorisation des déchets au sein de la région Ile-de-France.


Frank Cecconi



Conseil régional

Groupe Les Républicains

**Séance plénière du jeudi 18 et vendredi 19 mai 2017
Question orale posée par le groupe Les Républicains**

La question du groupe Les Républicains portera sur l'application de la clause Molière adoptée par notre Assemblée.

Thierry SOLERE

Question orale

Le groupe socialiste et républicain souhaite interroger la Présidente du Conseil régional sur les investissements de la majorité régionale.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva



Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 18 et 19 mai 2017**

QUESTION ORALE

Le groupe Front de Gauche interrogera la Présidente sur la situation des services publics en Ile-de-France.

Céline MALAISE

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

QUESTION ORALE DU GROUPE

Le groupe FN-IDF Bleu Marine posera à Madame la Présidente du Conseil régional une question orale relative aux subventions versées à l'association SOS Racisme.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just



Conseil régional

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate,
Ecologiste et Centriste

Séance plénière des 18 et 19 mai 2017

Question orale

Face aux nombreuses cyberattaques dont sont victimes les administrations et les citoyens partout dans le monde, la question orale du Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste (RCDEC) porte sur les moyens mis en œuvre par le Conseil régional d'Ile-de-France pour se prémunir contre ce type d'attaques et assurer la sécurité des données personnelles dont il a la responsabilité.

Madame la Présidente,

Vendredi 12 mai, en moins de 24h, le rançongiciel WanaCry a frappé et perturbé le fonctionnement de bon nombre d'administrations et d'entreprises partout dans le monde. Des hôpitaux britanniques au constructeur automobile Renault, près de 200.000 postes ont été rendus inutilisables dans près de 150 pays pour un coût estimé à près d'un milliard de dollars.

Le 5 mai dernier, à l'avant-veille du second tour de l'élection présidentielle, 15 gigaoctets de données piratées étaient mis en ligne sur le forum 4Chan. Plus de 70.000 mails et documents issus de membres de l'équipe de campagne d'En Marche se retrouvaient divulgués. L'objectif : tenter d'influencer le résultat de l'élection française.

Une nouvelle fois, l'actualité soulève la question cruciale pour nos démocraties de la sécurité des réseaux numériques.

La stratégie d'open data, d'ouverture et de partage des données publiques, mise en œuvre par le Gouvernement, notamment grâce au travail de la mission Etalab dirigée par le Premier ministre, a permis d'offrir une plus grande transparence à nos concitoyen sur l'activité de l'Etat et de renforcer notre démocratie. Ce travail a pour corollaire celui de la protection des données personnelles.

En la matière, le Conseil régional d'Ile-de-France n'est pas en reste. Le choix résolu de l'innovation et du numérique qui a été fait pour notre communication, notre fonctionnement interne, la gestion des services publics et notre relation aux administrés a permis d'en améliorer la qualité. Nous saluons ce choix.

Néanmoins, cette décision accroît de fait notre vulnérabilité aux cyberattaques et pose la question cruciale de la sécurité des données dont nous avons la charge.

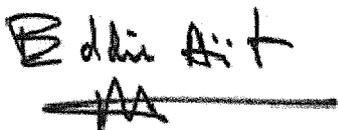
A ce sujet, la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 portée par Axelle Lemaire a apporté un renforcement salubre de la législation. L'introduction de nouveaux droits pour les individus en matière de données personnelles et la création de sanctions dissuasives quant à la diffusion frauduleuse de données vont dans le bon sens.

Par ailleurs, la mobilisation de l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Information permet aux collectivités d'avoir un véritable support. Entre 2014 et 2015, l'ANSSI déclare avoir vu les signalements augmenter de plus de 50%, signe d'une véritable intensification des cyberattaques contre les collectivités.

Face à de tels enjeux, le Conseil régional d'Ile-de-France doit être prêt.

Dès lors Madame la présidente, pourriez-vous nous préciser si la Région Ile-de-France a subi des attaques ou des tentatives de piratage ? Quels dispositifs de défense et de protection sont mis en place ? Et quelles mesures comptez-vous prendre afin de garantir le bon fonctionnement de nos services dématérialisés et la sécurité des données dont le Conseil régional a la responsabilité ?

Je vous remercie.

A handwritten signature in black ink that reads "Eddie Aït". Below the signature is a horizontal line with a small mark in the center, possibly a stylized flourish or a correction.

Eddie Aït

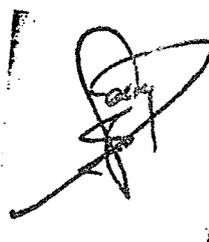
Président du Groupe
Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste (RCDEC)

QUESTION D'ACTUALITÉ

La question d'actualité de notre groupe portera sur les conséquences pour les structures lorsque, trop souvent, elles sont informées tardivement des modifications de dispositifs et/ou des changements de procédures imposés par l'exécutif.

Le récent changement de procédures du dispositif « aide au départ en vacances des familles hors d'Île-de-France » est un exemple très parlant des dysfonctionnements de communication de l'exécutif à destination des structures qui n'ont pas le temps d'adapter leurs organisations aux nouvelles exigences voulues par votre équipe. Certaines se retrouvent en difficulté pour mener à bien leurs missions.

**Quelles actions comptez-vous mener, madame la Présidente pour accompagner les structures malmenées par les changements soudains et les nouvelles pratiques ?
Êtes-vous prête, Madame la Présidente, à mettre en place des mesures transitoires pour les accompagner aux changements et ne pas les pénaliser dans leurs missions essentielles pour les Francilien-nes ?**



Mounir Satouri

Secrétariat général

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
18 ET 19 MAI 2017**



BULLETINS DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE DANS DIVERS ORGANISMES

BULLETIN DE VOTE N° 1 Retrait et abrogation de précédentes désignations

SCRUTIN DU JEUDI 18 MAI 2017

Abroge l'article 1.1. de la délibération n° CR 31-16 du 18 février 2016 et les remplacements approuvés par délibération n° CR 2017-65 BIS du 9 mars 2017.

Comité de lecture pour les résidences d'écrivains	Titulaires	Aurélie GROS
		Anne-Louise MESADIEU
		Catherine PRIMEVERT
		Karine FRANCKET
		Benoît MARQUAILLE
		Juliette ESPARGILIÈRE
	Suppléants	Florence PORTELLI
		Hamida REZEG
		Delphine BÜRKL
		Clotilde DEROUARD
		Fanélie CARREY-CONTE
		Bénédicte MONVILLE - DE CECCO

Abroge l'article 1.5. de la délibération n° CR 31-16 du 18 février 2016.

Commission pour la Permanence artistique et culturelle	Titulaires	Jérémy REDLER
		Carine MARTINI-PEMEZEC
		Aurélie GROS
		Frédérique DUMAS
		Clémentine AUTAIN
		Eddie AÏT
	Suppléants	Sylvie PIGANEAU
		Anne-Louise MESADIEU
		Pierre-Yves BOURNAZEL
		Philippe LAURENT
		Olivier THOMAS
		Annie LAHMER

Abroge les articles 4.1.2. de la délibération n° CR 12-16 du 21 janvier 2016 et 3.1. de la délibération n° CR 2017-33 du 25 janvier 2017.

Établissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)	Titulaire	Claudine THOMAS
	Suppléante	Marie-Christine DIRINGER

Abroge l'article 5.1. de la délibération n° CR 31-16 du 18 février 2016.

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Île-de-France (SAFER IDF)	Représentante	Anne CABRIT
---	---------------	-------------

**REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
DANS DIVERS ORGANISMES**

BULLETIN DE VOTE N° 2

Désignation des représentants du Conseil régional dans divers organismes

SCRUTIN DU JEUDI 18 MAI 2017

Liste déposée
par les groupes
LR, UDI et CD

Liste déposée
par les groupes
S&R, EELVA,
FdG et RCDEC

Liste déposée
par le groupe FN

À pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants (scrutin proportionnel à la plus forte moyenne).

Comité de lecture pour les résidences d'écrivains	Titulaires	Anne-Louise MESADIEU	Benoît MARQUAILLE	Corinne BERTHAUD
		Catherine PRIMEVERT		Aurélien LEGRAND
		Karine FRANCKET		Pierre-Charles CHERRIER
	Suppléants	Hamida REZEG	Fanélie CARREY-CONTE	Gorete DE FREITAS
		Delphine BÜRKLI		Joffrey BOLLÉE
		Mustapha SAADI		Yasmine BENZELMAT
				Béatrice TROUSSARD
				Jean-Lin LACAPELLE

À pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants (scrutin proportionnel à la plus forte moyenne).

Commission pour la Permanence artistique et culturelle	Titulaires	Carine MARTINI-PEMEZEC	Clémentine AUTAIN	Aurélien LEGRAND
		Anne-Louise MESADIEU		Corinne BERTHAUD
		Mustapha SAADI		Pierre-Charles CHERRIER
	Suppléants			Gorete DE FREITAS
		Aurélien GROS	Frédérique DUMAS	Mathilde ANDROUËT
		Jérémy REDLER		Pierre-Charles CHERRIER
		Philippe LAURENT		Béatrice TROUSSARD
			Jean-Lin LACAPELLE	

À pourvoir : 1 représentant (scrutin majoritaire à 2 tours).

Commission nationale de labellisation "EDUFORM"	Représentant	Sylvie PIGANEAU		Dominique BOURSE-PROVENCE
--	--------------	-----------------	--	------------------------------

À pourvoir : 1 représentant (scrutin majoritaire à 2 tours).

Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise en Île-de-France (ORIE)	Représentant	Franck MARGAIN		Jordan BARDELLA
---	--------------	----------------	--	-----------------

À pourvoir : 1 titulaire + 1 suppléant (scrutin majoritaire à 2 tours).

Établissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)	Titulaire	Claudine THOMAS		Béatrice TROUSSARD
	Suppléant	Marie-Christine DIRRINGER		Joffrey BOLLÉE

À pourvoir : 2 représentants (scrutin proportionnel à la plus forte moyenne).

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Île-de-France (SAFER IDF)	Représentants	Anne CABRIT	Olivier THOMAS	Vanessa JUILLE
		Michel CAFFIN		Karim OUCHIKH

À pourvoir : 1 représentant (scrutin majoritaire à 2 tours).

Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Sigeif Mobilités	Représentant	Alexandra DUBLANCHE		Audrey GUIBERT
--	--------------	---------------------	--	----------------

RAYEZ LES LISTES POUR LESQUELLES VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOTER

**REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
DANS DIVERS ORGANISMES**

**BULLETIN DE VOTE N° 3
Remplacement des représentants du Conseil régional
dans divers organismes**

SCRUTIN DU JEUDI 18 MAI 2017

DÉMISSIONS

CANDIDATURES

Lycée public (LPO) de la Mare Carrée à Moissy-Cramayel

Sandrine LAMIRÉ-BURTIN (CD)	Titulaire	Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (UDI)
Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (UDI)	Suppléante	Sandrine LAMIRÉ-BURTIN (CD)

Lycée public (LP) Antonin Carême à Savigny-le-Temple

Sandrine LAMIRÉ-BURTIN (CD)	Titulaire	Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (UDI)
Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (UDI)	Suppléante	Sandrine LAMIRÉ-BURTIN (CD)

Dispositif d'aide après réalisation : commission de visionnage long métrage

Benoît MARQUAILLE (S&R)	Titulaire	Juliette ESPARGILIÈRE (EELVA)
-------------------------	-----------	-------------------------------

Maison des Entreprises et de l'Emploi (MdEE) Seine-Ouest Entreprise et Emploi

Alexandra DUBLANCHE (LR)	Représentante	Pierre DENIZIOT (LR)
--------------------------	---------------	----------------------

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Titre du sujet

CR 2017-085 Amendement n°5 (FN)

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote

18/05/2017 17:08:07

Heure de fin de vote

18/05/2017 17:09:53

Configuration du vote

4 boutons

Mode de vote

Ouvert

Résultat de vote

Rejeté

Oui

21

Non

91

Abs.

0

NPPV

38

Votants

150

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	11	2		11			0
EELVA	11	2				11	0
FdG	11	0				11	0
FN	21	0	21				0
LR	64	15		62			2
NI	0	1					0
RCDEC	6	1					6
S&R	19	17				16	3
UDI	20	8		18			2
Résultats totaux	163	46	21	91	0	38	13

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
67	M. DOUSSET	X		X				17:08:35
50	M. GIAFFERI	X		X				17:08:15
70	M. MILLIENNE	X		X				17:08:28
	M. WEHLING							
23	Mme ADLANI	X		X				17:08:11
87	Mme BAELDE	X		X				17:08:51
90	Mme DIRRINGER	X		X				17:08:21
	Mme ELIMAS							
89	Mme FOUCHE	X		X				17:08:12
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X		X				17:08:14
68	Mme LANIESSE	X		X				17:08:51
51	Mme LECOUTURIER	X		X				17:08:49
88	Mme VAN	X		X				17:08:16
	EELVA							
	M. BAYOU							
163	M. BENHAIM	X				X		17:08:28
193	M. DAMERVAL	X				X		17:09:03
162	M. MECHMACHE	X				X		17:08:22
162	M. SATOURI	X				X		17:08:13

Agenda subject voting report

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. COSKUN (FdG)				X	
M. CUZOU (S&R)					X
M. DA SILVA (S&R)				X	
M. DAMERVAL (EELVA)				X	
M. D'ASTA (S&R)					X
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)	X				
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)				X	
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)	X				
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)					X
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)	X				
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)				X	
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)					X
M. JALLAMION (FdG)				X	
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)					X
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					
M. KANUTY (S&R)				X	
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)				X	
M. LACAPELLE (FN)	X				
M. LAFON (UDI)		X			
M. LAURENT (UDI)					X
M. LE BOHELLEC (LR)		X			
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)	X				
M. LEQUILLER (LR)					X
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)	X				
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					X
M. MECHMACHE (EELVA)				X	
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)				X	
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)	X				
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)	X				
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)					

Agenda subject voting report

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. PLANCHOU (S&R)				X	
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)					X
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)				X	
M. SAADI (UDI)		X			
M. SALINI (UDI)		X			
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)				X	
M. SERNE (EELVA)				X	
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)				X	
M. THOMAS (S&R)				X	
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)					X
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)					
M. WEHLING (CD)					X
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)					X
Mme ANDROUËT (FN)	X				
Mme AUTAIN (FdG)				X	
Mme AZZAZ (S&R)				X	
Mme BADRE (LR)					X
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)				X	
Mme BENZELMAT (FN)	X				
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)				X	
Mme BERTHAUD (FN)	X				
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)				X	
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)					X
Mme CARREY-CONTE (S&R)				X	
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)					X
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			
Mme COURNET (FN)	X				
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)	X				
Mme DE LA GONTRIE (S&R)					
Mme DE LAVALETTE (UDI)					X
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			

Agenda subject voting report

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme DESCHIENS (LR)					X
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)					X
Mme ELIMAS (CD)					X
Mme ESPARGILIERE (EELVA)				X	
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)	X				
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)					X
Mme FUCHS (FdG)				X	
Mme GHIATI (FdG)				X	
Mme GRANDGAMBE (S&R)				X	
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)					X
Mme GUIBERT (FN)	X				
Mme GUILLAUME (UDI)					X
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)					X
Mme JARRY-BOUABID (S&R)					X
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)	X				
Mme KASMI (EELVA)				X	
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					X
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)				X	
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)				X	
Mme MALAISE (FdG)				X	
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)					X
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)				X	
Mme PAWLIK (LR)					X
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)					X
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)					X
Mme PRIMEVERT (LR)					X
Mme QUILLERY (UDI)					X
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)				X	
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)				X	
Mme SALL (S&R)				X	
Mme SARKISSIAN (S&R)					

Agenda subject voting report

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme SENE (EELVA)					X
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)					X
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)	X				
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)				X	
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSOUF (S&R)					X

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Titre du sujet

CR 2017-79 Motion de rejet n°1 (FdG)

Description longue

Description courte

Résultat total du vote

Heure de début de vote 18/05/2017 17:54:36
 Heure de fin de vote 18/05/2017 17:56:07
 Configuration du vote 4 boutons
 Mode de vote Ouvert
 Résultat de vote Rejeté

Oui 31
 Non 101
 Abs. 0
 NPPV 0
 Votants 132

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	11	2		11			0
EELVA	9	4	7				2
FdG	11	0	10				1
FN	21	0		21			0
LR	54	25		52			2
NI	0	1					0
RCDEC	6	1					6
S&R	19	17	14				5
UDI	18	10		17			1
Résultats totaux	149	60	31	101	0	0	17

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
67	M. DOUSSET	X		X				17:54:51
50	M. GIAFFERI	X		X				17:54:48
70	M. MILLIENNE	X		X				17:55:01
	M. WEHRLING							
23	Mme ADLANI	X		X				17:55:21
87	Mme BAELDE	X		X				17:54:54
90	Mme DIRRINGER	X		X				17:54:43
	Mme ELIMAS							
89	Mme FOUCHE	X		X				17:54:43
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X		X				17:54:45
68	Mme LANIESSE	X		X				17:54:59
51	Mme LECOUTURIER	X		X				17:54:45
88	Mme VAN	X		X				17:54:44
	EELVA							
	M. BAYOU							
	M. BENHAIM							
193	M. DAMERVAL	X	X					17:54:49
	M. MECHMACHE							
162	M. SATOURI	X					X	
195	M. SERNE	X	X					17:54:44

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
194	Mme BERTELLA-GEFFROY	X	X					17:54:55
219	Mme ESPARGILIERE	X	X					17:54:45
195	Mme KASMI	X	X					17:55:02
194	Mme LAHMER	X	X					17:55:04
219	Mme MONVILLE	X	X					17:54:53
164	Mme RUFET	X					X	
	Mme SENEÉ							
	FdG							
192	M. CAMARA	X	X					17:54:51
213	M. COQUEREL	X	X					17:54:47
215	M. COSKUN	X	X					17:55:23
212	M. GUILLAUD-BATAILLE	X	X					17:54:53
188	M. JALLAMION	X	X					17:54:42
189	M. MIGNOT	X	X					17:54:39
211	M. RUIZ	X					X	
191	Mme AUTAIN	X	X					17:54:54
214	Mme FUCHS	X	X					17:55:18
216	Mme GHIATI	X	X					17:55:25
190	Mme MALAISE	X	X					17:54:46
	FN							
155	M. BARDELLA	X		X				17:54:38
185	M. BOLLEE	X		X				17:54:49
186	M. BOURSE-PROVENCE	X		X				17:54:53
182	M. CERRIER	X		X				17:54:44
153	M. DE SAINT JUST	X		X				17:54:41
125	M. DUBOIS	X		X				17:54:49
185	M. DUTHEIL DE LA ROCHERE	X		X				17:54:39
154	M. LACAPELLE	X		X				17:54:40
152	M. LEGRAND	X		X				17:54:38
181	M. LOUSTAU	X		X				17:54:56
128	M. NAUTH	X		X				17:55:10
125	M. OUCHIKH	X		X				17:54:57
151	Mme ANDROUËT	X		X				17:54:40
128	Mme BENZELMAT	X		X				17:54:39
126	Mme BERTHAUD	X		X				17:54:49
181	Mme COURNET	X		X				17:54:41
126	Mme DE FREITAS	X		X				17:55:06
156	Mme FATNA	X		X				17:54:49
150	Mme GUIBERT	X		X				17:54:40
186	Mme JUILLE	X		X				17:54:41
183	Mme TROUSSARD	X		X				17:54:46
	LR							
	M. BARBOTIN							
177	M. BATTAIL	X					X	
13	M. BEAUDET	X		X				17:54:51
	M. BESCHIZZA							
58	M. BODIN	X		X				17:54:53
59	M. BOURNAZEL	X		X				17:54:42
102	M. CAFFIN	X		X				17:54:46
61	M. CHARTIER	X		X				17:55:24
149	M. CHEVRON	X		X				17:54:44
147	M. DE LASTEYRIE	X		X				17:54:44
	M. DENIZIOT							
148	M. DIDIER	X		X				17:54:46
93	M. DOSNE	X		X				17:54:43
209	M. DOUILLET	X		X				17:54:49
	M. GABRIEL							
	M. GONZALES							
	M. HEBERT							
176	M. HUGONET	X		X				17:54:43

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
210	M. HUMBERT	X		X				17:54:46
74	M. JEANBRUN	X		X				17:54:58
	M. JEUNEMAITRE							
20	M. KARAM	X		X				17:54:47
	M. LE BOHELLEC							
42	M. LE CLERE	X		X				17:54:49
95	M. LECOQ	X		X				17:55:02
93	M. LEGARET	X		X				17:54:54
	M. LEQUILLER							
58	M. LOREC	X		X				17:54:45
74	M. MARGAIN	X		X				17:54:44
26	M. MEIGNEN	X		X				17:54:45
18	M. NASROU	X		X				17:54:47
1	M. PECHENARD	X		X				17:54:45
117	M. PROFFIT	X		X				17:54:49
146	M. REDA	X		X				17:55:57
72	M. REDLER	X		X				17:54:43
72	M. ROGER	X		X				17:54:59
	M. SANTINI							
11	M. SOLERE	X		X				17:55:10
60	M. SPIRI	X		X				17:54:40
79	M. TARDY-JOUBERT	X		X				17:54:42
102	M. VALLETOUX	X		X				17:55:08
26	Mme AESCHLIMANN	X		X				17:55:09
207	Mme AIDOU	X		X				17:54:45
35	Mme BADRE	X					X	
43	Mme BERTHOUT	X		X				17:54:47
	Mme BURKLI							
	Mme CABRIT							
117	Mme CAMARA	X		X				17:54:40
146	Mme CARILLON	X		X				17:55:48
	Mme CARMANTRAND							
14	Mme CHAIN-LARCHE	X		X				17:54:47
79	Mme CIUNTU	X		X				17:54:54
	Mme COBLENTZ							
80	Mme DAUVERGNE	X		X				17:54:58
149	Mme DE ROZIERES	X		X				17:54:59
	Mme DESCHIENS							
208	Mme DUBLANCHE	X		X				17:54:49
80	Mme DUMAS	X		X				17:55:53
	Mme EUSTACHE-BRINIO							
	Mme EVREN							
175	Mme GROS	X		X				17:54:44
96	Mme KUSTER	X		X				17:55:02
27	Mme LAPORTE-SIERACZEK	X		X				17:54:49
	Mme MARSIGNY							
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	X		X				17:55:13
122	Mme MESADIEU	X		X				17:54:51
	Mme MESSIER							
120	Mme MONTANDON	X		X				17:54:57
96	Mme PAWLIK	X		X				17:54:46
	Mme PECRESSE							
	Mme PERDEREAU							
99	Mme PERE-BRILLAULT	X		X				17:54:49
80	Mme PIGANEAU	X		X				17:54:45
	Mme PORTELLI							
	Mme PRIMEVERT							
120	Mme REZEG	X		X				17:54:44
	Mme ROYER							
122	Mme THOMAS	X		X				17:54:43
	Mme VON EUW							

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	NI							
	M. CHEVRIER							
	RCDEC							
198	M. AIT	X					X	
200	M. NICOLLE	X					X	
197	M. PLACE	X					X	
202	M. ROMERO-MICHEL	X					X	
203	Mme COSSE	X					X	
201	Mme DUMAS	X					X	
	Mme GUENOUX							
	S&R							
	M. CUZOU							
85	M. DA SILVA	X	X					17:54:57
	M. D'ASTA							
66	M. DES GAYETS	X	X					17:54:59
	M. DRAY							
	M. HAMON							
136	M. KALFON	X					X	
132	M. KANUTY	X	X					17:54:44
64	M. KIENZLEN	X	X					17:54:40
	M. MARQUAILLE							
30	M. PLANCHOU	X					X	
	M. ROMERO							
84	M. TEMAL	X	X					17:54:57
110	M. THOMAS	X	X					17:54:55
	M. TRIGANCE							
	Mme ALEXANDRE							
83	Mme AZZAZ	X	X					17:54:41
47	Mme BARJOU	X	X					17:54:49
	Mme BERESSI							
29	Mme BORD	X					X	
81	Mme CARREY-CONTE	X	X					17:54:40
48	Mme DE LA GONTRIE	X					X	
	Mme FREY							
	Mme GRANDGAMBE							
	Mme JAOUEN							
	Mme JARRY-BOUABID							
	Mme KRIBI-ROMDHANE							
86	Mme LIME-BIFFE	X	X					17:54:57
	Mme MELIANE							
134	Mme ROMANA	X	X					17:54:47
45	Mme SALL	X	X					17:55:29
135	Mme SARKISSIAN	X					X	
	Mme TAILLE-POLIAN							
	Mme THIS SAINT-JEAN							
104	Mme VENEZIANO	X	X					17:55:32
105	Mme YOUSOUF	X	X					17:54:58
	UDI							
	M. BARIANI							
138	M. CECCONI	X		X				17:54:38
141	M. CHERON	X		X				17:54:54
115	M. CHKROUN	X		X				17:54:43
12	M. DUGOIN-CLEMENT	X		X				17:55:00
138	M. FERNIOT	X		X				17:54:51
	M. GAUDUCHEAU							
114	M. JIMENEZ	X		X				17:54:43
21	M. LAFON	X					X	
	M. LAURENT							
167	M. NKONDA	X		X				17:54:44
	M. RICHARD							
	M. SAADI							
	M. SALINI							

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
166	M. TORO	X		X				17:54:51
167	M. VIGIER	X		X				17:55:04
113	Mme COTE-MILLARD	X		X				17:54:45
	Mme DE LAVALETTE							
140	Mme DELEPAULE	X		X				17:54:44
139	Mme DEROUARD	X		X				17:54:39
	Mme DURANTON							
165	Mme FRANCKET	X		X				17:54:51
111	Mme GUILLAUME	X		X				17:55:02
	Mme HIDRI							
12	Mme JOUANNO	X		X				17:54:40
141	Mme MOLLARD-CADIX	X		X				17:54:42
140	Mme MONCHECOURT	X		X				17:55:00
	Mme QUILLERY							

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Titre du sujet

CR 2017-79 Amendement n°78 (EELVA)

Description longue

Description courte

Résultat total du vote

Heure de début de vote 18/05/2017 18:27:22

Heure de fin de vote 18/05/2017 18:29:22

Configuration du vote 4 boutons

Mode de vote Ouvert

Résultat de vote Rejeté

Oui 38

Non 61

Abs. 19

NPPV 1

Votants 119

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	8	5		5			3
EELVA	12	1	11			1	0
FdG	11	0	11				0
FN	19	2			19		0
LR	47	32		43			4
NI	0	1					0
RCDEC	6	1					6
S&R	18	18	16				2
UDI	14	14		13			1
Résultats totaux	135	74	38	61	19	1	16

Résultats de vote individuels

Siège	Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
CD							
M. DOUSSET							
50 M. GIAFFERI	X		X				18:27:48
M. MILLIENNE							
M. WEHRLING							
23 Mme ADLANI	X					X	
Mme BAELE							
90 Mme DIRRINGER	X		X				18:27:48
Mme ELIMAS							
89 Mme FOUCHE	X		X				18:28:14
87 Mme LAMIRE-BURTIN	X					X	
68 Mme LANIESSE	X					X	
51 Mme LECOUTURIER	X		X				18:27:41
88 Mme VAN	X		X				18:27:25
EELVA							
159 M. BAYOU	X	X					18:27:54
M. BENHAIM							
193 M. DAMERVAL	X				X		18:27:26
159 M. MECHMACHE	X	X					18:28:09
162 M. SATOURI	X	X					18:27:25
193 M. SERNE	X	X					18:27:36

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
194	Mme BERTELLA-GEFFROY	X	X					18:28:07
219	Mme ESPARGILIERE	X	X					18:27:25
162	Mme KASMI	X	X					18:27:35
194	Mme LAHMER	X	X					18:28:41
219	Mme MONVILLE	X	X					18:27:35
164	Mme RUFET	X	X					18:27:35
164	Mme SENEÉ	X	X					18:28:16
	FdG							
192	M. CAMARA	X	X					18:27:41
213	M. COQUEREL	X	X					18:27:46
215	M. COSKUN	X	X					18:27:41
212	M. GUILLAUD-BATAILLE	X	X					18:27:45
188	M. JALLAMION	X	X					18:27:44
189	M. MIGNOT	X	X					18:27:41
211	M. RUIZ	X	X					18:27:41
191	Mme AUTAIN	X	X					18:27:44
214	Mme FUCHS	X	X					18:27:41
216	Mme GHIATI	X	X					18:27:39
190	Mme MALAISE	X	X					18:27:38
	FN							
152	M. BARDELLA	X			X			18:28:00
185	M. BOLLEE	X			X			18:28:35
186	M. BOURSE-PROVENCE	X			X			18:27:55
182	M. CHERRIER	X			X			18:27:41
153	M. DE SAINT JUST	X			X			18:27:44
151	M. DUBOIS	X			X			18:27:55
185	M. DUTHEIL DE LA ROCHERE	X			X			18:28:25
154	M. LACAPELLE	X			X			18:27:50
152	M. LEGRAND	X			X			18:27:40
181	M. LOUSTAU	X			X			18:28:00
128	M. NAUTH	X			X			18:28:00
	M. OUCHIKH							
151	Mme ANDROUËT	X			X			18:27:41
128	Mme BENZELMAT	X			X			18:27:50
126	Mme BERTHAUD	X			X			18:27:53
181	Mme COURNET	X			X			18:27:47
126	Mme DE FREITAS	X			X			18:28:07
156	Mme FATNA	X			X			18:27:42
	Mme GUIBERT							
186	Mme JUILLE	X			X			18:27:44
183	Mme TROUSSARD	X			X			18:27:33
	LR							
	M. BARBOTIN							
	M. BATTAIL							
13	M. BEAUDET	X					X	
	M. BESCHIZZA							
209	M. BODIN	X		X				18:27:42
175	M. BOURNAZEL	X		X				18:27:54
102	M. CAFFIN	X		X				18:27:50
122	M. CHARTIER	X		X				18:27:48
149	M. CHEVRON	X		X				18:27:49
147	M. DE LASTEYRIE	X					X	
	M. DENIZIOT							
18	M. DIDIER	X		X				18:27:48
93	M. DOSNE	X		X				18:27:45
20	M. DOUILLET	X		X				18:28:03
	M. GABRIEL							
	M. GONZALES							
	M. HEBERT							
176	M. HUGONET	X		X				18:27:34

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
210	M. HUMBERT	X		X				18:27:39
58	M. JEANBRUN	X		X				18:28:04
	M. JEUNEMAITRE							
20	M. KARAM	X		X				18:27:31
	M. LE BOHELLEC							
42	M. LE CLERE	X		X				18:28:45
43	M. LECOQ	X		X				18:28:42
102	M. LEGARET	X		X				18:27:58
	M. LEQUILLER							
58	M. LOREC	X		X				18:27:27
	M. MARGAIN							
26	M. MEIGNEN	X		X				18:27:51
18	M. NASROU	X		X				18:27:58
1	M. PECHENARD	X		X				18:28:03
178	M. PROFFIT	X		X				18:27:27
149	M. REDA	X		X				18:27:58
72	M. REDLER	X		X				18:27:47
	M. ROGER							
	M. SANTINI							
	M. SOLERE							
60	M. SPIRI	X		X				18:27:25
	M. TARDY-JOUBERT							
	M. VALLETOUX							
27	Mme AESCHLIMANN	X		X				18:27:55
26	Mme AIDOU	X		X				18:28:14
35	Mme BADRE	X					X	
177	Mme BERTHOUT	X		X				18:27:30
	Mme BURKLI							
	Mme CABRIT							
117	Mme CAMARA	X		X				18:27:29
146	Mme CARILLON	X		X				18:27:38
	Mme CARMANTRAND							
14	Mme CHAIN-LARCHE	X					X	
120	Mme CIUNTU	X		X				18:27:57
	Mme COBLENTZ							
	Mme DAUVERGNE							
	Mme DE ROZIERES							
	Mme DESCHIENS							
72	Mme DUBLANCHE	X		X				18:27:54
93	Mme DUMAS	X		X				18:27:53
146	Mme EUSTACHE-BRINIO	X		X				18:27:46
118	Mme EVREN	X		X				18:27:57
175	Mme GROS	X		X				18:27:46
61	Mme KUSTER	X		X				18:27:58
	Mme LAPORTE-SIERACZEK							
	Mme MARSIGNY							
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	X		X				18:27:41
80	Mme MESADIEU	X		X				18:27:53
	Mme MESSIER							
99	Mme MONTANDON	X		X				18:27:54
	Mme PAWLIK							
1	Mme PECRESSE	X		X				18:28:41
	Mme PERDEREAU							
99	Mme PERE-BRILLAULT	X		X				18:27:46
80	Mme PIGANEAU	X		X				18:27:35
	Mme PORTELLI							
	Mme PRIMEVERT							
120	Mme REZEG	X		X				18:27:45
	Mme ROYER							
122	Mme THOMAS	X		X				18:27:29
	Mme VON EUW							

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	NI							
	M. CHEVRIER							
	RCDEC							
198	M. AIT	X					X	
200	M. NICOLLE	X					X	
197	M. PLACE	X					X	
202	M. ROMERO-MICHEL	X					X	
203	Mme COSSE	X					X	
201	Mme DUMAS	X					X	
	Mme GUENOUX							
	S&R							
	M. CUZOU							
85	M. DA SILVA	X					X	
	M. D'ASTA							
66	M. DES GAYETS	X	X					18:27:35
	M. DRAY							
	M. HAMON							
136	M. KALFON	X	X					18:27:51
132	M. KANUTY	X	X					18:27:33
	M. KIENZLEN							
	M. MARQUAILLE							
30	M. PLANCHOU	X	X					18:28:10
	M. ROMERO							
84	M. TEMAL	X	X					18:27:30
110	M. THOMAS	X	X					18:27:31
	M. TRIGANCE							
	Mme ALEXANDRE							
83	Mme AZZAZ	X	X					18:28:06
47	Mme BARJOU	X	X					18:27:40
	Mme BERESSI							
29	Mme BORD	X	X					18:28:07
81	Mme CARREY-CONTE	X	X					18:27:34
48	Mme DE LA GONTRIE	X	X					18:27:49
	Mme FREY							
	Mme GRANDGAMBE							
	Mme JAOUEN							
	Mme JARRY-BOUABID							
	Mme KRIBI-ROMDHANE							
86	Mme LIME-BIFFE	X					X	
	Mme MELIANE							
134	Mme ROMANA	X	X					18:27:44
45	Mme SALL	X	X					18:27:34
135	Mme SARKISSIAN	X	X					18:27:48
	Mme TAILLE-POLIAN							
	Mme THIS SAINT-JEAN							
104	Mme VENEZIANO	X	X					18:28:17
105	Mme YOUSOUF	X	X					18:27:44
	UDI							
	M. BARIANI							
138	M. CECCONI	X					X	
141	M. CHERON	X		X				18:27:39
115	M. CHKROUN	X		X				18:27:33
	M. DUGOIN-CLEMENT							
	M. FERNIOT							
	M. GAUDUCHEAU							
114	M. JIMENEZ	X		X				18:27:27
	M. LAFON							
	M. LAURENT							
167	M. NKONDA	X		X				18:28:18
	M. RICHARD							
137	M. SAADI	X		X				18:27:41
	M. SALINI							

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
166	M. TORO	X		X				18:28:27
167	M. VIGIER	X		X				18:28:03
	Mme COTE-MILLARD							
	Mme DE LAVALETTE							
140	Mme DELEPAULE	X		X				18:27:28
139	Mme DEROUARD	X		X				18:27:41
	Mme DURANTON							
165	Mme FRANCKET	X		X				18:28:25
	Mme GUILLAUME							
	Mme HIDRI							
	Mme JOUANNO							
141	Mme MOLLARD-CADIX	X		X				18:27:33
140	Mme MONCHECOURT	X		X				18:27:38
139	Mme QUILLERY	X		X				18:27:50

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Titre du sujet

CR 2017-079

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote

18/05/2017 18:39:39

Heure de fin de vote

18/05/2017 18:41:54

Configuration du vote

4 boutons

Mode de vote

Ouvert

Résultat de vote

Rejeté

Oui

48

Non

76

Abs.

20

NPPV

1

Votants

145

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	12	1		12			0
EELVA	13	0	12			1	0
FdG	11	0	11				0
FN	20	1			20		0
LR	54	25		52			2
NI	0	1					0
RCDEC	6	1					6
S&R	27	9	25				2
UDI	12	16		12			0
Résultats totaux	155	54	48	76	20	1	10

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
90	M. DOUSSET	X		X				18:40:07
50	M. GIAFFERI	X		X				18:40:09
50	M. MILLIENNE	X		X				18:40:36
68	M. WEHRLING	X		X				18:40:17
23	Mme ADLANI	X		X				18:40:26
87	Mme BAELDE	X		X				18:40:15
90	Mme DIRRINGER	X		X				18:39:56
	Mme ELIMAS							
89	Mme FOUCHE	X		X				18:40:03
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X		X				18:40:05
68	Mme LANIESSE	X		X				18:39:58
51	Mme LECOUTURIER	X		X				18:40:28
88	Mme VAN	X		X				18:39:59
	EELVA							
159	M. BAYOU	X	X					18:40:20
163	M. BENHAIM	X	X					18:40:26
193	M. DAMERVAL	X				X		18:39:52
159	M. MECHMACHE	X	X					18:39:53
162	M. SATOURI	X	X					18:40:01

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
193	M. SERNE	X	X					18:40:08
194	Mme BERTELLA-GEFFROY	X	X					18:40:25
219	Mme ESPARGILIERE	X	X					18:39:46
162	Mme KASMI	X	X					18:40:11
163	Mme LAHMER	X	X					18:40:14
219	Mme MONVILLE	X	X					18:39:54
164	Mme RUFET	X	X					18:40:22
164	Mme SENEÉ	X	X					18:40:07
	FdG							
192	M. CAMARA	X	X					18:39:55
213	M. COQUEREL	X	X					18:39:53
215	M. COSKUN	X	X					18:39:57
212	M. GUILLAUD-BATAILLE	X	X					18:39:54
188	M. JALLAMION	X	X					18:39:50
189	M. MIGNOT	X	X					18:39:48
211	M. RUIZ	X	X					18:39:56
191	Mme AUTAIN	X	X					18:39:51
214	Mme FUCHS	X	X					18:39:58
216	Mme GHIATI	X	X					18:39:55
190	Mme MALAISE	X	X					18:39:48
	FN							
152	M. BARDELLA	X			X			18:40:04
185	M. BOLLEE	X			X			18:40:03
186	M. BOURSE-PROVENCE	X			X			18:39:52
182	M. CHERRIER	X			X			18:39:43
153	M. DE SAINT JUST	X			X			18:39:58
151	M. DUBOIS	X			X			18:39:55
185	M. DUTHEIL DE LA ROCHERE	X			X			18:39:51
153	M. LACAPELLE	X			X			18:40:18
152	M. LEGRAND	X			X			18:39:54
181	M. LOUSTAU	X			X			18:39:52
128	M. NAUTH	X			X			18:40:01
156	M. OUCHIKH	X			X			18:40:17
151	Mme ANDROUËT	X			X			18:39:42
128	Mme BENZELMAT	X			X			18:39:52
126	Mme BERTHAUD	X			X			18:39:59
181	Mme COURNET	X			X			18:39:42
126	Mme DE FREITAS	X			X			18:39:42
156	Mme FATNA	X			X			18:39:52
	Mme GUIBERT							
186	Mme JUILLE	X			X			18:39:44
183	Mme TROUSSARD	X			X			18:39:42
	LR							
	M. BARBOTIN							
	M. BATTAIL							
13	M. BEAUDET	X		X				18:40:35
	M. BESCHIZZA							
61	M. BODIN	X		X				18:40:23
5	M. BOURNAZEL	X		X				18:40:18
102	M. CAFFIN	X		X				18:40:51
58	M. CHARTIER	X		X				18:40:09
149	M. CHEVRON	X		X				18:40:01
147	M. DE LASTEYRIE	X		X				18:39:56
	M. DENIZIOT							
122	M. DIDIER	X		X				18:40:04
93	M. DOSNE	X		X				18:40:21
120	M. DOUILLET	X		X				18:40:01
209	M. GABRIEL	X		X				18:40:14
175	M. GONZALES	X		X				18:39:58
177	M. HEBERT	X		X				18:40:09

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

176	M. HUGONET	X	X			18:40:12
210	M. HUMBERT	X	X			18:40:12
149	M. JEANBRUN	X	X			18:40:10
	M. JEUNEMAITRE					
20	M. KARAM	X	X			18:39:44
	M. LE BOHELLEC					
42	M. LE CLERE	X	X			18:40:25
99	M. LECOQ	X	X			18:40:28
	M. LEGARET					
	M. LEQUILLER					
58	M. LOREC	X	X			18:39:44
	M. MARGAIN					
26	M. MEIGNEN	X			X	
18	M. NASROU	X	X			18:39:44
1	M. PECHENARD	X	X			18:40:19
178	M. PROFFIT	X			X	
24	M. REDA	X	X			18:40:45
72	M. REDLER	X	X			18:40:13
35	M. ROGER	X	X			18:40:52
	M. SANTINI					
	M. SOLERE					
60	M. SPIRI	X	X			18:39:45
	M. TARDY-JOUBERT					
72	M. VALLETOUX	X	X			18:40:21
	Mme AESCHLIMANN					
102	Mme AIDOUD	X	X			18:41:13
35	Mme BADRE	X	X			18:40:32
43	Mme BERTHOUT	X	X			18:40:28
	Mme BURKLI					
	Mme CABRIT					
117	Mme CAMARA	X	X			18:39:54
146	Mme CARILLON	X	X			18:39:45
	Mme CARMANTRAND					
14	Mme CHAIN-LARCHE	X	X			18:40:32
80	Mme CIUNTU	X	X			18:40:25
	Mme COBLENTZ					
95	Mme DAUVERGNE	X	X			18:39:55
25	Mme DE ROZIERES	X	X			18:40:26
	Mme DESCHIENS					
93	Mme DUBLANCHE	X	X			18:40:09
117	Mme DUMAS	X	X			18:40:07
92	Mme EUSTACHE-BRINIO	X	X			18:40:51
95	Mme EVREN	X	X			18:40:19
175	Mme GROS	X	X			18:39:50
146	Mme KUSTER	X	X			18:40:05
92	Mme LAPORTE-SIERACZEK	X	X			18:40:13
	Mme MARSIGNY					
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	X	X			18:40:15
	Mme MESADIEU					
	Mme MESSIER					
20	Mme MONTANDON	X	X			18:39:53
	Mme PAWLIK					
1	Mme PECRESSE	X	X			18:40:00
18	Mme PERDEREAU	X	X			18:39:55
99	Mme PERE-BRILLAULT	X	X			18:40:08
80	Mme PIGANEAU	X	X			18:40:16
37	Mme PORTELLI	X	X			18:40:08
	Mme PRIMEVERT					
120	Mme REZEG	X	X			18:39:53
	Mme ROYER					
122	Mme THOMAS	X	X			18:39:56
	Mme VON EUW					

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	NI							
	M. CHEVRIER							
	RCDEC							
198	M. AIT	X					X	
200	M. NICOLLE	X					X	
197	M. PLACE	X					X	
202	M. ROMERO-MICHEL	X					X	
203	Mme COSSE	X					X	
201	Mme DUMAS	X					X	
	Mme GUENOUX							
	S&R							
46	M. CUZOU	X	X					18:39:58
85	M. DA SILVA	X	X					18:39:48
	M. D'ASTA							
66	M. DES GAYETS	X	X					18:40:08
	M. DRAY							
	M. HAMON							
136	M. KALFON	X	X					18:40:57
132	M. KANUTY	X	X					18:39:45
63	M. KIENZLEN	X	X					18:40:05
	M. MARQUAILLE							
30	M. PLANCHOU	X	X					18:39:47
	M. ROMERO							
84	M. TEMAL	X	X					18:40:00
110	M. THOMAS	X	X					18:40:25
82	M. TRIGANCE	X	X					18:40:21
	Mme ALEXANDRE							
83	Mme AZZAZ	X	X					18:40:02
47	Mme BARJOU	X	X					18:40:09
132	Mme BERESSI	X	X					18:40:10
29	Mme BORD	X	X					18:39:41
81	Mme CARREY-CONTE	X	X					18:40:20
48	Mme DE LA GONTRIE	X	X					18:40:40
	Mme FREY							
	Mme GRANDGAMBE							
110	Mme JAOUEN	X	X					18:40:50
85	Mme JARRY-BOUABID	X	X					18:40:08
66	Mme KRIBI-ROMDHANE	X	X					18:41:09
86	Mme LIME-BIFFE	X	X					18:39:50
84	Mme MELIANE	X	X					18:41:03
134	Mme ROMANA	X					X	
45	Mme SALL	X	X					18:39:59
135	Mme SARKISSIAN	X	X					18:41:01
109	Mme TAILLE-POLIAN	X					X	
	Mme THIS SAINT-JEAN							
104	Mme VENEZIANO	X	X					18:40:00
63	Mme YOUSOUF	X	X					18:39:58
	UDI							
	M. BARIANI							
138	M. CECCONI	X		X				18:39:54
141	M. CHERON	X		X				18:40:05
	M. CHKROUN							
	M. DUGOIN-CLEMENT							
138	M. FERNIOT	X		X				18:40:05
	M. GAUDUCHEAU							
114	M. JIMENEZ	X		X				18:40:00
	M. LAFON							
	M. LAURENT							
167	M. NKONDA	X		X				18:40:09
	M. RICHARD							
	M. SAADI							
	M. SALINI							

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
166	M. TORO	X		X				18:40:05
167	M. VIGIER	X		X				18:40:23
	Mme COTE-MILLARD							
	Mme DE LAVALETTE							
140	Mme DELEPAULE	X		X				18:40:16
	Mme DEROUARD							
	Mme DURANTON							
165	Mme FRANCKET	X		X				18:40:08
114	Mme GUILLAUME	X		X				18:40:09
	Mme HIDRI							
	Mme JOUANNO							
141	Mme MOLLARD-CADIX	X		X				18:39:56
140	Mme MONCHECOURT	X		X				18:40:07
	Mme QUILLERY							

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Titre du sujet

CR 2017-108

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote

18/05/2017 19:13:54

Heure de fin de vote

18/05/2017 19:16:04

Configuration du vote

4 boutons

Mode de vote

Ouvert

Résultat de vote

Adopté

Oui

100

Non

25

Abs.

13

NPPV

0

Votants

138

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	12	1	12				0
EELVA	13	0			13		0
FdG	11	0		11			0
FN	20	1	20				0
LR	56	23	56				0
NI	0	1					0
RCDEC	6	1					6
S&R	22	14		14			8
UDI	12	16	12				0
Résultats totaux	152	57	100	25	13	0	14

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
90	M. DOUSSET	X	X					19:14:16
50	M. GIAFFERI	X	X					19:14:01
50	M. MILLIENNE	X	X					19:14:11
23	M. WEHRLING	X	X					19:15:04
23	Mme ADLANI	X	X					19:14:34
87	Mme BAELDE	X	X					19:14:08
90	Mme DIRRINGER	X	X					19:14:05
51	Mme ELIMAS	X	X					19:14:24
89	Mme FOUCHE	X	X					19:14:03
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X	X					19:14:01
	Mme LANIESSE							
51	Mme LECOUTURIER	X	X					19:13:59
88	Mme VAN	X	X					19:14:00
	EELVA							
159	M. BAYOU	X			X			19:14:36
163	M. BENHAIM	X			X			19:14:15
193	M. DAMERVAL	X			X			19:13:57
159	M. MECHMACHE	X			X			19:14:21
162	M. SATOURI	X			X			19:14:01

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
193	M. SERNE	X			X			19:14:05
194	Mme BERTELLA-GEFFROY	X			X			19:14:11
219	Mme ESPARGILIERE	X			X			19:13:58
162	Mme KASMI	X			X			19:14:12
163	Mme LAHMER	X			X			19:14:04
219	Mme MONVILLE	X			X			19:14:08
164	Mme RUFET	X			X			19:13:57
164	Mme SENEÉ	X			X			19:14:07
	FdG							
192	M. CAMARA	X		X				19:14:02
213	M. COQUEREL	X		X				19:14:27
215	M. COSKUN	X		X				19:14:02
212	M. GUILLAUD-BATAILLE	X		X				19:14:10
188	M. JALLAMION	X		X				19:13:59
189	M. MIGNOT	X		X				19:13:59
211	M. RUIZ	X		X				19:14:05
191	Mme AUTAIN	X		X				19:14:02
214	Mme FUCHS	X		X				19:14:14
216	Mme GHIATI	X		X				19:13:59
190	Mme MALAISE	X		X				19:13:58
	FN							
152	M. BARDELLA	X	X					19:14:07
185	M. BOLLEE	X	X					19:14:08
186	M. BOURSE-PROVENCE	X	X					19:14:07
182	M. CHERRIER	X	X					19:13:58
153	M. DE SAINT JUST	X	X					19:14:00
151	M. DUBOIS	X	X					19:14:10
185	M. DUTHEIL DE LA ROCHERE	X	X					19:13:58
153	M. LACAPELLE	X	X					19:14:12
152	M. LEGRAND	X	X					19:13:57
181	M. LOUSTAU	X	X					19:14:08
128	M. NAUTH	X	X					19:14:07
156	M. OUCHIKH	X	X					19:14:10
151	Mme ANDROUËT	X	X					19:13:59
128	Mme BENZELMAT	X	X					19:13:58
126	Mme BERTHAUD	X	X					19:14:01
181	Mme COURNET	X	X					19:13:57
126	Mme DE FREITAS	X	X					19:14:15
156	Mme FATNA	X	X					19:13:58
	Mme GUIBERT							
186	Mme JUILLE	X	X					19:13:59
183	Mme TROUSSARD	X	X					19:13:58
	LR							
35	M. BARBOTIN	X	X					19:15:15
95	M. BATTAIL	X	X					19:14:19
93	M. BEAUDET	X	X					19:14:17
5	M. BESCHIZZA	X	X					19:15:12
18	M. BODIN	X	X					19:15:17
	M. BOURNAZEL							
102	M. CAFFIN	X	X					19:14:00
	M. CHARTIER							
149	M. CHEVRON	X	X					19:14:19
147	M. DE LASTEYRIE	X	X					19:14:34
	M. DENIZIOT							
	M. DIDIER							
93	M. DOSNE	X	X					19:14:02
	M. DOUILLET							
	M. GABRIEL							
	M. GONZALES							
26	M. HEBERT	X	X					19:14:46

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

176	M. HUGONET	X	X				19:14:06
210	M. HUMBERT	X	X				19:14:10
61	M. JEANBRUN	X	X				19:14:13
58	M. JEUNEMAITRE	X	X				19:14:12
20	M. KARAM	X	X				19:13:59
80	M. LE BOHELLEC	X	X				19:14:04
102	M. LE CLERE	X	X				19:14:09
99	M. LECOQ	X	X				19:14:11
60	M. LEGARET	X	X				19:14:23
77	M. LEQUILLER	X	X				19:14:01
58	M. LOREC	X	X				19:13:59
	M. MARGAIN						
26	M. MEIGNEN	X	X				19:14:01
18	M. NASROU	X	X				19:14:02
8	M. PECHENARD	X	X				19:14:33
	M. PROFFIT						
209	M. REDA	X	X				19:14:11
208	M. REDLER	X	X				19:14:10
177	M. ROGER	X	X				19:14:09
149	M. SANTINI	X	X				19:14:33
9	M. SOLERE	X	X				19:14:33
147	M. SPIRI	X	X				19:14:01
146	M. TARDY-JOUBERT	X	X				19:14:11
120	M. VALLETOUX	X	X				19:14:40
14	Mme AESCHLIMANN	X	X				19:14:47
207	Mme AIDOU	X	X				19:14:08
35	Mme BADRE	X	X				19:14:31
92	Mme BERTHOUT	X	X				19:14:32
20	Mme BURKLI	X	X				19:15:29
8	Mme CABRIT	X	X				19:15:51
117	Mme CAMARA	X	X				19:13:58
146	Mme CARILLON	X	X				19:14:00
	Mme CARMANTRAND						
14	Mme CHAIN-LARCHE	X	X				19:14:37
	Mme CIUNTU						
117	Mme COBLENTZ	X	X				19:14:08
95	Mme DAUVERGNE	X	X				19:14:02
25	Mme DE ROZIERES	X	X				19:14:28
	Mme DESCHIENS						
	Mme DUBLANCHE						
	Mme DUMAS						
	Mme EUSTACHE-BRINIO						
5	Mme EVREN	X	X				19:14:37
175	Mme GROS	X	X				19:14:02
77	Mme KUSTER	X	X				19:14:19
92	Mme LAPORTE-SIERACZEK	X	X				19:13:59
	Mme MARSIGNY						
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	X	X				19:14:00
	Mme MESADIEU						
	Mme MESSIER						
	Mme MONTANDON						
	Mme PAWLIK						
1	Mme PECRESSE	X	X				19:13:58
	Mme PERDEREAU						
99	Mme PERE-BRILLAULT	X	X				19:14:02
80	Mme PIGANEAU	X	X				19:14:18
	Mme PORTELLI						
	Mme PRIMEVERT						
120	Mme REZEG	X	X				19:14:27
175	Mme ROYER	X	X				19:14:11
122	Mme THOMAS	X	X				19:13:59
122	Mme VON EUW	X	X				19:14:08

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	NI							
	M. CHEVRIER							
	RCDEC							
198	M. AIT	X					X	
200	M. NICOLLE	X					X	
197	M. PLACE	X					X	
202	M. ROMERO-MICHEL	X					X	
203	Mme COSSE	X					X	
201	Mme DUMAS	X					X	
	Mme GUENOUX							
	S&R							
46	M. CUZOU	X		X				19:15:01
85	M. DA SILVA	X					X	
	M. D'ASTA							
	M. DES GAYETS							
	M. DRAY							
	M. HAMON							
	M. KALFON							
132	M. KANUTY	X		X				19:13:59
63	M. KIENZLEN	X		X				19:15:12
	M. MARQUAILLE							
30	M. PLANCHOU	X					X	
	M. ROMERO							
84	M. TEMAL	X		X				19:14:00
	M. THOMAS							
82	M. TRIGANCE	X					X	
	Mme ALEXANDRE							
83	Mme AZZAZ	X		X				19:14:08
47	Mme BARJOU	X		X				19:14:03
132	Mme BERESSI	X		X				19:14:17
29	Mme BORD	X					X	
81	Mme CARREY-CONTE	X		X				19:14:02
48	Mme DE LA GONTRIE	X		X				19:14:06
	Mme FREY							
	Mme GRANDGAMBE							
110	Mme JAOUEN	X					X	
	Mme JARRY-BOUABID							
66	Mme KRIBI-ROMDHANE	X		X				19:14:08
	Mme LIME-BIFFE							
84	Mme MELIANE	X		X				19:14:10
134	Mme ROMANA	X					X	
45	Mme SALL	X		X				19:14:57
135	Mme SARKISSIAN	X					X	
109	Mme TAILLE-POLIAN	X					X	
	Mme THIS SAINT-JEAN							
104	Mme VENEZIANO	X		X				19:14:03
63	Mme YOUSOUF	X		X				19:15:28
	UDI							
	M. BARIANI							
138	M. CECCONI	X	X					19:13:58
141	M. CHERON	X	X					19:14:22
	M. CHKROUN							
	M. DUGOIN-CLEMENT							
138	M. FERNIOT	X	X					19:14:08
	M. GAUDUCHEAU							
111	M. JIMENEZ	X	X					19:14:17
	M. LAFON							
	M. LAURENT							
167	M. NKONDA	X	X					19:14:21
	M. RICHARD							
	M. SAADI							
	M. SALINI							

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 18 et 19 mai 2017

16/05/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
166	M. TORO	X	X					19:14:09
167	M. VIGIER	X	X					19:14:08
	Mme COTE-MILLARD							
	Mme DE LAVALETTE							
140	Mme DELEPAULE	X	X					19:13:59
	Mme DEROUARD							
	Mme DURANTON							
165	Mme FRANCKET	X	X					19:14:12
111	Mme GUILLAUME	X	X					19:14:00
	Mme HIDRI							
	Mme JOUANNO							
141	Mme MOLLARD-CADIX	X	X					19:13:59
140	Mme MONCHECOURT	X	X					19:14:07
	Mme QUILLERY							